L'Université Paris 13 est membre de : USPC Université Sorbonne Paris Cité

CAMPUS CONDORCET Paris-Aubervilliers

UNIVERSITÉ PARIS 13

UNIVERSITE PARIS 13, Sorbonne Paris Cité

École Doctorale ERASME

Centre Économie de Paris Nord(CEPN)

N° attribué par la bibliothèque

|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS 13

Discipline : Sciences de Gestion - Comptabilité

Présentée et soutenue publiquement par

Bahar MUSTAFA

Le 16 /11 / 2018

L'impact de la divulgation de reporting RSE sur la performance financière : Le cas des entreprises cotées du CAC 40, de 2011 à 2014

Directeur de thèse : **Robert NOUMEN**, Maître de Conférences, HDR

Co-directeur de thèse : **Emmanuel TCHEMENI**, Maître de Conférences, HDR

Composition du jury :

Ali SMIDA, Professeur, Université Paris 13	Président
Jean-Paul TCHANKAM, Professeur, KEDGE Business School Bordeaux	Rapporteur
Claude CODJIA, Professeur, Université du Québec à Montréal - UQAM	Rapporteur
Ariane GIRARDELLO, Maître de Conférences, Université 13	Examinatrice
Robert NOUMEN, Maître de Conférences, HDR, Université de Paris 8	Directeur de thèse

« L'Université n'entend accorder aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses, ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur ».

À mes enfants, Jolie et Zhubin

À mon époux, Saman

REMERCIEMENTS

Je voudrais exprimer ma gratitude à l'ensemble des personnes qui m'ont aidée à aller au bout de cette thèse.

Tout d'abord, mes remerciements vont à mon directeur de recherche M. Robert NOUMEN et à mon co-directeur M. Emmanuel TCHEMENI pour leur soutien scientifique, leurs conseils académiques, leurs encouragements tout au long de ces années, qui m'ont permis de déboucher sur cette thèse. Je leur suis très reconnaissante.

J'adresse également mes remerciements aux rapporteurs M. Jean-Paul TCHANKAM et M. Claude CODJIA pour leurs conseils et leur accord afin d'évaluer mon travail de recherche

Je tiens également à remercier à M. Ali SMIDA et Mme Ariane GIRARDELLO pour avoir accepté de participer à mon jury de thèse.

Je tiens aussi à remercier tout le personnel du BRED, de l'École doctorale ERASME, et du Laboratoire CEPN pour leur soutien.

Enfin, je remercie ma famille plus particulièrement mes parents, mes sœurs et frères, qui ont su être disponibles lorsque j'en avais besoin, par leur écoute ou leur présence et qui ainsi m'ont aidée à surmonter les difficultés et à faire aboutir cette thèse.

Ces années de thèse ont également été celles où je suis devenue maman et pour finir, je veux remercier mes enfants Jolie et Zhubin pour leur patience. Leur amour, leurs sourires quotidiens devenaient ma motivation et mon énergie. Mes derniers mots sont pour mon époux Saman qui par son aide, son soutien et sa présence en toute circonstance, a permis que cette thèse aboutisse. Je vous aime tant.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS ----------4

SOMMAIRE ----------5

INTRODUCTION GÉNÉRALE----------7

Première partie : Approche théorique de la divulgation RSE et de la performance financière ------ 18

Chapitre 1 : Le cadre conceptuel du développement durable et de la RSE ---------- 20

Section 1 : Développent durable - Définition, étapes historiques et ses dimensions ----------21

Section 2 : Contexte sur la RSE ----------38

Chapitre 2 : Contexte théorique sur la divulgation de la RSE et les rapports de développement durable (Reporting RSE) ---------- 54

Section 1: Perspectives théoriques et revue de la littérature sur la divulgation de la RSE ------55

Section 2 : Cadre du reporting RSE----------77

Chapitre 3 : La RSE et performances de l'entreprise---------- 99

Section 1 : Performance de l'entreprise ---------- 101

Section 2 : Le débat sur la relation entre la RSE et la performance financière des entreprises ---------- 118

Conclusion de la première partie ---------- 136

Deuxième partie: Analyse empirique ---------- 138

Chapitre 4 : Méthodologie de la recherche---------- 139

Section 1 : Cadre de la recherche et mesure des variables ---------- 139

Section 2 : Modèle et hypothèses de la recherche (Méthodologie)---------- 155

Chapitre 5 : Analyse du contenu des rapports RSE des entreprises du CAC 40 ---------- 164

Section 1 : Analyse des caractéristiques des rapports RSE ---------- 165

Section 2 : Mesure du score de la divulgation de la RSE du CAC 40---------- 173

Chapitre 6 : Relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière des entreprises du CAC 40 ---------- 192

Section 1 Les résultats empiriques de la relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière de l'ensemble des entreprises---------- 193

Section 2: Les résultats empiriques de la relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière des entreprises industrielles---------- 205

Section 3: Les résultats empiriques de la relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière des entreprises non-industrielles---------- 216

Conclusion de la deuxième partie---------- 229

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS ----------4

SOMMAIRE ----------5

INTRODUCTION GÉNÉRALE----------7

Première partie : Approche théorique de la divulgation RSE et de la performance financière ------ 18

Chapitre 1 : Le cadre conceptuel du développement durable et de la RSE ---------- 20

Section 1 : Développent durable - Définition, étapes historiques et ses dimensions ----------21

Section 2 : Contexte sur la RSE ----------38

Chapitre 2 : Contexte théorique sur la divulgation de la RSE et les rapports de développement durable (Reporting RSE) ---------- 54

Section 1: Perspectives théoriques et revue de la littérature sur la divulgation de la RSE ------55

Section 2 : Cadre du reporting RSE----------77

Chapitre 3 : La RSE et performances de l'entreprise---------- 99

Section 1 : Performance de l'entreprise ---------- 101

Section 2 : Le débat sur la relation entre la RSE et la performance financière des entreprises ---------- 118

Conclusion de la première partie ---------- 136

Deuxième partie: Analyse empirique ---------- 138

Chapitre 4 : Méthodologie de la recherche---------- 139

Section 1 : Cadre de la recherche et mesure des variables ---------- 139

Section 2 : Modèle et hypothèses de la recherche (Méthodologie)---------- 155

Chapitre 5 : Analyse du contenu des rapports RSE des entreprises du CAC 40 ---------- 164

Section 1 : Analyse des caractéristiques des rapports RSE ---------- 165

Section 2 : Mesure du score de la divulgation de la RSE du CAC 40---------- 173

Chapitre 6 : Relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière des entreprises du CAC 40 ---------- 192

Section 1 Les résultats empiriques de la relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière de l'ensemble des entreprises---------- 193

Section 2: Les résultats empiriques de la relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière des entreprises industrielles---------- 205

Section 3: Les résultats empiriques de la relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière des entreprises non-industrielles---------- 216

Conclusion de la deuxième partie---------- 229

CONCLUSION GÉNÉRALE ---------- 230
BIBLIOGRAPHIE---------- 238
LISTE DES ANNEXE ---------- 257
LISTE DES TABLEAUX ---------- 277
LISTE DES FIGURES---------- 279
LISTE DES ABREVIATIONS---------- 280
TABLE DES MATIERES---------- 282
RÉSUMÉ---------- 288
ABSTRACT ---------- 289

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Aujourd'hui, la durabilité est devenue l'une des pierres angulaires de l'activité des affaires. Elle est un sujet d'importance croissante pour les entreprises et les gestionnaires, afin d'intégrer un équilibre entre les différentes valeurs de leur modèle d'affaires : économique, écologique, sociale et culturelle de leurs modèles d'affaires ; elle est donc partie intégrante d'une performance financière réussie. Elle est aussi une vision et une façon de penser et d'agir afin que nous puissions sécuriser les ressources et l'environnement pour les générations futures. C'est un concept large, qui équilibre le besoin de croissance économique avec la protection de l'environnement et l'équité sociale. La définition la plus fréquemment citée du développement durable est celle issue du rapport Our Common Future dit rapport Brundtland, en 1987 : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Sur la base de toutes les définitions du développement durable, il convient de souligner que ce terme se concentre sur plusieurs axes majeurs tels que : mettre l'accent sur la satisfaction des besoins, sur les dimensions sociales, économiques et environnementales, sur les valeurs éthiques, sur la coopération, et donner la priorité aux droits de l'homme.

Pour qu'une organisation soit durable à long terme, elle doit d'abord être financièrement autonome et doit ensuite être socialement responsable, rechercher la protection de l'environnement, le progrès social et la croissance économique. Ce sont trois composantes clés de la responsabilité sociale des entreprises, qui constituent également les trois dimensions du développement durable. L'interaction entre les conceptions de la RSE et le développement durable s'est renforcée ces dernières années, et de plus en plus d'initiatives pratiques indiquent que les entreprises jouent un rôle croissant dans le développement durable. La RSE est donc un sous-ensemble de la durabilité et fait partie intégrante du développement durable (Conseil mondial des affaires pour le développement durable, 2000).

En effet, l'application du développement durable par les entreprises est aujourd'hui souvent assimilée à la RSE et ces deux termes sont souvent interchangeables. La RSE est définie dans son sens précis de « responsabilité sociale des entreprises », ou dans sa traduction publique plus large de « développement durable dans le monde des affaires » ou bien de « durabilité ».

La RSE est un modèle économique qui favorise les contributions des entreprises au développement durable, en créant un équilibre entre les intérêts économiques, les besoins environnementaux et les attentes sociales, et en intégrant l'esprit du développement durable dans la stratégie commerciale. La responsabilité sociale des entreprises (RSE) est devenue un agenda stratégique pour les entreprises parce qu'elle a un rôle dans la réussite des entreprises en fonction de leur engagement sur les critères suivants : respect et responsabilité envers les employés et les membres de la société, soutien communautaire, protection de l'environnement en termes d'initiative pour améliorer l'environnement et pour résoudre les divers problèmes environnementaux, en plus de la nécessité de se concentrer sur l'amélioration de la production, qui représente les produits de base fournis à la communauté (Gray, 2002).

De plus, le cœur de la mise en œuvre de la RSE est formé par les intérêts des parties prenantes et la création d'une valeur à long terme. Donc un dialogue permanent des parties prenantes et des collaborations plus approfondies avec les principaux acteurs favorisent le développement des connaissances et un savoir-faire sur les problèmes spécifiques rencontrés par l'organisation. De plus un dialogue transparent avec les parties prenantes entraîne des améliorations futures. Une telle transparence joue également un rôle positif dans la détermination des attitudes des parties prenantes à l'égard de l'organisation (Maon et al., 2008).

Pour y parvenir, il faut un dialogue avec les parties prenantes à travers la divulgation de la RSE. La divulgation de la responsabilité sociale des entreprises fournit des informations au public concernant les activités de l'entreprise liées à la société. Par conséquent, les entreprises ont commencé à divulguer leur engagement social, environnemental, communautaire, le développement professionnel des employés et d'autres informations liées à la RSE. Le nombre d'entreprises ayant divulgué des activités de responsabilité sociale a considérablement augmenté dans ces dernières années (Guthrie et Parker, 1989, Gray et al, 1995a).

En outre, la théorie de la légitimité, la théorie des parties prenantes, la théorie contractualiste (ou théorie du contrat social), la théorie institutionnelle et la théorie de l'économie politique motivent les entreprises à publier des informations RSE dans leurs rapports annuels et soutiennent également que les activités de RSE sont positivement associées aux performances financières des entreprises.

La théorie des parties prenantes de la RSE est utilisée comme une théorie explicative pour décrire les raisons pour lesquelles les entreprises réagissent aux demandes des parties prenantes, et elle conduit les entreprises à créer de la valeur et à satisfaire tous les groupes d'intervenants, plutôt que les exigences d'un ou deux groupes au sein de l'organisation. Alors que le rôle de la théorie de la légitimité est d'assurer et de maintenir les alignements (légitimité) à la fois pour les acteurs internes et externes ; les entreprises doivent donc assurer la congruence entre l'existence et les objectifs des attentes des parties prenantes. Puis pour la théorie du contrat social, la divulgation de la RSE existe en raison d'un contrat social implicite entre les entreprises et la société et ce contrat implique certaines obligations indirectes des entreprises vis-à-vis de la société. En résumé, la théorie des parties prenantes explique « comment », alors que la théorie des contrats sociaux en étroite association avec la théorie de la légitimité explique « pourquoi » (Moir, 2001).

Le DRSE est donc un outil clé pour communiquer avec les parties prenantes concernant les activités de responsabilité sociale d'une entreprise. Ceci est fait à travers les rapports de développement durable (dit reporting RSE), compte tenu de la demande des différentes parties prenantes pour plus d'informations, de transparence et de responsabilité, et les entreprises doivent y répondre afin de protéger leur réputation. Le reporting RSE est donc considéré comme un moyen clé de gagner, de réparer, ou même de maintenir la réputation dans le cadre d'une stratégie de gestion du risque de réputation, visant à créer et à protéger la valeur pour les actionnaires. Comme défini par Global Reporting Initiative dit GRI (2011: 3), le reporting RSE est « *la pratique de la mesure, divulgation et responsabilité devant les parties prenantes internes et externes pour la performance de l'organisation vis-à-vis des objectifs de développement durable* ». Il est également un outil considéré par beaucoup comme un moyen pour les entreprises de créer de la valeur ajoutée en mettant en œuvre des aspects tels que la performance sociale et environnementale.

Au cours des dernières années, certaines normes relatives au reporting de développement durable des entreprises ont vu le jour, la plus importante est « *sustainability reporting framework* » publié par la GRI. Ce cadre donne un aspect de crédibilité aux rapports, compte tenu du fait que ses lignes directrices constituent un cadre globalement accepté et exigeant un haut niveau de transparence pour satisfaire et rassurer les attentes des clients et des parties prenantes.

De nos jours, il existe différentes normes réglementaires et lignes directrices pour le reporting RSE qui fournissent aux utilisateurs les lignes directrices sur le reporting RSE. Les principales exigences réglementaires en France sont : le bilan social de 1977, la loi la plus connue sur les Nouvelles Régulations Economiques (NRE) du 15 mai 2001 et plus récemment, la loi Grenelle 1 et 2, dans le but d'assurer une plus grande transparence et plus d'informations sur le reporting RSE. Ajoutons les nombreuses organisations et organes français qui fournissent aux utilisateurs les lignes directrices sur le reporting RSE, comme ORSE, Novethic, ADEME et MEDEF. De plus, l'enquête mondiale menée par la société d'audit KPMG en 2011 sur le reporting RSE a montré que la France était désormais placée au 4e rang mondial au niveau du reporting extra-financier des grandes entreprises. Cette évolution est une conséquence directe de la mise en œuvre de la Loi NRE de 2001 et de l'annonce de nouvelles extensions concernant l'obligation légale de ce reporting. Ainsi, les thèmes du développement durable et de la RSE sont progressivement connus d'un plus grand nombre d'acteurs et de parties prenantes (Igalens, Joras, 2002). La France est l'un des rares pays ayant une législation en place depuis 2001, qui oblige les entreprises listées dans ce type d'informations à soumettre leur rapport de développement durable (ou reporting RSE) (Capron, 2007).

Étant donné l'importance de la divulgation de responsabilité sociale des entreprises dans la prise de décision des entreprises, cela engendre une maximisation englobante du bien sociétal, incluant des avantages pour les employés, les consommateurs, les communautés locales et l'environnement, surtout du côté financier, et aussi la maximisation de la valeur actionnariale. Le concept de RSE s'articule donc autour de l'idée centrale de créer une « valeur partagée », par exemple créer de la valeur pour l'entreprise, ses consommateurs et la société dans son ensemble, en plus de générer des revenus plus élevés (Sprinkle et Maines, 2010). Ainsi selon le dicton de Friedman, en 1970 : « *la responsabilité sociale des entreprises est d'augmenter leurs profits* », car la performance financière est un élément clé des entreprises, fournissant un système intégré d'informations précises et fiables. La performance financière est la capacité d'une organisation à générer des profits et à créer de la richesse qui est mesurée sur la base comptable ou le marché. Donc la relation entre la performance sociale des entreprises et leur performance financière est donc devenue un sujet important.

S'engager dans des activités de RSE peut avoir des effets à la fois positifs et négatifs sur la performance financière des entreprises. D'une part, une image positive peut aider à augmenter les

profits, car les clients sont prêts à payer davantage pour les produits et services de l'entreprise. De plus, les activités de RSE peuvent augmenter les profits grâce à des améliorations de l'efficacité et à une utilisation plus durable des ressources. D'autre part, les activités de RSE nécessitent un financement substantiel, de sorte que les coûts peuvent dépasser les avantages susmentionnés et que les profits peuvent être érodés. Pour cette raison Preston et O'Bannon (1997) ont offert une analyse complète des différentes relations possibles entre la RSE et la performance financière. Ils ont établi une distinction entre la direction de la relation RSE et la performance financière (positive, négative ou neutre) et la séquence causale par six hypothèses causales et directionnelles possibles : l'hypothèse de l'impact social, l'hypothèse des ressources non reliées, l'hypothèse du compromis, l'hypothèse de l'opportunisme managérial, l'hypothèse de la synergie positive et l'hypothèse de la synergie négative. Des études empiriques portant sur la relation entre la RSE et la performance financière peuvent répondre aux questions suivantes : la RSE influence-t-elle la performance financière ? La performance financière influence-t-elle la RSE ou existe-t-il une relation synergique ? Existe-t-il un bénéfice financier en raison de l'augmentation des activités de RSE ?

Certaines études ont également observé la relation empirique entre la divulgation de la responsabilité sociale des entreprises et la performance financière (Margolis et Walsh, 2003, McWilliams et Siegel, 2000, et Griffin et Mahon, 1997). Cependant, les résultats de ces études ont souvent été contradictoires ou nuancées. Selon certaines études, il existe une association positive entre la performance financière et les pratiques de responsabilité sociale des entreprises (Bragdon et Marlin, 1972, Freeman, 1984, Cochran et Wood, 1984, Spencer et Taylor, 1987, McGuire et coll., 1988, Waddock et Graves, 1997, Orlitzky et al., 2003, Ory et Petitjean, 2014, Taoukif, 2014, Jitaree, 2015). En revanche, plusieurs études ont trouvé une corrélation négative (Friedman, 1970, Aupperle et al., 1985, Preston, O'Bannon, 1997, Balabanis et al., 1998, Mittal et al., 2008; Salomon, 2012). Pour d'autres la relation est jugée neutre entre les informations RSE et la performance financière (Freedman et Jaggi, 1982, Aupperle et al., 1985, McWilliams et Siegel, 2000, Lee, 2006, Barnett et Salomon, 2012, Najah et Jarboui, 2013).

En examinant la littérature connexe, on peut voir qu'un consensus sur cette relation n'a pas encore été atteint et reste discutable. Donc les motifs suivants me conduisent à réaliser cette étude pour combler le déficit de recherche dans les études sur la RSE en France :

Ces études ont été réalisées uniquement dans le contexte français et, en particulier, leur relation avec la recherche sur la performance financière, surtout après 2011 sont limitées, citons Ducassy et Jeannicot (2008), Bnouni (2011), Ory et Petitjean (2014) et Najah et Jarboui (2013). De plus, les résultats de ces études ont été non concluants voire contradictoires, en raison des différences de méthodologie, des contrôles variables, et des questions de mesure relatives à la RSE et à la performance financière, pour finir ces études n'ont pas mis l'accent sur le type d'industries.

À cet égard, notre étude se livrera à un examen plus approfondi des divulgations RSE, par une analyse de contenu des rapports de développement durable en utilisant des dimensions étendues (l'environnement, les pratiques en matière d'emploi, les droits de l'homme, la société et la responsabilité liée aux produits) ; et cela sur une période d'étude plus récente, à travers une couverture des entreprises industrielles et non industrielles du CAC 40. De plus, elle relèvera l'engagement des activités de responsabilité sociétale dans plusieurs dimensions, l'impact sur les entreprises elles-mêmes et sur la performance financière de celles-ci. À la lumière des facteurs énoncés ci-dessus, la recherche vise à répondre à la question suivante :

La divulgation des activités de la RSE affecte-t-elle positivement la performance financière des sociétés cotées au CAC 40 ?

Afin d'avoir une meilleure compréhension du sujet, nous nous concentrerons également sur quelques sous-questions :

- Quel est le niveau et quelle est la nature de la divulgation RSE dans les rapports des entreprises concernées ?
- La divulgation de reporting de la RSE affecte-t-elle la performance financière des entreprises concernées ?
- Les dimensions de l'environnement, de l'emploi, des droits de l'homme, de la société et la responsabilité liée aux produits affectent-elles la performance financière des entreprises concernées ?
- La taille et l'âge de l'entreprise, l'effet de levier et le type d'industrie affectent-ils la relation entre la RSE et la performance financière ?

Pour répondre à ces questions, cette étude doctorale conduira une analyse empirique et testera différentes hypothèses de recherche construites et expliquées selon des cadres théoriques comptables, économiques et de gestion tels que la théorie de la légitimité, la théorie des parties prenantes et la théorie contractualiste (ou théorie du contrat social), etc.

Nous avons travaillé sur l'ensemble des sociétés (du CAC 40) cotées à la Bourse de Paris (Euronext). Le choix de ces entreprises est dû à la divulgation sociale de la RSE, donnée principale de la responsabilité des grandes entreprises, et source de préoccupation pour les entreprises multinationales. (Capron et Quairel-Lanoizelée, 2010). Les données publiées pour la période de quatre années de 2011 à 2014 ont été utilisées. Cette période a été choisie parce que la loi Grenelle 2 oblige les sociétés cotées de transparence en matière sociale et environnementale pour aux exercices ouverts après le 31 décembre 2011; aussi les études françaises sur la divulgation RSE et la performance financière ont été réalisées avant l'année 2011. Elle s'est terminée en 2014, parce que certaines des entreprises sélectionnées dans l'échantillon sont sorties du CAC 40 après cette date, et en outre mon doctorat a commencé en 2014.

Comme d'autres études, des analyses uni-variées sont menées et exécutées pour rapporter les statistiques descriptives des variables utilisées dans l'analyse multi-variée. Cette étude rapporte également la régression linéaire et la régression des données du panel, puis la corrélation de Pearson de toutes les variables dépendantes, indépendantes et de contrôle.

Le test de R-carré et le test du chi carré sont utilisés pour vérifier la variabilité des différents modèles de régression ; de même les tests de spécification - test de Breush et Pagan (LM test) et test de Hausman - pour tester empiriquement les hypothèses de cette étude.

Le test de Pearson (test de corrélation linéaire) est utilisé pour vérifier si les variables indépendantes sont corrélées.

Les variables dépendantes sont classées en deux indicateurs : rendement des actifs (ROA) et Q de Tobin (TBQ). Pour la divulgation RSE comme variable indépendante, on y relève cinq dimensions de la divulgation de la RSE, à savoir l'environnement, l'emploi, les droits de l'homme, la société et la responsabilité liée aux produits.

Notre étude comprend quatre variables de contrôle : la taille des entreprises (SIZE), l'âge de l'entreprise (AGE), l'effet de levier (LEV) et le type d'industrie (INDU).

Les logiciels statistiques R et Microsoft Excel sont utilisés pour faire progresser l'analyse.

Donc, l'objectif principal de cette étude est de clarifier la manière dont la divulgation de la RSE impacte sur la performance financière. Cette recherche tourne autour des objectifs suivants :

- Présenter les termes développement durable et RSE, puis l'interaction entre eux. En savoir plus sur les avantages positifs pour les entreprises qui adoptent une approche plus durable, à travers la mise en œuvre du processus d'intégration de la RSE.

- Définir le terme divulgation de la RSE et mieux comprendre les motivations qui poussent les entreprises à s'engager dans des pratiques de reporting RSE.

- Connaitre les théories qui pourraient expliquer la divulgation de la RSE ainsi que les lignes directrices et les normes de reporting de la RSE au niveau national, européen et international.

- Présenter la définition du concept de performance (la performance financière et la performance sociale des entreprises) et leurs méthodes de mesure.

- Examiner l'étendue de la divulgation de la responsabilité sociale des entreprises du CAC 40 dans la période 2011 à 2014, et sa relation avec la performance financière.

Donc notre recherche contribue sur le plan théorique à améliorer la compréhension des pratiques de divulgation de la RSE et la performance financière, et sur le plan managérial, elle peut présenter un intérêt pour les entreprises comme pour les utilisateurs du reporting RSE dans le contexte français.

Pour atteindre nos objectifs, nous avons eu recours à la fois à des méthodes de recherche qualitative et quantitative. La méthode qualitative a été utilisée pour étudier les caractéristiques de la divulgation RSE et le scoring de l'indice de divulgation de la responsabilité sociale des entreprises (SDRSE), selon l'analyse de contenu des rapports (rapports développement durable, documents de référence) publiés annuellement par les entreprises sur les sites Web de ces entreprises sur la base du Global Reporting Initiative (GRI).

L'approche quantitative de l'étude a consisté à identifier la relation entre la RSE et la performance financière, en adoptant l'analyse de régression des données du panel à partir du modèle économétrique. Ce modèle a été déterminé comme la méthode la plus appropriée pour cette étude, car il utilise à la fois des données transversales et des séries chronologiques pour une période de quatre ans.

À travers cette approche méthodologique, notre thèse est conçue en deux parties :

La première partie vise une approche théorique de la divulgation RSE et de la performance financière, à travers 3 chapitres :

Le premier chapitre est consacré à la revue de la littérature sur les concepts de développement durable (DD) et de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE). Il commence par une discussion sur le développement durable : définition, étapes historiques, puis nous abordons les avantages de la RSE et les défis de la mise en œuvre de la RSE.

Le deuxième chapitre étudie le contexte théorique de la divulgation de la responsabilité sociale des entreprises et les rapports de développement durable. L'objectif de ce chapitre est de clarifier les cadres théoriques mobilisés pour la divulgation de la RSE, ainsi que les initiatives des gouvernements et des organisations internationales visant au RSE reporting. Ensuite, nous abordons les raisons et avantages de la divulgation du reporting RSE.

Le troisième chapitre nous permet d'étudier la relation entre la RSE et la performance financière. Il présente une définition de la performance ainsi que ses outils de mesure ; il fournit un cadre théorique sur la relation entre la divulgation RSE et la performance financière (plusieurs théories pourraient expliquer une relation possible entre les deux variables) et il détaille l'analyse empirique qui a testé ces différentes hypothèses, afin de tenter de séparer ces points de vue contradictoires.

La deuxième partie est consacrée à la méthodologie et à l'étude empirique afin de répondre à la question de notre recherche. Elle se compose de trois chapitres :

Le quatrième chapitre de la thèse expose la méthodologie de la recherche. Ce chapitre se concentre sur la collecte des données et le développement d'hypothèses et de modèles économétriques utilisés pour l'analyse. Les descriptions de chaque variable du modèle sont également fournies dans ce chapitre.

Le cinquième chapitre est consacré à l'analyse de contenu des rapports RSE des entreprises du CAC 40. Elle nous permet d'étudier les caractéristiques de la divulgation RSE dans les rapports et d'analyser les indicateurs RSE publiés par les entreprises, qui nous aident à mesurer la divulgation de la RSE.

Enfin, le sixième chapitre de l'étude analyse les principaux résultats de notre partie empirique. Ce chapitre fournit dans une première section, les statistiques descriptives pour chaque variable de toutes les données de l'échantillon, les résultats de l'analyse empirique (l'analyse des modèles de régression) entre l'information sur la RSE et les performances financières présentées avec chaque mesure de celles (ROA,TBQ) sur l'ensemble des entreprises cotées ; la deuxième section donne les résultats empiriques de cette relation pour les entreprises industrielles ; et la troisième section reprend les résultats empiriques de cette relation sur les entreprises non-industrielles. Le plan de recherche de notre thèse est représenté sur la figure suivante :

Plan de la recherche

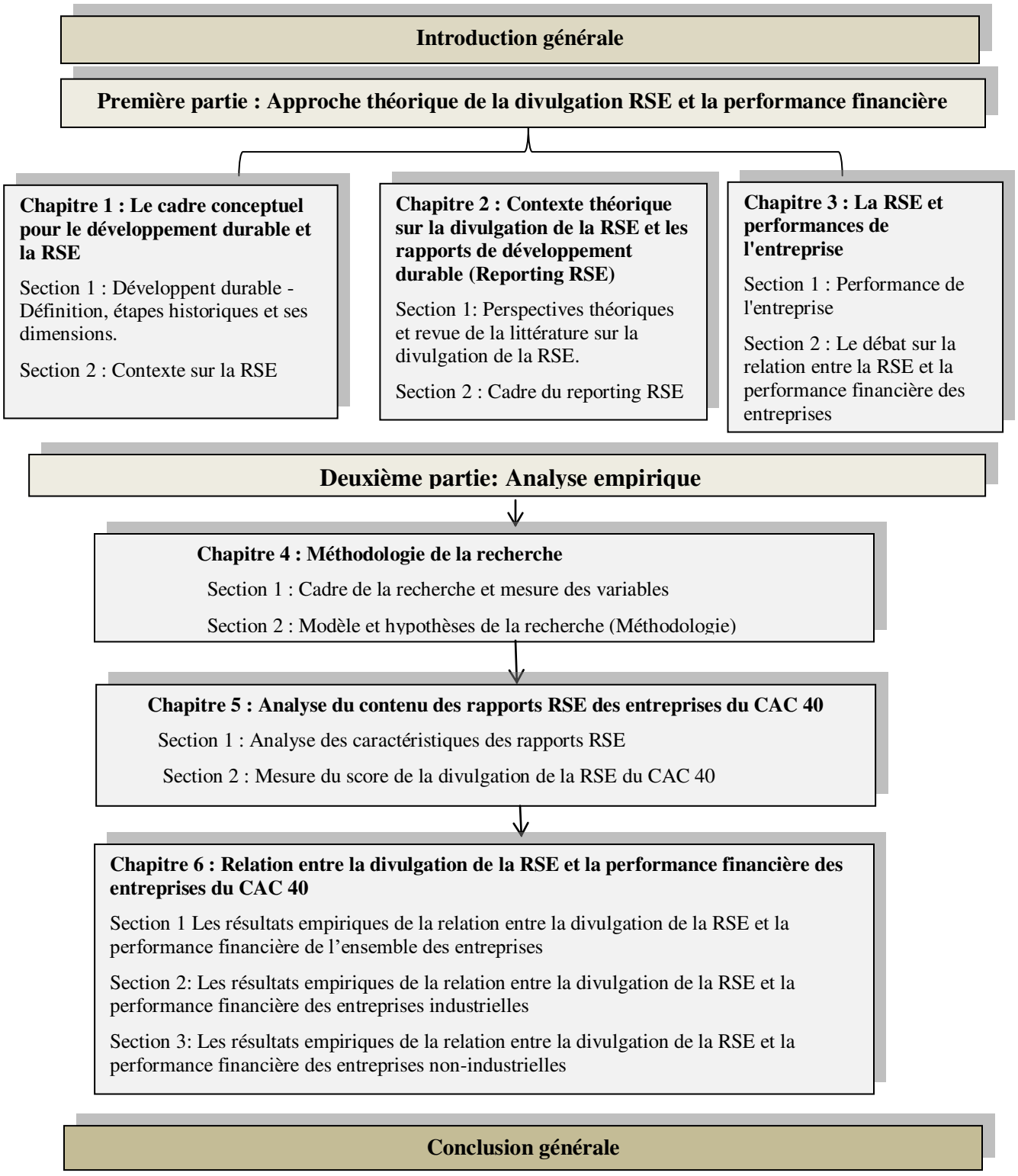

Figure 1 : Plan de la recherche

Première partie : Approche théorique de la divulgation RSE et de la performance financière

Introduction

Le but de la première partie est de poser le cadre théorique des principaux concepts mobilisés dans cette thèse, afin de construire une discussion théorique autour de la question de recherche suivante : « La divulgation des activités de la RSE affecte-t-elle positivement la performance financière des sociétés cotées au CAC 40 ? ».

L'objectif est de comprendre les pratiques liées à l'utilisation de la divulgation des activités de la RSE, et de mettre en valeur des RSE reporting, et leurs affects sur la performance financière de l'entreprise. Pour répondre à cette question de recherche, nous pouvons la diviser en trois questions connexes qui seront traitées en trois chapitres. Ainsi dans :

- Le premier chapitre, nous tenterons de répondre aux premières questions connexes : Quelle est la définition du DD et de la RSE ? Quels sont les avantages positifs pour les entreprises qui adoptent une approche plus durable ? Comment les entreprises pourraient-elles mettre en œuvre la RSE ? Pour cela, nous allons tout d'abord décrire le concept de DD, ensuite le concept de RSE, et enfin comment ce dernier pourrait être mis en œuvre par les entreprises.

- Le deuxième chapitre, nous essaierons de répondre aux questions connexes : Quel est le contenu du terme divulgation volontaire ? Quelles sont les théories qui pourraient expliquer la divulgation de la RSE ? Quelles sont les lignes directrices et les normes de reporting de la RSE ? Pour cela, nous allons d'abord poser le cadre théorique sur le terme divulgation de responsabilité sociale des entreprises (divulgations obligatoires et volontaires), et les théories qui expliquent la divulgation de la RSE seront discutées. Ensuite, nous examinerons le cadre de reporting RSE, les normes et les lignes directrices qui existent en matière de divulgation RSE.

-Le troisième chapitre, nous nous concentrerons sur la relation entre la RSE et la performance financière. Nous tenterons de répondre à la troisième question connexe : Y a-t-il un impact de la RSE sur la performance financière ? Et comment ? Pour cela, nous allons tout d'abord décrire le concept de performance, ainsi que les outils de mesure ; ensuite, dans ce chapitre, nous présenterons la littérature existante et les travaux académiques antérieurs concernant la relation entre la divulgation RSE et la performance financière.

A la fin de cette partie, nous comprendrons le contexte théorique, particulier, de la divulgation des activités de la RSE et sa relation avec la performance financière qui est comme une condition nécessaire pour réaliser l'étude empirique**.**

Chapitre 1 : Le cadre conceptuel du développement durable et de la RSE

Introduction :

Le développement durable peut être une source de succès, d'innovation et de rentabilité pour les entreprises. Pour utiliser cette source et pour faire face au défi de la durabilité, les entreprises ont besoin d'un cadre de travail sur lequel elles peuvent compter, afin d'identifier les opportunités et les menaces, puis de développer, mettre en œuvre, contrôler et améliorer les stratégies de durabilité de l'entreprise pour être à la fois plus durables (pour elles-mêmes et pour la société) et plus efficaces sur le plan économique (Baumgartner, 2014). Il y a un intérêt croissant de la société et de l'entreprise elle-même à développer le secteur des entreprises vers la durabilité, car la société peut jouer un rôle important dans l'effort de développement durable (Bansal, 2005).

En ce qui concerne les entreprises, il semble que le concept de développement durable soit très proche de la RSE. Cette idée répandue s'applique aux universitaires, aux professionnels et au grand public, car souvent aucune différence visible entre ces termes n'est faite. Cela conduit à une discussion très large et non précise sur ce sujet, surtout dans les domaines de la science économique et de la gestion des entreprises.

La RSE suppose que l'acteur social de premier plan est l'entreprise, qui doit donc à la fois assumer les responsabilités associées à son domaine, et rechercher la protection de l'environnement, le progrès social et la croissance économique. Ce sont trois composantes clés de la responsabilité sociale des entreprises, qui constitue également les trois dimensions du développement durable, quand les organisations internationales développent ce concept à la fin des années quatre-vingt. En effet, aujourd'hui la RSE est souvent liée à l'application du développement durable par les entreprises. (Bertrand, 2014).

Le premier chapitre de ma thèse définit l'importance du développement durable et de la RSE. Celle-ci a été explorée dans un contexte historique et en relation avec les résultats scientifiques récents, qui montrent désormais, qu'elle représente le développement durable au niveau de l'entreprise, et que le développement durable et la RSE sont utilisés comme des synonyme (Ebner et Baumgartner, 2008).

L'objectif de ce chapitre est double. Il s'agit tout d'abord de présenter le terme « développement durable » et d'explorer son histoire. Le second objectif est de comprendre la RSE, c'est-à-dire « la responsabilité sociale » ou « responsabilité sociétale » des entreprises, qui fait l'objet de nombreuses définitions et opinions variées dans le champ académique, comme auprès des différents acteurs de la société.

Ce chapitre se déroule comme suit : la section 1 sera dédiée à définir le concept de développement durable : définition, étapes historiques. Puis, seront présentés les fondements des différentes dimensions du développement durable : interconnexion entre les dimensions de base du développement durable. Enfin on finira sur le concept de développement durable dans le monde des affaires. La section 2 présentera d'abord une revue de la littérature qui a traité du concept de responsabilité sociale des entreprises (RSE), puis les avantages de la RSE et se terminera par les défis et la mise en œuvre de la RSE.

Section 1 : Développent durable - Définition, étapes historiques et ses dimensions

La présente section vise à mieux comprendre le terme « développement durable » à travers l'exploration de son histoire, l'évolution du développement durable sous l'angle des conférences et publications internationales souvent mentionnées dans les discussions sur la durabilité. Puis, sont présentées les dimensions sur lesquelles il est construit et la relation entre développement durable et affaires.

1. Définition du concept de développement durable et les étapes de son évolution

Depuis le début de la Révolution industrielle, l'impact de l'humanité sur notre planète, ses écosystèmes, mais aussi sur l'humanité elle-même, a augmenté de façon drastique. En dépit d'innovations bénéfiques, de personnalités inspirantes et de progrès sociétaux, de nombreux impacts négatifs et induits par l'homme comme le changement climatique, la perte de la biodiversité, l'extraction des ressources destructrices, le gaspillage, etc. ont vu le jour. (WCED, 1987, Blomgren, 2011).

Surtout, depuis la fin des années 1980, le développement durable a suscité beaucoup d'intérêt auprès des organismes gouvernementaux, des entreprises, des organisations non gouvernementales et des groupes civiques, ce qui a donné lieu à des initiatives politiques dans les secteurs public et privé.

Le DD est un concept polymorphe et protéiforme (Gladwin et al., 1995). Il « change d'apparence » en fonction des contextes dans lesquels il est implanté et des acteurs qui le mobilisent (Gutsats, 1983).

De plus, « *le développement durable est un processus de changement dans lequel l'exploitation des ressources, la direction des investissements, l'orientation du développement technologique et le changement institutionnel sont en harmonie et améliorent le potentiel actuel et futur pour répondre aux besoins et aspirations humains*. » (Wheeler Et Beatley, 2004).

Par ailleurs, le terme « développement » est souvent confondu avec celui de la croissance économique, notamment dans les indicateurs économiques. Certains auteurs évoquent la nécessité de les distinguer. Le développement est un concept qualitatif et non seulement quantitatif comme la croissance économique. Dans la sphère socio-économique, la croissance signifie l'augmentation du chiffre d'affaires, du produit intérieur brut (PIB), tandis que le développement consiste au bien-être collectif, à l'amélioration de la qualité de vie, de la santé, de la justice sociale (Gudmundsson et Hojer, 1996).

La définition la plus fréquemment citée du développement durable est celle issue du rapport *Our Common Future* dit rapport Brundtland 1987 : « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir* ». (Rapport Brundtland, 1987)

Sur la base de toutes les définitions du développement durable, il convient de souligner que ce terme se concentre sur plusieurs axes majeurs tels que : mettre l'accent sur la satisfaction des besoins, sur les dimensions sociales, économiques et environnementales, sur les valeurs éthiques, sur la coopération, et donner la priorité aux droits de l'homme.

Selon Kurapatskie et Darnall (2013) la durabilité implique de répondre aux besoins humains pour le présent et l'avenir, c'est-à-dire :

• Préserver les systèmes environnementaux et écologiques.

• Améliorer la qualité de vie.

• Promouvoir le développement économique qui comprend la création d'emplois bien rémunérés.

• Assurer l'équité entre les groupes de population et entre les générations.

Ce qui n'est pas énuméré dans ces principes est la gouvernance qui promeut la paix et le développement, car il est supposé que c'est une condition nécessaire pour que la société puisse sérieusement s'attaquer au développement durable.

Les étapes qui ont évolué sur le concept du développement durable sont les suivantes :

- Des auteurs bien connus comme Rachel Carson et son livre *Printemps silencieux* (Silent Spring,1962) ont fait prendre conscience du besoin urgent d'un changement significatif pour un comportement plus respectueux de l'environnement envers notre planète. Au cours des tentatives visant à réduire l'impact négatif de l'humanité, mentionné précédemment, et à prendre en considération le bien-être des générations actuelles et futures, le concept de durabilité / développement durable est passé à l'ordre du jour des décideurs internationaux. Bien que le terme ait été défini par le noble allemand Hans Carl von Carlowitz déjà en 1713, il a reçu sa définition actuelle tout récemment. La durabilité et le domaine du développement durable sont des mots de plus en plus utilisés au début du XXIe siècle dans les débats sociétaux et en entreprise (Grober, 2007), qui envisagent le potentiel du concept à créer une valeur significative pour l'humanité et la nature.
- En 1971, suite à une volonté des pays en développement, une réunion d'experts de la pollution parrainée par l'ONU s'est réunie à Founex, en Suisse, et a établi pour la première fois le lien explicite entre le développement industriel, et la dégradation de l'environnement. Cependant, dans un consensus assez contradictoire, cette réunion a conclu que « il n'y a pas de contradiction inhérente entre l'environnement et le développement, et que ces deux préoccupations devraient se soutenir mutuellement » (Engfeldt, 2002).

- Cependant, les appels à une conférence des Nations unies sur l'environnement provenaient de l'ambassadeur de Suède auprès de l'ONU qui était particulièrement préoccupé par les effets de la « pluie acide » et l'acidification des systèmes d'eau en Scandinavie. Fait intéressant, au moment où la conférence a eu lieu, à Stockholm en 1972 (La conférence de Stockholm), la question de la pollution s'est élargie pour inclure les problèmes vécus par les pays en développement. Bien que cette énigme particulière n'ait pas été réglée à Stockholm, à bien des égards, la conférence a été d'une importance internationale plus grande que ce qui est souvent rapporté. Elle a impliqué la participation non seulement de plus de 100 pays, mais de plus de 400 organisations intergouvernementales, et organisations non gouvernementales (ONG). Elle s'est terminée par la Déclaration de Stockholm sur l'environnement humain et le Plan d'action pour l'environnement humain. En somme, non seulement elle a porté l'environnement à la conscience nationale, mais elle l'a inscrit fermement à l'ordre du jour international.

- La Stratégie mondiale de conservation de 1980 (World Conservation Strategy dit WCS) est une synthèse des décennies de débats au sein de la communauté internationale sur la nécessité de protéger l'environnement tout en poursuivant le processus de développement. La WCS a utilisé le terme « durable » pour décrire le développement qui tient compte des facteurs sociaux et écologiques, ainsi que des facteurs économiques ; de la base des ressources vivantes et non vivantes ; ainsi que des avantages et des inconvénients à court terme des actions alternatives (IUCN et al, 1980). Mais la WCS n'a pas pleinement intégré les considérations environnementales (Clapp et Dauvergne 2005).

- Dix ans après Stockholm, l'ONU a convoqué une réunion à Nairobi en 1982 pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de Stockholm et faire des recommandations concernant les tendances environnementales actuelles pour les futures actions du PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement). Les rapports préparatoires préparés par le PNUE et la Déclaration de Nairobi ont montré clairement que si les états-nations avaient progressé vers la protection de l'environnement, leurs actions n'étaient pas suffisantes pour inverser le rythme de la dégradation de l'environnement dans le monde.

La réunion de Nairobi a également souligné le rôle de la croissance économique dans l'amélioration de la santé et du bien-être des populations et de l'environnement dans les pays en développement (UNEP 1982).

- En 1987, l'ONU a convoqué la Commission mondiale de l'environnement et du développement, dite commission Brundtland du nom de sa présidente Madame Gro Harlem Brundtland. Son objectif était de construire un avenir « plus prospère, plus juste et plus sûr » reposant sur des politiques et des pratiques écologiques. Pour atteindre cet objectif, il faudrait faire face à des « changements significatifs dans les approches actuelles », qui impliqueraient des changements dans les attitudes et les styles de vie individuels et, plus crucialement, « les changements dans certaines politiques cruciales ... et la nature de la coopération entre les gouvernements, les affaires, la science et les gens » (WCED, 1987, p 356).

- La Conférence de Rio (1992) sur l'environnement et le développement à laquelle ont participé 178 pays, s'est tenue vingt ans après la conférence de Stockholm. Rio a donné naissance à une définition extensive allant bien au delà des rapports de l'environnement et du développement en englobant les rapports Nord-Sud, la lutte contre la pauvreté, les droits de la femme, l'équité sociale, etc. La Conférence de Rio qui a donné lieu à la Déclaration de Rio a permis la signature de deux conventions internationales : la Convention sur le changement climatique et la Convention sur la diversité biologique, et de deux déclarations non contraignantes portant sur les forêts et sur la désertification. L'agenda 21, compendium des actions à entreprendre en matière d'environnement et de développement, constitue également un ambitieux programme pour faire évoluer les modes de développement et pour atteindre les objectifs définis dans la Déclaration de Rio et dans les deux conventions internationales (Martin, 2002).

- En 1997, la SDC6 est la « Commission de développement durable 6 » qui s'est tenue en Argentine, portant des définitions sur le domaine du développement durable qui comporte trois volets : durabilité environnementale, durabilité économique et durabilité socio-politique. Sur la base de ces définitions sont venus les concepts de développement économique, développement social et protection de l'environnement « piliers interdépendants du développement durable et se renforçant mutuellement ».

- En avril 2002, s'est tenue le Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg, Afrique du Sud, afin de souligner l'engagement international pour parvenir à un développement durable par le biais suivant : Évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Agenda et publié par la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement de 1992 ; Passer en revue les défis et les opportunités qui pourraient affecter le potentiel pour parvenir à un développement durable ; Les actions doivent être prises en proposant des arrangements institutionnels et financiers nécessaires pour mettre en œuvre et identifier les moyens de renforcer le soutien institutionnel volontaire nécessaire aux divers niveaux : national, régional et international (Haumont et Marois, 2010).

L'évolution du concept et l'implication pour les acteurs (scientifiques et ONG, gouvernements et nations, entreprises et consommateurs) ont été proposées (Delchet 2003). Les dates importantes du développement durable sont résumées sur la figure 1.1. Celle-ci montre l'évolution de ce concept au fil du temps et aussi clairement les actions des différents acteurs au cours des trente dernières années. On peut également voir que le concept de développement durable a engendré de nouveaux termes tels que « responsabilité sociétale » et « performance économique, sociale et environnementale ».

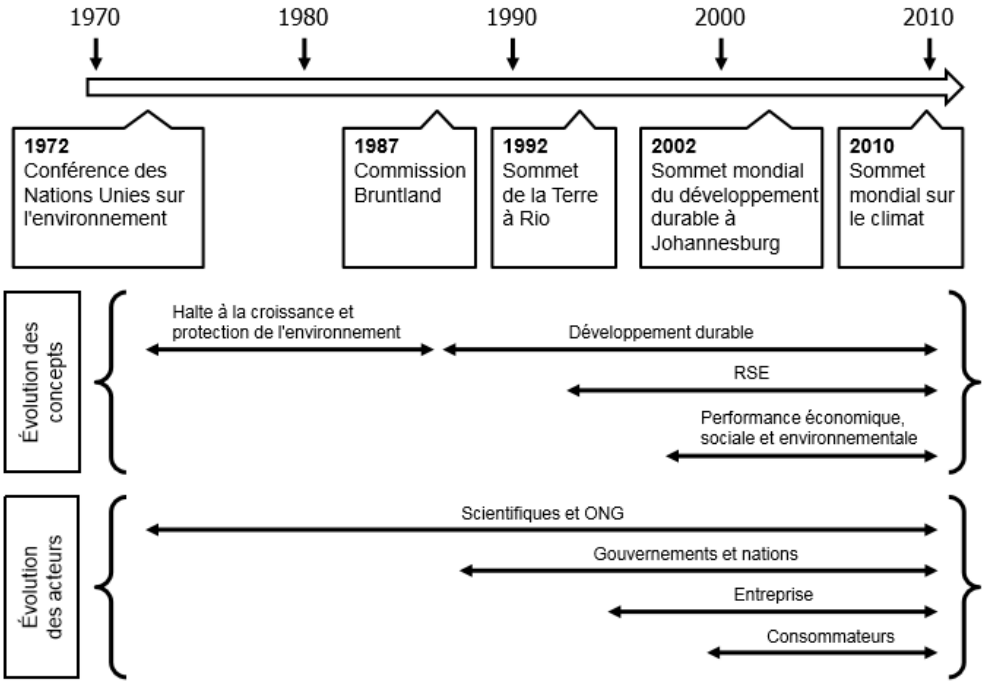

Figure 1- 1 : l'évolution du concept de développement durable au fil de l'histoire.

Selon *Delchet Karen, 2003*.

En plus de ces dates, il y a d'autres conférences et l'Agenda comme :

- La Conférence des Nations unies sur le développement durable (Comme Rio + 20), du 20 au 22 juin 2012, intitulée « L'avenir que nous voulons » s'est tenue à Rio de Janeiro, Brésil, 20 ans après la première Conférence de Rio, en vue de résoudre les questions qui incluent (Leggett et Carter, 2012) :

  • La définition de « l'économie verte », et est-ce qu'une définition donne suffisamment d'importance aux aspects sociaux du développement durable ?

  • Les « objectifs de développement durable » (ODD) devraient-ils remplacer ou compléter les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ?

  • Comment réformer les institutions environnementales internationales ? Les gouvernements s'engagent-ils à fournir une aide financière et technologique plus importante aux pays à faible revenu ?

  • Quelles actions pourraient conduire à une meilleure mise en œuvre des objectifs de développement durable existants ?

- L'Accord de Paris en vertu de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, du 30 novembre au 11 décembre 2015. L'objectif principal de l'accord est de maintenir le réchauffement climatique à moins de 2 ° C. (Accord de Paris, 2015)

Les premières critiques sur le concept de développement durable ont révélé un large éventail d'interprétations et un manque de cadre théorique et analytique suffisamment robuste pour évaluer les décisions visant à parvenir à un développement plus durable (Holdren et al., 1995, Holmberg et Sandbrook 1992, Shiva 1992, Toman 1992, Lele 1991, Redclift 1991, Dixon et Fallon 1989).

Ces examens indiquent que la durabilité doit être considérée comme un vaste champ d'enquête englobant les questions d'intégrité culturelle, de justice et de gouvernance, de limites écologiques à l'activité économique, de droit individuel à un moyen de subsistance sûr et enfin de droit national de développement économique.

Malgré l'évolution du concept de durabilité, l'essence de l'idée est restée la même. Par exemple, selon Dyllick et Hockerts (2002), la durabilité représente le développement et l'évolution de la société dans le sens d'un monde plus riche et plus confortable où le milieu naturel et les réalisations culturelles sont réservés aux générations futures. En plus de bénéficier aux générations futures, la durabilité apporte de la valeur et des gains financiers dans le présent.

Cette vision globale implique que les progrès dans les trois dimensions environnementales, sociales et économiques est nécessaire pour le développement durable.

2. Les différentes dimensions du développement durable (Interconnexion entre les dimensions de base du développement durable)

Le développement durable se compose de trois dimensions structurelles caractérisées par des objectifs sociaux, à savoir essayé de réaliser une société fondée sur la répartition équitable des ressources naturelles, l'acceptation volontaire des limites écologiques, et la poursuite de l'efficacité économique. En bref, le concept de développement durable recherche un développement égalitaire (l'équité sociale), respectueux de l'environnement et économiquement possible (l'efficacité économique).

Sans doute, pour expliquer le développement durable, de nombreux chercheurs ont utilisé le concept Triple-Bottom-Line (TBL ou 3BL). Le TBL est une construction durable qui a été inventée par Elkington (1997), pour décrire le développement durable de manière conceptuelle. L'auteur conclut qu'il existe trois principaux aspects de création de valeur dans le comportement durable, à savoir : la prospérité économique ; la qualité de l'environnement et la justice sociale. La synthèse des trois dimensions du développement durable est la suivante :

- **La dimension économique**

La dimension économique cadre se réfère à l'impact des pratiques commerciales de l'organisation sur le système économique (Elkington, 1997). Il s'agit de la capacité de l'économie comme l'un des sous-systèmes de la durabilité à survivre et à évoluer vers l'avenir afin de soutenir les générations futures (Spangenberg, 2005).

La dimension économique relie la croissance de l'organisation à la croissance de l'économie et la façon dont elle contribue à l'appuyer. En d'autres termes, cela met l'accent sur la valeur économique fournie par l'organisation au système environnant d'une manière qui la prospère et favorise sa capacité à soutenir les générations futures.

- **La dimension sociale**

La dimension sociale fait référence à la conduite de pratiques commerciales bénéfiques et équitables pour le travail, le capital humain et la collectivité (Elkington, 1997). L'idée est que ces pratiques apportent de la valeur à la société et « rendent » à la communauté. Des exemples de ces pratiques peuvent inclure des salaires équitables et la couverture de soins de santé.

Mis à part l'aspect moral d'être « bon » à la société, le non-respect de la responsabilité sociale peut affecter la performance et la durabilité de l'entreprise. La justice sociale doit être donnée à toutes les parties prenantes de l'entreprise et pas seulement aux actionnaires (Bansal, 2005). La performance sociale met l'accent sur l'interaction entre la communauté et l'organisation et traite des questions liées à la participation communautaire, aux relations avec les employés et aux salaires justes (Goel, 2010).

- **La dimension environnementale**

La dimension environnementale se réfère à l'engagement dans des pratiques qui ne compromettent pas les ressources environnementales pour les générations futures. Il s'agit de l'utilisation efficace des ressources énergétiques, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la réduction de l'empreinte écologique, etc. (Goel, 2010). Afin d'utiliser des ressources qui ne menacent pas l'avenir des générations futures, les entreprises doivent développer des pratiques de prévention pour réduire leur impact environnemental (Bansal, 2005).

L'adoption en 2006 de la Convention internationale sur la diversité culturelle, est une composante aussi importante que les trois autres ; la démocratie et la participation constituent un levier transversal. De plus O'Neill et al. (2009) ne sont peut-être pas les premiers à inclure le domaine culturel dans l'explication du développement durable, mais ils peuvent certainement être considérés comme les pionniers dans ce domaine. Basé sur un modèle de durabilité développé par Navajo FlexCrete, une société indigène américaine, les auteurs ont soutenu que le « domaine culturel » devrait être inclus dans le développement durable, en plus des trois domaines existants : l'économique, le social et l'environnemental.

Les dimensions de la représentation du développement durable après l'intégration de la dimension culturelle prennent cette forme (Figure 1.2) :

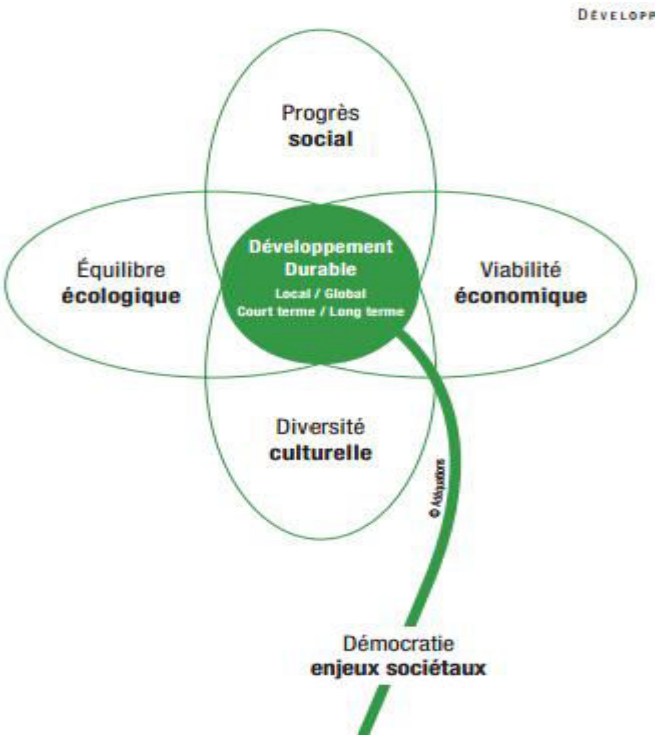

Figure 1- 2 : Les dimensions du développement durable après l'intégration de la dimension culturelle.

D'après le Haut conseil de la coopération internationale, Paris, France, 2006.

D'autres chercheurs croient également qu'il existe une sixième dimension appelée la dimension politique. Cette dernière symbolise le fait que l'application de la gouvernance démocratique permet la distribution équitable des ressources entre les personnes et parmi les générations, en plus de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.

La figure 1-2 fournit une représentation visuelle commune du développement durable qui est souvent associée au modèle de développement Brundtland. Cette vision globale implique que des progrès dans les trois dimensions - environnementale, sociale et économique - sont nécessaires pour le développement durable. Si on les prend à leur valeur nominale, les éléments des ces trois dimensions peuvent être considérés isolément les uns des autres, ce qui correspond à la formulation " faible " de la durabilité.

La durabilité faible insiste sur l'efficacité, le marché, la croissance, la réduction de la pauvreté ; la durabilité forte insiste sur l'équité, l'égalité et la cohésion sociale, la diversité culturelle, la régulation institutionnelle. (Haut conseil de la coopération internationale, 2006).

En bref, ces trois dimensions doivent être interdépendantes et complémentaires dans un cadre interactif caractérisé par le contrôle, la régulation et la rationalisation des ressources, et devant parvenir à un « équilibre » entre eux.

Selon Cotter et al., (1999), certains des principes clés qui forment le fondement du développement durable sont :

Intégration : L'intégration efficace des considérations environnementales, sociales et économiques dans la prise de décision. Une approche intégrée signifie que les processus de prise de décision à tous les niveaux devraient tenir compte d'un large éventail d'effets environnementaux, sociaux et économiques. Une approche intégrée signifie que les processus décisionnels à tous les niveaux devraient inclure l'examen d'un large éventail d'effets environnementaux, sociaux et économiques.

Participation de la communauté : La reconnaissance du fait que la durabilité ne peut être atteinte, ni des progrès significatifs dans ce sens, sans le soutien et la participation de toute la communauté. L'efficacité de cette approche est déjà reconnue dans de nombreux programmes des autorités locales tels que la réduction des déchets ou la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La participation de la communauté est également essentielle à la surveillance de l'état de l'environnement.

Comportement de précaution : En cas de menace de dommages environnementaux graves ou irréversibles, le manque de certitude scientifique absolue ne devrait pas servir de motif pour remettre à plus tard les mesures visant à prévenir la dégradation de l'environnement, comme celles visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le comportement de précaution implique une éthique de conservation au sein des cadres de planification et de gestion environnementale, ainsi que des conseils pour se prémunir contre la dégradation future de l'environnement.

L'équité au sein et entre les générations : L'équité et l'égalité d'accès aux opportunités tant au cours de notre vie, que pour les générations futures. Cette notion d'équité implique l'importance de maintenir à la fois l'intégrité écologique et les ressources de la Terre pour assurer une certaine qualité de vie, à court comme à long terme. Cette approche consiste à se demander : « La qualité de vie actuelle est-elle obtenue aux dépens des autres ou des générations à venir ? »

Amélioration continue : La situation environnementale en déclin signifie qu'il est impératif de prendre des mesures immédiates pour devenir plus durables et améliorer continuellement cela. Le changement ne se produira pas tout à la fois. Cependant, il est important de faire des améliorations continues, en tirant le meilleur parti des progrès technologiques et de la compréhension scientifique de ce qui est durable, et d'augmenter la sensibilisation de la communauté sur les questions de durabilité.

Intégrité écologique : Cela nécessite la protection de la diversité biologique et le maintien des processus écologiques essentiels et des systèmes de survie. La reconnaissance aussi de l'interdépendance de toutes les parties du milieu naturel, car rien n'est séparé, et la protection de l'environnement naturel sous ses diverses formes est essentielle pour qu'il y ait une forte dépendance.

L'étape suivante est orientée sur le concept de développement durable face au monde des affaires, on parle alors de la durabilité de l'entreprise qui est une alternative possible du futur développement de l'entreprise.

3. Le concept de développement durable dans le monde des affaires

L'idée selon laquelle les entreprises pourraient jouer un rôle majeur dans le développement durable a sans doute été popularisée par le rapport Brundtland (UNWCED, 1987). La Commission Brundtland a eu un rôle déterminant et significatif pour la mise en place dans les entreprises du développement durable (Elkington, 1994).

Le rapport souligne que les sociétés transnationales doivent être étroitement réglementées par les institutions internationales, que la nouvelle technologie exige une « gestion prudente », et qu'il doit y avoir un « strict respect des normes environnementales, règlements et normes » (UNWCED, 1987: 217). Le message général était que les entreprises pouvaient être un puissant moteur du développement durable, mais cela doit être correctement réglementé.

Durant la dernière décennie, la durabilité est devenue un sujet central de la recherche internationale, en affaires et en gestion, les entreprises étant de plus en plus intéressées à évaluer leurs impacts environnementaux, sociaux et de développement.

Au cours des dernières années, la recherche sur la durabilité des entreprises (Kourula et al., 2017) c'est-à-dire des activités, habituellement considérées comme volontaires, démontre l'inclusion de facteurs sociaux et environnementaux, dans les opérations commerciales et dans l'interaction avec les parties prenantes.

Puisqu'il s'agit du développement durable, c'est le concept global, et la durabilité d'entreprise une traduction distincte des idées de durabilité dans le monde de l'entreprise. Il est principalement axé sur la performance des entreprises à long terme, tandis que la société observe réellement non seulement la rentabilité, mais elle prend également en considération le développement et le résultat de ses activités par rapport à la communauté environnante et à l'environnement (Marková et Lesnikovà, 2015). Cela signifie que la durabilité surveille la viabilité à long terme de l'entreprise en matière de développement durable.

Ainsi M. Wilson (2003) affirme que la durabilité est un mélange de plusieurs concepts, y compris le développement durable, la responsabilité sociale des entreprises et la théorie des parties prenantes. Le développement durable, selon lui établit un objectif social général pour tous les acteurs et promeut le domaine sur lequel les entreprises doivent concentrer leur attention (performance environnementale, sociale et économique). Il exige également la surveillance de l'intérieur ainsi que l'environnement externe.

Selon Blaga (2013) le point principal de la durabilité des entreprises est une approche holistique de la gestion, intégrant les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise, pour créer des organisations éthiques, renforcer les responsabilités sociales des entreprises en montrant de l'intérêt aussi bien pour la diversité et l'inclusivité, que pour les initiatives communautaires, les responsabilités financières dans l'allocation des fonds et la distribution de la conservation des risques et de l'environnement, qui mèneront à l'excellence organisationnelle et à la croissance à long terme.

Une stratégie cohérente et durable, basée sur l'intégrité, des valeurs solides et une approche à long terme, offrent des avantages commerciaux clairs aux organisations et une contribution positive au bien-être de la société. Donc, les entreprises qui adoptent une approche plus durable bénéficient d'avantages positifs, notamment (Berns and al, 2009; United Nations report, 2001) :

- Amélioration de la valeur et de la réputation de la marque. La performance environnementale est un problème que bon nombre de personnes utilisent lorsqu'elles portent un jugement sur des entreprises. C'est pourquoi une stratégie d'entreprise axée sur le développement durable offre une excellente occasion d'accroître la valeur de la marque et d'améliorer l'image de l'industrie.

- Attirance et fidélisation des clients. Le développement durable aide les clients à différencier des produits et des fournisseurs similaires, le prix et la performance étant égaux. Certains clients voient le développement durable comme un critère d'achat clé et sont prêts à payer une prime ou un compromis sur la performance.

- Différenciation. Le marketing fournit des concepts qui catapultent la vérité des pratiques durables d'une entreprise, en ce qui concerne ses produits et services. Il s'agit d'un facteur pour les entreprises à générer des avantages sur ses concurrents dans une course constante.

- Amélioration de la gestion des risques. Le risque de réputation est l'une des mesures de réussite de l'entreprise les plus fortement touchées par la performance d'une entreprise en matière de développement durable.

- Attirer et retenir du personnel talentueux. Les pratiques durables liées au bien-être des employés se révèlent être un moyen puissant pour aider les entreprises à attirer et à conserver le capital humain.

- Baisse des coûts d'exploitation et générant une augmentation des revenus. Les coûts d'exploitation peuvent être réduits grâce à des pratiques durables telles que la réduction des déchets, la prévention de la pollution et l'élimination des dangers pour la santé et la sécurité.

Selon les objectifs de la durabilité des entreprises, il existe plusieurs exigences (environnementales et sociales) pour réaliser le développement durable (Sutherland et al 2008, O'Brien 1999, De Ron, 1998). Les exigences environnementales critiques et les aspects économiques à prendre en compte pour créer une entreprise durable sont les suivants :

Réduction des déchets et des émissions dans une industrie de transformation ; Réduction de l'intensité énergétique des biens et des services ; Utilisation des ressources énergétiques renouvelables et durables ; Mesure et évaluation de l'impact commercial sur les écosystèmes. Des mesures standard pour évaluer la performance de la durabilité et la conscience environnementale doivent imprégner la culture de toute l'organisation.

Les exigences environnementales ne sont pas les seules que l'entreprise doit respecter, mais les questions sociales sont également très importantes. Les exigences sociales suivantes sont incluses dans la RSE :

Gestion des ressources humaines ; Conditions de travail saines et sécuritaires ; Adaptation au changement ; Choix des communautés locales ; Respect et application des droits de l'homme ; Gestion des partenaires commerciaux, des fournisseurs et des relations avec les consommateurs.

De même la question de savoir comment les entreprises peuvent contribuer activement aux objectifs du développement durable, relier la responsabilité à l'opportunité, est d'une grande pertinence. Dans ce cas, le développement durable sera une source de création de valeur pour l'entreprise et pour la société (McWilliams et Siegel, 2011).

Peut-être est-il temps d'expliquer la responsabilité sociale de l'entreprise ou le développement durable ? Conceptuellement, ce sont deux idées distinctes.

Le développement durable est un concept au niveau des systèmes qui concerne la durabilité planétaire et l'équité mondiale, tandis que la RSE est une articulation au niveau de l'entité des responsabilités d'une organisation envers la société.

Cependant, les termes « développement durable », « durabilité » et « responsabilité sociale des entreprises », ainsi que diverses expressions connexes, sont souvent confondus et « interchangés » tant dans le discours académique que dans le discours des entreprises (Montiel, 2008).

Récemment, des tentatives ont été faites pour combiner la RSE et le développement durable en utilisant le terme " durabilité de l'entreprise " (Bansal, 2005, Baumgartner et Ebner, 2010).

Nous pouvons remarquer qu'au sein de la communauté scientifique des chercheurs en durabilité, aucun consensus général n'est obtenu sur la terminologie : durabilité des entreprises et responsabilité sociale des entreprises (Van Marrewijk, 2003). La RSE est parfois utilisée comme synonyme de la durabilité de l'entreprise.

Tandis que les concepts de RSE et de DD ont leurs origines, leurs tendances de recherche et leurs domaines d'application, il existe cependant une grande proximité entre ces deux concepts (Bertrand, 2014) :

« *Les 3 dimensions de la RSE sont le reflet des 3 piliers du Développement Durable : Écologique-Social-Économique et par ailleurs, la notion de Parties Prenantes fait également partie des fondamentaux du Développement Durable* ».

Mais Lauriol (2004) pointe vers une autre conséquence de « *la responsabilité sociale s'inscrivant clairement dans un champ (l'éthique des affaires) aux principes établis (logique contractualiste entre parties prenantes) alors que le développement durable fait encore l'objet de controverses très actives. Cette prééminence de la responsabilité sociale comme équivalent aux dimensions sociales du développement durable, se traduit aujourd'hui par une tendance forte à la normalisation de ces dimensions ; d'agences de notation en indicateurs, audits et Stakeholder's Report* ».

Aujourd'hui, avec l'adoption des institutions économiques aux principes du développement durable, on considère souvent que la RSE est l'application des principes du développement durable aux entreprises, même si historiquement le concept de responsabilité sociale des entreprises (1953) vient avant le concept de développement durable (1987).

La relation entre développement durable et RSE ne reste pas théorique, mais de plus en plus d'initiatives pratiques indiquent que les entreprises jouent un rôle croissant dans le développement durable.

Dans cette section nous avons présenté le concept de Développement Durable, directement lié avec la RSE, dans la section suivante nous décrivons la RSE en détail.

Section 2 : Contexte sur la RSE

Maintenant, il est important de prendre en compte la production d'écrits sur la RSE lors de l'étude du développement durable au niveau de l'entreprise, parce que les termes « développement durable » et « responsabilité sociale des entreprises », ainsi qu'une variété d'expressions connexes, sont fréquemment confondus aussi bien dans le discours académique que corporatif. Conceptuellement, le développement durable est un concept systémique lié à la durabilité planétaire et à l'équité mondiale, tandis que la RSE est une articulation au niveau de l'entité des responsabilités d'une organisation envers la société (Montiel, 2008).

Taoukif, (2014) a indiqué que les concepts de développement durable et de RSE sont des concepts qui fonctionnent sur deux niveaux distincts. Le concept développement durable renvoie à une vision macro-économique relative à des politiques d'États, institutions et collectivités locales, mais le concept RSE renvoie à une vision micro-économique qui traduit des stratégies, des discours et des pratiques managériales de l'entreprise.

La RSE est un modèle économique qui favorise la contribution des entreprises au développement durable, en créant un équilibre entre les intérêts économiques, les besoins environnementaux et les attentes sociales, et en intégrant l'esprit du développement durable dans la stratégie commerciale. La RSE est considérée comme faisant partie intégrante du développement durable (Conseil mondial des affaires pour le développement durable, 2000).

Le but de cette section est de présenter une revue de la littérature sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et son évolution historique, ainsi que les différentes définitions de la RSE afin d'identifier ses avantages attendus et ses motivations. En outre, nous présenterons des défis de la RSE, théories et modèles existants décrivant le processus de mise en œuvre de la RSE.

1. Définitions et évolution historique de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise

Alors que le terme développement durable a commencé à être utilisé dans les années 80, le cadre de la RSE a déjà été établi dans les années 1950 et 60.

En 1953, Bowen est l'un des premiers qui a publié un article très influent avec l'idée centrale de « Responsabilités sociales de l'homme d'affaires », donc il est considéré comme le père de la RSE.

Il définit la RSE comme des « *obligations des hommes d'affaires de poursuivre ces politiques, de prendre ces décisions ou de suivre les lignes d'action qui sont souhaitables en termes d'objectifs et de valeurs de notre société* » (Bowen 1953, 6)

Les idées de Bowen (1953) se focalisaient de façon égale sur la prise de décision des gestionnaires et sur les obligations envers la société dans son ensemble et n'étaient pas seulement internes à l'entreprise. Cependant, cela contraste avec l'approche de la RSE d'aujourd'hui, qui met l'accent sur les grandes pratiques institutionnelles et les institutions elles-mêmes plutôt que sur la prise de décision des gestionnaires individuels (Murphy et Schlegelmilch, 2013).

Par la suite, le développement du concept de RSE a été attribué à Peter Drucker qui a été le premier à utiliser l'expression « responsabilités sociales des entreprises ». Drucker s'est concentré davantage sur la RSE. Dans le texte *The Practice of Management* (1954), il a parlé de la « responsabilité publique ».

Entre le début des années 60 et la fin des années 70, l'expression « responsabilité sociale des entreprises » est enfin établie. Au cours de ces années, il y a eu un tournant dans le débat sur la responsabilité sociale. Ce fut surtout dû au travail de Milton Friedman (1970) au vu de l'article « La responsabilité sociale des entreprises est d'augmenter ses bénéfices », qui considère la maximisation du profit comme le seul et unique devoir des dirigeants et des entreprises.

Comme il le souligne : « *Il n'existe qu'une seule et unique responsabilité sociale de l'entreprise d'utiliser ses ressources et de s'engager dans des activités destinées à accroître ses bénéfices tant qu'il reste dans les règles du jeu, c'est-à-dire, fraude* » (Friedman, 1970).

Friedman ne nie pas l'existence de problèmes sociaux, mais il prétend qu'ils devraient être traités par les États et les gouvernements (Margolis et Walsh, 2002). À son avis, si les gestionnaires souhaitent poursuivre un certain bien social, ils devraient le faire en tant qu'individus et non comme dirigeants. Ce qui signifie qu'ils ne devraient pas utiliser l'argent des actionnaires pour leurs propres objectifs (Friedman, 1970).

De plus, une grande quantité de recherches ont été entreprises au cours des dernières décennies pour comprendre la nature et les motifs de la responsabilité sociale des entreprises (Carroll, 1979, Anderson, 1989, Wood, 1991, Clarkson, 1995, Pava et Krausz, 1996, Waddock et Graves, 1997, McWillians et Siegel, 2001). De plus en plus, l'importance accordée à la responsabilité sociale des entreprises par les investisseurs, analystes, commentateurs et universitaires s'est développée, indiquant un changement d'attitude.

Les années 1980 ont observé une augmentation de la recherche empirique pour les thèmes alternatifs. Cette époque a connu une explosion dans la recherche qui a essayé d'établir un lien entre la RSE et la performance financière des entreprises. L'intérêt pour la RSE s'est alors accélérée au niveau mondial dans les années 1990, faisant ainsi des années 90 et 2000 l'ère de la citoyenneté d'entreprise globale (Carroll et Shabana, 2010).

Ensuite, des définitions formelles de la RSE ont été proposées par des chercheurs qui mettaient l'accent sur la responsabilité sociale des entreprises, la réactivité et la performance.

Selon Wood (1991) le concept théorique de la RSE est divisé en trois phases :

La première phase qui renvoie aux années cinquante et soixante, souligne la délimitation des responsabilités, la définition du concept de RSE, dont l'hypothèse de comportement socialement responsable de l'entreprise (RSE1).

La deuxième phase qui renvoie aux débats des années soixante-dix, il s'agit de mettre l'accent sur les questions de la gestion concrète des problèmes sociaux et environnementaux des firmes (Buer, Ackerman, 1976) avec la Réactivité sociale des entreprises (RSE2) axée sur l'acte réel de répondre ou d'atteindre une posture réceptive envers la société.

La troisième phase renvoie aux années quatre-vingt et quatre-vingt-dix : réconcilier l'importance de la responsabilité sociale des entreprises (R1) et de la réactivité (R2) conduit à une tentative de performance sociale des entreprises (Corporate Social Performance) qui a mis l'accent sur les résultats des initiatives socialement responsables.

La figure suivante présente une synthèse historique de l'évolution théorique du concept de la RSE depuis les années 50 jusqu'au années 2000. Elle intègre trois niveaux : les principes, les processus de gestion et les résultats des impacts en matière de RSE.

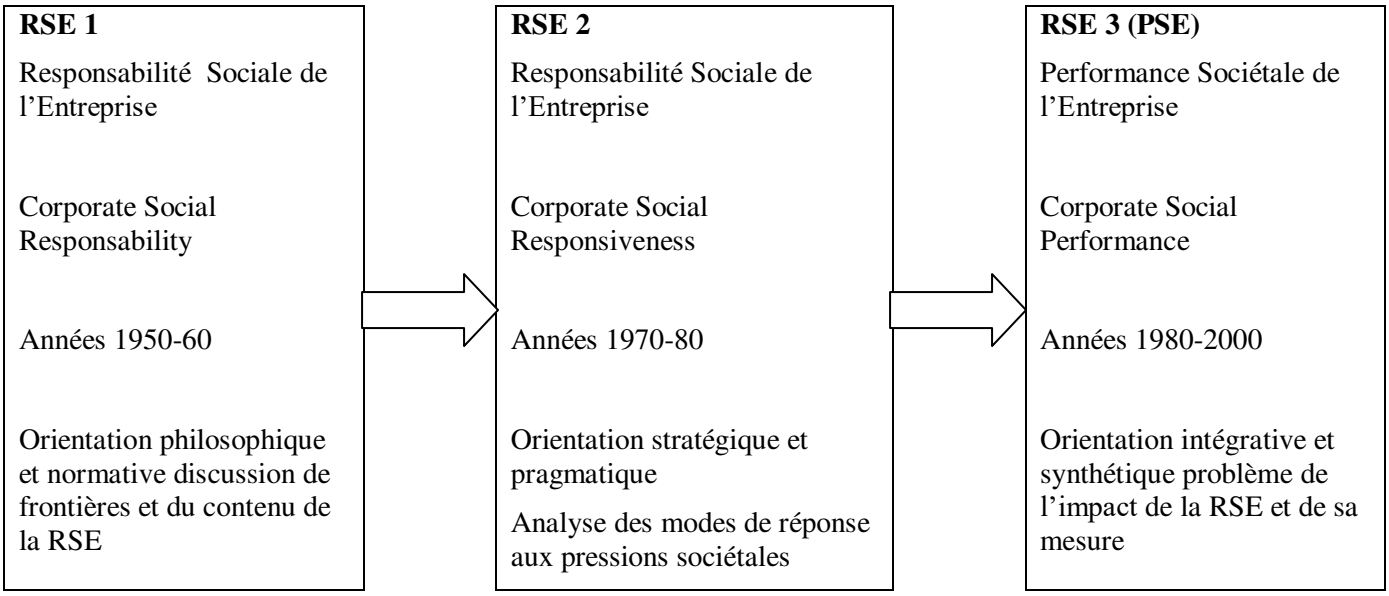

Figure 1- 3 : historique de l'évolution théorique du concept de RSE.

D' après Gond et Igalens, 2008.

Cependant, pour décrire et définir le concept de RSE, on peut trouver dans les différentes publications, les définitions suivantes :

Le concept de responsabilité sociale existe depuis le début de l'humanité (Anderson, 1989).

Frederick soutient que les ressources des entreprises devraient être utilisées à des fins sociales plus larges plutôt qu'à des fins purement internes (Frederick, 1960). Wood (1991) lui définit la RSE ainsi : « les entreprises et la société sont des entités entrelacées plutôt que des entités distinctes ».

Alors que chez McWilliams et Siegel (2001), les actions de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) prises par l'entreprise visent à promouvoir les biens sociaux au delà des intérêts directs de l'entreprise et de ce qui est exigé par la loi. Selon Brown et Dacin (1997), les entreprises devraient être moralement obligées d'apporter des contributions positives à la communauté.

Jones et al (2009) définissent les responsabilités sociales ainsi :

(1) Des précautions ont été prises concernant la dégradation de l'environnement et la pollution ;

(2) Les employés sont considérés comme des biens précieux dans la société ;

(3) Une plus grande participation du public aux questions d'entreprise ;

(4) Au-delà du respect des lois et des législations ;

(5) Des politiques éthiques ont été mises en œuvre au sein de la société ;

(6) Prendre des décisions durables.

Pour manifester un comportement socialement responsable, les entreprises doivent se comporter de manière éthique et contribuer au développement économique en plus de fournir un environnement de travail propice aux employés, communautés locales, et à la société dans son ensemble (Watts et Holme, 1999).

Par conséquent, la RSE est perçue comme étant multi-dimensionnelle. Ainsi, la définition la plus acceptée de la RSE est celle de Carroll (1999) qui comprend les responsabilités obligatoires, économiques (être profitable, fabriquer des produits respectant des normes de qualité,..), juridiques (respecter les lois et réglementations), sociales et éthiques des sociétés (agir conformément à des principes moraux partagés au sein de la société).

Selon Blaga (2013), les concepts de RSE sont le modus operandi pour atteindre l'objectif de durabilité. Les initiatives commerciales volontaires, sous la forme de pratiques de RSE, peuvent jouer un rôle clé en contribuant au développement durable. Plus précisément, les principes de RSE sont les suivants pour orienter les entreprises vers leur mise en œuvre de la responsabilité de la communauté : la dimension interne de la RSE se rapportant à la responsabilité d'une société dans ses relations avec les employés, et la dimension externe de la RSE se référant à la responsabilité d'une société dans ses relations avec toutes les parties prenantes.

En plus des nombreuses définitions de la RSE, il existe de nombreux termes pour la même construction ou une construction similaire. Le terme le plus commun utilisé en plus de la responsabilité sociale des entreprises est « la soutenabilité de l'entreprise » (corporate sustainability).

La soutenabilité de l'entreprise se concentre sur la valeur actionnariale à long terme en intégrant des principes dans neuf domaines : éthique, gouvernance, transparence, relations d'affaires, rendement financier, engagement communautaire, valeur du produit, pratiques en matière d'emploi et protection de l'environnement (Epstein, 2008). Ainsi, les activités associées à la soutenabilité de l'entreprise sont très similaires à la RSE, bien que d'une portée plus large.

Mais la RSE comprend un certain nombre d'activités d'entreprise qui mettent l'accent sur le bien-être des groupes d'intervenants autres que les investisseurs, tels que les organisations caritatives et communautaires, les employés, les fournisseurs, les clients et les générations futures. Une catégorie importante d'activités de la RSE inclut des contributions corporatives en espèces ou en produits des organismes de bienfaisance et communautaires (Sprinkle et Maines, 2010).

Aujourd'hui, la tendance générale du discours académique et les vues des praticiens situent la RSE comme une approche pour améliorer la gouvernance, qui en synergie avec la Corporate Governance (CG), conduit à la durabilité.

Par la suite, à côté des définitions académiques on pourrait mettre les définitions de la RSE par l'entreprise et les organisations, parce que les personnes derrière les processus de sélection et de mise en œuvre de stratégies socialement responsables, ce sont des hommes d'affaires, comme l'appelle Bowen (1953), les chefs d'entreprise, décideurs de la RSE dans les multinationales, leurs filiales, ou dans les petites et moyennes entreprises.

Russell (2010, pp. 51-53) a dressé un topo des différentes définitions de la RSE ainsi que leurs limites. Le tableau ci-dessous récapitule ces éléments.

Tableau 1- 1 : Définition de la RSE par les organisations non gouvernementale (ONG)

Entreprise Organisation	Interprétations de la RSE
ORSE www.orse.org	La RSE « *est une démarche qui permet aux entreprises d'intégrer des objectifs de développement durable dans leurs orientations stratégiques et dans leurs pratiques. Elle les engage à réfléchir sur leurs impacts environnementaux, sociaux, sociétaux et économiques à travers 7 approches qui correspondent à différentes tendances et à différentes nuances culturelles dans l'ISR (Éthique, Environnementale, Sociale, Citoyenne, Développement durable, Stakeholder et Financière)* ».
Commission européenne, le Livre	RSE « *est un concept par lequel les entreprises intègrent les*

vert (2001) www.ec.europa.eu	*préoccupations sociales et environnementales dans leurs opérations commerciales et dans leur interaction avec leurs parties prenantes sur une base volontaire. Être socialement responsable signifie non seulement répondre aux attentes légales, mais aussi aller au-delà du respect et investir « plus » dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes* ».
Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD) http://www.wbcsd.org/	La responsabilité sociale des entreprises « *est l'engagement des entreprises à contribuer au développement économique durable en travaillant avec les employés, leurs familles, la communauté locale, et la société dans son ensemble pour améliorer leur qualité de vie* ».
L'Organisation internationale du Travail (OIT) www.ilo.org	La RSE *« est un moyen par lequel les entreprises prennent en compte l'impact de leurs opérations sur la société et affirment leurs principes et valeurs à la fois dans leurs propres méthodes et processus et dans leur interaction avec d'autres acteurs. La RSE est une initiative volontaire, axée sur l'entreprise et se réfère à des activités qui sont considérées comme dépassant le respect de la loi* ».
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) www.oecd.org	La Responsabilité Sociale des Entreprises implique que les entreprises « convenables » contribuent au développement des sociétés dans lesquelles elles évoluent. La fonction des entreprises dans la société est de fournir des rendements adéquats aux propriétaires de capitaux en identifiant et en développant des opportunités d'investissement prometteuses et, dans le processus, de fournir des emplois et de produire des biens et des services que les consommateurs veulent acheter. Toutefois, la responsabilité des entreprises va au delà de cette fonction essentielle. Les entreprises sont tenues d'obéir aux diverses lois qui leur sont applicables et doivent souvent répondre aux attentes de la société qui ne sont pas écrites comme une loi formelle.
l'ISO 26000 www.iso.org	*« la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement , se traduisant par un comportement éthique et transparent qui : - contribue au développement durable , y compris à la santé et au bien-être de la société ;- prend en compte les attentes des parties prenantes ;- respecte les lois en vigueur et qui est en accord avec les normes internationales de comportement ; et qui est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations* ».

Source : D'après Russell (2010 p 51-53)

On remarque qu'il n'y pas point de consensus entre toutes ces définitions qui restent de l'ordre général. Mais la plupart des organisations connaissent la RSE et cherchent à répondre au souhait des parties prenantes. Nous pouvons remarquer que toutes les définitions indiquées ci-dessus mentionnent une catégorie spécifique des parties prenantes. De plus il y a certaines questions critiques que nous relevons. Par exemple celle de la Commission européenne : comment les questions de gouvernance d'entreprise sont-elles en équilibre avec le caractère « volontaire » de l'intégration de la RSE ? Pour le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD) : Cela exclut-il d'autres types de développement, par exemple éducation, technologique, etc. ? Et concernant l'Organisation de coopération et de développement économiques : Comment faire face à une disparité entre les "attentes sociétales" et le refus des entreprises de répondre ?

2. Les coûts et les avantages de la RSE

En incorporant la RSE, les sociétés doivent tenir compte du fait qu'elles devront supporter des coûts supplémentaires, donc être disposées à investir, mais l'intégration de la RSE devrait également générer des bénéfices (Ghelli, 2013). Sont identifiés deux types différents de coûts résultant de l'introduction de la RSE :

À partir des coûts mesurables, les premières dépenses auxquelles une entreprise recourt normalement sont celles liées à l'adoption de nouveaux équipements respectueux de l'environnement. Ces nouvelles installations sont nécessaires, par exemple, pour réduire les émissions polluantes dans les eaux et l'air, réduisant ainsi l'impact sur l'environnement ou construisant de nouveaux systèmes de réduction des déchets, ou pour mettre en œuvre des contrôles de qualité et environnementaux plus stricts et engager des coûts de fonctionnement supplémentaires conçus pour mieux répondre aux besoins des parties prenantes.

Il y a aussi d'autres coûts qui, pour leur caractère intangible, sont difficiles à estimer. Ces coûts sont liés à un emploi différent de certaines ressources, telles que les ressources humaines, les ressources matérielles ou les actifs incorporels. Ces coûts se produisent lorsque, par exemple, un gestionnaire ou un employé doit travailler sur des questions sociales, en soustrayant le temps et l'attention des autres activités de l'entreprise.

D'autres coûts cachés découlent de la limitation des alternatives stratégiques : une entreprise engagée dans la RSE ne peut pas par exemple se lier avec des partenaires non responsables, ou devrait éviter d'entrer dans les entreprises caractérisées par exemple en polluant les processus de production.

Les entreprises doivent identifier les coûts et les avantages de la RSE. Les sociétés investissent les fonds de leur propriétaire dans des activités de RSE, en s'attendant à un rendement maximal pour un risque minimum.

Tsoutsoura (2004) a souligné le fait qu'être socialement responsable devrait avoir des avantages fondamentaux pour être durable. Un certain nombre d'avantages de la RSE ont été identifiés par les chercheurs comme tangibles et intangibles de la RSE (Jenkins, 2005, Grayson et Hodges, 2004, Greening et Turban, 2000, Orlitzky et al., 2003).

L'image de marque et la réputation sont plus élevées dans les entreprises qui mettent en œuvre des pratiques de RSE que dans celles qui ne le font pas, ou dans des entreprises socialement irresponsables (Jenkins, 2005). Une réputation positive de RSE aide à son tour une entreprise à facturer plus élevé pour leurs produits / services, attirer les investisseurs de capital, et aussi recruter, motiver et retenir les employés (Wang et Bansal, 2012). C'est une forte motivation pour les entreprises à augmenter leurs activités de RSE.

La pression des parties prenantes est la principale raison de la mise en œuvre de la RSE ; Par conséquent, ces avantages sont associés à la satisfaction des parties prenantes. Donaldson et Preston (1995), Mitchell et al., (1997) ont constaté qu'une des raisons pour lesquelles de plus en plus de gestionnaires consacrent des ressources supplémentaires à la promotion de la RSE est la reconnaissance de la pertinence de multiples parties prenantes. En outre, il est proposé que les facteurs économiques créent de la valeur, augmentent les bénéfices, satisfont les différentes parties prenantes et contribuent ainsi au développement durable à long terme (Bauman et Skitka, 2012).

Turban et Greening (1997) ont déclaré qu'un engagement solide en matière de RSE accroît la capacité d'une entreprise à attirer et à retenir les employés. C'est en effet un motif important d'investir dans les activités de RSE (Sprinkle et Maines, 2010).

Les motivations liées à la clientèle sont une raison importante pour les entreprises à s'engager dans des activités de RSE. Compte tenu de la perception du consommateur, diverses études ont

révélé que les consommateurs privilégient les entreprises dont les produits ont intégré les activités RSE dans leurs actions commerciales. Pour la clientèle, la réactivité sociale l'emporte sur les avantages financiers (Carroll et Shabana, 2010).

Le concept de RSE s'articule autour de l'idée centrale de créer une « valeur partagée ». Le but de la RSE est de créer de la valeur pour l'entreprise, ses consommateurs et la société dans son ensemble, en plus de générer des revenus plus élevés (Sprinkle et Maines, 2010). Un facteur supplémentaire de conduite identifié par Rangan et al. (2012) est la poussée persuasive des organisations de la société civile à incliner leurs entreprises à envisager la responsabilité sociale, pesant les impacts sociaux et environnementaux de leurs opérations sur la société (Rangan et al., 2012).

Carroll et Shabana ont également souligné le fait que les activités de RSE d'une entreprise aident à repousser la réglementation gouvernementale (Carroll et Shabana, 2010) et les protège de la publicité négative et des actions strictes des organisations non gouvernementales (Sprinkle et Maines, 2010).

Michael Porter et Mark Kramer (2006) déclarent que « *La RSE peut être beaucoup plus qu'un coût, une contrainte ou un acte de bienfaisance, elle peut être une source d'opportunité, innovation et avantage concurrentiel* ».

Un autre avantage peut être vu dans les entreprises socialement responsables qui comptent sur une gestion des risques en matière de gouvernance d'entreprise ; une entreprise socialement responsable est plus transparente et donc moins exposée à la corruption. Alexander et Bucholtz (1978) suggèrent comme théorie que la RSE est directement proportionnelle aux compétences de la direction. Ainsi, une entreprise socialement responsable peut attirer de meilleurs investissements puisqu'elle est perçue comme moins risquée qu'une entreprise moins responsable (McGuire et al., 1988).

3. Les défis et la mise en œuvre de la RSE

Le concept de responsabilité sociale des entreprises est maintenant solidement ancré dans le programme d'affaires mondial. Mais pour passer de la théorie à l'action concrète, de nombreux obstacles doivent être surmontés. Un défi majeur auquel sont confrontées les entreprises est la nécessité d'indicateurs plus fiables des progrès dans le domaine de la RSE, ainsi que de la diffusion des stratégies de RSE.

Selon Nadaf, Y. et Nadaf, S. (2014), la transparence et le dialogue peuvent aider à rendre une entreprise plus digne de confiance et à promouvoir en même temps les normes d'autres organisations. Un manque de compréhension, un personnel insuffisamment formé, la non disponibilité de données authentiques et des informations spécifiques sur les types d'activités de RSE, la couverture, la politique, etc. accroissent encore davantage la portée et l'efficacité des programmes de RSE. Mais la situation évolue.

Berad (2011) a signalé les différents défis auxquels sont confrontées les initiatives de RSE comme ci-dessous :

- Le manque de participation communautaire aux activités de RSE : l'intérêt de la communauté locale est de ne pas participer et de contribuer aux activités de RSE des entreprises. Cela s'explique en grande partie par le fait qu'il existe peu ou pas de connaissances sur la RSE au sein des communautés locales, car aucun effort sérieux n'a été fait pour sensibiliser à la RSE. La situation est encore aggravée par le manque de communication entre l'entreprise et la communauté.

-Les questions de transparence : les entreprises ont l'impression qu'il existe un manque de transparence, car elles ne font pas les efforts nécessaires pour divulguer des informations sur leurs programmes, les questions de vérification, l'évaluation d'impact et l'utilisation des fonds. Ce manque de transparence signalé a un impact négatif sur le processus de création de confiance entre les entreprises et les communautés locales, ce qui est essentiel au succès de toute initiative de RSE au niveau local.

- La perception étroite envers la RSE - Initiatives : les organisations non gouvernementales et les organismes gouvernementaux possèdent habituellement une perspective étroite vis-à-vis des initiatives de la RSE. En conséquence, ils ont du mal à décider s'ils devraient participer à de telles activités à moyen et à long terme.

- L'absence de consensus sur la mise en œuvre de la RSE - Enjeux : il y a un manque de consensus entre les agences locales en ce qui concerne les projets de RSE. Ce manque de consensus aboutit souvent à la duplication des activités par des entreprises dans les domaines de leur intervention. Il en résulte un esprit de compétition entre les agences d'exécution locales plutôt que de construire des approches collaboratives sur les problèmes. Ce facteur limite les capacités de l'entreprise à entreprendre une évaluation d'impact de leurs initiatives de temps à autre.

- D'autres défis aussi comme : le besoin de créer des capacités locales ; la non-disponibilité d'organisations non gouvernementales bien organisées ; le facteur de visibilité et non-disponibilité de directives CSR claires.

Même si les défis auxquels sont confrontées les initiatives de RSE, la responsabilité sociale des entreprises (RSE) devient un enjeu majeur dans les affaires. Cela implique que les entreprises orientent consciencieusement leurs activités vers la création de valeur selon trois dimensions : les personnes (établissement du bien-être à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation), la planète (gérance écologique) et la maximisation du profit ; tout en maintenant une relation ouverte et communicative avec divers acteurs.

Par conséquent, les gestionnaires doivent comprendre et rester conscients du contexte et des attentes, tout en reconnaissant que tous les changements qu'ils mettent en place façonneront l'environnement à leur tour (Mitleton-Kelly, 2003). Le développement des pratiques de RSE peut

donc impliquer une activité évolutive et récursive qui agit et réagit avec son environnement commercial.

L'ambition de mettre en œuvre la durabilité de l'entreprise de manière plus structurée et profondément intégrée augmente constamment dans le monde de l'entreprise. La compréhension de ses vastes avantages a atteint un niveau élevé au moins dans de nombreuses industries de pointe.

En outre, les publications nombreuses offrent des informations diverses sur la manière dont la RSE pourrait être mise en œuvre ; Maon et al. (2009) ont résumé les cadres existants pour la conception et la mise en œuvre de la RSE dans le tableau 1-2.

Tableau 1- 2 : Cadres existants sur la mise en œuvre de la RSE

	Processus d'intégration de la RSE	**Le rôle des parties prenantes dans le processus**
Cramer (2005)	Six activités de mise en œuvre CSR non séquentielles : 1. Énumérer les attentes et les exigences des parties prenantes. 2. Formuler une vision et une mission en matière de responsabilité sociale des entreprises et, si désiré, un code de conduite. 3. Élaborer des stratégies à court et à long terme en matière de responsabilité sociale des entreprises et, en utilisant ceux-ci, élaborer un plan d'action. 4. Mise en place d'un système de suivi et de reporting. 5. Intégrer le processus en l'enracinant dans la qualité et les systèmes de gestion. 6. Communiquer en interne et en externe sur l'approche et les résultats obtenus.	L'accent est mis sur l'importance du dialogue avec les parties prenantes, Mais le modèle reste incertain quant à leur rôle et à leur engagement dans le processus de développement de la RSE organisationnelle.
Khoo et Tan (2002)	Basé sur l'Australian Business Excellence Framework, les auteurs considèrent quatre étapes cycliques impliquées dans la transformation de l'organisation de son état initial à une organisation socialement responsable et durable dans une perspective continue : 1. Préparation (impliquant le leadership et la planification de la stratégie). 2. Transformation (impliquant les personnes et la gestion de l'information). 3. Mise en œuvre (impliquant l'intégration de la durabilité dans	Les préoccupations et les rôles des parties prenantes ne sont pas intégrés dans le cadre, qui se réfère uniquement à la prise en compte du bien-être des employés et des besoins et attentes des clients.

	les processus de l'entreprise). 4. Résultats commerciaux durables (impliquant l'examen de la performance du système).	
Maignan et al. (2005)	Huit étapes pour mettre en œuvre la RSE du point de vue du marketing : 1. Découvrir les valeurs et les normes organisationnelles. 2. Identifier les intervenants et leur importance respective. 3. Identifier les principales questions qui préoccupent les principaux intervenants identifiés. 4. Évaluer un sens de la RSE qui correspond à l'organisation d'intérêt. 5. Audit des pratiques actuelles. 6. Prioriser et mettre en œuvre des changements et des initiatives en matière de RSE. 7. Promouvoir la RSE en sensibilisant les acteurs concernés. 8. Gagner les commentaires des parties prenantes	Le cadre souligne l'importance de deux boucles de rétroaction pour obtenir les commentaires des parties prenantes : - Les commentaires des intervenants doivent être utilisés comme contribution pour la prochaine vérification. - Les commentaires des intervenants en tant que contribution pour réévaluer les trois premières étapes du processus de gestion CSR à long terme.
Panapan aan et al. (2003	Deux étapes préliminaires consistant à conditionner l'engagement envers la gestion de la RSE précédant cinq activités essentielles pour la gestion de la RSE : 1. Évaluation de la RSE (Identification des principales zones de RSE et identification des paramètres CSR pertinents). 2. Décision de procéder à la gestion de la RSE Organisation et structure. Planification. Mise en œuvre. Suivi et évaluation. Communication et rapports.	Les auteurs insistent principalement sur l'étape (1) et soulignent le rôle crucial de l'évaluation des risques sociaux en considérant les grappes des parties prenantes (Employés, communauté, clients, communauté, fournisseurs) et leurs questions. Les cinq « activités essentielles » de l'étape 2 ne sont qu'évoquées. Le cadre ne tient pas compte du rôle de l'intéressé dans cette perspective
Werre (2003)	Quatre phases principales du modèle de mise en œuvre de la responsabilité d'entreprise : 1. Sensibilisation à la haute direction. 2. Formuler une vision de la responsabilité des entreprises et les principales valeurs de l'entreprise. 3. Modification du comportement organisationnel. 4. Ancre la modification.	L'importance de la communication interne et de la participation des employés est soulignée. Mais la participation des parties prenantes externes n'est pas mentionnée, sauf dans leur rôle dans l'augmentation de la sensibilité de la haute direction et dans les processus de certification externe.

Source : Maon et al. (2009)

De plus toutes les théories envisagent une mise en œuvre spécifique de la RSE, et nous fournissent une bonne connaissance de base de la manière dont les organisations en général pourraient choisir de mettre en œuvre la RSE au sein de leur entreprise. Les théories sur la mise en œuvre de la RSE nous ont permis de bien connaître les différentes étapes du processus de mise en œuvre.

Selon Hohnen et Potts (2007), une mise en œuvre de la RSE bien connue est un processus qui se divise en quatre parties : planifier, faire, vérifier et améliorer. Il se concentre principalement sur la deuxième partie, faire, où est mis en pratique le programme actuel de RSE.

Jonker et Witte (2006) suggèrent également un modèle de proposition commerciale pour la mise en œuvre de la RSE, qui devrait englober l'impératif RSE. Les quatre composantes du modèle se concentrent sur un aspect spécifique tel que : l'Organisation de l'identité se concentre sur la direction interne et la visibilité externe ; Organiser des transactions se concentre sur la façon dont l'entreprise interagit avec les acteurs dans son environnement externe ; la structure organisatrice se concentre sur l'organisation des affaires intérieures et l'Organisation de la responsabilité se concentre sur la comptabilisation des activités externes et internes de l'entreprise.

S'aligner sur les intérêts des parties prenantes et créer une valeur à long terme sont le cœur de la mise en œuvre RSE. Par conséquent, les organisations doivent développer, appliquer et maintenir les compétences et les capacités de gestion nécessaires pour faire face aux préoccupations des parties prenantes (Ayuso, Rodriguez et Ricart, 2006).

Pendant la phase de mise en œuvre, le dialogue permanent des parties prenantes et les collaborations plus approfondies avec les principaux acteurs favorisent le développement des connaissances et un savoir-faire sur les problèmes spécifiques rencontrés par l'organisation, de même un dialogue transparent avec les parties prenantes entraîne des améliorations futures. Une telle transparence joue également un rôle positif dans la détermination des attitudes des parties prenantes à l'égard de l'organisation (Maonet al., 2008).

Conclusion du chapitre 1

Avec ce premier chapitre nous avons abordé les deux concepts que sont le développement durable et la RSE qui ont inspiré nombre de publications, afin d'essayer de répondre aux questions connexes : Quelle est la définition du DD et de la RSE ? Quels sont les avantages positifs pour les entreprises qui adoptent une approche plus durable ? Comment pourrait être mis en œuvre le processus d'intégration de la RSE ?

Une fois les définitions introductrices de la RSE et du DD posées, notre première tâche consistait à établir une grande diversité d'interprétations et de définitions de la RSE, à la fois dans le monde scientifique et sociétal. De plus en plus d'initiatives pratiques indiquent que les entreprises jouent un rôle croissant dans le développement durable. La RSE est donc un sous-ensemble de la durabilité et fait partie intégrante du développement durable. Cette diversité relevée dans le champ des publications a permis de répondre à la première question connexe. On peut conclure aussi qu'elles nous ont fourni une bonne connaissance de base sur la manière dont les organisations en général pourraient choisir de mettre en œuvre la RSE au sein de leur entreprise. L'application du développement durable par les entreprises est aujourd'hui souvent assimilée à la RSE et ces deux termes sont souvent interchangeables. La RSE est définie dans son sens précis de « responsabilité sociale des entreprises », ou dans sa traduction publique plus large de « développement durable dans le monde des affaires » ou bien de « durabilité ».

Pour y parvenir, il faut un dialogue avec les parties prenantes à travers la divulgation des rapports de développement durable ou rapports RSE. Par conséquent, le chapitre suivant décrit la divulgation de responsabilité sociale d'entreprise et ses perspectives théoriques, fondements du Corporate Social Reporting.

Chapitre 2 : Contexte théorique sur la divulgation de la RSE et les rapports de développement durable (Reporting RSE)

Introduction :

L'intérêt pour la divulgation de la responsabilité sociale des entreprises (DRSE) a augmenté avec le temps. Aujourd'hui, de nombreuses entreprises du monde entier font état de leurs activités de responsabilité sociale dans leurs rapports annuels ; dans la plupart des cas, il s'agit d'une divulgation volontaire et dans certains cas elle est obligatoire. Le DRSE est donc un outil clé pour communiquer avec les parties prenantes concernant les activités de responsabilité sociale d'une entreprise; ceci est fait à travers les rapports de développement durable (Reporting RSE).

Il existe différente normes de reporting pour les directives de reporting de développement durable, dont la ligne directrice sur le reporting de développement durable développé par le Global Reporting Initiative (GRI). Les lignes directrices du GRI sont les plus largement utilisées au niveau mondial en matière de rapports sur le développement durable, pour évaluer la performance organisationnelle en ce qui concerne les normes, codes, normes de performance et initiatives volontaires; pour démontrer l'engagement d'une entreprise envers le développement durable et comparer la performance de l'entreprise.

Nous étudions ici la mise en place et le reporting de la RSE par les entreprises. L'objet de ce chapitre s'inscrit dans le champ de la comptabilité sociétale. Nous reviendrons sur les cadres théoriques qui relèvent du domaine plus large de la comptabilité sociétale et ainsi peut soutenir la recherche sur le reporting RSE. Le but de ce chapitre est donc de répondre aux questions connexes : Quel est le contenu du terme divulgation volontaire? Quelles sont les théories qui pourraient expliquer la divulgation de la RSE ? Quelles sont les lignes directrices et les normes de reporting de la RSE ?

En effet, ce chapitre est basé sur l'examen d'un certain nombre d'études liées aux DRSE. Le chapitre est structuré comme suit. La section 1 fournira un contexte théorique sur le terme divulgation de responsabilité sociale des entreprises (divulgations obligatoires et volontaires) et les théories qui expliquent la divulgation de la DRSE seront discutées. La section 2 présente le cadre de reporting RSE, puis les normes et lignes directrices existantes en matière de divulgation RSE seront examinées.

Section 1: Perspectives théoriques et revue de la littérature sur la divulgation de la RSE

L'objectif de cette section est de présenter une revue de la littérature dans le champ de la comptabilité sociétale et plus précisément sur les divulgations de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Ensuite, nous identifierons les cadres théoriques mobilisés de la divulgation de la RSE, en particulier la théorie de la légitimité, la théorie des parties prenantes et la théorie du contrat social qui seront débattuies dans cette section.

1. Définition de la comptabilité sociétale

La comptabilité sociale a différents noms dans la littérature de comptabilité : Ramanathan (1976) emploie le terme « corporate social accounting », Gray et al. (1995a) utilisent le terme « social and environmental accounting », Patten (1992) et Roberts (1992) utilisent « environmental disclosures », Antheaume et Teller (2001) utilisent le terme « comptabilité sociétale » et « comptabilité sociale et sociétale » est utilisé par Capron (2000).

La comptabilité financière et la comptabilité de gestion sont les seules branches de la comptabilité passée et s'ajoute donc aujourd'hui la comptabilité sociétale (Casta, 2000). Cette « succursale » comptable a été nommée comptabilité socio-économique, car son but était d'utiliser la comptabilité dans les sciences sociales pour déterminer et mesurer les activités économiques qui affectent la société et leur relation cause-effet (Linowes, 1968; Mobley, 1970).

La recherche en comptabilité sociale et environnementale été introduite à la fin des années 1960 et au début des années 1970 (par exemple Gray, 2002). Des questions ont été soulevées au sujet des lacunes des mesures financières dans la quantification des domaines sociaux qui dépassent les activités (Linowes, 1968) et la nécessité pour la profession comptable de commencer à mesurer les aspects du changement social comme la pollution et la population (Beams et Fertig, 1971).

La nouvelle ère de la comptabilité sociale a commencé au milieu des années 1990, lorsque de nombreuses entreprises ont commencé à exprimer leur intérêt pour des stratégies commerciales durables avec l'impact social des entreprises sur la société en tant que partie intégrante et inévitable. De plus en plus d'entreprises ont compris que la déclaration de Friedman selon laquelle « la responsabilité sociale des entreprises est d'accroître ses bénéfices » (Friedman, 1970) ne devrait pas les gouverner sur le chemin du développement commercial durable.

Par conséquent, et simplement, la comptabilité sociale et environnementale cherche des moyens d'intégrer ces externalités dans la prise de décision de l'entreprise. En outre, elle avance les moyens par lesquels les impacts sociaux et environnementaux des organisations peuvent être communiqués à la société dans son ensemble.

Ramanathan (1976) a été le premier à proposer le cadre de la comptabilité sociétale en tant que processus de sélection et la mesure des variables sociales qui sont ensuite fournies comme une information pour l'évaluation des performances sociales des entreprises.

La comptabilité sociétale a de nombreuses définitions pour expliquer son rôle dans l'organisation et la société. Gray et al. (1988, p. 9) ont défini la comptabilité sociale et environnementale comme suit : « *Le processus de communication des effets sociaux et environnementaux des actions économiques des organisations à des groupes d'intérêts particuliers au sein de la société et à la société en général. En tant que tel, cela implique d'étendre la responsabilité des organisations (en particulier des entreprises), au delà du rôle traditionnel de fournir un compte financier aux propriétaires de capitaux, en particulier aux actionnaires. Une telle extension repose sur l'hypothèse que les entreprises ont des responsabilités plus larges que simplement de faire de l'argent pour leurs actionnaires* ».

Capron (2000, p. 2) a défini que *« la comptabilité sociale et sociétale doit permettre à la direction de l'entreprise à la fois de gérer ses responsabilités dans les domaines sociaux et sociétaux et d'en rendre compte aux tiers concernés* ».

Mathews et Perera (1995, p. 364) écrivent que : « *la comptabilité sociale signifie une extension de la divulgation dans des domaines non traditionnels tels que la fourniture d'informations sur les employés, les produits, les services communautaires et la prévention et la réduction de la pollution* ».

Il existe différents types et méthodes (catégories) de comptabilité sociétale tels que indiqués ci-dessous :

Selon Islam (2015), il existe différents domaines et types de recherche sur la comptabilité sociale, par exemple, un domaine examine les motivations pour les divulgations, un autre regarde les questions éthiques / de responsabilité, un autre regarde la façon de réduire les externalités, tandis qu'un autre regarde les réactions du marché.

Mathews (1993) classe également la comptabilité sociale dans les quatre catégories suivantes pour imposer une certaine structure aux discussions sur le sujet :

Tout d'abord, la comptabilité des indicateurs sociaux (social indicators accounting, SIA) est utilisée pour discuter de la mesure des événements sociaux, en ce qui concerne l'établissement des objectifs et l'évaluation de la mesure dans laquelle ceux-ci pourraient être atteints à long terme.

Deuxièmement, la comptabilité de responsabilité sociale (social responsibility accounting, SRA) est utilisée par une entreprise pour divulguer des éléments financiers et non financiers, quantitatifs et qualitatifs, des informations sur les activités des entreprises dans les rapports pour les parties prenantes.

Troisièmement, la comptabilité socio-économique (socio-economic accounting, SEA), qui sert à évaluer les activités publiques financées, utilise des mesures financières et non financières dans le processus d'évaluation. Cela comprend les fonctions de vérification de l'optimisation des ressources et l'audit des opérations et des performances.

Enfin, la comptabilité d'impact total (total impact accounting, TIA) illustre les effets négatifs de l'organisation sur l'environnement. À cet égard, l'établissement de ces effets est essentiel pour mesurer les coûts privés et publics.

Ainsi, Capron (2000) a classé les trois différents types de comptabilité sociétale, en fonction des instruments et des méthodes, ainsi que de leur objectif : 1) reddition, dialogue, négociation avec les parties prenantes (reporting social, bilan social, notation sociale), 2) diagnostic interne ou externe (audit social, éthique et sociétal, notation sociétale, labellisation, certification sociale, comptabilité environnementale) et 3) aide à la décision interne (tableau de bord prospectif, management environnemental, bilan sociétal, éco-audit).

Cette classification nous permet d’y intégrer que le terme de divulgation et le reporting sociétal sont considérés comme des instruments de la comptabilité sociétale et que la suite du chapitre est consacrée au concept de divulgation et reporting sociétal. Aujourd'hui, la comptabilité sociétale intéresse principalement la communication et la divulgation d'informations environnementales et sociales.

Avant que nous parlions de divulgation sociétale (RSE), il faut savoir quelles sont les informations sociétales. Gillet (2010) a souligné que le mot « sociétal est utilisé pour regrouper à la fois les aspects environnementaux, sociaux mais aussi économiques issus des trois dimensions du développement durable. Cette nouvelle forme de reddition des comptes appelée comptabilité sociétale par certains a donc émergé dans un contexte où les entreprises devant faire face à des changements sociaux et environnementaux, rendent compte à diverses parties prenantes de leurs nouvelles responsabilités ».

Ben Rhouma (2007) définit les informations sociétales comme « les informations sur les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités, sur les mesures prises pour limiter les impacts négatifs ainsi que sur leurs performances dans ce domaine ».

En plus, Capron et Quairel (2004) ont indiqué que, dans les mécanismes de gouvernance des entreprises, la reddition d'informations sociétales est donc un élément important et constitue un instrument clé dans les relations entre l'entreprise et ses parties prenantes.

2. Définition de la divulgation

Avant d'élaborer le terme de divulgation de la RSE, il est important de comprendre le contenu du terme divulgation. Par conséquent, cette section développe le sens du terme divulgation et ses deux dimensions : divulgations obligatoires et volontaires.

Les investisseurs actuels et potentiels, les clients, les fournisseurs, les prêteurs, les employés, les gouvernements, la communauté locale, les parties qui effectuent une fonction de révision ou de surveillance et les médias, sont différentes parties externes à qui les entreprises divulguent différents types d'informations pour aider à la prise de décision (Deegan et al., 2006).

Selon Popa et Peres (2008) la divulgation « *est le moyen le plus important pour une entreprise pour la communication avec ses parties prenantes* ».

Armitage et al. (2008) fournissent la définition de divulgation suivante : « *La fourniture d'informations de tous types par une entreprise, tant au public qu'en général et à des groupes restreints d'utilisateurs de l'information* ». Ils indiquent que lorsqu'une plus grande qualité de l'information est fournie, un niveau de divulgation plus élevé est implicite. Cela signifie que la divulgation est une question de degré.

Owusu-Ansah (1998) considère la divulgation comme « *la communication d'informations économiques, financières ou non financières, quantitatives ou autres concernant la situation financière et la performance d'une entreprise* ».

Healy et Palepu. (2001) ont souligné qu'il existe différentes formes de divulgation telles que des rapports financiers, notamment les états financiers ; des rapports volontaires et des informations sur les entreprises par les intermédiaires d'information.

La divulgation est double (Popova et al, 2013) :

A) divulgation obligatoire, lorsque les autorités de réglementation imposent aux entreprises de divulguer certains éléments d'information (données financières) ;

B) divulgation volontaire, lorsque les entreprises décident de divulguer plus d'informations que nécessaires parce qu'elles estiment que cela leur profitera.

2.1 Divulgation obligatoire :

La divulgation est l'un des outils que les gestionnaires utilisent pour communiquer des informations aux investisseurs. La divulgation obligatoire est régie par des organismes de réglementation dans tous les pays du monde (Healy et Palepu, 2001; Akhtaruddin, 2005).

Les organismes de réglementation obligent les entreprises à divulguer des informations que les entreprises pourraient souhaiter cacher (Darrough, 1993). L'une des explications de la réglementation de la divulgation est la préoccupation des organismes de réglementation de protéger le bien-être des investisseurs ordinaires (Watts et Zimmerman, 1986, Taplin et al., 2002). En outre, la crédibilité de l'information sur les marchés des capitaux est influencée par l'existence d'une réglementation de la divulgation, qui garantit également la conformité des entreprises aux exigences réglementaires (Al-Htaybat et al., 2006).

Wallace et Naser, (1995) et Owusu-Ansah (1998) définissent la divulgation obligatoire comme « *l'obligation de l'entreprise de divulguer un minimum d'informations dans les rapports d'entreprises* », et il est une responsabilité des organismes de réglementation (autorités d'échange de sécurité, IASB, FASB, etc.).

Alors que Popa et Peres (2008) fournissent la définition suivante pour la divulgation obligatoire : « *Les aspects et les informations qui doivent être publiés en raison de l'existence de certaines dispositions légales ou statutaires, des marchés de capitaux, des commissions de bourse ou des règlements des autorités comptables* ».

Les divulgations obligatoires sont donc des informations à fournir qui doivent être exposées en raison de la réglementation mais parfois, la divulgation obligatoire peut ne pas être suffisante pour répondre aux attentes des investisseurs. Ainsi, la divulgation volontaire est utilisée par les gestionnaires pour transférer aux investisseurs leur meilleure information sur la performance de l'entreprise (Graham et al., 2005, Healy et Palepu, 2001).

2.2 La divulgation volontaire

Outre la divulgation obligatoire d'informations, un rapport annuel contient la divulgation volontaire d'informations. Les autres opportunités utilisées pour les divulgations volontaires pourraient être des conférences téléphoniques, des communiqués de presse, des sites Web, d'autres rapports d'entreprises, etc. (Healy et Palepu, 2001). Dans cette section, le terme divulgation volontaire est défini.

Le Financial Accounting Standards Board (FASB) définit la divulgation volontaire comme « *les divulgations, principalement en dehors des états financiers, qui ne sont pas explicitement exigées par les Principes Comptables Généralement Reconnus (PCGR) ou une règle de la Securities and Exchange Commission (SEC)* » (FASB, 2001).

De plus, Mathews (1993, p. 64) la définit comme *« divulgations volontaires d'informations, à la fois qualitatives et quantitatives faites par des organisations pour informer ou influencer une gamme de publics. Les informations quantitatives peuvent être financières ou non financières* ».

Les divulgations volontaires ont plusieurs avantages pour une entreprise. Les avantages potentiels des divulgations volontaires sont une augmentation de la crédibilité de l'entreprise, une augmentation de la valeur des actions, une augmentation du nombre d'investisseurs potentiels, une augmentation de la liquidité des actions, une amélioration des relations avec les fournisseurs et une diminution des interventions politiques pour réglementer le marché.

Cependant, certaines limitations de la divulgation volontaire, par exemple, une limitation importante de la divulgation volontaire est le coût de divulgation (Popa et Peres, 2008). Les entreprises doivent effectuer une analyse coût-bénéfice pour chaque forme d'information qu'elle souhaite divulguer.

Ainsi, les divulgations obligatoires et volontaires sont potentiellement importantes (Omar et Simon, 2011) et elles interagissent constamment (Yu, 2011). La divulgation obligatoire est une responsabilité des organismes de réglementation, tandis que la divulgation volontaire est une responsabilité des gestionnaires. En plus, la divulgation obligatoire est l'obligation d'une société de divulguer un minimum d'informations dans les rapports d'entreprises (Wallace et Naser, 1995; Owusu-Ansah, 1998), Alors que la divulgation volontaire est une fourniture d'informations supplémentaires lorsque la divulgation obligatoire est incapable de fournir une image fidèle de la valeur de l'entreprise et du rendement des gestionnaires.

3. Divulgation sociétale (divulgation de la RSE)

Actuellement, les entreprises considèrent que l'objectif principal de leurs organisations est de maintenir la réputation de l'entreprise et les performances appropriées, alors que dans les années précédentes, l'objectif principal des organisations commerciales était de réaliser des bénéfices (Ghazali 2007). De cette façon, la RSE est une partie essentielle du dialogue entre une organisation commerciale et ses parties prenantes, la divulgation est utilisée comme outil stratégique dans la gestion des relations entre une entreprise et ses groupes d'intervenants. La divulgation de la responsabilité sociale des entreprises fournit des informations au public concernant les activités de l'entreprise liées à la société, telles que la réduction de l'impact environnemental, l'amélioration de la gestion des déchets, le respect des réglementations environnementales, et les efforts pour protéger les employés.

Dans la plupart des cas, la divulgation de responsabilité sociale d'entreprise, est l'une des formes de divulgation volontaire d'entreprise qui a suscité un large intérêt pour les chercheurs et les organisations professionnelles (Gray et al, 1995a).

En outre, Gray et al. (1996) ont défini la divulgation de la RSE comme « le processus de communication des effets sociaux et environnementaux des actions économiques des organisations à des groupes d'intérêts particuliers au sein de la société et à la société dans son ensemble ».

En outre, Mook et al. (2007) la définissent comme « une analyse systématique des effets d'une organisation sur ses communautés d'intérêt ou parties prenantes, avec l'apport des parties prenantes dans le cadre des données qui sont analysées pour la comptabilité ».

La divulgation de la responsabilité sociale des entreprises se compose généralement de quatre catégories d'informations (Gray et al., 1995a) : environnement, consommation, information liée à l'employé et à la participation communautaire.

La divulgation de la RSE est un instrument par lequel les intervenants évaluent la performance sociale des entreprises. Au cours des années, la RSE est devenue un problème d'intérêt croissant pour le monde des affaires. Beaucoup de sociétés cotées en bourse divulguent volontairement des informations pertinentes sur la gouvernance, pratique éthique et responsabilité sociale (Marino 1995, Stanton et Stanton 2002). Plus récemment, coïncidant avec certains des principaux scandales corporatifs, la divulgation de la RSE a été perçue comme un outil pour accroître la transparence et la crédibilité d'une entreprise dans la société.

Aaronson et Reeves (2002) font valoir qu'il existe une pression publique pour développer des politiques de responsabilité sociale des entreprises (RSE) découlant de l'échec de la divulgation volontaire. Cette pression publique agit comme un moteur pour les gouvernements, ainsi que d'autres institutions, pour fournir différents mécanismes d'accréditation, lignes directrices et normes pour les pratiques de RSE et les rapports.

Dans les pays à haute application, la divulgation obligatoire a été jugée hautement réglementée, entraînant des niveaux plus élevés de divulgation, comme divulguer plus d'informations environnementales liées aux dépenses et aux risques, à la réduction et l'assainissement. De plus, Cormier et Gordon (2001) fournissent des preuves que les sociétés publiques divulguent plus d'informations sociales et environnementales que les entreprises privées.

Ben Rhouma (2006) suppose que « *l'étendue de la divulgation sociétale de la firme est une réponse aux pressions publiques. La gestion des impressions du public sur les activités environnementales et sociales de la firme est l'un des objectifs clés de la divulgation sociétale, en se basant sur la théorie de la légitimité* ».

C'est pourquoi dans la prochaine rubrique nous discutons des théories concernant la divulgation de la responsabilité sociale des entreprises.

4. Théories autour de la divulgation de la RSE

Cette rubrique fournit des antécédents théoriques pertinents pour l'étude. Il existe plusieurs théories qui expliquent les activités et les informations sur la RSE d'une entreprise. Il s'agit notamment de la théorie de la légitimité, théorie des parties prenantes, théorie institutionnelle, théorie de l'économie politique, théorie de l'intendance et théorie de l'agence.

Cependant, il n'existe pas de théorie unique qui puisse être utilisée pour expliquer complètement l'engagement dans la RSE. On estime qu'une théorie unique donnée pourrait avoir des limites dans l'explication des pratiques de la RSE.

Par conséquent, nous discutons de ces théories pour soutenir l'hypothèse posée par la question de notre recherche, à savoir si la divulgation RSE est bien en corrélation avec la performance financière de l'entreprise.

La théorie première à considérer est la théorie de la légitimité. La théorie de l'essence de la légitimité est d'assurer et de maintenir les alignements (légitimité) pour les acteurs internes et externes, les entreprises doivent assurer la congruence entre l'existence et les objectifs des attentes des parties prenantes.

La deuxième théorie, la théorie des parties prenantes, conduit les organisations à créer de la valeur et à satisfaire tous les groupes d'intervenants plutôt que les exigences d'un ou de groupes au sein de l'organisation, comme l'a soutenu Moir (2001), la théorie des parties prenantes explique « comment », alors que la théorie des contrats sociaux, en étroite association avec la théorie de la légitimité, explique « pourquoi » (Moir, 2001).

4.1 La théorie de la légitimité

La théorie de la légitimité est originaire de la philosophie du droit et de la politique et, depuis le Moyen Âge, a joué le rôle de la « morale politique » : une mesure de la bonne et mauvaise utilisation du pouvoir. Le « légitime » peut aussi signifier un droit ou, en accord avec un ensemble accepté de règles, la légitimité du pouvoir est une notion de moralité politique qui implique également la justesse telle qu'elle est définie dans un contexte donné par des groupes ou des individus (Sutton, 1993).

L'idée selon laquelle les modes d'organisation sociale nécessitent une certaine légitimité de fonction est aussi ancienne que les études sociales (Stillman, 1974). Les sociétés, en tant que type d'arrangement social, exigent une légitimité pour maintenir des relations, en particulier des relations à long terme avec les différentes communautés dont elles dépendent.

Le contrat social est l'idée de base de la théorie de la légitimité selon laquelle les organisations opèrent dans la société, s'engagent à mettre en œuvre certaines actions à la hauteur des attentes sociales et de l'approbation des objectifs qu'ils recherchent. En plus, il suggère que les organisations visent à produire une congruence entre les valeurs sociales inhérentes (ou implicites) dans leurs activités et leurs normes sociales (Lindblom, 1983).

Suchman (1995) a défini la théorie de la légitimité comme : *« La perception ou la reconnaissance généralisée selon laquelle les actions d'une entité sont souhaitables, appropriées ou appropriées dans un système de normes, de valeurs, de croyances et de définitions socialement construit ».*

Parsons (1960) définit la légitimation comme « *l'évaluation de l'action en termes de valeurs partagées ou communes dans le contexte de l'implication de l'action dans le système social* », et possède une caractéristique de référence de valeur d'application générale à une grande variété d'actions.

En plus des perspectives économiques et juridiques, il existe une autre perspective de légitimité organisationnelle, c'est la manière dont l'organisation agit par rapport aux normes et valeurs sociales en vigueur. Ceci est conforme aux principes de la responsabilité sociale des entreprises, en fonction de l'idée du contrat social entre les entreprises et la société (Wood, 1991).

Mathews (1993) indique que la légitimité de l'organisation ne résulte pas simplement d'un profit et d'un respect des exigences légales. Au lieu de cela, la référence aux normes et aux valeurs dominantes de la société est fondamentale pour garantir qu'une organisation est accordée à la légitimité.

C’est pour cela que la plupart de la littérature sur la responsabilité sociale des entreprises soutiennent la perspective des valeurs sociales et des normes et rejette l'idée que le succès économique seul ou en conjonction avec l'adhésion aux lois en vigueur est suffisant pour que la légitimité organisationnelle existe (Carroll, 1983; Gray et al, 1988 ; Lindblom, 1983; Preston et Post, 1975; Sethi, 1975).

Dans la littérature organisationnelle, trois grandes catégories de légitimité peuvent être discernées, ce sont : la légitimité pragmatique, la légitimité morale et la légitimité cognitive.

Légitimité pragmatique : Suchman (1995) affirme que la légitimité pragmatique repose sur les calculs auto-intéressés du public le plus immédiat d'une organisation. Cela implique souvent des échanges directs entre une organisation et son public, par exemple des fournisseurs.

Légitimité morale : La légitimité morale est « sociotropique » elle ne repose pas sur des jugements quant à savoir si une activité donnée profite à l'évaluateur, mais plutôt sur des jugements pour savoir si l'activité est « la bonne chose à faire ». Ces jugements reflètent généralement les croyances quant à savoir si l'activité favorise efficacement le bien-être de la société, tel que défini par le système de valeurs socialement construit par le public (Suchman, 1995).

La légitimité cognitive implique soit un soutien affirmatif pour une organisation, soit une simple acceptation de l'organisation si nécessaire ou inévitable en fonction d'un compte culturel pris pour acquis (Suchman, 1995). Elle se construit sur la connaissance et non sur l’atteinte d’objectifs et leur évaluation : un modèle est fondé afin de comprendre l’entreprise et son comportement.

Ces trois formes sont utilisées pour expliquer le lien entre la RSE et la théorie de la légitimité.

La théorie de la légitimité suggère que les divulgations d'entreprise peuvent être une réaction à la perception que les entreprises ont de la façon dont elles sont perçues par différents groupes d'intervenants au sein de la société. La théorie elle-même est basée sur l'idée que les entreprises ont une "approbation" implicite de la société pour leur permettre d'opérer en retour, de réaliser des actions bénéfiques pour la société.

Comme le précise Gillet (2010) : « les organisations sont insérées dans la société et sont soumises à des pressions institutionnelles qui proviennent des organismes de régulation, des organisations en position de leadership ou encore de la société en général. La mise en place de pratiques de RSE est ainsi vue comme une réponse de l'entreprise aux pressions institutionnelles de certaines parties prenantes ou groupes de parties prenantes (régulateurs, groupes de pression, organismes professionnels…). Il s'agit dans ce cas d'une réponse managériale aux attentes des parties prenantes au sens large ».

Selon Essid (2009), la RSE est une réponse institutionnelle des entreprises aux pressions de leur environnement afin que ce dernier accepte l'entreprise dans la communauté selon les règles et les valeurs souhaitées. En effet, si l'entreprise cherche à s'afficher socialement responsable, c'est seulement « pour attirer l'attention des organisations mondiales afin de gagner leur confiance et ainsi conquérir un plus grand marché ».

Dans un cadre institutionnel, Olivier (1991) indique que les stratégies de légitimation de vision institutionnelle sont via les échanges entre l'entreprise et son environnement. Capron et Quairel (2003) disent également que « la légitimité naît au sein d'un environnement institutionnalisé, c'est-à-dire un environnement qui impose des exigences sociales et culturelles et qui pousse les entreprises à jouer un rôle déterminé et à maintenir certaines apparences extérieures ».

4.1.1 Divulgation de la RSE et légitimité

La théorie de la légitimité a été largement utilisée dans la littérature sociale et comptable pour expliquer pourquoi les entreprises divulguent des informations sociales et environnementales et comment les organisations gagnent et maintiennent leur légitimité. Elle est la théorie principale pour décrire la divulgation sociale et environnementale (Deegan et Gordon, 1996; O'Donovan, 2000). Cette théorie suggère que les divulgations d'entreprise peuvent être une réaction à la perception que les entreprises ont de la façon dont elles sont perçues par différents groupes d'intervenants au sein de la société.

Aussi, la théorie de la légitimité fournit une vue d'ensemble de la divulgation de la RSE, car elle reconnaît explicitement que les entreprises sont liées par un contrat social dans lequel elles acceptent d'effectuer des prestations économiques en retour et des garanties pour leur existence continue (Guthrie et Parker, 1989; Brown et Deegan 1998). Il y a donc besoin de divulguer suffisamment de renseignements sociaux pour la société afin d'évaluer si elle est un bon citoyen corporatif.

Les études empiriques analysant la divulgation d'informations RSE qui se sont inscrites dans le cadre de la théorie de la légitimité, ont adopté différentes perspectives. Certaines induisent une relation entre pression sociale et divulgation, d'autres étudient les conséquences d'une atteinte à la légitimité et la divulgation d'informations RSE :

L'étude Patten (1991) analyse les divulgations d'informations RSE de 128 entreprises et tente de déterminer si ces diffusions sont liées à la pression du public ou à la profitabilité de l'entreprise, et évalue la pression du public grâce à deux variables : la taille de l'entreprise et le secteur d'activité. L'auteur indique que les grandes entreprises sont plus exposées aux médias et sont donc plus susceptibles d'entreprendre des activités de RSE pour cultiver leur image publique. Certaines industries reçoivent plus d'attention publique que d'autres, ce qui met une pression sur les entreprises de ces secteurs industriels pour entreprendre des activités de RSE. Ainsi, la taille de l'entreprise et le type d'industrie peuvent être utilisés comme variables liées à la RSE, selon la théorie de la légitimité, et confirment l'hypothèse d'une diffusion d'informations liée à la pression du public, plutôt qu'à la performance financière de l'entreprise.

Cormier et Gordon (2001) ont utilisé la théorie de la légitimité pour analyser les changements dans les stratégies de divulgation sociale et environnementale en relation avec la taille de l'entreprise et le type de propriété. Ils ont constaté que les entreprises gouvernementales ont divulgué plus d'informations sur la RSE que les entreprises privées. Ces résultats confirment que la divulgation de l'environnement aide à faire face aux pressions du public sur les entreprises publiques. Lorsque la taille de l'entreprise publique augmente, l'entreprise semble être plus visible et plus responsable.

Deegan et al, (2000) ont examiné la réponse des entreprises australiennes à des événements majeurs qui ont eu un impact sur l'environnement, la santé et la sécurité des employés et des membres de la communauté. Les résultats de leur étude indiquent qu'après l'incident, le montant de la divulgation totale est plus important qu'avant l'incident. Cette constatation est conforme à la théorie de la légitimité, puisque les entreprises veulent améliorer leur image sociale après une catastrophe.

Chatterjee et Mir (2008) ont examiné l'état de la divulgation environnementale à l'aide du site Web et des rapports annuels des entreprises indiennes pour 2003 et 2004. Ils ont constaté que la plupart des entreprises ont divulgué des activités environnementales sur des sites Web plutôt que dans des rapports annuels. Ils ont également signalé des événements et des activités de RSE dans les sections de discussion et d'analyse de rapport. Leur explication était que la divulgation sur le site Web de l'entreprise contribue à créer une réputation positive.

Cela a augmenté la légitimité des entreprises et est conforme à la théorie de la légitimité. Cormier et al, (2011) ont examiné l'effet de la divulgation sociale et environnementale sur la diminution de l'asymétrie d'information entre les gestionnaires et les participants aux marchés boursiers. Les résultats ont montré que l'étendue de la divulgation de RSE était façonnée par la taille de l'entreprise, l'exposition aux nouvelles environnementales - effet de levier - et la performance environnementale. En particulier, les entreprises à forte pollution semblent déclarer plus de CSR que les entreprises peu polluantes. On fait valoir que des niveaux plus élevés de divulgation de RSE aident les entreprises polluantes à obtenir une légitimité grâce à un niveau de divulgation plus élevé.

Les recherches sur les pratiques de divulgation d'informations RSE qui s'inscrivent dans le cadre de la théorie de la légitimité ont adopté plusieurs types qui peuvent être utilisés comme variables liées à la RSE : ce sont la taille de l'entreprise, le type de l'industrie, le profil de l'entreprise, l'effet de levier, la politique de divulgation, la pression sociale. Les analyses de l'impact d'une crise sociétale sur ces divulgations peuvent être utilisées comme variables liées à la RSE.

Cette étude utilise la taille de l'entreprise, le type d'industrie et le levier de l'entreprise comme autres variables qui peuvent être liées à la RSE comme expliqué ci-dessus, et suivan la théorie de la légitimité.

4.2 La théorie des parties prenantes

La théorie des intervenants est la seconde théorie utilisée pour expliquer la motivation des entreprises pour divulguer leur activité environnementale et sociale. La majorité des études sue les divulgations d'informations RSE fait appel à la théorie des parties prenantes pour expliquer les pratiques des entreprises dans ce domaine. Elle est l'un des courants majeurs de la pensée managériale. Elle est également une théorie de la gestion organisationnelle et de l'éthique des affaires qui traite des principes et des valeurs dans la gestion d'une organisation (Freeman et Phillips 2002).

Les fondements de la théorie des parties prenantes sont reliés à l'organisation. Cette théorie est concernée par la nature de ces relations au niveau du processus et du résultat vis-à-vis de la société et des parties prenantes. Selon cette théorie, les parties prenantes sont reconnues comme le groupe de personnes intéressées par les activités de l'entreprise (Freeman 1984; Friedman, 2007) qui les fait participer aux choix stratégiques de l'entreprise.

L'objectif de cette théorie vise à comprendre comment les gestionnaires traitent avec les parties prenantes, comment ils représentent leurs intérêts, équilibrent les attentes de toutes les parties prenantes grâce à leurs activités d'exploitation (Ansoff, 1965) et quel est l'impact de l'approche des parties prenantes sur la réalisation des différents objectifs de l'entreprise.

Deegan et al, (2000) ont soutenu que la théorie des parties prenantes peut être divisée en deux branches : la branche éthique (morale) et la branche positive (managériale). La branche éthique repose sur le principe selon lequel « toutes les parties prenantes ont le droit d'être traitées équitablement par une organisation, et que les gestionnaires devraient gérer l'organisation au bénéfice de toutes les parties prenantes ». Cela suggère que toutes les parties prenantes ont le droit de recevoir des informations sur la façon dont les activités d'une entreprise les influencent. La branche positive repose sur l'argument selon lequel les organisations répondront à la société par le biais du pouvoir des parties prenantes afin d'influencer la gestion de l'entreprise. En conséquence, la divulgation d'informations des entreprises sera utilisée comme une stratégie pour maintenir le soutien de puissants acteurs (Deegan et Blomquist, 2006; Islam et Deegan, 2008).

4.2.1 Les différentes typologies des parties prenantes

Selon cette théorie, les parties prenantes sont reconnues comme le groupe de personnes intéressées par les activités de l'entreprise (Freeman 1984).

Freeman (1984) donne une définition de « partie prenante » comme « tout groupe ou individu qui peut affecter ou est affecté par la réalisation des objectifs de l'organisation ». Récemment, Freeman et al. (2004) ont redéfini le terme : « ces groupes qui sont essentiels à la survie et au succès de la société ».

Après que Freeman a défini la théorie des intervenants, beaucoup de recherches sur les parties prenantes ont émergé. La théorie des parties prenantes a connu un développement considérable en économie, en gestion, en éthique, en sociologie, en sciences politiques et en administration publique.

Les parties prenantes ont été définies par exemple par Donaldson et Preston (1995) comme « Personnes ou groupes qui ont un intérêt légitime dans des aspects procéduraux ou substantifs de l'activité de l'entreprise ».

De plus, il existe plusieurs typologies des parties prenantes qui sont proposées par de nombreux auteurs très présents dans les approches instrumentales de la RSE comme suit :

1. Parties prenantes primaires ou secondaires : Dans cette classification, nous trouvons une hiérarchie sur la base de la force des parties prenantes envers l'entreprise et des critères de légitimité. Elles sont impliquées directement dans le processus économique et participent à des relations officielles ou contractuelles avec l'entreprise. (Mitchell et al., 1997 ; Carroll, 1996 ; Donaldson et Preston, 1995).

Les parties prenantes primaires sont celles qui ont des intérêts directement liés à la richesse de l'entreprise, comprenant les actionnaires, les investisseurs, les employés, les clients, les transformateurs et les particuliers résidant dans les communautés dans lesquelles la société exerce ses activités.

Les parties prenantes secondaires ne sont pas engagées dans des échanges formalisés avec l'entreprise et ont des relations volontaires avec elle, dans le cadre d'un contrat implicite ou moral. Ce sont les concurrents, les médias, les organisations non gouvernementales et les instances internationales.

2. les parties prenantes internes des parties prenantes externes : Freeman, (1984) distingue une autre typologie comme l'interne et l'externe. L'interne représente ceux qui font partie de l'autorité de régulation, comme les gestionnaires, les employés, les membres du conseil d'administration. L'externe concerne ceux qui sont dans le cercle de l'événement ou à l'extérieur, comme les fournisseurs, les clients, les partenaires et les propriétaires de l'organisation.

3. Parties prenantes volontaires ou involontaires : Selon la typologie du Clarkson (1995) : on distingue ceux qui sont exposés volontairement à certains risques, en nouant des relations avec la firme, dans le cadre d'un contrat, et les autres involontairement.

4. Parties prenantes légitimes, puissantes, urgentes : Mitchell et al. (1997) déterminent trois catégories de parties prenantes qui établissent une typologie faisant apparaître l'importance des parties prenantes pour les dirigeants. L'identification des parties prenantes correspond à sa reconnaissance par la société en vertu d'un contrat (Caroll, 1996 ; 1999), par l'existence des relations de pouvoir entre l'organisation et les différents groupes, et par l'urgence qui requiert une attention immédiate. Ces catégories permettent d'expliquer l'intérêt donné par les managers à certains types de parties prenantes dans un contexte de ressources en temps limité (Mitchell et al. 1997).

En plus de ces typologies des parties prenantes, Persais (2004) cité par Gherra (2010) a indiqué que la partie prenante est « *un individu ou un groupe qui possède un ou plusieurs intérêts dans une affaire et qui peut affecter ou être affecté en retour par les actions, décisions, politiques, pratiques et objectifs de l'organisation* ». Il identifie également la liste des parties prenantes qui sont en mesure de revendiquer des exigences de développement durable à l'égard de l'entreprise. Ce sont les actionnaires, les syndicats, les employés, les fournisseurs, les collectivités locales, les gouvernements, les concurrents, les médias, les autres groupes d'intérêt, les clients, les consommateurs, les associations de consommateurs, et les groupes écologistes. Ainsi, Férone et al. (2004) ont inventorié cinq catégories d'acteurs dans le tableau suivant :

Tableau 2- 1 : Typologies des parties prenantes

Typologies des parties prenantes	
Les actionnaires	Petits porteurs individuels Investisseurs institutionnels
Les parties prenantes internes	Salariés Syndicats
Les partenaires opérationnels	Clients-fournisseurs Sous-traitants Banques Compagnies d'assurance
La communauté sociale	Pouvoirs publics Institutions internationales Organismes spécialisés, associations ONG Communauté environnementale Société civile
Environnement naturel plutôt un enjeu qu'un acteur	

Source : Férone, et al.(2004), p.110

En conclusion, la théorie des parties prenantes offre un cadre d'analyse théorique pour les relations de l'entreprise avec tous ses groupes d'intérêt, et l'obligation de répondre positivement à leurs attentes et de gérer sa stratégie. Les gestionnaires devraient donc tenir compte et maintenir l'attente de tous les groupes d'intervenants lorsqu'ils prennent une décision de divulgation d'entreprise, parce que les différentes parties prenantes peuvent avoir un impact divergent sur les organisations.

La théorie des intervenants a été utilisée dans cette étude pour expliquer ce qui motive les entreprises à divulguer des informations sur la RSE. Cinq domaines de divulgation de RSE sont identifiés qui peuvent satisfaire divers acteurs de l'entreprise, dont l'environnement, les employés, les droits de l'homme, la communauté (société) et les produits (responsabilité liée aux produits, aux clients) (Hackston et Milne, 1996; Aras et al, 2010).

4.2.2 Divulgation de la RSE et la théorie des parties prenantes

La théorie des parties prenantes est très critique pour expliquer les divulgations de la RSE (Brammer et Pavelin, 2006 et Clarkson et al., 2008). Elle a été appliquée pour expliquer les motivations des entreprises concernant la divulgation de la responsabilité sociale des entreprises.

Les études des pratiques de divulgation de la RSE ont utilisé la théorie des parties prenantes pour expliquer pourquoi les organisations divulguent des informations sociales et environnementales, Elles confirment l'utilité des informations RSE pour les parties prenantes et des dispositifs mis en œuvre pour collecter de l'information. Les discussions sur l'application de la théorie des parties prenantes en relation avec la RSE sont examinées de la manière suivante :

En ce qui concerne la communication d'informations sociales et environnementales à divers groupes d'intervenants, Roberts (1992) a utilisé la théorie des parties prenantes pour expliquer la divulgation de la RSE. L'étude est basée sur le modèle d'Ullman (1985) et suggère de tester l'existence de relations entre le niveau de divulgation de la RSE d'une part, l'autorité des parties prenantes, la position stratégique du gestionnaire et le niveau de performance économique de l'entreprise, d'autre part. Les résultats de cette étude indiquent que les niveaux de divulgation de la RSE sont significativement liés aux mesures du pouvoir des parties prenantes, de la performance économique et de la position stratégique.

Ullman (1985) propose un modèle fondé sur la théorie des parties prenantes, susceptible d'expliquer les relations entre divulgation de la RSE et niveau de performance sociale et économique des entreprises. Il a démontré que le lien entre les performances sociales et économiques de l'entreprise est dû à trois attributs : le pouvoir des parties prenantes, la position stratégique de l'entreprise et la performance économique passée et présente de l'entreprise. Le résultat est qu'une relation positive existe entre le pouvoir des parties prenantes, la performance et la divulgation sociale ; Il existe aussi une relation positive entre les niveaux de performance économique , les activités socialement responsables et ses niveaux de divulgation.

Les résultats d'Epstein et Freedman (1994) suggèrent que les divulgations de l'impact social sur les groupes d'intervenants externes sont considérées comme plus importantes que la divulgation de l'impact économique. Ils reflètent également que les divulgations sociales devraient être fournies à toutes les parties prenantes qui ont le droit de savoir.

De plus, la majorité des actionnaires sondés veulent aussi que l'entreprise communique ses impacts sociaux et environnementaux, pour toutes les parties prenantes. Puisqu'il semble qu'il y ait une forte demande pour obtenir des informations sociales de la part des actionnaires, on devrait prendre cela sérieusement en considération et exiger une certaine transparence dans les bilans annuels.

La théorie des parties prenantes est également utilisée par Deegan et Rankin (1997) qui établissent un questionnaire destiné à connaître l'utilisation générale (qui comprend le rapport annuel des répondants questionnés), et les informations environnementales, en particulier. Les résultats de cette étude montrent que l'information environnementale divulguée dans les rapports annuels est importante pour la prise de décision des utilisateurs par rapport à d'autres types d'informations notamment sociales et financières.

Cormier et al,. (2004) ont utilisé la théorie des parties prenantes pour examiner les besoins des parties prenantes par les gestionnaires de l'environnement et les traduire en informations environnementales. Sur 214 sites Web corporatifs canadiens, ils comparent, à partir de 2001, les stratégies de déclaration environnementale imprimées et basées sur le Web. Les résultats suggèrent également que la divulgation environnementale est déterminée par le contexte d'une entreprise, les tendances et les pratiques de l'industrie jouant un rôle important pour expliquer la divulgation à la fois économique et écologique.

Les résultats de Damak-Ayadi (2006) qui ont été obtenus à partir du test du modèle, afin d'étudier la décision de publier des rapports sociétaux par les entreprises françaises, conclut que « l'intérêt porté aux parties prenantes diffuses et la réputation du secteur d'activité sont fortement et positivement corrélés avec la publication des rapports sociétaux. Ce résultat signifie que les acteurs qui ne sont pas liés avec l'entreprise par une relation contractuelle suscitent plus d'intérêt chez les entreprises qui publient des rapports sociétaux ».

Ory et Petitjean, (2014) montrent que la théorie des parties prenantes fournit un cadre théorique qui justifie la recherche d'une relation positive entre la divulgation de la RSE et la performance financière, car ces informations permettent de réduire l'asymétrie d'information et assurent la légitimité de l'entreprise aux yeux de ses parties prenantes. Ce qui améliore la réputation de l'entreprise, et conduit à une meilleure performance économique et financière sur un échantillon de sociétés cotées sur le marché financier français (Euronext Paris).

La théorie des parties prenantes est utilisée pour expliquer les modèles de divulgation de RSE. Les activités de RSE des entreprises sont axées sur les problèmes de la communauté parce que la communauté est considérée comme la plus influente. La recherche se concentre sur l'influence des conséquences économiques des activités de responsabilité sociale des entreprises sur la performance de l'entreprise. De nombreuses études font valoir que la divulgation de la RSE a un impact positif sur la performance financière, grâce à la satisfaction des objectifs des parties

prenantes (Freeman, 1984) et à l'amélioration de l'image publique et de la réputation de l'entreprise (Waddock et Graves, 1997). Les résultats sont positifs dans l'ensemble. (Cochran et Wood, 1984; Ullman, 1985; Roberts, 1992; Epstein et Freedman, 1994; Deegan et Rankin, 1997; Damak-Ayadi, 2006 ; Ory et Petitjean, 2014).

4.3 La théorie contractualiste (La théorie du contrat social)

Ramanthan (1976) propose de définir les concepts de composantes sociales, d'équité sociale et de contribution sociale nette. Les composants sociaux sont différents des groupes sociaux auxquels l'entreprise est censée être liée par un contrat social. Selon Weiss (2008, p161), un contrat social « est un ensemble de règles et d'hypothèses sur les comportements entre les différents éléments de la société ». Cette théorie combine l'attention organisationnelle et la gestion des parties prenantes. Donc la société et l'entreprise sont liées par un contrat social que les deux parties doivent respecter.

Dans l'optique de la RSE, une autre possibilité pour les entreprises agissant de manière responsable, en dehors de leur intérêt commercial, est que la société s'attend à ce qu'elles fonctionnent de manière responsable, c'est comme un contrat conclu entre l'entreprise et la société qui doit être respecté par les deux parties. Ce courant cherche à étudier les interactions entre la société et les entreprises, dans une perspective managériale et sociologique (Essid, 2009).

De plus, Weiss a déclaré que la théorie des contrats sociaux repose sur la confiance mutuelle et les relations entre l'organisation et les parties prenantes (Weiss 2008). Donaldson et Preston (1995) ont expliqué que la théorie du contrat social établit la légitimité générale des affaires et que d'autres restrictions et modifications ne devraient pas faire partie du contrat.

La théorie intégrée des contrats sociaux a été développée par Donaldson et Dunfee (1994) afin d'aider les gestionnaires tout en prenant des décisions dans le contexte éthique. Ils sont divisés entre les contrats macrosociaux, qui sont dans le contexte des communautés et les contrats microsociaux qui aident la communauté locale. Ainsi, ils suggèrent que l'approche de gestion des parties prenantes dans la société est fondée sur le concept du contrat social, car il est un des avantages économiques à long terme des organisations, des actionnaires et d'autres parties prenantes découlant de contrats conclus avec eux, ce qui devrait causer un équilibre entre les réglementations internes et externes de l'entreprise.

Essid (2009) a vu la RSE comme une obligation contractuelle tacite passée entre l'entreprise (considérée comme étant une émanation de la société en général) et la société elle-même. En vertu de ce contrat, la société reconnaît l'entreprise comme agent et lui donne l'autorité de posséder et d'utiliser des ressources naturelles ainsi que d'embaucher des employés. En contrepartie, l'entreprise doit au moins procurer autant de bénéfices à la société qu'elle en tire d'avantages (Essid, cité par Gendron, 2000).

En conclusion, selon la théorie du contrat social, la divulgation de la RSE existe en raison d'un contrat social implicite entre les entreprises et la société, et ce contrat implique certaines obligations indirectes des entreprises vis-à-vis de la société. Par conséquent, les organisations commerciales opèrent par consentement public, afin de répondre de manière constructive aux besoins de la société et à la satisfaction de la société. L'approche sociétale semble être une réponse stratégique à l'évolution des circonstances et aux nouveaux défis d'entreprise, comme les activités de RSE et les divulgations.

Les théories abordées traitent de la responsabilité sociale des entreprises et du rôle des entreprises dans la société. Parallèlement, d'autres théories se sont mobilisées pour définir le concept de RSE : la théorie de l'agence généralisée, la théorie économique de la réglementation, la théorie des coûts de l'information (l'approche coûts et bénéfices) et la théorie positive de la comptabilité.

Dans la prochaine section nous indiquerons les définitions et motivations derrière les rapports sociaux (RSE reporting) et les normes et initiatives sur le reporting de la RSE (au niveau international, européen et français).

Section 2 : Cadre du reporting RSE

Après avoir exposé les différentes théories expliquant la responsabilité sociale des entreprises en relation avec la divulgation volontaire, il est nécessaire que nous parlions du contexte historique de la RSE reporting, ainsi que des initiatives des gouvernements et des organisations internationales visant à divulguer la RSE. Cette section vise donc à présenter un aperçu des principales exigences réglementaires en France et en Europe, ainsi que les initiatives normatives internationales en matière de reporting RSE, aussi bien que les raisons et avantages de la divulgation du reporting RSE.

1. Contexte théorique du reporting RSE

En raison des normes comptables et des exigences de divulgation toujours croissantes, les rapports financiers des entreprises sont de moins en moins pertinents et utiles pour les analystes et les investisseurs (Eccles et Krzus, 2010). Ainsi, certaines entreprises ont commencé à produire volontairement des rapports non financiers reflétant les appels des parties prenantes pour une divulgation plus éclairée des entreprises (King, 2011). Le contenu de ces rapports varie considérablement, mais en général, il contient des informations sur la performance environnementale, sociale et / ou économique dans un format imprimé (Visser et al, 2010).

À cet égard, la divulgation de l'information relative aux activités de responsabilité sociale ou la déclaration de ces activités de manière standardisée parmi les informations non financières est devenue une nécessité (Akmese et al, 2016). Donc le reporting RSE joue un rôle important dans la construction d'une image positive des entreprises face à leurs parties prenantes et clients. En effet, la comptabilité sociale concerne désormais principalement la communication et la divulgation d'informations environnementales et sociales.

Nous pouvons recenser les définitions majeures du reporting RSE utilisées dans les publications suivantes :

Gray et al, (1988) ont défini le reporting RSE comme un « *processus de communication des effets sociaux et environnementaux des actions économiques des organisations à des groupes d'intérêts particuliers au sein de la société et à la société en général* ». Comme l'a suggéré O'Rourke (2004), les reporting RSE ont pour but de produire de meilleures informations sur la performance des entreprises dans tous les aspects.

Les rapports de développement durable sont définis par Pesqueux comme étant « *des rapports d'activité sur l'impact écologique et social des éléments de la politique de responsabilité sociale* ». (Pesqueux, 2002)

Damak-Ayadi, (2004) décrit le reporting sociétal ainsi : *« c'est l'activité qui permet à l'entreprise de rendre compte auprès des différentes parties prenantes de ses activités et de leur impact sur la société et l'environnement* ».

Ben Rhouma et Cormier (2007, p.3) indiquent que le reporting RSE consiste en *« la diffusion d'information environnementale et sociale produite par les entreprises à destination des tiers simultanément ou indépendamment de la reddition financière* ».

Capron et Quairel ont défini le reporting RSE comme *« la publication régulière d'informations sur la manière dont l'entreprise appréhende les impacts économiques, environnementaux et sociaux de ses activités* » (Capron et Quairel, 2007).

Selon le GRI (2011, p.3) le reporting RSE est « *la pratique de la mesure, divulgation et responsabilité devant les parties prenantes internes et externes pour la performance de l'organisation vis-à-vis des objectifs de développement durable* ».

L'ensemble des définitions conduisent à préciser le reporting RSE comme étant le processus par lequel l'entreprise rapporte ses pratiques, politiques et performances économiques, sociales et environnementales.

Le terme de reporting RSE est synonyme de « rapport du développement durable », « rapports environnementaux ou sociaux », « reporting de Triple Bottom Line », « reporting extra-financier » ou encore de toutes les formes de déclaration qui couvrent les trois aspects de la performance économique, environnementale et sociale (CGA-Canada, 2005). Le rapport du développement durable est la meilleure définition, compte tenu de la cohérence avec la vision originale du développement durable.

Au vu des diverses définitions relatives au reporting RSE, la littérature a interprété deux approches différentes :

La première approche considère le reporting RSE en tant que complément du reporting financier (rapports intégrés), et se base sur les informations sociétales publiées dans les rapports annuels comme principal vecteur de communication. Cette approche (Antheaume et Teller, 2001) dit que les acteurs financiers sont les principaux utilisateurs de l'information sociétale divulguée par les entreprises et tend à limiter la perception du reporting RSE à l'intérieur des limites de la comptabilité traditionnelle. Plusieurs études valident cette approche (Gray et al. 1995b, Mathews 1993, Capron 2000, Oxibar 2003).

La deuxième approche le décrit comme un moyen de communication auquel l'activité sociale et environnementale est dédiée (rapports dédiés). Le reporting RSE va au-delà du reporting financier en proposant un élargissement des relations entre l'entreprise et l'environnement qui l'entoure (Gray et al., 1996). L'intention du reporting RSE est non plus axé aux seuls acteurs financiers, mais à toutes les parties prenantes de l'entreprise. Notre recherche s'inscrit dans le cadre de cette dernière approche.

Le reporting RSE est devenu une question aussi importante que la plupart des entreprises adoptent désormais son système. Son but est de fournir des informations qui permettent l'évaluation globale des performances de l'entreprise dans un environnement aux multi-parties prenantes.

2. Raisons et avantages de la divulgation du reporting RSE

De nombreuses raisons peuvent être énumérées comme facteurs encourageants pour les entreprises à rapporter leurs performances d'impact environnemental et social. On pourrait dire que ces facteurs sont étroitement liés aux théories (la théorie de la légitimité ou légitimité institutionnelle et la théorie des parties prenantes) mentionnées ci-dessous.

La première est la théorie de la légitimité qui prétend que la communication de problèmes sociaux et environnementaux entraîne la formation d'une perception positive de toutes les parties prenantes en ce qui concerne les opérations et les résultats opérationnels de la société. En d'autres termes, les questions non financières confèrent une légitimité aux opérations de l'entreprise et aux résultats opérationnels sur la société et l'environnement. (Akmese et al, 2016).

Ben Rhouma (2010) indique par ailleurs que les pressions institutionnelles motivant le reporting RSE ne cessent de se multiplier. Ainsi celui-ci se présente comme une réponse stratégique à un ou plusieurs processus institutionnels (législation, normes sectorielles, pression de certains groupes, etc.) qui définissent davantage le reporting comme une réponse stratégique aux processus institutionnels pour des fins de légitimation.

Le second est la théorie des parties prenantes pour gérer en particulier les groupes de parties prenantes. Dans celle-ci, l'organisation est également considérée comme faisant partie du système social plus large, mais cette théorie considère spécifiquement les différents groupes d'intervenants au sein de la société. Le pouvoir des intervenants, tels que les propriétaires, les créanciers ou les organismes de réglementation, influençant la gestion d'entreprise est considéré comme une fonction du degré de contrôle des parties prenantes sur les ressources requises par l'organisation (Deegan, 2001).

Le processus de reporting RSE permet aux entreprises de recueillir des informations sur les efforts et les réalisations durables, car elles tiennent de plus en plus compte des risques environnementaux et sociaux, importants indicateurs des efforts des entreprises pour améliorer la gouvernance d'entreprise et accroître la transparence. À travers les rapports, les entreprises peuvent trouver une référence en matière de performance de développement durable à afficher aux parties prenantes. De sorte que les rapports de responsabilité sociale des entreprises devraient répondre aux attentes des parties prenantes dans la mesure où c’est nécessaire à la compréhension du développement, des performances, de l'entreprise.

Heemskerk et al. (2003) énumèrent plusieurs avantages des rapports RSE, dans la figure 2-1 ci-dessous, qui présente les bénéfices de la mise en place du reporting RSE comme un " business case".

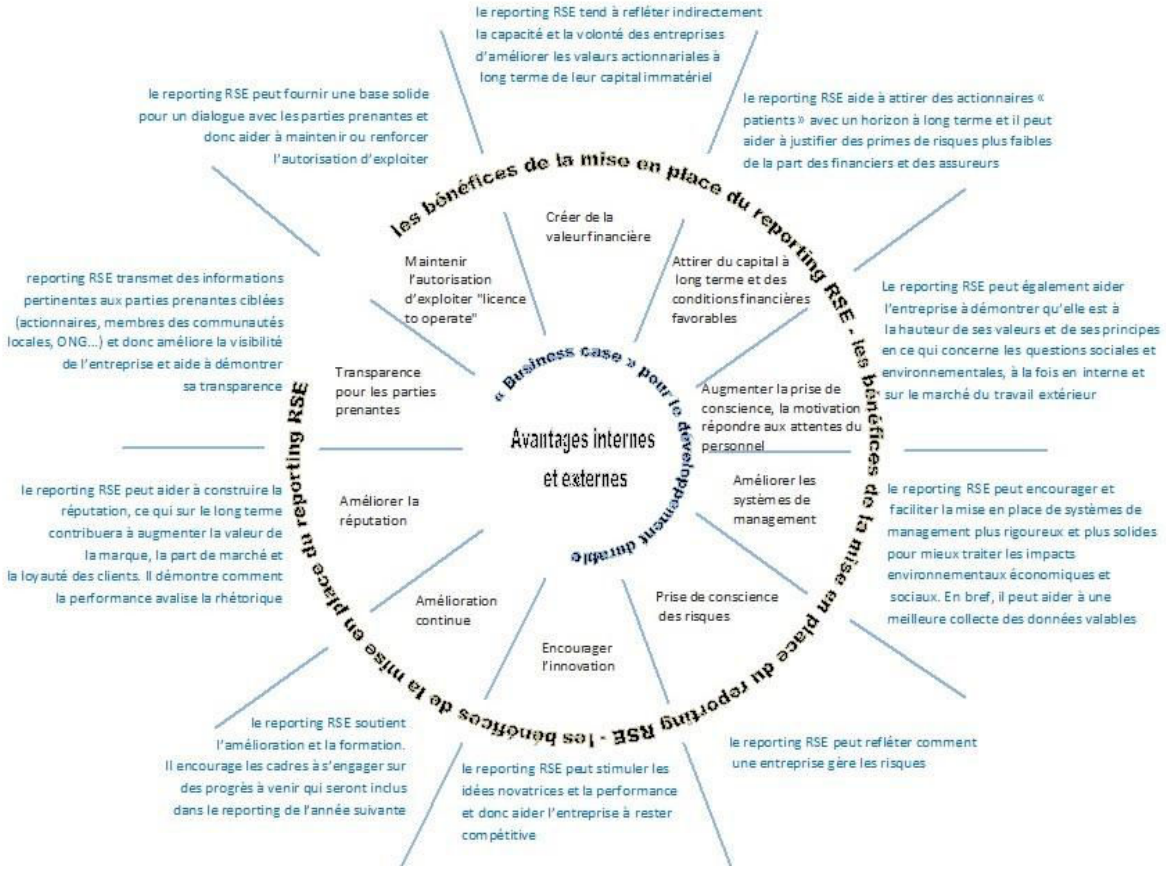

Figure 2- 1 : les bénéfices de la mise en place du reporting RSE comme un " business case". Heemskerk et al., (2003, p. 15).

Malgré tous les bénéfices et le succès du reporting RSE, il n'y avait aucune standardisation ou uniformité dans le reporting des entreprises. Ainsi les différents formats et contenus liés à ces rapports présentés par les sociétés ont affecté négativement les capacités de comparaison et les processus décisionnels des parties prenantes. La différenciation des formats et des contenus des rapports pourrait être source de confusion et entraîner des malentendus par rapport aux acteurs internationaux. Pour ce problème, plusieurs directives et recommandations établissant un rapport de durabilité ont été publiées au cours de ces dernières années. La rubrique suivante vise à présenter un aperçu des principales exigences réglementaires en France, ainsi que les initiatives normatives et volontaires en matière de reporting RSE.

3. Cadre réglementaire du reporting RSE

De nos jours, il existe de nombreuses organisations et organes qui favorisent et encouragent l'adaptation des rapports de RSE. Ces organes fournissent aux utilisateurs les lignes directrices sur le reporting RSE, en ce qui concerne les indicateurs de performance à déclarer, la norme du processus de déclaration ou les principes de déclaration. Dans cette rubrique, on a l'intention de présenter certains normes et règlements français, européens et internationaux, pouvant être énumérés comme suit :

3.1 La législation française

Le cadre réglementaire français consiste à la divulgation de l'information RSE selon la loi sur le bilan social de 1977, la loi la plus connue sur les Nouvelles Régulations Économiques (NRE) du 15 mai 2001 et plus récemment, la loi Grenelle 1 et 2 dans le but d'assurer une plus grande transparence et plus d'informations RSE.

3.1.1 Le bilan social

Le bilan social est obligatoire dans les entreprises de plus de 300 salariés depuis 12 juillet 1977. « Le chef d'entreprise établit et soumet annuellement au comité d'entreprise un bilan social lorsque l'effectif habituel de l'entreprise est au moins de 300 salariés » (Article L438-1). Ce document est spécifique, distinct du rapport annuel et des états financiers qui fournit un aperçu des caractéristiques du personnel et des conditions de travail, il sert à identifier les problèmes et les déséquilibres nécessaires et anticiper la politique de gestion des ressources humaines.

Selon le Code du travail, article (L438-3) : « Le bilan social récapitule en un document unique les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation de l'entreprise dans le domaine social, d'enregistrer les réalisations effectuées et de mesurer les changements intervenus au cours de l'année écoulée et des deux années précédentes. En conséquence, le bilan social comporte 7 parties avec des informations sur l'emploi, les rémunérations et charges accessoires, les conditions d'hygiène et de sécurité, les autres conditions de travail, la formation, les relations professionnelles ainsi que les conditions de vie des salariés et de leurs familles dans la mesure où ces conditions dépendent de l'entreprise ».

Ainsi, le bilan social peut aussi être utilisé comme outil de management, qui permet d'observer, d'étudier le personnel, de suivre les évolutions, de fixer des objectifs, de s'y tenir et de stimuler le dialogue avec les agents. (Fontaine-Gavino et Zambeaux, 2005).

Zardet (1997) a relevé deux groupes de critique du bilan social dans les publications. La première analyse les insuffisances du bilan social et ses difficultés de mise en œuvre. Les principales critiques sont « l'abondance d'une masse de données juxtaposées au caractère exclusivement quantitatif ; l'agrégation trop générale et peu pertinente des informations du bilan social ; le choix de la moyenne comme mode de calcul ; un isolement excessif des données sociales par rapport aux données statiques, économiques et commerciales de l'entreprise ».

Pour le second, le plus récent (1990 -1995) : « le bilan social est alors considéré comme une source d'information externe utilisée pour mesurer les performances sociales ».

3.1.2 La loi NRE

La loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE) du 15 mai 2001 fixe l'obligation pour les sociétés françaises cotées sur un marché réglementé, de rendre compte dans leur rapport annuel de leur gestion sociale et environnementale au travers de leur activité.

Les dispositions des trois premiers alinéas de l'article L. 225-102-1 du code du commerce prennent effet à compter de la publication du rapport annuel portant sur l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2001. Les dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225102-1 du même code prennent effet à compter de la publication du rapport annuel portant sur l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2002[1].

Il existe trois articles du décret d'application n° 2002-221 de la loi NRE :

1. La liste des informations devant figurer dans le rapport du conseil d'administration ou du directoire.
2. Faire figurer dans le rapport du conseil d'administration ou du directoire les informations relatives aux conséquences de l'activité de la société sur l'environnement.
3. Concernant des informations liées aux relations de l'entreprise avec la société civile.

[1] Pour en savoir plus, consultez la page https://www.legifrance.gouv.fr

Le Comité 21[2] , de 2011 émet les réserves suivantes sur la loi NRE : absence de définition et de périmètre des indicateurs, difficulté de comparaison des indicateurs entre entreprises, absence de contrôle et de vérification de l'application de la loi, absence de sanction prévue dans le cas de non respect de la loi et coût (humain et financier) jugé souvent dissuasif pour la mise en œuvre du reporting en interne.

3.1.3 Le Grenelle 1 et 2

Débuté en 2007, le Grenelle Environnement a réuni l'État et les représentants de la société civile (des collectivités locales, des ONG, des entreprises et des salariés) afin de faire émerger en France des actions en faveur de l'écologie, de l'environnement et de la biodiversité. Le terme « *Grenelle* » provient des accords de Grenelle négociés les 25 et 26 mai 1968 entre des représentants du gouvernement de Pompidou et de la société civile pour mettre un terme à l'agitation sociale issue de Mai 1968. Ces négociations se sont déroulées au ministère du Travail situé à l'hôtel du Châtelet, rue de Grenelle à Paris. Le texte final a été appelé "Accords de Grenelle".

La « Loi Grenelle 1 » a été déposée à l'Assemblée nationale en juin 2008 par le gouvernement. Elle a été adoptée le 23 juillet 2009 et promulguée le 3 août 2009. La « Loi Grenelle 1 » est une loi de programme qui donne un statut juridique au processus du Grenelle. C'est un texte qui fixe les objectifs de l'État en matière de développement durable.

Via 57 articles, la « Loi Grenelle 1 » propose des mesures liés à la biodiversité et aux milieux naturels, lutte contre le changement climatique, la prévention des risques pour l'environnement et la santé, et enfin l'État doit être exemplaire (nouvelle forme de gouvernance).

En ce qui concerne le reporting RSE, l'article 53 de la loi Grenelle 1 précise *« la qualité des informations sur la manière dont les sociétés prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leur activité et l'accès à ces informations constituent des conditions essentielles de la bonne gouvernance des entreprises* ».

[2] Comité français pour le développement durable. Réseau français privilégié des décideurs économiques territoriaux, associatifs, scientifiques et universitaires, réunis autour d'une conviction : le développement durable est le seul à pouvoir résoudre les défis du XXIe siècle. Cette association a pour mission de créer les conditions d'échange et de partenariat entre ses adhérents issus de tous les secteurs, afin qu'ils s'approprient et mettent en œuvre, ensemble, le développement durable à l'échelle d'un territoire. Pour en savoir plus consultez la page http://www.comite21.org

La « Loi Grenelle 2 » a été définitivement adoptée par le Parlement le 29 juin 2010 et promulguée le 12 juillet 2010. Cette loi correspond à la mise en application d'une partie des engagements du Grenelle Environnement. En avril 2012, le gouvernement a approuvé des dispositions pour la mise en œuvre de ces lois.

Le tableau suivant présente l'application de l'article 225 de la loi « Grenelle 2 » et les échéances des obligations de transparence en matière de reporting RSE.

Tableau 2- 2 : Calendrier d'application du décret

Sociétés concernées	**Publication dans le rapport de gestion**	**Attestation « de présence » de l'organisme**	**Avis de l'organisme**
Sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé	Exercice ouvert après le 31 décembre 2011	Exercice ouvert après le 31 décembre 2011	Exercice ouvert après le 31 décembre 2011
Autres sociétés concernées dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé dépassant les seuils suivants : CA net ou total bilan > 1000 M€ Et salariés permanents > 5 000	Exercice ouvert après le 31 décembre 2011	Exercice ouvert après le 31 décembre 2011	Exercice ouvert après le 31 décembre 2016
Autres sociétés concernées dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé dépassant les seuils suivants : CA net ou total bilan > 400 M€ Et salariés permanents > 2 000	Exercice ouvert après le 31 décembre 2012	Exercice ouvert après le 31 décembre 2012	Exercice clos au 31 décembre 2016
Autres sociétés concernées dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé dépassant les seuils suivants : CA net ou total bilan > 100 M€ Et salariés permanents > 500	Exercice ouvert après le 31 décembre 2013	Exercice ouvert après le 31 décembre 2013	Exercice clos au 31 décembre 2016

L'article 225 requiert des rapports sur plus de 42 indicateurs couvrant les catégories environnementales, sociales et de gouvernance comme suit (l'article L. 225-102-1) :

1. les informations sociales (emploi, organisation du travail, relations sociales, santé et sécurité, formation, égalité de traitement, respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail) ;

2. les informations environnementales (politique générale, pollution et gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique, protection de la biodiversité) ;

3. les informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable (impact territorial, économique et social de l'activité de la société, relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, sous-traitance et fournisseurs, loyauté des pratiques).

L'article 225 précise les modalités selon lesquelles l'organisme tiers indépendant (OTI) accomplit sa mission de vérification ; l'avis motivé sur la véracité des informations contenues dans le rapport et des explications concernant, le cas échéant, l'absence de certaines d'entre elles.

En résumée, c'est l'une des lois les plus complets écrites jusque là. Avoir une compréhension claire de cet Article aidera les organisations à naviguer dans le nombre croissant de réglementations volontaires et obligatoires. Le but des lois Grenelle 1 et 2 est la bonne gouvernance des entreprises en assurant une plus grande transparence et accès à l'information sociale et environnementale.

3.1.4 Autres textes de lois

En plus des "Lois de Grenelle 1 et 2", d'autres lois incorporaient les obligations environnementales du Grenelle. Ce sont les lois suivantes[3] :

- La loi sur la responsabilité environnementale : Cette loi qui date du 1er août 2008 consacre l'introduction en droit français d'un régime de responsabilité pour les atteintes à l'environnement les plus graves et renforce considérablement la répression des pollutions en mer.

- La loi OGM (organismes génétiquement modifiés) : Cette loi du 25 juin 2008, vise à clarifier les conditions de culture des plantes génétiquement modifiées et les faire coexister avec des produits « traditionnels ». Cette loi a, entre autres, permis la création d'un Haut conseil des biotechnologies.

[3] Pour e savoir plus consultez la page www.legifrance.gouv.fr

- La loi d'organisation et de régulation des transports ferroviaires : cette loi du 8 décembre 2009 relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires port sur diverses dispositions concernant les transports.

- La loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) qui a abouti à l'adoption du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent, visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif. Cette loi (LTECV) reprend l'objectif « facteur 4 » du Grenelle Environnement et précise d'autres grandes cibles pour la France, parmi lesquelles une réduction de moitié de la consommation d'énergie finale d'ici à 2050 par rapport à 2012, un objectif de 32% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2030 ou encore un objectif de 50% d'énergie nucléaire dans la production d'électricité en 2025. Ces outils sont à la disposition des citoyens, des entreprises et des territoires pour agir concrètement, pour donner du pouvoir d'achat en réduisant les factures d'énergie des ménages, pour améliorer la qualité de vie en protégeant mieux la planète et la santé publique, et pour saisir les opportunités de croissance, de compétitivité et d'emploi pour les industries existantes et les filières d'avenir[4]. (NOR : DEVX1413992L/Bleue-1 Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie).

Malgré tous les règlements français, Martin-Juchat (2007) indique qu'il existe d'autres acteurs qui publient des études sur les pratiques de communication en matière de RSE. Il s'agit de :

- L'Observatoire sur la responsabilité sociale des entreprises (ORSE) et ses fiches du Club Finance.

- Novethic, Centre de ressources et d'expertise sur la RSE et l'investissement socialement responsable. Ce centre a un rôle considérable dans l'édition de référentiels.

- l'ADEME, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Elle est avec l'ORSE une des organisations influentes, en France, en matière de RSE.

[4] Pour en savoir plus consultez la page https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/loi-transition-energetique-croissance-verte

- La publication par le MEDEF de plusieurs guides à destination des sociétés, guide méthodologique (Comprendre et appliquer les obligations issues de l'article 225 de la loi Grenelle II) publié en mai 2012 ; guide pratique intitulé : (Cap sur la RSE – Faire de la responsabilité sociétale de l'entreprise un levier de performance) publié en juillet 2012.

3.2 Au niveau Union européenne (Les recommandations de la Commission des Communautés européennes sur la RSE)

La Commission européenne encourage les entreprises en matière de reporting RSE et lance les recommandations et directives suivantes :

3.2.1 La recommandation concernant la prise en considération des aspects environnementaux dans les comptes et rapports annuels des sociétés (2001/453/CE)

Cette recommandation proposait une initiative communautaire dans le domaine de la comptabilité, évaluation et publication d'informations, se concentrant sur les façons dont les entreprises divulguent des informations sur les aspects financiers de l'environnement. En assurant la prise en compte des dépenses et risques liés à l'environnement, il est probable que les sociétés porteraient une attention accrue aux questions d'environnement.

La recommandation du 30 mai 2001 (C(2001) 1495) composée d'orientations qui « *convient également d'accroître la quantité, la transparence et la comparabilité des données environnementales contenues dans ces comptes et rapports annuels* ». (Recommandation 10). Consacrer une plus grande attention aux aspects financiers pourrait, en effet, contribuer à atteindre plus facilement les objectifs du programme.

3.2 .2 Le LIVRE VERT (Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises)

En juillet 2001, la Commission a présenté le Livre Vert *Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises.* Ce document « vise à lancer un large débat sur la façon dont l'Union européenne pourrait promouvoir la responsabilité sociale des entreprises au niveau tant européen qu'international et, notamment, sur les moyens d'exploiter au mieux les expériences existantes, d'encourager le développement de pratiques novatrices, d'améliorer la transparence et de renforcer la fiabilité de l'évaluation et la validation des diverses initiatives réalisées en Europe » (Livre vert p.3).

Le Livre Vert définissait la RSE comme « l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes » (COM (2001) 366 final), car elles sont de plus en plus conscientes qu'un comportement responsable se traduit par une réussite commerciale durable.

3.2.3 La nouvelle stratégie de l'UE

En octobre 2011, la Commission européenne (CE) a présenté une nouvelle stratégie sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Elle soutient que pour « *s'acquitter pleinement de leur responsabilité sociale, les entreprises doivent avoir engagé, en collaboration étroite avec leurs parties prenantes, un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'homme et de consommateurs dans leurs activités commerciales et leur stratégie de base* ». (Commission européenne, 2011) L'objectif est à la fois de renforcer l'impact positif des entreprises, par exemple par la création de nouveaux produits et services bénéficiant à la société et aux entreprises elles-mêmes, et de limiter et prévenir leurs effets négatifs. Elle reprend également la définition d'ISO 26000 pour redéfinir le concept de RSE.

En outre, cette politique identifiait huit domaines d'action prioritaires pour le travail de l'Union européenne : sensibilisation et échange de bonnes pratiques ; soutien d'initiatives plurilatérales ; coopération avec les États membres ; information des consommateurs et transparence ; recherche ; éducation ; petites et moyennes entreprises ; dimension internationale de la RSE (COM(2011) 681 final).

3.2.4 Projet de directive européenne prévoyant un reporting extra-financier obligatoire

La Commission européenne a proposé le 16 avril 2013 une modification de la législation comptable en vigueur (Quatrièmes et Septièmes directives comptables sur les comptes annuels et consolidés, 78/660/CEE et 83/349/CEE, respectivement) ayant pour objectif d'accroître la transparence et la performance des entreprises de l'UE dans tous les secteurs, sur les questions environnementales et sociales, et, par conséquent, de contribuer efficacement à la croissance économique à long terme et à l'emploi.

La directive entrera en application dans les 20 jours suivant sa publication au Journal Officiel de l'UE. À présent, le projet de directive doit être examiné par le Parlement européen et le Conseil de l'UE.

3.2.5 La directive 2014/95/UE entrée en vigueur le 6 décembre 2014 sur le reporting extra-financier consolide le cadre normatif de la RSE à l'échelle de l'Union européenne

La directive européenne 2014/95/UE, adoptée en octobre 2014, introduit de nouvelles règles relatives à la divulgation d'informations RSE par les entreprises. Les règles prévoient que « la Commission constate la nécessité de porter la transparence de l'information sociale et environnementale fournie par les entreprises de tous les secteurs à un niveau élevé comparable dans tous les États membres ; la nécessité d'améliorer la communication, par les entreprises, d'informations sociales et environnementales ; la coordination des dispositions nationales relatives à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises est importante pour les intérêts tant des entreprises que des actionnaires et des autres parties prenantes..... Les entreprises relevant de la présente directive devraient donner une image complète et fidèle de leurs politiques, de leurs résultats et de leurs risques ».

3.3 Au niveau international

Il existe des lignes directrices et les référentiels les plus partagés au niveau international et couvrant de manière transversale tous les domaines de la responsabilité sociétale et du reporting, que nous allons voir.

3.3.1 L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) ou The Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD)

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a été créée en 1961, successeur de l'Organisation européenne de coopération économique, fondée en 1947. Sa mission est de « promouvoir des politiques qui mènent à l'amélioration du bien-être économique et social des peuples à travers le monde ». L'Organisation travaille sur les questions liées au changement économique, social et environnemental, qui comprend des sujets tels que la réforme de la réglementation, le développement et le commerce international. La coopération et le développement (OCDE) entrent dans la composition internationale de l'OCDE (ou OCDE), qui se tient actuellement à la porte de 34 pays d'Europe, Amérique du Nord et du Sud, Asie-Pacifique.

Le 25 mai 2011 sont mises à jour des directives de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les institutions multinationales dans le domaine des droits de l'homme. Elles invitent les entreprises à développer des processus de diligence raisonnable pour prévenir et minimiser les impacts négatifs de leurs activités, et également agir en tant que points focaux nationaux en cas de litige sur les violations des droits humains, les normes environnementales et les normes du travail. (Comité 21, 2011).

3.3.2 AccountAbility 1000 (AA 1000)

En 1999, la nécessité d'une clarté plus considérable sur les questions de rapports sur la responsabilité sociale et éthique entraîne la création du cadre AA1000. C'est la première norme d'assurance qui couvre l'ensemble de la divulgation et des performances d'une organisation.

L'objectif principal de ces normes pourrait être d'augmenter les approches professionnelles concernant l'établissement, l'audit social et le reporting des activités de société, et finalement d'éliminer la mauvaise confiance entre la société et les entreprises. (Akmese et al,2016).

AccountAbility a développé une série de trois normes baptisée AA1000, élaborée par le biais d'une consultation large comprenant de nombreuses parties prenantes (Comité 21, 2011, Project Partners, 2010)[5]:

- « Les trois principes d'AA1000 (AA1000APS - Accountability Principles Standard 2008) fournissent un cadre à l'identification des priorités en matière de développement durable : le principe fondateur de l'inclusion (inclusivity), celui de la matérialité (materiality) et celui de la réactivité (responsiveness).
- Les principes relatifs aux missions d'assurance (AA1000AS - Accountability Assurance Standard 2008) servent de guide à la certification de l'information communiquée, dont les rapports RSE.
- Enfin, la norme sur l'implication des parties prenantes (AA1000SES - Accountability Stakeholder Engagement Standard 2011) permet d'assister les organisations dans leur processus de dialogue avec leurs parties prenantes.

[5] (Project Partners,2010) : Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), la Global Reporting Initiative (GRI), KPMG et Unit for corporate governance in Africa ont publié en 2010 une étude intitulée « Carrots and Sticks - Promoting Transparency and Sustainability » recensant les pratiques de reporting sur la responsabilité sociétale à travers le monde.

3.3.3 Pacte Mondial (Global Compact)

Le Pacte mondial des Nations unies (UNGC), lancé en 2000, vise à élaborer des politiques et à mettre en œuvre ces politiques dans le contexte du développement durable et de la responsabilité sociale des entreprises et se distingue comme la plateforme la plus complète sur la responsabilité sociale. (Akmese et al, 2016).

Le Pacte mondial des Nations unies est la plus grande initiative volontaire de citoyenneté d'entreprise au monde, et fournit un cadre aux organisations qui s'engagent à aligner leurs opérations et leurs stratégies sur dix principes[6] dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. (Project Partners, 2010) Les principes eux-mêmes ne sont pas nouveaux, mais harmonisent les normes internationalement reconnues et les définissent comme des engagements commerciaux. Ainsi, le Pacte mondial des Nations unies a établi un référentiel mondial fondé sur des principes pour la citoyenneté d'entreprise (AccountAbility et WBCSD, 2004).

Les entreprises qui adhèrent au Pacte mondial doivent soumettre chaque année un rapport annuel, ou rapport de développement durable, sur leurs progrès, en intégrant les dix principes, sur leur site internet ou d'autres moyens de communication. (Comité 21, 2011)

Toutefois, depuis 2004, le Global Compact a mis en place des sanctions pour les sociétés signataires qui ne respecteraient pas les principes de divulgation de l'information. En ce sens, les entreprises qui enfreindraient ces principes se verraient désigner sur le site officiel du Global Compact sous l'appellation de « sociétés inactives » par opposition aux sociétés qui respecteraient les principes et seraient désignées comme « sociétés actives ». (Gillet, 2010)

3.3.4 L'Organisation internationale de normalisation (ISO) (International Standards Organization)

L'Organisation internationale de normalisation (ISO) a développé plus de 17 500 normes à ce jour. Beaucoup de ces normes traitent de sujets techniques dans une multitude de secteurs traitant des questions d'interopérabilité, de sécurité et de santé.

Dans le domaine spécifique des reporting environnementaux et de la communication, la norme de gestion environnementale dite ISO 14001 indique qu'une politique de communication est requise, elle a été élaborée en 1996. Cela désigne un ensemble de normes sur le management

[6] En savoir plus consultez la page (https://www.globalcompact-france.org/p-28-les-10-principes)

environnemental et s'adresse à toutes les organisations qui veulent mettre en place une gestion visant à maîtriser leur impact sur l'environnement[7]. Plus récemment, a été publiée la norme ISO 26 000 en novembre 2010, qui définit les lignes directrices pour tout type d'organisation cherchant à assumer sa responsabilité sociétale. Elle est non rectifiable (il n'existera donc jamais de certification ISO 26000) et propose une définition partagée de la RSO (Responsabilité sociétale des organisations). Cette norme a pour vocation de fournir des lignes directrices sur la responsabilité sociétale des organisations prenant en compte les référentiels existants de conduite générale, de système de management et de reporting. Redevabilité, transparence, comportement éthique, reconnaissance des intérêts des parties prenantes, respect du principe de légalité, prise en compte des normes internationales de comportement, et respect des droits de l'homme sont sept grands principes d'ISO. (Comité 21, 2011).

3.3.5 Le Comité International de l'Information Intégrée IIRC (International Integrated Reporting Committee)

L'International Integrated Reporting Council (IIRC) a été créé en août 2010 et est une coalition mondiale de régulateurs, d'investisseurs, d'entreprises, de normalisateurs, de professionnels de la comptabilité et d'ONG. La coalition encourage la communication sur la création de valeur comme la prochaine étape dans l'évolution des rapports d'entreprise.

Le but de ce comité est de développer un cadre qui combine l'information financière, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociale et la gouvernance dans un format clair, concis, cohérent et comparable. L'objectif est de promouvoir le développement d'informations plus complètes et compréhensibles sur la performance globale de l'Organisation. (Comité 21, 2011).

L'IIRC a publié le 12 septembre 2011 un document de discussion intitulé Towards Integrated Reporting ; le cadre est d'établir des principes directeurs et des éléments de contenu qui régissent le contenu global d'un rapport intégré, et d'expliquer les concepts fondamentaux qui les sous-tendent. Ainsi, l'objectif du cadre est de guider les organisations sur la communication de

[7] En savoir plus (www.iso.org)

l'ensemble des informations nécessaires aux investisseurs et aux autres parties prenantes pour évaluer les perspectives à long terme de l'Organisation dans un format clair, concis, connecté et comparable. Cela permettra à ces organisations, à leurs investisseurs et à d'autres de prendre de meilleures décisions à court et à long terme. (IRC, 2011)

3.3.6 Global Reporting Initiative (GRI)

Le Global Reporting Initiative (GRI) est une organisation de premier plan dans le domaine de la durabilité. Elle encourage l'utilisation de rapports de développement durable comme un moyen pour les organisations à devenir plus durables et contribuent au développement durable. Le Global Reporting Initiative (GRI) a été créé en 1997 par le CERES [8] (Coalition for Environmentally Responsible Economies) et l'Institut Tellus[9] en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP)[10]. Le GRI regroupe des milliers de participants (cabinets comptables, organisations syndicales, regroupement d'investisseurs, ONG …). L'objectif du Global Reporting Initiative est d'améliorer la qualité des rapports sur le développement durable à un niveau équivalent au niveau des rapports financiers.

[8] CERES (Coalition for Environmentally Responsible Economies) est un réseau américain à but non lucratif d'investisseurs, d'organisations environnementales et d'autres groupes. Fondé en 1989, sa mission principale est d'intégrer la durabilité dans les marchés de capitaux.

[9] L'Institut Tellus est une organisation à but non lucratif de recherche et de politique basée à Boston, aux États-Unis depuis 1976, sa mission est de faire progresser la transition vers une civilisation mondiale durable, équitable et humaine.

[10] https://www.globalreporting.org/information/about-gri/gri-history/Pages/GRI's%20history.aspx

Une première version des lignes directrices a été lancée en 2000. La deuxième génération de lignes directrices, appelée G2, a été dévoilée en 2002 lors du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg. Le GRI a été référencé dans le Plan d'application du Sommet mondial. L'absorption de la direction du GRI a été stimulée par le lancement de la troisième génération de lignes directrices, dite G3 en 2006. Après le lancement de G3, le GRI a élargi sa stratégie et son rapport-cadre, et construit des alliances puissantes.

En 2011, le GRI a publié les lignes directrices G3.1 - une mise à jour et d'achèvement de G3, avec guidage élargi sur les rapports entre les sexes, de la communauté et de la performance liée aux droits de l'homme. En mai 2013, le GRI a publié la quatrième génération de ses lignes directrices dite G4. C'est la dernière version de Sustainability Reporting Guidelines du GRI - le document de base dans son cadre de rapport.

Les lignes directrices pour l'élaboration d'un rapport de développement durable présentent les principes, les recommandations et les éléments d'information requis (notamment les indicateurs de performance). Tous ces éléments sont considérés comme étant d'égale importance. (Global Reporting Initiative G3, 2006)[11] :

Première partie – Principes et recommandations

La première partie décrit les points principaux du processus de reporting. Pour aider à déterminer le champ d'étude du rapport, cette partie présente un certain nombre de principes : pertinence ; implication des parties prenantes ; contexte de durabilité et exhaustivité. L'application de ces principes et les éléments d'information requis déterminent les thèmes et indicateurs à inclure dans le rapport.

Viennent ensuite les principes de détermination de la qualité d'un rapport : équilibre ; comparabilité ; exactitude ; périodicité et célérité ; célérité et fiabilité.

Cette partie conclut sur des recommandations relatives à la manière dont les organisations peuvent définir les entités entrant dans le champ de leur rapport (c'est-à-dire le « périmètre du rapport »).

[11] En savoir plus consultez la page (https://www.globalreporting.org)

Deuxième partie – Éléments d'information requis

Cette deuxième partie comporte les éléments d'information requis devant figurer dans les rapports de développement durable. Les lignes directrices identifient trois catégories d'informations pertinentes et importantes pour la majorité des organisations, et utiles pour la plupart des parties prenantes, dans les domaines suivants :

• Stratégie et profil : Éléments d'information établissant le contexte global nécessaire à la compréhension de la performance de l'organisation tels que sa stratégie, son profil et sa gouvernance.

• Approche managériale : Éléments expliquant la manière dont l'organisation traite d'un ensemble de thèmes définis afin de fournir le contexte nécessaire à la compréhension.

• Indicateurs de performance : Indicateurs fournissant des données de comparaison sur la performance économique, environnementale et sociale de l'organisation. (Nous allons citer des indicateurs de performance préconisés par le GRI au chapitre 4).

Le rapport GRI est volontaire et n'est pas obligatoire dans toutes ses sections. Pour cette raison, chaque organisation devrait déclarer la note qu'elle a appliqué au cadre spécifié dans les lignes directrices. Le système "Applications Levels " (AL) évalue la note de divulgation, donnant un score qui passe de C (divulgation minimale) à A (divulgation complète). Les fabricants de rapports déclarent eux-mêmes leur niveau d'application et, en outre, ils peuvent avoir leur autodéclaration assurée par un tiers externe (recevant un "+" à leur AL) et / ou demander au GRI de vérifier l'autodéclaration (Global Reporting Initiative, 2011). Le tableau suivant présente des détails sur le système AL.

Tableau 2- 3 : Les niveaux d'application du cadre GRI

Niveau d'application	**C**	**B**	**A**
Éléments d'information relatifs au profil de l'organisation	Rapport sur : 1.1 2.1-2.10 3.1-3.8, 3.10- 3.12 4.1-4.4, 4.14-4.15	Rapport sur tous les critères mentionnés au niveau C plus : 1.2 3.9-3.13 4.5-4.13, 4.16-4.17	Mêmes exigences qu'au niveau B
Informations relatives à l'approche managériale	Pas necessaries	Informations sur l'approche managériale pour chaque catégorie d'indicateur	Informations relatives à l'approche managériale pour chaque catégorie d'indicateur
Indicateurs de performance et indicateurs de performance des suppléments sectoriels	Renseigner un minimum de 10 indicateurs de performance, dont au moins un social, économique et environnemental.	Renseignement d'un minimum de 20 indicateurs de performance, au moins un dans les catégories économiques, sociales, environnementales, droits de l'homme, emploi, relations sociales et travail décent, société et responsabilité de fait des produits.	Renseigner chaque indicateur principal et Supplément sectoriel, en respectant le principe de pertinence soit : a) en rendant compte sur l'indicateur b) en expliquant la raison de son omission.

Source : GRI Application Levels, (2011, p 2)

Au niveau mondial on note que les lignes directrices du Global Reporting Initiative sont l'une des normes qui remportent le plus de succès. On voit également dans notre étude, que le GRI est une initiative plus utilisée par les sociétés du CAC 40 (pour en savoir plus, voir le chapitre 5). Le GRI est le produit d'un processus technique et d'un processus politique que les grandes entreprises utilisent pour prévenir une régulation contraignante en matière de reporting RSE. (Capron et Quairel, 2003).

Conclusion du chapitre 2

Ce chapitre a présenté aussi bien le contexte théorique sur la divulgation et les rapports de responsabilité sociale des entreprises, que les raisons et avantages de la divulgation du reporting RSE. Puis il a recensé les différentes théories expliquant la responsabilité sociale des entreprises en relation avec la divulgation volontaire, ainsi que des initiatives des gouvernements et des organisations internationales visant à divulguer la RSE.

De nombreuses théories forment les moteurs de la divulgation de la RSE. Il s'agit notamment de la théorie de la légitimité, la théorie des parties prenantes, la théorie du contrat social, la théorie institutionnelle, la théorie de l'économie politique, la théorie de l'intendance et la théorie de l'agence. Commun à toutes ces théories différentes, le fait qu'elles soulignent que les organisations impliquées dans la divulgation de la responsabilité sociale des entreprises influent sur les perceptions de l'organisation communautaire.

Les divulgations de la RSE sont faites à travers le reporting RSE. Il était nécessaire que nous parlions de son contexte historique, ainsi que des raisons et avantages de la divulgation du reporting RSE. Enfin, nous avons abordé les différentes normes et lignes directrices pour le reporting RSE avec les principales exigences réglementaires en France (la loi sur le bilan social de 1977, la loi NRE de 2001 et plus récemment, la loi Grenelle 1 et 2) et en Europe, puis les initiatives normatives internationales (OCDE, AccountAbility 1000, Pacte Mondial, ISO, IIRC et GRI).

En conclusion, les rapports de RSE sont le canal de communication commun entre les entreprises et leurs parties prenantes, et le plus important. Ainsi, ils sont devenus une pratique courante par laquelle les entreprises divulguent leurs pratiques en matière de protection de l'environnement, de conditions de travail et de droits, et d'autres aspects qui ne sont pas directement liés à leur performance financière. Les rapports RSE sont considérés comme consolidés à partir de toutes les autres informations publiées par des sociétés ou des tiers.

En gardant à l'esprit les informations de ce chapitre, cette recherche se poursuit avec le contexte théorique de la relation entre la divulgation RSE et la performance financière.

Chapitre 3 : La RSE et performances de l'entreprise

Introduction :

La performance est, parmi les bases sur lesquelles les entreprises se construisent, un concept important pour elles et qui implique de nombreux autres concepts liés au succès, à l'échec, à l'efficacité ou l'inefficacité, planifiée et réelle, d'autres facteurs connexes. Le concept de performance a évolué avec l'évolution progressive de la fonction de l'entreprise dans la société. Le rôle des entreprises ne se limite pas à des objectifs financiers à court ou à moyen terme qui profitent à leurs actionnaires. Mais il inclut à la fois des dimensions économiques et sociales à long terme. En ce sens, l'entreprise travaille à la réalisation de ses objectifs économiques, sociaux et environnementaux. De plus, le concept de responsabilité sociale des entreprises a été élargi pour inclure les intérêts économiques et communautaires à différents niveaux de l'organisation sociale des sociétés.

À partir de ces éléments, nous pouvons nous interroger sur la nature de la corrélation entre la RSE et la performance économique. Selon la théorie des parties prenantes (Freeman, 1984), la satisfaction des différents groupes de parties prenantes contribue à la performance financière de l'entreprise (Donaldson et Preston 1995). En outre, d'autres ont estimé que l'engagement et les activités de responsabilité sociale de entreprise peuvent améliorer son image et sa réputation, développer la confiance et la bonne volonté des clients et développer des attitudes positives chez les employés, donc sur ses performances financières à long terme (Brammer et Millington, 2008; McWilliams et Siegel, 2000). Par conséquent, l'objectif du management de l'entreprise est de vraiment s'efforcer de comprendre comment un engagement social de la firme peut contribuer à la construction d'un avantage concurrentiel et donc contribuer à améliorer la performance financière.

L'objectif de ce chapitre est de clarifier la relation entre la RSE et la performance financière. Par conséquent, certaines études antérieures importantes examinent ces relations, ce qui nous incite à formuler la double question de recherche suivante : y a-t-il un impact de la RSE sur la performance financière ? Et comment ?

Ce chapitre est organisé comme suit : la section 1 présente la définition de la performance ainsi que les outils de mesure et la section 2 discute de la relation entre la divulgation RSE et la performance financière fournit la littérature sur le contexte théorique et expérimental.

Section 1 : Performance de l'entreprise

La performance est un concept large et ne peut pas être encadrée dans un contexte étroit, car son interprétation et sa mesure varient en fonction des opinions des utilisateurs (les parties prenantes). Les gestionnaires sont intéressés par le bien-être et l'obtention des bénéfices, parce que leur travail est apprécié en conséquence ; les propriétaires veulent maximiser leur richesse en augmentant la valeur du marché de l'entreprise (cet objectif ne peut être basé que sur le profit). Cela peut aussi signifier pour le client la qualité des services et des produits fournis par l'entreprise ; les employés eux, veulent un emploi stable et obtenir des avantages matériels élevés ; l'État recherche une entreprise pour être efficace, payer des impôts, aider à créer de nouveaux emplois, etc. À travers les intérêts et les attentes des différentes parties prenantes, la performance de l'entreprise peut être plus explicite à travers les objectifs stratégiques.

Nous verrons tout au long de cette section la notion de performance (performance financière et sociétale des Entreprises) et des outils pour la mesurer, puis comment activer la RSE à travers la performance sociale de l'entreprise.

1. Le Concept de performance

La performance est un concept polymorphe qui occupe une place fondamentale dans le domaine de la recherche en science de gestion. Le terme « performance » est souvent utilisé pour évaluer le travail effectué par une entreprise et évaluer la compétitivité. Dans la littérature, il existe une vision unifiée du concept de performance et en particulier du concept de performance commerciale. Les définitions de ce concept peuvent être abstraites ou générales, plus ou moins clairement définies. Les performances sont définies de manière abstraite par différents auteurs tels que :

Pour Wheelen et Hunger, « *la performance représente les résultats finaux des activités de l'entreprise, à la lumière desquelles les normes sont définies et comparées aux résultats obtenus*. » (Wheelen and Hunger, 2000, p. 231).

Pour Lavalette et Niculescu (1999), la performance est comme *« un état de compétitivité de l'entité économique, atteint par un niveau d'efficacité et de productivité qui assure une présence durable sur le marché ».*

Alors que Hussein et Dori voient la performance comme "un des indicateurs importants du succès et de l'efficacité de l'entreprise dans l'exploitation des ressources disponibles." (Hussein et Dori, 2000, p. 221)

La performance peut être décrite comme l'ensemble des résultats des activités d'une organisation ou d'un investissement pendant une période de temps. Ce résultat est formulé en termes de standards, d'indicateurs ou encore en procédant par comparaison entre les organisations. (Kaplan et Norton, 1992)

Du point de vue de Miller et Bromiley, la performance signifie « une réflexion sur la façon dont l'entreprise utilise les ressources matérielles et humaines et les exploite de manière à les rendre capables d'atteindre leurs objectifs ». (Miller et Bromiley, 1990, p757)

Burlaud et Simon (2006, p. 14-15) rapportent le développement de la vision de performance chez les contrôleurs. En effet :

- Entre 1920 et 1950, le concept de « standard » a structuré les outils de gestion autour de la gestion de production. Ce concept pouvait designer aussi bien des coûts que des unités physiques.

- Entre 1950 et 1980, il y a l'apparition des notions de coûts partiels, de marge, de point mort.

- Dans les années 1980, l'apparition de la concurrence par la qualité, et le contrôle de gestion y participe en intégrant les mesures qualitatives.

- Dans les années 1990, la préoccupation est plutôt centrée sur l'aspect financier. Le concept de performance est plus large que la rentabilité et les services supports sont impliqués dans la création de valeur.

En fait, avoir la capacité de définir et de mesurer la performance est indispensable car « ce qui ne se mesure pas ne peut pas se gérer. » (Kaplan et Norton, 1992).

La manière dont les entreprises mesurent la performance est cruciale pour leur survie et leur progrès, car elle a un rôle très important dans le développement des plans stratégiques, dans l'évaluation des objectifs organisationnels, et dans la rémunération des dirigeants. (Ittner et al., 2003).

Bouquin (2004, p. 63) écrit que mesurer la performance revient à mesurer les trois dimensions qui la composent : l'économie exige que les ressources soient utilisées par l'organisation au moindre coût ; l'efficience concerne la maximisation de la quantité de produits ou de services obtenus à partir d'une certaine quantité de ressources ; et l'efficacité signifie atteindre des objectifs spécifiques et atteindre les résultats souhaités.

La notion de performance est difficile à appréhender car elle peut être mesurée par de très nombreux indicateurs et être interprétée sous différents angles. C'est-à-dire, il faut intégrer une certaine multidimensionnalité de mesure de la performance de l'entreprise, plutôt que de compter uniquement sur les mesures financières traditionnelles (Kaplan et Norton, 1992 ; Norreklit, 2000).

La performance de l'entreprise peut être mesurée par des données financières en raison de leur caractère supposé objectif, fiable et facilement opérationnel (Neely, 1999). Mais aujourd'hui, il existe d'autres facteurs qui influent sur la performance de l'entreprise, qui sont liés à la gestion de l'environnement, la stratégie, la structure interne, et le système de contrôle. En effet, la performance d'une entreprise envisage de mesurer en plus des aspects financiers d'autres aspects non financiers (Laguir, 2016).

Après ce qui a été la présentation de la notion de performance dans l'organisation, nous devons aborder la performance financière et la performance non financière (performance sociétale des entreprises).

2. Performance financière des Entreprises

Performance globale et performance financière en particulier sont deux des concepts administratifs les plus complets, et elles impliquent de nombreuses questions fondamentales liées au succès ou à l'échec de toute institution, et pour son association étroite avec les différentes fonctions dans des institutions de différents types, notamment économiques.

Les premiers concepts de performance étudiés sont financiers et il existe une importante publication en comptabilité de gestion traitant de ce domaine, centrée sur les concepts de profit et de productivité, et exprimée en termes monétaires (Ben-Hsien et Da-Hsien 1989).

Du point de vue de la gestion, la performance est définie comme la capacité d'une organisation à générer des profits et à créer de la richesse. La performance financière définie par Abdul Ghani et Al-Ameen (2005) est *« la mesure dans laquelle l'institution peut optimiser l'utilisation de ses ressources à des fins à long terme et à court terme pour la création de richesse* ».

La performance financière est aussi définie par Baxter comme « une mesure subjective de la manière avec *laquelle une entreprise peut utiliser ses actifs actuels à partir de son principal mode de fonctionnement et d'exploitation et générer des revenus pour l'entreprise* » (Baxter, 2007).

Al-Khatib (2010) indique que la performance financière « *est le concept étroit de la performance de l'entreprise, en mettant l'accent sur l'utilisation d'indicateurs financiers pour mesurer la réalisation des objectifs, la performance financière reflète la performance des entreprises, en tant que principal soutien des différentes activités, qui sont exercées par l'entreprise et contribue à la disponibilité des ressources financières, et fournir à l'entreprise des opportunités d'investissement dans différents domaines de performance, qui aident à répondre aux besoins des parties prenantes et atteindre leurs objectifs* ».

Alors que Berger, Oliver et Pua (2007) voient la performance financière comme *« une indication de la santé financière sur une période donnée pour une entreprise, et peut être utilisée pour comparer des entreprises similaires dans le même secteur ou pour comparer des industries ou des secteurs en agrégat afin de permettre à une entreprise de prendre une décision sur comment elle peut améliorer la situation actuelle ou maintenir une position souhaitable* ».

La performance financière concerne l'évaluation et l'interprétation des positions et opérations financières d'une entreprise et implique une comparaison et une interprétation des données comptables. (Eljelly, 2004)

En ce qui concerne la mesure de la performance financière, compte tenu de l'intérêt de la direction de l'entreprise pour l'augmentation de la richesse des actionnaires et l'évaluation de la performance économique, elle est basée sur des informations financières et comptables, ce qui traduit les résultats de la mesure opérationnelle et détermine dans quelle mesure les objectifs stratégiques de l'entreprise sont atteints.

Comme l'indiquent Brush, Bromiley et Hendrickx (2000), il existe plusieurs façons de mesurer la performance financière, mais toutes les mesures doivent être prises en compte. Des postes tels que les produits d'exploitation, le bénéfice d'exploitation ou les flux de trésorerie liés à l'exploitation peuvent être utilisés, ainsi que le total des ventes unitaires. De plus, l'analyste ou l'investisseur pourrait vouloir examiner de plus près les états financiers et rechercher des taux de croissance des marges ou une dette décroissante.

Afin d'évaluer la situation financière et la performance des entreprises, l'un des outils les plus utilisés est l'analyse de ratios. Ce dernier joue un rôle important dans la détermination de la solidité financière, de la solidité et de la faiblesse d'une entreprise par rapport à celles d'autres sociétés du même secteur. Le but de l'analyse financière est donc de diagnostiquer les informations contenues dans les états financiers afin de juger de la rentabilité et de la solidité financière de l'entreprise. La performance financière est concernée par les opérations commerciales qui contribuent à augmenter les bénéfices et à améliorer aussi les investissements totaux. Elle est également concernée par la prospérité des actionnaires. (Rajesh, 2017)

On peut dire que l'analyse financière se concentre sur les chiffres clés dans les états financiers ou en d'autres termes, l'état financier fournit les données de base pour l'analyse de la performance financière, il existe une relation entre eux. L'état financier comprend le bilan, le compte des profits et pertes, et le compte du résultat au cours d'une période de temps spécifiée.

La performance financière est un élément clé des entreprises, fournissant un système intégré d'informations précises et fiables, pour comparer la performance réelle des activités de l'entreprise, à travers des indicateurs spécifiques, pour identifier les écarts par rapport aux objectifs précédemment définis.

Ainsi, indique Al-Khatib (2010), il est important de mesurer la performance financière car c'est :

- Un outil de motivation pour prendre des décisions d'investissement et les orienter vers des entreprises performantes. Il oriente les investisseurs vers la société ou les fonds propres, dont les critères financiers indiquent des progrès.

- Un outil pour combler les lacunes, les problèmes et les données, les indicateurs donnent l'alarme, si l'entreprise sait qu'elle fait face à des difficultés de trésorerie ou de rentabilité, ou

d'un grand nombre de dettes et de prêts ; difficultés financières et monétaires, et menaces qu'il faut gérer pour remédier au déséquilibre.

- Un outil pour motiver les employés et la direction de l'entreprise, à faire plus pour atteindre de meilleurs résultats que le bilan précédent.

En ce qui concerne les études sur la relation entre RSE et performance financière, cette dernière est mesurée par les données du marché ou « Market-based-measures » et de la comptabilité ou « Accounting-based-measures » qui sont largement utilisées. De nombreux chercheurs utilisent des mesures du marché, d'autres mettent en avant des mesures comptables et certains adoptent ces deux mesures. Ces derières, qui représentent différentes perspectives de dimension de la performance financière d'une entreprise, ont des implications théoriques différentes (Hillman et Keim, 2001).

Du point de vue comptable, le ROA (Return On Assets : rendements des actifs) et le ROE (Return On Equity : la rentabilité des capitaux propres) sont les indicateurs comptables les plus courants de la performance rencontrée (Athanasoglou, Brissimis et Delis, 2008 : Waddock et Graves 1997; Cochran et Wood, 1984). Le ROE est lié à l'association possible entre performance sociale et performance financière pour les actionnaires, comme c'est principalement le cas dans les publications sur la RSE (Orlitzky et al., 2003). De plus, le ROA est inversement corrélé à la taille des actifs, qui est intégrée comme variable de contrôle, dans plusieurs autres études aussi (Stiroh et Hirtle, 2007 ; Goddard et al., 2004 ; Barth, et al., 2002). Généralement, les mesures comptables fournissent des relations positives entre la RSE et la performance financière. (Preston et O'Bannon, 1997 ; Waddock et Graves, 1997 ; Ruf et al., 2001 ; Mahoney et Roberts, 2007 ; Lin et al., 2015). Les mesures comptables ont l'avantage de fournir une mesure plus appropriée de la performance économique de l'entreprise et de prédire de manière plus fiable la relation potentielle entre la RSE et la performance financière. Elles prennent en compte les aspects historiques de la performance d'une entreprise et sont soumises à des perceptions managériales et à des différences de procédures comptables. Leur seul inconvénient tient à ce qu'elles sont prédisposées à des manipulations managériales (McGuire et al., 1988, cité par Zeribi et Boussoura, 2007).

De plus, le Q de Tobin a été couramment employé dans la littérature sur la RSE (Dowell et al., 2000 ; Gioux, 2011; Saleh et al., 2011; Jitarre, 2015 ; Ory et Petit jean 2014). Le Q de Tobin est calculé comme la valeur du marché des actifs (Gadioux, 2011) ou la valeur du marché du point de vue des investisseurs à une date précise. Les mesures du marché sont orientées vers l'avenir et se concentrent sur la performance du marché. Elles représentent la perception et l'évaluation par l'investisseur de la capacité de l'entreprise à générer des bénéfices futurs. D'autre part, elles sont moins sensibles aux procédures comptables et bien moins sujettes à la manipulation managériale (Mcguire et al., 1988).

Zeribi et Boussoura (2007) ont présenté les variables de mesure de performance financière à la base comptable et boursière comme montré dans le tableau suivant :

Tableau 3- 1 : les mesures comptables et boursières de la performance financière

	Catégorie	Variable	Auteurs
Mesures de nature comptable	Utilisation de l'actif	Rendement des actifs	McGuire et al., 1988 ; O'Neil, Saunders et McCarthey, 1989 ; Waddock et Graves, 1997 ; Pava et Krausz, 1996 ; Griffin et Mahon, 1997 ; Preston et O'Bannon, 1997 ; Graves et Waddock, 1999 ; Berman et al., 1999 ; Simpson et Kohers, 2002 ; Seifert, Morris et Barktkus, 2003.
		Total des actifs	McGuire et al., 1988 ; Griffin et Mahon, 1997.
		Âge des actifs	Cochran et Wood, 1984 ; Griffin et Mahon, 1997.
	Profitabilité	Rendement total	Verschoor, 1998 ; Graves et Waddock, 1999.
		Rendement des capitaux propres	Bowman et Haire, 1975 ; Waddock et Graves, 1997 ; Pava et Krausz, 1996 ; Griffin et Mahon, 1997 ; Preston et O'Bannon, 1997 ; Verschoor, 1998 ; Balabanis, Hugh et Jonathan, 1998 ; Moore, 2001 ; Ruf et al., 2001 ; Seifert, Morris et Barktkus, 2003.

		Rendement sur les ventes	Waddock et Graves, 1997 ; McGuire et al., 1988 ; Griffin et Mahon, 1997, Preston et O'Bannon, 1997 ; Graves et Waddock, 1999 ; Stanwick et Stanwick, 1998 ; Ruf et al., 2001 ; Seifert, Morris et Barktkus, 2003.
		Rendement sur investissement	Preston et O'Bannon, 1997.
		Profit	Verschoor, 1998 ; Stanwick et Stanwick, 1998.
		Marge nette	Verschoor, 1998.
	Croissance	Croissance des ventes /chiffre d'affaires	McGuire et al., 1988 ; Verschoor, 1998 ; Moore, 2001; Ruf et al., 2001.
		Croissance des actifs	McGuire et al., 1988.
Mesures boursières	Mesures liées au marché	Rendement total pour les actionnaires	McGuire et al., 1988 ; Seifert et al. (2003, 2004) ; Alexander et Bchholz, 1978.
		Variation du cours des actions	Vance, 1975.
		Alpha	McGuire et al.,1988.
		Bêta	McGuire et al.,1988 ; Balabanis, Hugh et Jonathan,1998 ; Pava et Krausz, 1996..
		Rendement du marché ; Ratio court sur bénéfices-Price earning ratio (PER)	Pava et Krausz, 1996.
		Valeur du marché - Ratio book to market	Pava et Krausz, 1996 ; Seifert et al., 2003.

D'après : Zeribi et Boussoura (2007)

3. Performance Sociétale des Entreprises (PSE)

La Performance Sociétale de l'Entreprise (PSE) fait l'objet d'études universitaires depuis plusieurs décennies, dont les modélisations fournies demeurent jusqu'à présent largement controversées. Un champ de recherche et de théorie vaste, diversifié et intéressant a été généré, et des étapes vers une théorie de la performance sociétale des entreprises peuvent être identifiées (Ackerman et Bauer, 1976; Carroll, 1979; Davis, 1973; Freeman, 1984; Miles, 1987; Preston et Post, 1975; Wartick et Cochran, 1985). Le concept de performance sociale des entreprises peut cependant fournir un cadre cohérent pour le domaine des affaires et de la société en intégrant les avancées conceptuelles qui ont été faites.

Au cours du 20ème siècle, le concept étend la performance de l'entreprise à partir du concept traditionnel qu'est la performance financière, pour prendre en compte la responsabilité sociale et sociétale de l'entreprise vis-à-vis des parties prenantes. La notion de PSE est apparue, qui était de traduire les actions et les réalisations de la RSE en matière de performance. On remarque dans la littérature qu'il n'existe pas de définition spécifique de la performance sociétale de l'entreprise (PSE), même si les écrits académiques ont été abondants sur ce sujet. Le terme « performance sociale des entreprises » (PSE) est un concept inclusif et global pour englober la responsabilité sociale des entreprises, la réactivité et l'éventail complet des activités socialement bénéfiques des entreprises. L'accent mis sur la performance sociale met l'accent sur le souci de l'entreprise et de l'accomplissement dans la sphère sociale. Les définitions qui suivent sont construites à partir des articles des principaux auteurs sur la responsabilité sociétale.

3.1 Le modèle de Carroll en 1979

Le premier à construire les principes d'une performance issue des concepts de la RSE c'est Carroll en 1979. Le modèle de Carroll a en outre approfondi le lien entre la RSE et la performance. Ainsi, les travaux de Carroll sont considérés comme ayant le plus marqué la notion de responsabilité, pour lui une entreprise est considérée comme socialement responsable si elle est rentable, obéit à la loi, adopte un comportement éthique et redonne à la société par la philanthropie. Quatre dimensions sont identifiées :

• La responsabilité économique, soit la capacité à produire les biens et les services que souhaite la société, sous condition d'une rentabilité acceptable.

• La responsabilité légale : respecter la loi est une responsabilité sociale, étant donné que la loi émane de la société.

• La responsabilité éthique renvoie aux responsabilités que les membres de la société s'attendent à voir assumées par les entreprises, bien qu'elles ne soient pas codifiées par la loi. Ici Carroll définit l'éthique comme le respect des normes sociales.

• La responsabilité discrétionnaire va au-delà des attentes clairement formulées par la société. Elle renvoie aux responsabilités à propos desquelles la société n'émet pas de messages clairs, qui sont laissés à la libre appréciation des individus. Ceci renvoie aux actions philanthropiques, non contraintes par des normes sociales.

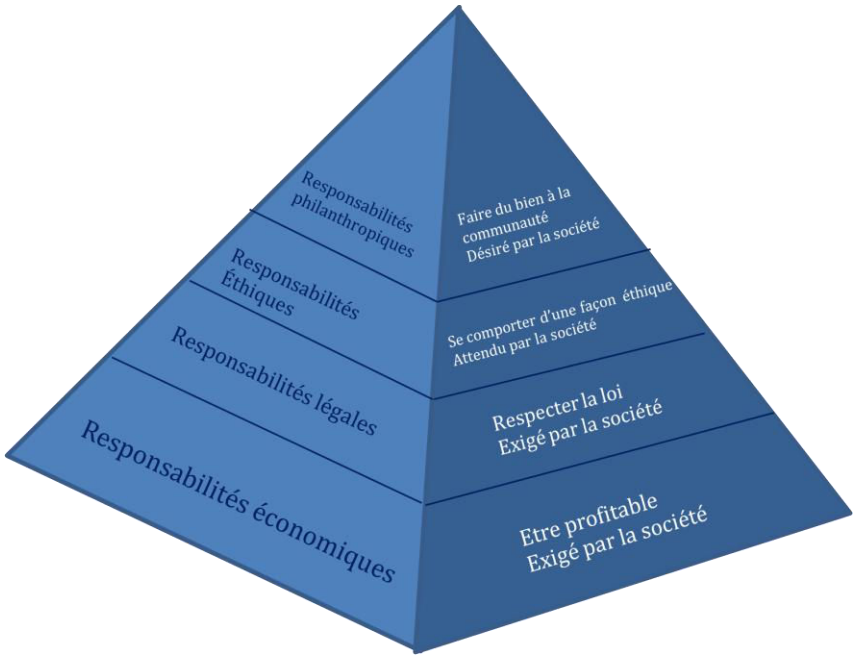

Figure 3- 1 : La pyramide de la responsabilité sociale des entreprises (Carroll, 1979)

Carroll (1979) est le premier à proposer le concept de performance sociale de l'entreprise comme une croix aux trois dimensions différentes (cité par Essied, 2009) :

1. Les principes de responsabilité sociale de l'entreprise, qui peuvent se décomposer en 4 niveaux (économique, légal, éthique et philanthropique) ;

2. Les problèmes sociétaux rencontrés par l'entreprise. Cette dimension représente les domaines dans lesquels la responsabilité peut être exercée. Selon la période concernée et le secteur d'activité de l'entreprise, ceci est spécifiquement lié aux questions sociales, environnementales et à la qualité des produits ;

3. La philosophie de réponse adoptée par une entreprise pour répondre de sa RSE. D'après Carroll, les entreprises peuvent avoir quatre attitudes ou postures face aux responsabilités sociales :

- les dénier : attitude réactive ;
- faire le minimum : attitude défensive ;
- être progressiste : attitude accommodative ;
- être leader : attitude proactive.

Le but de ce modèle est d'être un outil pour prendre de meilleures décisions en intégrant tous les éléments qui constituent la RSE, et en aidant les gestionnaires à comprendre la complexité de la RSE en tant que phénomène multidimensionnel.

L'avantage principal de ce modèle est qu'il est le plus utilisé pour appréhender la RSE. Le modèle est simple, facile à comprendre. Il a été testé empiriquement et largement soutenu par les résultats et il incorpore et donne la priorité à la dimension économique en tant qu'aspect de la RSE, ce qui peut intéresser les chercheurs et les praticiens. Mais il suggère que la pyramide RSE de Carroll n'est peut-être pas le meilleur modèle pour comprendre la RSE en général, et ne s'applique pas à des économies du Tiers Monde, en Afrique en particulier. (Visser, 2006). Ce modèle a des limites dans le cas où plusieurs responsabilités entrent en conflit, particulièrement celles des niveaux économiques et éthiques, ce qui est fréquent dans le monde des affaires (Crane et Matten, 2004). La relation entre les quatre composantes du modèle est inappropriée. Ses quatre variables sont classées en reflétant une hiérarchie qui peut montrer une certaine confusion par rapport aux priorités octroyées à ces catégories.

De plus, Snider et al. (2003) indiquent que la dimension philanthropique ne relève pas de la catégorie des responsabilités car elle est liée au travail des entreprises volontaires. Ce modèle est donc critiqué dans sa dimension philanthropique en tant que composante de la pyramide (Schwartz et Carroll, 2003). Par conséquent, la recherche sur les théories et les cadres de RSE alternatifs est encouragée.

3.2 Le modèle de Wood en 1991

Carroll (1979) a proposé un début, et Wartick et Cochran (1985) ont étendu ses efforts, mais Wood est allé plus loin. Utilisant un cadre de système de base, Wood a organisé la littérature en principes de responsabilité structurels (non philosophiques) en tant qu'intrants, processus de réactivité sociale en matière de débouchés, et finalement de résultats. (Wood, 2010).

Le modèle de Wood est un des modèles les plus complets et intégrés relatifs à la PSE par rapport à celui de Carroll. Il présente une définition de la performance sociale qui est différente de celle donnée par Carroll. Donna Wood (1991, p.693) définit la performance sociale comme : « *une configuration organisationnelle de principes de responsabilité sociale, de processus de sensibilité sociale et de programme, de politiques et de résultats observables qui sont liés aux relations sociales de l'entreprise* ».

Selon Essid (2009), les impacts sociaux, les programmes communautaires et les politiques communautaires sont de nouvelles dimensions de la performance sociale des entreprises proposées par Wood. Cela a été fait dans le but de simplifier le modèle de Carroll et de le rendre plus opérationnel. L'auteur a tenté également de lier la PSE avec diverses théories connexes dans les études organisationnelles telles que l'institutionnalisme organisationnel, la théorie de la gestion des parties prenantes et la théorie de gestion des questions sociales. (Laguir, 2016)

Le tableau suivant représente les éléments de la performance sociétale par Wood.

Tableau 3- 2 : Modèle de la performance sociétale de Wood (1991)

Les Principes de la Responsabilité sociale	**Processus de réactivité sociale**	**Résultats et impacts de la performance**
Légitimité : L'entreprise qui abuserait du pouvoir et de la légitimité accordés par la société finirait par les perdre.	**Évaluation environnementale :** Collecte des informations nécessaires pour comprendre et répondre à l'environnement social, politique, légal, et éthique.	**Les effets sur les personnes et sur les organisations**
Responsabilité publique : Les entreprises sont responsables des effets primaires et secondaires relatifs à leurs activités.	**Management des parties prenantes :** Engagement actif et constructif par rapport à la gestion des demandes et des attentes des parties prenantes.	**Les effets sur les environnements, naturel et physique.**
Discrétion managériale : Les managers et les autres employés sont des acteurs moraux.	**Gestion d'enjeux publics :** Mise en place de processus internes qui permettent à l'entreprise de mieux répondre aux questions sociales ou politiques qui peuvent l'affecter significativement.	**Les effets sur les systèmes sociaux et institutionnels.**

Source : Wood (2010)

Comme Frimousse et al. (2006) l'ont souligné, le modèle Wood est un nouveau modèle pour comprendre la performance sociale (PSE) à travers les trois principes suivants : institutionnel, organisationnel et individuel ; et aussi les trois processus suivants : évaluation et analyse environnementales, gestion des parties prenantes et gestion d'enjeux publics ; ainsi que les résultats à travers la réduction des impacts sociaux négatifs, et la mise en œuvre efficace des programmes et des politiques sociales.

L'inconvénient du modèle de la PSE était qu'il n'avait pas un aspect critique nécessaire à sa mise en œuvre : la capacité de mesurer et de tester empiriquement le modèle (Wood et Jones, 1995, cité par Laguir, 2016). Sans une mesure claire et objective de la PSE, le niveau d'incertitude des résultats ne peut être réduit de manière significative. En outre, l'absence de mesure objective et comportementale rend difficile la comparaison entre la performance sociétale de différentes entreprises.

3.3 Le modèle de Wahick et Cochnan en 1985

Wartick et Cochran ont mis à jour en 1985 le modèle de Carroll et ont ajouté quelques concepts supplémentaires qui ont rendu le modèle PSE plus robuste et logique. Ils ont présenté, critiqué et synthétisé ce qu'ils considéraient comme trois défis de la RSE : la responsabilité économique, la responsabilité publique et la réactivité sociale.

Wartick et Cochran (1985, p.758) définissent la PSE comme « l'interaction sous-jacente entre les principes de responsabilité sociétale, le processus de réceptivité sociétale et les politiques mises en oeuvre pour faire face aux problèmes sociaux ». Ils rappellent, par ailleurs, que la RSE est plus une approche microéconomique de la relation entre l'entreprise et son environnement, qu'une vision institutionnelle des liens entre les institutions d'affaires et la société dans son ensemble.

Ainsi, la définition de Wartick et Cochran (1985) peut être une avancée d'une ou deux étapes pour produire une définition de la PSE : la configuration d'une organisation commerciale de principes de responsabilité sociale, de processus de réceptivité sociale, de politiques, de programmes et de résultats observables, se rapportant aux relations sociétales de l'entreprise. En outre, la PSE définie par Clarkson (1995) est envisagée comme la capacité de rencontrer et de gérer les parties prenantes de manière proactive. Une réaction en quatre dimensions, réactive, défensive, d'accommodation ou proactive, est utilisée pour évaluer le niveau d'interaction avec chaque partie prenante.

Les limites principales de ce modèle sont notées dans la critique de Wood (1991) en considérant que :

Premièrement, le terme performance parle d'actions et de résultats, et non d'interaction ou d'intégration. Ainsi, la définition du modèle PSE, qui intègre ces différents concepts, ne pouvait pas définir la PSE elle-même, à moins d'ajouter une composante d'action.

Deuxièmement, il y a un problème quand on traite la réactivité sociale comme un processus unique plutôt qu'un ensemble de processus.

Troisièmement, la dernière composante du modèle CSP concerne les politiques développées par rapport aux enjeux sociaux, qui peuvent être jugées par la performance sociale des entreprises. De l'absence de politiques, il ne peut être déduit qu'aucune performance sociale n'existe.

Mullenbach et Gond (2004, p. 94) reprennent un tableau synthétisant ces différents modèles de PSE. La plupart des travaux se basent sur ces trois grands modèles (Carrol, 1979, Wood, 1991, Clarkson, 1995).

Tableau 3- 3 : Synthèse des principaux modèles théoriques de la PSE

Auteurs	Définitions	Dimensions
Caroll (1979)	L'articulation et l'interaction entre : - différentes catégories de responsabilités sociales ; - des problèmes spécifiques liés à ces responsabilités ; - des philosophies de réponse à ces problèmes.	**Responsabilité sociale intégrant les** niveaux : économique, légal, éthique, discrétionnaire. **Philosophies de réponse** Posture : réactive, défensive, d'accommodation, proactive. **Domaines sociaux** Type de domaines : le consumérisme, l'environnement, la discrimination, la sécurité des produits, la sécurité du travail, l'actionnariat.
Wartick et Cochran (1985)	L'interaction sous jacente entre les principes de responsabilité sociale, le processus de sensibilité sociale et les politiques mises en œuvre pour faire face aux problèmes sociaux.	**Responsabilité sociale** Niveaux : économique, légal, éthique, discrétionnaire. **Sensibilité sociale** Posture : réactive, défensive, d'accommodation, proactive. **Management des problèmes sociaux** Démarche : identification, analyse, réponses.
Wood (1991)	Une configuration organisationnelle de principe de responsabilité sociale, de processus de sensibilité sociale et de programme, de politiques et de résultats observables qui sont liés aux relations sociales de l'entreprise.	**Principe de responsabilité sociale** Niveaux : institutionnel, organisationnel et individuel. **Processus de sensibilité sociale** Il intègre : l'évaluation et l'analyse de l'environnement, la gestion des parties prenantes et la gestion des problèmes sociaux. **Résultats du comportement social de l'entreprise** Ils regroupent : les impacts sociétaux, les programmes sociétaux. et les politiques sociétales.
Clarkson (1995)	Capacité à gérer et à satisfaire les différentes parties prenantes de l'entreprise	Le modèle identifie des problèmes spécifiques pour chacune **des principales catégories des intervenants ou parties prenantes** qu'il distingue : employés, propriétaires/actionnaires, consommateurs, fournisseurs, stakeholders publics, concurrents.

Source : Mullenbach et Gond (2004, p. 94)

Plus récemment, Husted (2000) met l'accent sur la logique de la contingence pour expliquer la dynamique organisationnelle incarnée par la PSE ; des combinaisons de facteurs humains, organisationnels, techniques et financiers qui sont efficaces dans un contexte donné, ne le sont pas forcément dans d'autres. La PSE est conçue comme une fonction d'interaction entre d'un côté des problèmes sociaux, de l'autre la stratégie de réponse à ces problèmes.

En ce qui concerne la mesure de la performance sociétale qui n'est pas moins importante que la mesure de la performance économique et financière des entreprises, ces derniers doivent donc utiliser les systèmes de mesure les plus efficaces pour évaluer et revoir leur performance sociale.

Bien que la mesure de la performance sociale soit largement répandue, mais pas aussi complexe que les avantages sociaux et les coûts sociaux qui sont difficiles à mesurer, il est important que les organisations des entreprises utilisent différents systèmes de mesure pour mesurer la performance sociale.

Selon Gond et Igalens (2003), cinq types d'approche pour mesurer la performance sociale peuvent être identifiés. Quatre façons basées sur l'utilisation de sources de données secondaires : l'analyse de contenu des rapports annuels, l'utilisation d'indicateurs de pollution, l'utilisation d'indicateurs de réputation, l'utilisation de données produites par des organismes de mesures spécialisés. Une autre méthode est basée sur l'utilisation de la recherche de données primaires, à travers le recueil de mesures cognitives par questionnaire. Comme le montre le tableau suivant :

Tableau 3- 4 : Caractéristiques et pertinence des principales mesures de la PSE

Type de mesure	Pertinence par rapport au concept de PSE	Caractéristiques / Problèmes	Mode de production
Contenu des rapports annuels	Mesure plus symbolique que substantive (discours) qui ne renvoie pas aux différentes dimensions du construit.	Mesure subjective facilement manipulable.	Par l'entreprise.
Indicateurs de pollution	Ne mesure que l'une des dimensions du construit (aspects environnementaux).	Mesure objective qui ne s'applique pas à toutes les entreprises.	Par un organisme externe à l'entreprise.
Enquêtes par questionnaire	Dépend des mesures proposées. Possibilité d'une adéquation forte au concept mais ces mesures reflètent en priorité les perceptions des acteurs.	Mesure perceptuelle. Possibilités de manipulation liées au mode d'administration.	Par le chercheur qui les recueille directement auprès de l'entreprise par questionnaire.
Indicateurs de réputation	Confusion avec la notion de réputation. Mesure globale de la PSE mais ambiguë.	Mesure perceptuelle, effet de halo.	Par un organisme externe à l'entreprise.
Données produites par des organismes de mesure	Mesure multidimensionnelle, le degré d'adéquation aux modèles théoriques dépend du mode de travail et des référentiels mobilisés par ces agences.	Dépend du mode de travail des agences, effet de halo.	Par un organisme externe à l'entreprise.

Source : Gond et Igalens (2003, p. 6)

De plus, Wood (2010) remarque que dans la littérature empirique sur les performances sociales des entreprises, on utilise des mesures comme :

- Les rapports sociaux et / ou environnementaux / rapports annuels de la divulgation sociale ou environnementale.

- La mesure de la citoyenneté d'entreprise (CC) à facettes multiples en utilisant une méthodologie Delphi classique, un panel d'experts (par exemple Studie Davenport's 1997, 2000).

- Ratings KLD (Kinder, Lydenberg, Domini et co), de nombreuses études les utilisent comme une mesure des plus populaires, en grande partie parce que ce sont des évaluations, par une tierce partie de la performance sociale des entreprises et ne dépendent pas tellement des auto-rapports de l'entreprise.

- La mesure de la performance totale (Performance Scorecard).

- Canadian Social Investment Database (CSID) ratings ; ARESE ratinet Vigeo rating : les études sont toutes multidimensionnelles et difficiles à localiser spécifiquement en tant que processus ou résultats.

Section 2 : Le débat sur la relation entre la RSE et la performance financière des entreprises

La question de la relation entre la performance sociale des entreprises et la performance financière des entreprises a attiré l'attention des universitaires et des professionnels du monde des affaires depuis plus de 40 ans. Certaines études détectent une relation positive, tandis que d'autres trouvent des relations négatives et neutres, mais la relation positive est plus fréquente que les autres types (Ruf et al., 2001).

Cette section est très critique en raison de cette hypothèse d'étude : la performance sociale de l'entreprise (RSE) et la performance financière sont économiquement et statistiquement corrélés l'une avec l'autre. Pour cela, dans cette section, on tente de fournir, d'une part un cadre théorique à la relation entre la divulgation RSE et la performance financière (plusieurs théories qui pourraient expliquer une relation possible entre les deux variables), et d'autre part une analyse qui a empiriquement testé ces différentes hypothèses, afin de tenter de séparer ces points de vue contradictoires.

1. L'association entre la RSE et la performance financière (Lien positif, négatif ou neutre)

Les débats sur la relation entre la RSE et les performances des entreprises ne sont pas nouveaux. La nature de la relation entre l'information sur la performance sociale des entreprises et la performance financière a fait l'objet de recherches universitaires approfondies pendant de nombreuses années. Des preuves empiriques ont établi que cette relation est complexe et incohérente (Cormier et al., 2005) et le processus d'investigation est théoriquement intraitable et méthodologiquement subjectif.

Les chercheurs affirment souvent que la RSE peut améliorer la compétitivité d'une entreprise à long terme, ce qui implique une relation positive entre l'implication de la société dans la RSE et son succès financier. Ce point de vue propose que les entreprises à haute performance sociale peuvent avoir une meilleure réputation au sein de la communauté d'affaires et parmi les clients, car elles peuvent attirer des employés talentueux, augmenter le degré de motivation et d'engagement des employés existants, etc. (Acarerdur et Kara, 2014). Le grand public a maintenant de grandes attentes envers le secteur privé pour qu'il ait un comportement responsable. Les consommateurs s'attendent à ce que les biens et les services reflètent un comportement commercial socialement et écologiquement responsable avec des prix compétitifs. Les actionnaires recherchent une performance financière améliorée intégrant des considérations sociales et environnementales.

Notre objectif principal est d'étendre les recherches antérieures, théoriques et empiriques sur la relation entre la responsabilité sociale des entreprises et la performance financière.

1.1 Analyse théorique

Preston et O'Bannon (1997) ont offert une analyse complète des différentes relations possibles entre la RSE et la performance financière. Ils ont établi une distinction entre la direction de la relation RSE et la performance financière (positive, négative ou neutre) et la séquence causale : la RSE influence-t-elle la performance financière ? La performance financière influence-t-elle le RSE ou existe-t-il une relation synergique ?

Ils ont développé six hypothèses causales et directionnelles possibles : l'hypothèse de l'impact social, l'hypothèse des ressources non reliées, l'hypothèse du compromis, l'hypothèse de l'opportunisme managérial, l'hypothèse de la synergie positive et l'hypothèse de la synergie négative.

Tableau 3- 5 : Principales hypothèses théoriques

Causalité	Positive	Négative	Neutre
Performance sociale ⟶ Performance financière	(1) Hypothèse de l'impact social	(3) Hypothèse de l'arbitrage	(7) Hypothèse de neutralité
Performance financière ⟶ Performance sociale	(2) Hypothèse des fonds disponibles ou du « slack Ressources Hypothesis»	(4) hypothèse de l'opportunisme des managers	
Performance sociale ⟷ Performance financière	(5) Synergie positive	(6) Synergie négative	

Source : D'après Preston et O'Bannon, 1997.

1.Les modèles se référant à un lien positif entre la RSE et la performance financière

L'hypothèse de l'impact social « social impact hypothesis » et l'hypothèse des fonds disponibles « slack ressources hypothesis » sont deux modèles théoriques qui défendent l'idée d'une influence positive de la RSE sur la performance financière.

- **L'hypothèse de l'impact social « Social Impact Hypothesis »**

L'hypothèse de l'impact social est basée sur la théorie des parties prenantes qui suggère que répondre aux besoins des différentes parties prenantes de l'entreprise mènera à une performance financière supérieure (Freeman, 1984). Souvent cité comme le père de la théorie des parties prenantes, Freeman (1984) définit les parties prenantes d'une entreprise comme : « tout groupe ou individu qui peut affecter ou est affecté par la réalisation des objectifs de l'organisation » (Freeman, 1984 p. 46).

Selon cette hypothèse, servir les revendications implicites des parties prenantes améliore la réputation d'une entreprise de manière à ce qu'elle ait un impact positif sur sa performance financière. Inversement, décevoir les groupes de parties prenantes peut avoir un impact financier négatif (Preston et O'Bannon, 1997). Jusqu'à présent, les tentatives expérimentales pour valider cette hypothèse sont peu concluantes (McGuire et al., 1988).

- **L'hypothèse des fonds disponibles « Slack Ressources Hypothesis »**

Selon cette hypothèse, une meilleure performance financière pourrait entraîner la disponibilité des fonds disponibles pouvant accroître la capacité d'une entreprise à investir dans des domaines socialement responsables, comme la communauté et la société, les relations avec les employés, ou l'environnement (Waddock et Graves, 1997).

McGuire et al. (1988) ont montré que, en fonction de la performance financière (sur les ressources financières disponibles), le niveau de performance sociale s'améliore, leur résultat a été confirmé par les résultats de Preston et al. (1991). Kraft et Hage (1990) ont indiqué que des ressources excédentaires et l'attitude des managers à l'égard de la société influencent fortement le niveau de responsabilité sociale des entreprises.

2. Les modèles se réfèrent à un lien négatif entre RSE et performance financière

L'hypothèse de l'arbitrage « Trade-off Hypothesis » et l'hypothèse de l'opportunisme des managers « Managerial Opportunism Hypothesis » sont deux modèles théoriques défendant l'idée d'une influence négative de la RSE sur la performance financière. Ces modèles affirment que les entreprises ayant les meilleures performances sociales ont la plus mauvaise performance financière.

- **L'hypothèse de l'arbitrage « Trade-off Hypothesis »**

Cette hypothèse porte sur la position des économistes néoclassiques qui pensent qu'un comportement socialement responsable ne compensera que peu d'avantages économiques, tandis que ses nombreux coûts réduiront les profits et la richesse des actionnaires (Waddock et Graves, 1997). Elle est corroborée par la thèse de Friedman (1970) qui souligne l'impact négatif de la RSE sur la performance financière, car pour lui elle génère des coûts supplémentaires qui sont un désavantage compétitif et réduisent les profits de l'entreprise.

D'autres études (Balabanis et al., 1998 ; Aupperle et al., 1985) montrent que les activités sociales génèrent des coûts supplémentaires qui peuvent être la source d'un désavantage concurrentiel et d'une détérioration de la rentabilité future.

- **l'hypothèse de l'opportunisme des managers « Managerial Opportunism Hypothesis »**

Selon cette hypothèse, les managers peuvent poursuivre leurs propres objectifs privés au détriment des actionnaires et des autres parties prenantes (Williamson, 1985). En effet, lorsque la performance financière est forte, les managers peuvent réduire les dépenses sociales afin de maximiser leurs propres gains privés à court terme. En revanche, si la performance financière est en baisse, les managers peuvent s'engager dans des programmes sociaux ostentatoires, afin de compenser leurs résultats décevants (Preston et O'Bannon, 1997). Allouche et Laroche (2005) rappellent que « selon cette l'hypothèse, un niveau de performance faible conduit à un niveau de performance sociale élevé ».

3. Les modèles se référant à une synergie positive ou négative « The positive and the negative synergy hypothesis »

L'hypothèse synergie positive « Positive Synergy hypothesis » et l'hypothèse synergie négative « Negative Synergie Hypothesis » sont deux modèles théoriques qui envisagent un cercle vertueux. Ils sont basés sur les différentes approches théoriques mentionnées ci-dessous.

- L'hypothèse Synergie positive « Positive Synergy hypothesis »

Selon cette hypothèse, il existe une relation interactive et simultanée entre la RSE et la performance financière. En effet, des niveaux plus élevés de responsabilité sociale conduisent à une amélioration de la performance financière, ce qui offre un potentiel de réinvestissement dans des actions socialement responsables (Alush et La Roche, 2005). En effet, ce programme se traduit par un surplus de fonds disponibles (l'hypothèse de l'impact social) partiellement redistribué aux différentes parties prenantes (l'hypothèse des fonds disponibles) (Waddock et Graves, 1997).

- **L'hypothèse synergie négative « Negative Synergie Hypothesis »**

Selon l'hypothèse de synergie négative, des niveaux plus élevés de la RSE conduisent à une diminution de la performance financière, ce qui limite à son tour les investissements socialement responsables (Preston et O'Bannon, 1997). Il peut alors y avoir une relation négative simultanée et interactive entre la RSE et la performance financière.

4. Le modèle se réfère à une absence de lien entre la RSE et la performance financière

L'hypothèse de neutralité est un modèle théorique qui défend l'idée de la non influence de la RSE sur la performance financière.

- **Hypothèse de neutralité « Neutrality Hypothesis »**

Les chercheurs qui ont cette opinion, ont déclaré que les deux n'ont pas une interaction significative parce que les bénéfices d'une conduite socialement responsable compenseront le coût de l'équilibre du marché. Aupperel et al. (1985) n'ont trouvé aucune relation entre la société sociale et la rentabilité.

McWilliams et Siegel (2001) ont fait valoir que la responsabilité sociale des entreprises n'est qu'un moyen d'atteindre la différenciation et qu'elle n'a pas d'incidence directe sur le taux de profit. L'explication de cette relation neutre est qu'il existe tant de variables dominantes entre la performance sociale et financière, qu'ils trouvent que la RSE a un impact neutre sur la performance financière.

Il existe également d'autres recherches universitaires montrant qu'une orientation sociale n'a aucun lien avec la performance financière de l'entreprise. Aupperle et Pham (1989) concluent également que la RSE n'est pas directement affectée par la performance financière, mais uniquement par des variables intermédiaires telles que la gestion et la stratégie commerciales qui sont affectées par la RSE, et qui affectent la performance financière. Ulman (1985) a conclu qu'il n'y a pas de relation claire entre la performance sociale et les résultats économiques, car il y a trop de variables intermédiaires qui influencent la relation, et donc une relation entre la RSE et la performance financière ne devrait pas exister.

1.2 Analyse empirique

Empiriquement, de nombreuses études ont été menées afin de connaître la relation entre la RSE et la performance financière. Dans cette section, nous donnerons un aperçu de ces recherches passées. Cependant, en raison des différences de méthodologie et des questions de mesure relatives aux deux concepts, les résultats ont été non concluants voire contradictoires.

Dans les périodes passées, il existe des études entre la responsabilité sociale et la performance financière, y compris les études publiées en 1990 qui ont étudié en profondeur cette relation (Griffin et Mahon, 1997 ; Orlitzky et al., (2003) ; Waddock et Graves, 1997 ; Preston et O 'Bannon, 1997 ; Margolis et Walsh, 2003).

Griffin et Mahon (1997) passent en revue les études antérieures sur la relation entre la RSE et la performance financière en classant 62 résultats de recherche pour les identifier ainsi : 20 résultats de recherche ayant une relation négative, 33 résultats de recherche ayant une relation positive et 9 résultats de recherche ayant une relation non concluante.

De même Margolis et Walsh (2003) résument 127 études. Près de la moitié des résultats (54) indiquaient une relation positive entre la performance sociale des entreprises et la performance financière. Seulement 7 études ont trouvé une relation négative; 28 études ont rapporté des relations non significatives, tandis que 20 ont rapporté un ensemble mixte de résultats.

Une autre méta-analyse sur le sujet, faite par Orlitzky et al. (2003), passe en revue 52 études antérieures basées aux États-Unis pour clarifier le problème. Les auteurs constatent que, bien que les résultats soient plus forts pour les activités de responsabilité sociale que pour les actions liées à l'environnement, il existe des indications d'une relation positive significative entre la performance sociale et la performance financière. Ils soutiennent en outre que les résultats de la méta-analyse indiquent que le niveau de certitude attribué à la relation entre la performance sociale et la performance financière est supérieure à ce qui est habituellement présumé par plusieurs chercheurs en affaires.

Allouche et Laroche (2005) ont présenté les différentes synthèses des résultats des recherches empiriques, qui ont déjà testé les hypothèses d'association entre la RSE et la performance financière, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 3- 6 : Synthèse des résultats empiriques

Nature de la relation	Pava et Krausz (1996)	Griffin et Mahon (1997)	Roman, Hayibor et Agle (1999)	Margolis et Walsh (2003)	Orlitsky, Schmidt et Rynes (2003)
Relation positive	57%	22	28	66	27
Relation négative	5%	12	2	7	2
Relation non significative	38%	6	11	30	-
Relation mitigée	-	11	5	23	23
Total	21	51	46	126	52

Source : Allouche et Laroche (2005)

Des études antérieures montrent que quelles soient les mesures fondées sur la comptabilité ou la performance financière des entreprises sur le marché, la performance économique des entreprises est corrélée statistiquement et économiquement avec la performance sociale des entreprises.

Des études récentes sur la relation entre la RSE et la performance financière ont utilisé des modèles de régression de panel. Le modèle économétrique de régression par panel donne un résultat précis en utilisant des données longitudinales et transversales. Par exemple, Mahoney et Roberts (2007) ont étudié la relation entre la RSE, la performance financière et la propriété institutionnelle dans les entreprises canadiennes, en utilisant quatre années de données de panel et des modèles de régression de panel. Ils ont constaté qu'il n'y avait aucune relation entre la RSE des entreprises et leur performance financière. En outre, Nelling et Webb (2009) ont examiné la relation entre la RSE et la performance financière en utilisant un modèle à effets fixes de panel, et ont conclu qu'il n'y a pas de relation entre les activités de RSE et la performance financière.

En conséquence, la présente étude introduit une analyse de régression des données de panel pour identifier la relation entre la RSE et la performance financière des entreprises du CAC 40 au cours des quatre dernières années. La méthodologie de l'étude est discutée dans la section 4 et le processus de l'analyse est discuté au chapitre 6.

Les chercheurs qui travaillent autour de cette relation sont classés en trois groupes ou perspectives :

Une perspective suggère qu'il existe une corrélation positive entre les performances sociales et financières de l'entreprise. L'assertion de ce groupe est basée sur la théorie des parties prenantes. (par exemple, Bragdon et Marlin, 1972 ; Andreson et Frankle, 1980 ; Freeman, 1984 ; Cochran et Wood, 1984 ; Spencer et Taylor, 1987 ; McGuire et al.,1988 ; Kraft et Hage, 1990 ; Johnson et Greening, 1994 ; Waddock et Graves, 1997 ; Orlitzky et al., 2003 ; Ory, et Petitjean, 2014 ; Acarerdur et Kara, 2014 ; Taoukif, 2014 ; Jitaree, 2015).

Une deuxième perspective suggère que la performance sociale de l'entreprise est négativement liée à la performance financière. La raison principale en est que l'acceptation des investissements dans la RSE est coûteuse pour l'entreprise, ce qui rentre en compétition avec les avantages des actionnaires et des investisseurs. (par exemple, Vance, 1975 ; Friedman, 1970 ; Aupperle et al., 1985 ; Williamson, 1985 ; Bromiley et Marcus, 1989 ; Preston, et O'Bannon, 1997 ; Waddock et Graves, 1997 ; Balabanis et al., 1998 ; Barnett et Salomon, 2012).

La troisième et dernière perspective suggère qu'il n'y a pas de corrélation entre les performances sociales et financières. Il existe des études empiriques (par exemple, Freedman et Jaggi, 1982 ; Aupperle et al., 1985 ; Ullman, 1985 ; McWilliams et Siegel, 2000 ; Lee, 2006 ; Barnett et Salomon, 2012 ; Najah et Jarboui, 2013).

De plus, les travaux conceptuels et empiriques (Lin et al. , 2015 ; Jitaree, 2015 ; Clarkson et al., 2011 ; Michelon, 2011 ; Mahoney et Roberts, 2007; Margolis et Walsh, 2003 ; Orlitzky, 2001 ; McWilliams et Siegel, 2000 ; Griffin et Mahon, 1997 ; Waddock et Graves, 1997 ; Ullman,1985) ont montré que le lien entre la performance sociale et financière doit être considéré comme dépendant aussi d'une variété de facteurs contextuels, notamment la taille de l'entreprise, l'âge de l'entreprise, son environnement industriel et le type d'industrie, le conseil de composition, le niveau de recherche et développement RD et le niveau de la dette. Ces facteurs sont utilisés comme variables de contrôle / médiation.

La taille est une variable pertinente, car il existe des preuves que les petites entreprises peuvent ne pas manifester autant de comportements socialement responsables que les grandes entreprises (Waddock et Graves, 1997). En effet les grandes entreprises reçoivent souvent plus d'attention de la part du public, qui attend d'elles qu'elles assument davantage de responsabilité sociale. Selon certaines études (Cormier et Gordon, 2001 ; Orlitzky, 2001 ; Al-Tuwaijri et al., 2004) la taille de l'entreprise (SIZE) a une relation significative avec la divulgation de la RSE et la performance financière.

L'âge d'une entreprise est l'un des facteurs qui peut influer sur la taille de la divulgation de la responsabilité sociale de l'entreprise. La relation entre la RSE et la performance financière pourrait être influencée par l'âge de l'entreprise. Wang et Bansal (2012) ont suggéré que les entreprises plus anciennes ont tendance à réaliser des économies d'échelle grâce à leur investissement dans la RSE, et ont plus d'expérience dans la divulgation de la responsabilité sociale des entreprises.

Pour étudier la relation entre la divulgation RSE et la performance financière, l'âge de l'entreprise a été utilisé dans des études antérieures (Waluyo, 2017 ; Jitaree, 2015 ; Wang et Bansal, 2012 ; Bnouni, 2011 ; Rashid et al., 2010 ; Roberts, 1992).

Le type d'industrie est considéré aussi comme une variable importante qui peut affecter à la fois la performance de l'entreprise et les actions RSE. Comme suggéré par Lin et al., (2015), le niveau de divulgation de la responsabilité sociale de l'entreprise est affecté par le type d'industrie. Les industries écologiquement sensibles (qui ont des exigences sérieuses pour les emballages non toxiques, traitement à faible pollution, non-utilisation de pratiques de fabrication de main-d'œuvre dégradantes, etc.) sont plus susceptibles de fournir des divulgations élevées en matière de responsabilité sociale, pour répondre aux attentes des parties prenantes et obtenir la reconnaissance, créant ainsi une bonne relation avec ces parties prenantes, ainsi que des effets positifs sur la performance financière. En revanche, dans les industries insensibles à l'environnement, les exigences des parties prenantes des entreprises ne sont pas rigides. Comme Hackston et Milne (1996) le confirment, le niveau de la divulgation RSE est significativement lié au type d'industrie. Feng et al. (2017) constatent que la RSE a des implications positives significatives pour les entreprises de la plupart des industries, mais pas toutes.

Il a été opérationnalisé en tant que variable importante dans plusieurs études (Ullman, 1985, Waddock et Graves, 1997; Mahoney et Roberts, 2007; Wahba, 2008 ; Lin et al., 2015 ; Feng et al., 2017).

L'effet de levier ou le risque (ratio de la dette à long terme sur l'actif total), c'est l'utilisation de la dette pour augmenter le rendement potentiel des investissements (Zhu et al., 2014). Certaines études ont été menées pour évaluer la relation entre la RSE et l'effet de levier, mais les résultats sont mitigés (Orlitzky et Benjamin, 2001 ; Roberts, 1992 ; Belkaoui, 1989). Une entreprise peut prendre un avantage dans l'augmentation de la dette au motif que les intérêts débiteurs sont déductibles d'impôt alors que les dividendes ne le sont pas. Cependant, avec une augmentation excessive de la dette de l'entreprise sur le marché, on peut percevoir que cela est trop risqué, ce qui entraîne une raréfaction des rendements des actions. (Kang et al., 2010).

En revanche, lorsque les entreprises ont un faible niveau d'endettement, elles peuvent utiliser leurs fonds pour soutenir les activités de RSE et les divulgations. Ainsi, la pression des parties prenantes créancières pourrait diminuer (Brammer et Pavelin, 2006).

2. Les études empiriques sur le lien entre divulgation RSE et performance financière en France

Après les publications et les études empiriques sur la relation entre la divulgation RSE et la performance financière examinés dans la section précédente, cette section décrit les études empiriques sur la divulgation RSE et la performance financière en France. À notre connaissance les études faites dans ce domaine selon un ordre chronologique sont :

- L'étude de Ory et Petitjean (2014) intitulée *RSE et performance financière : une approche par la communication des entreprises*, a examiné la relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière. L'analyse du contenu a été utilisée pour analyser les facteurs influençant la divulgation de la RSE à partir des rapports annuels, pour les sociétés cotées au CAC 40 au cours des années 2008, 2009 et 2010. L'étude révèle qu'il existe une relation positive significative entre la divulgation de la RSE et la performance financière (Q de Tobin), à travers la dimension sociale qui est impactée, celles avec d'autres dimensions sociétale et environnementale n'étant pas significatives. Ils recommandent des recherches pour faire une future étude sur ce sujet par secteur d'activité.

- La thèse de doctorat de Julia Guinchard (2014) intitulée É*valuation et valorisation de la communication environnementale et diffusion d'informations dans le document de référence : le cas des entreprises cotées du CAC 40, de 2007 à 2013*. L'objectif de cette étude est d'identifier l'impact de l'information sur les pratiques environnementales, et sur le marché boursier, à travers une analyse de contenu basée sur 228 documents de référence dans le cadre d'un référentiel reconnu internationalement et pertinent, Global Reporting Initiative dit (GRI), pour comprendre comment les pratiques environnementales sont divulguées. Les résultats ont révélé que les entreprises ont tendance à être de plus en plus transparentes selon le GRI ; en conséquence, des rentabilités anormales cumulées sont observées et significatives. On peut noter que la divulgation des pratiques environnementales explique des rentabilités anormales cumulées et significatives, et est au demeurant plus importante que des variables financières.

- Najah et Jarboui (2013) ont étudié l'impact de la divulgation volontaire de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) sur la performance financière de l'entreprise. Tout d'abord, un état des lieux sur la responsabilité sociale des entreprises et le reporting social est présenté. Ensuite, dans l'analyse empirique, des modèles de régression sont développés pour tester l'impact du reporting social sur le ROA et le ROE sur une période de 11 ans de 2000 à 2010, pour 201 grandes entreprises françaises. Les résultats ont montré qu'il n'y a pas de relation significative entre la divulgation RSE et la performance financière des entreprises françaises, ni d'élucidation de l'impact temporel de la divulgation sociale et environnementale sur la valeur de l'entreprise.

- L'étude de Bnouni (2011) intitulée *Social responsibility (CSR) and financial performance (FP) : case of french SMEs*. L'objectif de cette recherche est de mieux comprendre la relation entre la RSE et la performance financière dans le contexte des PME françaises. Pour atteindre cet objectif, une étude exploratoire a été menée sur 80 PME rentables ; le questionnaire RSE couvrait trois dimensions de la RSE : les dimensions de responsabilité environnementale, sociale et sociétale. Cette étude a contrôlé la taille de l'entreprise, l'âge et l'internationalisation. Les résultats montrent que les dimensions sociales et environnementales étaient positivement liées à la performance financière. Cette constatation suggère que plus de rentabilité mène à l'engagement social.

- Ducassy et Jeannicot (2008) ont étudié l'association entre la divulgation de la RSE et la performance financière, au cours des années 2005, 2006 et 2007, sur un échantillon d'environ 50 entreprises, principalement du CAC 40. Leur étude se propose d'examiner ce sujet en utilisant les classements de reporting social générés par un organisme indépendant, le CFIE (Centre Français d'Information des Entreprises). Une analyse d'étude d'événement est effectuée pour mesurer les retours anormaux. Les résultats révèlent une réponse du marché à la publication de ces classements. L'impact le plus significatif est observé, non pour les entreprises de haut rang, mais pour celles qui ont le plus progressé ou régressé depuis l'année précédente. Cela illustre l'importance que les investisseurs attribuent à la dynamique RSE des entreprises.

Il existe d'autres études sur le thème RSE, le rapport RSE et les déterminants de la communication RSE, faites par des chercheurs de ce domaine tels que Capron et Quairel, 2003 ; Allouche et Laroche, 2005 ; Gond et Igalens, 2003 ; Damak-Ayadi, 2006, 2010 ; Ducassy et Montandrau, 2014 ; Dohou et Berland, 2007 ; Ben Rhouma et Cormier, 2007.

Citons aussi certaines thèses de doctorants tels que Oxibar, 2003 ; Arnal, 2008 ; Essid, 2009 ; Laarraf, 2010 ; Gillet, 2010 ; Gherra, 2010 ; Pastore-Chaverot, 2011 ; Petit, 2013 ; Bertrand, 2014.

3. Comment les initiatives de RSE affectent-elles la performance financière des entreprises ?

Maintenant, il est temps de comprendre comment les entreprises intègrent la RSE dans leur entreprise pour faire du profit. Bien qu'un certain nombre de chercheurs anciens aient montré qu'il existe une relation positive entre RSE et performance financière, ils n'ont pas réussi à montrer pourquoi cette relation existe.

Comme il est reconnu que les activités de RSE comprennent toutes les activités liées au développement communautaire, à la diversité, aux droits et relations des employés, à l'environnement, aux droits de l'homme, et au contrôle de la qualité du produit (Klein et Dawar, 2004), en s'engageant dans ces activités, les entreprises peuvent réduire le risque de réaction des clients ou des employés, et améliorant ainsi leur performance financière à long terme (McWilliams et Siegel, 2000 ; Orlitzky et al., 2003). Parce que les entreprises socialement responsables ont la capacité de se différencier de leurs concurrents en s'attaquant à ces problèmes, elles améliorent aussi leur image et leur réputation, comme la confiance et la bonne

volonté des clients, et développent des attitudes positives chez les employés (Brammer et Millington, 2008). Nous allons donc parler de la façon dont les initiatives RSE affectent la performance financière des entreprises, à travers les intermédiaires entre les activités de RSE et la performance financière des entreprises, afin de comprendre comment la responsabilité sociale affecte les intermédiaires, et influence leur rôle dans la performance financière basée sur la comptabilité et le marché. Les principales perspectives avancées par la littérature sur le sujet sont les suivantes :

3.1 Perspective environnementale

Le maintien d'un environnement propre est une responsabilité majeure pour les organisations, et la protection plutôt que la pollution de l'environnement est essentielle selon la politique environnementale mondiale. La dimension environnementale de la durabilité concerne les impacts d'une organisation sur les systèmes naturels vivants et non vivants, y compris les écosystèmes, la terre, l'air et l'eau. Les indicateurs environnementaux couvrent la performance liée aux intrants (par exemple, les matériaux, l'énergie, l'eau) et aux extrants (par exemple, les émissions, les effluents, les déchets). (GRI 3.1, 2011)

En participant à des activités socialement responsables, les entreprises peuvent éviter d'être forcées de payer des amendes qui sont appliquées en réponse à un comportement négligent. De cette manière, les entreprises peuvent réduire efficacement leurs coûts juridiques en adoptant un comportement responsable. (Orlitzky et Benjamin (2001)

Chang (2015) a expliqué que selon la théorie de soutien à l'environnement, davantage de pratiques de protection de l'environnement améliorent l'efficacité énergétique : les processus de production efficaces réduisent les coûts liés à l'environnement (consommation de matériaux et d'énergie, coûts de récupération de l'environnement, recyclage des rendements, etc.) et incitent ensuite à la divulgation des risques d'exploitation de l'entreprise. La technologie verte à faible émission de carbone invite les clients à consommer des produits écologiques, puis l'expansion des entreprises favorise leurs avantages concurrentiels.

En outre, certains rapports de recherche montrent qu'il existe une forte corrélation positive entre les côtés environnementaux et les rendements financiers (Godfrey, 2005). Un nombre important d'études empiriques indiquent que le respect proactif des normes environnementales peut aider les entreprises à prévenir certains coûts à long terme et à obtenir de meilleures performances.

3.2 Perspectives des employés

La protection des droits des employés est également importante dans les activités de RSE, car la RSE aborde clairement des questions telles que les salaires équitables, les horaires et les conditions de travail, les soins de santé, les licenciements et la protection contre les licenciements abusifs. L'exemple important de l'employé est qu'un indice RSE de bonne réputation, le GRI, comprend six dimensions de CSP basées sur des dimensions notées GRI. Cette couverture bénéficie aux relations de travail / gestion, à la santé et sécurité au travail, à la formation et l'éducation, à la diversité et l'égalité des chances et à une rémunération égale pour les femmes et les hommes. Le GRI utilise ces questions relatives aux employés à des fins de mesurer la RSE (GRI 3.1, 2011)

Ainsi, les initiatives sociales tendent à améliorer la qualité des emplois offerts dans l'entreprise, elles peuvent augmenter l'attrait de l'entreprise pour les employés potentiels (Orlitzky, 2008). Jones (1995) a indiqué que la meilleure pratique des employés, mise en œuvre dans les organisations, peut conduire à de meilleures relations entre les employés et la direction. Si les entreprises améliorent les relations de travail, cela peut conduire leurs employées à accepter un travail volontaire. Une augmentation de la productivité et une réduction des taux d'erreur peuvent à leur tour améliorer la performance économique de l'entreprise.

Les recherches sur la RSE incorporent également la composante protection des droits des employés afin d'examiner la relation entre les activités de RSE et la performance des entreprises (Wood, 2010 ; Orlitzky, 2008 ; Carroll et Shabana, 2010).

3.3 Perspectives des consommateurs et de la clientèle « Customer »

Les clients sont un élément clé de la responsabilité sociale à travers les indicateurs concernant la santé et la sécurité des clients, et aussi leur satisfaction et la confidentialité des données de chacun (les plaintes fondées concernant les atteintes à la vie privée des clients et les pertes de données sur les clients).

Maignan et al., (2005) suggèrent que les façons de faire avec les clients ont le plus grand impact sur la performance des entreprises. Par conséquent, la meilleure façon d'améliorer le traitement des clients consiste à appliquer la RSE en tant que stratégie marketing. Pour ne pas perdre de parts de marché, les entreprises doivent aussi regarder les besoins de leurs clients, dans le cas contraire, il est probable que les clients chercheront d'autres entreprises qui les traitent mieux

pour leur fournir des produits. Schuler (2006) a souligné que les consommateurs sont les parties prenantes dominantes, parce qu'ils affectent directement la performance financière à travers leur pouvoir d'acheter. Leur étude conclut que les consommateurs sont le « lien caché » entre la responsabilité sociale des entreprises et la performance financière.

Dans la littérature de gestion et comptabilité, les chercheurs étudient déjà la relation entre les activités client liées à la responsabilité sociale des entreprises et la performance de la rentabilité. (Grimmer et Bingham, 2013 ; Devinney et al., 2010 ; Auger et Devinney, 2007)

3.4 Perspective communautaire (sociétal)

Une communauté dans cet aspect représente les gens et leur organisation situés dans un endroit où l'opération d'affaires se mène ou s'exécute, et une partie prenante principale aux affaires est la communauté dans laquelle l'entreprise opère. La responsabilité sociale vise donc à construire des relations communautaires, à travers des activités communautaires telles que dons ou parrainages, dans lesquelles l'entreprise promeut le développement économique, par exemple, les infrastructures locales, l'engagement communautaire, le développement social, la sécurité, et l'éducation (Rotolo et Wilson, 2006).

Desatnik (2000) insiste sur l'importance des relations avec la communauté : « La participation de la communauté renforce l'image publique et le moral des employés, et favorise le sens du travail d'équipe, essentiel au succès à long terme. » Altman (1998) a mené des entrevues avec les cadres supérieurs et les agents de relations communautaires et il a constaté que de nombreux cadres « croient que la participation communautaire est un impératif commercial, créant souvent un avantage concurrentiel ». D'autres chercheurs ont suggéré que de bonnes relations communautaires peuvent aider une entreprise à obtenir un avantage concurrentiel grâce à des avantages fiscaux, à une diminution du fardeau réglementaire et à l'amélioration de la qualité de la main-d'œuvre locale (Waddock et Graves, 1997).

3.5 Responsabilité du produit

La stratégie de différenciation des produits compte sur la RSE pour la qualité et la responsabilité de la production. Calverasy et Ganuzaz (2015) pensent que la RSE joue un rôle en grande partie dans les efforts de marketing de nombreuses entreprises dans les stratégies de différenciation des produits de l'entreprise.

Les résultats de Banerjeea et Wathieub (2017) indiquent que les efforts en matière de RSE doivent être intégrés à la politique des produits, en raison de leur influence sur les choix des consommateurs au niveau du marché des produits. Tout comme les prix, la RSE doit être ajustée aux caractéristiques du produit (par exemple la qualité) et aux caractéristiques du marché (niveau de différenciation par rapport aux concurrents) pour maximiser les rendements.

La qualité des produits et du service et la stratégie concurrentielle sont la source de la compétitivité. La compétitivité mesure la performance de l'organisation à long terme et sa capacité à faire un profit, ainsi que sa capacité à récompenser les employés et à fournir des rendements attrayants pour les parties intéressées. (Bahlouli et Guerfi, 2017).

L'engagement social vis-à-vis du consommateur signifie : fournir un produit ou un service avec des spécifications de haute qualité, uu juste prix, une publicité honnête, des instructions claires sur l'utilisation et l'élimination du produit après usage, des produits sûrs, respectant les coutumes et traditions, afin de répondre d'une manière appropriée aux besoins de ce que le consommateur attend derrière le produit ou le service.

Malgré ces perspectives, Orlitzky (2008) a ajouté d'autres arguments en faveur de la participation de la responsabilité sociale des entreprises qui contribuent à l’amélioration de la performance financière, par exemple la responsabilité sociale des entreprises a un impact positif sur la réputation de l'entreprise, et son amélioration lui donne ainsi la légitimité dont elle a besoin pour mener à bien ses projets socialement responsables.

Conclusion du chapitre 3

Ce chapitre a traité de la littérature relative aux études sur la relation entre RSE et performance financière. La première section a présenté la définition du concept de performance et son développement. Puis de nombreuses définitions de la performance financière et de la Performance Sociale des Entreprises (PSE) ont été proposées ; les méthodes de mesure ont été présentées, concernant la performance financière des entreprises, les mesures comptables ou les mesures fondées sur le marché ; ainsi que les mesures de la performance sociale à travers l'analyse du contenu des rapports annuels, les enquêtes par questionnaire, les indicateurs de réputation, les indicateurs de pollution et les données produites par des organismes de mesure.

En outre certains modèles de la Performance Sociale des Entreprises (Carroll, 1979 ; Wood, 1991 ; Wahick et Cochnan, 1985) ont été présentés car « la Performance Sociale des Entreprises exige de traduire les actions et les réalisations de la RSE en termes de performance » (Essid, 2009).

La deuxième section a examiné la performance de la responsabilité sociale des entreprises corrélée avec la performance financière de l'entreprise au niveau théorique et expérimental.

Des études antérieures montrent que la performance économique des entreprises est corrélée statistiquement et économiquement avec la performance sociale des entreprises, parce que les engagements des activités de RSE montrent que les entreprises peuvent améliorer la réputation de leurs clients, fournisseurs, gouvernements, actionnaires et autres, influençant ainsi leur comportement, cela améliore donc la performance financière des entreprises.

On peut conclure qu'en s'engageant dans des initiatives socialement responsables et en établissant de solides relations avec les parties prenantes, l'entreprise peut développer des actifs intangibles productifs, tels que des innovations technologiques, une légitimité réglementaire, un meilleur accès aux ressources, le capital humain. Tout cela aide les entreprises à utiliser efficacement les actifs, obtenir de la compétitivité, créer de la valeur pour les actionnaires et ainsi améliorer la performance financière.

Conclusion de la première partie

La première partie était destinée à fournir le cadre théorique des différents concepts contenus dans notre thèse au sein de trois chapitres.

Le chapitre premier consistait à fournir le concept de développement durable et celui de RSE qui sont inspirés de la Revue de littérature. Tout d'abord, nous avons exposé les diverses définitions de ces concepts et étapes historiques, ainsi que les avantages de la RSE et sa mise en œuvre par les entreprises.

Il semble que le concept de développement durable soit très proche de la RSE, ceci s'applique aux universitaires, aux professionnels et au grand public pour qui le développement durable et la RSE sont utilisés de manière synonyme (Ebner et Baumgartner, 2008). La RSE suppose qu'il y a un acteur social de premier plan : l'entreprise, qui doit donc assumer les responsabilités associées à cet endroit en même temps, et rechercher la protection de l'environnement, le progrès social et la croissance économique. Ce sont trois composantes clés de la responsabilité sociale des entreprises, qui constituent également les trois dimensions du développement durable, depuis que les organisations internationales développent ce concept à la fin des années quatre-vingt. Aujourd'hui, la RSE est souvent associée à l'application du développement durable par les entreprises. (Bertrand, 2014).

Le deuxième chapitre était dédié à la revue de littérature dans le champ de la comptabilité sociétale et plus précisément était axé sur les divulgations de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) qui est un outil clé pour communiquer avec les parties prenantes, à travers le reporting RSE. Il était nécessaire que nous parlions du contexte historique de la RSE reporting et des raisons et avantages de sa divulgation. Ainsi, les différentes normes et lignes directrices pour le reporting RSE sont les principales exigences réglementaires en France (la loi sur le bilan social de 1977, la loi NRE de 2001 et plus récemment, la loi Grenelle 1 et 2) et en Europe, auxquelles on doit ajouter les initiatives normatives internationales en matière de reporting RSE (OCDE, AccountAbility 1000, Pacte Mondial, ISO, IIRC et GRI).

Parce que les rapports RSE sont le canal de communication commun et le plus important entre les entreprises et leurs parties prenantes, il était donc nécessaire que nous discutions des cadres

théoriques consacrés à la divulgation de la RSE, en particulier la théorie de la légitimité, la théorie des parties prenantes et la théorie du contrat social.

Le troisième chapitre mentionnait la revue de littérature de la relation entre la RSE et la performance financière.

Nous avons commencé ce chapitre en fournissant la définition de performance et son développement. De nombreuses définitions de la performance financière et de la Performance Sociale des Entreprises (PSE) ont été proposées ; ainsi que des méthodes de ses mesures, concernant la performance financière des entreprises, des mesures comptables ou des mesures fondées sur le marché. Ajoutons aussi les mesures de la performance sociale dans le contenu des rapports annuels, les enquêtes par questionnaire, les indicateurs de réputation, les indicateurs de pollution et les données produites par des organismes de mesure. De plus, certains modèles de la Performance Sociale des Entreprises (Carroll, 1979 ; Wood, 1991 ; Wahick et Cochnan, 1985) ont été présentés car « la Performance Sociale des Entreprises exige de traduire les actions et les réalisations de la RSE en termes de performance » (Essid, 2009). Pour finir, nous avons examiné également des études empiriques (études antérieures) portant sur les relations entre la divulgation de la RSE et la performance financière, et enfin, passé en revue la littérature spécialisée, pour savoir comment la RSE affecte la prise de décision des investisseurs.

Pour conclure cette première partie, nous avons constaté qu'il existe diverses motivations à l'origine de la décision d'une entreprise d'intégrer la RSE. Les raisons des entreprises socialement responsables sont les suivantes : la capacité de se différencier de leurs concurrents, le développement de nouveaux produits économes en énergie, ainsi sont diminués les coûts de production, le développement de la confiance et la bonne volonté des clients, et les attitudes positives chez les employés (Brammer et Millington, 2008). Cela permet aussi d'améliorer leur image et leur réputation, ainsi que leur performance financière à long terme (McWilliams et Siegel, 2000, Orlitzky et al., 2003).

Deuxième partie: Analyse empirique

Introduction

L'objectif de cette recherche est d'étudier l'étendue des divulgations RSE pour des sociétés cotées au CAC 40 à la Bourse de Paris (Euronext), et sa relation avec la performance financière sur la période de 4 ans, de 2011 à 2014. La conception de notre recherche combine des méthodes quantitatives et qualitatives. La méthode qualitative (exploratoire) est utilisée dans la procédure d'analyse de contenu, et la méthode quantitative à travers le choix des modèles et les analyses statistiques.

La deuxième partie se compose de trois chapitres, nous présentons d'abord la collecte de données et la méthodologie, puis le modèle statistique pour les tests d'hypothèses est détaillé dans le chapitre 4.

Le chapitre 5 visera à aborder la nature de l'étendue de la divulgation de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans les entreprises concernées.

Enfin, dans le chapitre 6 nous présentons les résultats sur deux volets. Le premier étudie l'effet de la divulgation de la RSE sur la performance financière. Le deuxième étudie les impacts de chaque dimension de la RSE sur la performance financière. Les résultats présentés sont obtenus à partir de plusieurs méthodes de régression sur des données de panel ou sur des données transversales.

Chapitre 4 : Méthodologie de la recherche

Comme il a été indiqué précédemment, cette étude vise à examiner la relation entre la divulgation de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et les performances financières dans le cas des sociétés cotées au CAC 40 entre les années 2011 à 2014. Dans le chapitre précédent, sur la base d'une enquête préliminaire, nous avons examiné les différentes études publiées sur le statut de la divulgation de la RSE, et sa relation avec les performances financières.

Ce chapitre se concentre sur la collecte de données et la méthodologie. Dans la section 1 le cadre de la recherche est présenté, la sélection des données de l'échantillon et la mesure de l'indice de divulgation de la responsabilité sociale des entreprises (SDRSE) à utiliser dans cette étude sont discutées. Également sont présentées les questions relatives aux mesures des performances financières des entreprises et la mesure des variables de contrôle.

La section 2 présente la méthodologie, fournit le développement et l'opérationnalisation des hypothèses. Enfin, le modèle statistique pour les tests d'hypothèses est détaillé.

Section 1 : Cadre de la recherche et mesure des variables

Afin d'examiner la relation entre la divulgation de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et la performance financière dans le cas des sociétés cotées, il est nécessaire de comprendre le cadre de recherche, la sélection des données et la mesure des variables, que nous allons présenter dans cette section.

1. Cadre de recherche

Les études publiées sur la relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière (PF) ont été examinées dans le chapitre 2. On y relevait cinq dimensions de la divulgation de la RSE, à savoir l'environnement, l'emploi, les droits de l'homme, la société et la responsabilité liée aux produits.

Les aspects de la performance financière à mesurer sont classés en deux indicateurs : rendement des actifs (ROA) et Q de Tobin (TBQ).

Le cadre de recherche de notre étude mesurant la relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière est illustré sur la figure 4-1.

Cadre de recherche pour notre étude :

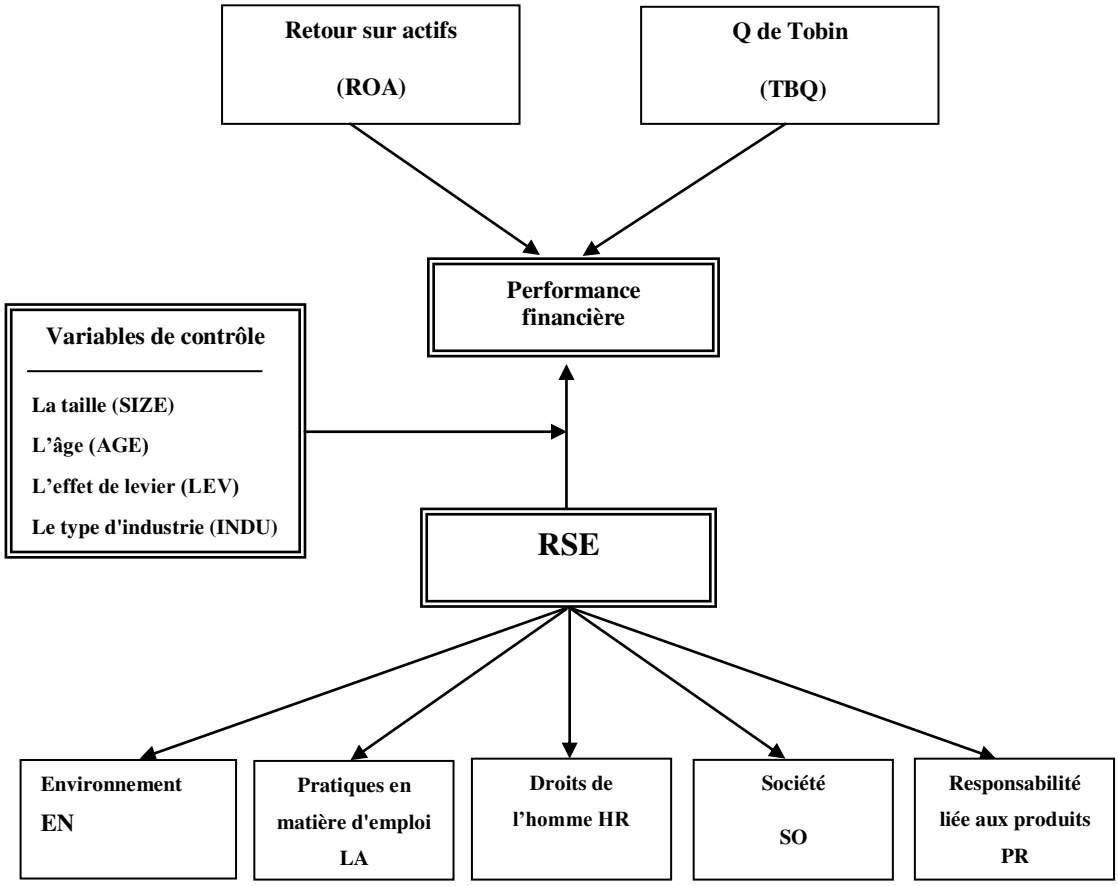

Figure 4- 1 : Cadre de recherche

2. Description de l'échantillon et sélection des données

Pour cette étude nous travaillerons sur l'ensemble des sociétés cotées (CAC 40) à la Bourse de Paris (Euronext). Seules les données publiées pour la période de quatre années - 2011 à 2014 - sont utilisées.

Cette étude est basée sur l'analyse des rapports et les types d'informations (Rapports développement durable, documents de référence) publiés annuellement par les entreprises sur les sites Web de celles-ci.

Nous avons choisi ces entreprises parce que la divulgation sociale est la donnée principale de la responsabilité des grandes entreprises, et la source de préoccupation pour les entreprises multinationales est la RSE (Capron et Quairel-Lanoizelée, 2010). Puis, cette période particulière a été choisie parce que, en France, selon l'article 225 de la nouvelle loi issue du Grenelle 2 de l'Environnement du 12 juillet 2010, les entreprises cotées doivent désormais faire apparaitre dans leurs rapports annuels les conséquences sociales et environnementales de leurs activités dans leurs travaux de reporting D.D.

À notre connaissance, les études sur la divulgation de la RSE et la performance financière après 2011 sont limitées. Quelques études seulement (Ory et Petitjean 2014) et (Najah et Jarboui, 2013) ont porté sur cela.

L'échantillon analysé de 2011 à 2014 est composé de 40 entreprises, appartenant ou ayant appartenu dans un passé proche à l'indice CAC 40. Les logiciels statistiques R et Microsoft Excel sont utilisés pour faire progresser l'analyse.

Le tableau suivant montre la classification sectorielle des entreprises concernées par l'étude, selon Industriel Classification Benchmark (ICB)[12].

[12] Dow Jones Indexes et FTSE Group ont proposé en 2005 une taxonomie de classification industrielle " ICB "Industry Classification Benchmark" qui dispose de 4 niveaux de plus au plus précis : l'industrie, le super-secteur, puis le secteur et le sous-secteur. Cette étiquette est applicable à toutes les sociétés cotées sur Euronext Amsterdam, Paris, Lisbonne et Bruxelles.

Tableau 4- 1 : La classification sectorielle des entreprises concernées de 2011 à 2014

Entreprises de l'échantillon	Classification ICB SUPER SECTOR	Classement
TOTAL SA TECHNIP	Pétrole et Gaz	Industriel
AIR LIQUIDE SOLVAY	Matériaux de base	Industriel
LAFARGE SAINT GOBAIN BOUYGUES VINCI AIRBUS GROUP SAFRAN LEGRAND SCHNEIDER ALSTOM ARCELOR MITTAL	Industrie	Industriel
PEUGEOT RENAULT MICHELIN PERNOD-RICARD DANONE LVMH L'OREAL VALEO	Biens de consommation	Industriel
ESSILOR SANOFI	Santé	Industriel
CARREFOUR KERING VIVENDI PUBLICIS ACCOR	Services aux consommateurs	Non
ORANGE	Télécommunications	Non Industriel

EDF GDF SUEZ VEOLIA	Services aux collectivités	Industriel
BNP CREDIT AGRICOLE SOCIETE GENERALE AXA UNIBAIL- RODAMCO	Finance	Non Industriel
CAP GEMINI ALCATEL LUCENT	Technologie	Industriel

3. Analyse de contenu comme mesure de divulgation de la RSE

Du point de vue de la mesure de l'impact de la RSE sur la performance des entreprises, la RSE fonctionne, dans notre étude, comme une variable indépendante. Il y a plusieurs façons de mesurer le niveau des activités de RSE d'une entreprise. Comme approches on peut citer celle des indices de réputation proposée par Griffin et Mahon (1997) ou Preston et O'Bannon (1997) ; l'approche de la notation de l'entreprise avec l'indice Kinder, Lydenberg et Domini (KLD) de Orlitzky et Benjamin (2001) ou Orlitzky et al. (2003) ; l'approche d'enquête de Tilakasiri (2012) ou Aupperle et al. (1985) ; et la dernière approche de la mesure la RSE est l'analyse du contenu chez Jitare (2015) ou Bnouni (2011).

L'analyse de contenu est une méthode fréquemment utilisée pour examiner le contenu des divulgations RSE dans les rapports annuels et les rapports RSE autonomes (par exemple, Neu et al., 1998 ; Patten, 2002 ; Vuontisjärvi, 2006). C'est la mesure du nombre d'apparitions d'un élément spécifique dans le rapport annuel d'entreprise ou tout autre document d'entreprise, qualitativement, quantitativement (Cochran et Wood, 1984). Ajoutons que, Weber (en 1988) la définite comme une technique de codification du texte, objective et systématique, selon des critères précis.

Des chercheurs en comptabilité ont utilisé diverses unités d'analyse qui incluent le nombre de mots, les chiffres de la phrase, les proportions de page, la fréquence de la divulgation et la cote faible ou élevée d'informations (Kamal et Deegan, 2013 ; Deegan et Gordon, 1996; Gray et al.,1995a). Mais l'utilisation du nombre de pages ou des proportions de pages est critiquable, car en général il y a de grandes différences dans les tailles de police, les largeurs des marges, le nombre et la taille des photos et des graphiques dans les rapports annuels.

En raison de cette critique, cette étude n'utilisera pas la proportion et le nombre de pages. Nous allons utiliser une analyse de contenu de la RSE basée sur des normes aussi fines que celles du GRI, parce que cette méthode peut être utilisée pour examiner les divers aspects des pratiques de RSE. L'indice RSE pour cette étude a été recueilli à diverses étapes (Jitarre, 2015, Guinchard, 2014) :

La première étape de l'analyse de contenu est de construire une RSE sur la base du GRI. Cette étape implique la sélection d'un thème de dimension de divulgation de la RSE.

La deuxième étape de l'étude porte sur la construction d'une divulgation de la RSE afin de caractériser la diffusion de l'information sur la base d'un référentiel commun, des éléments et des procédures définis par le GRI.

Dans le cas où l'item est codé, sa note individuelle démontre sa présence pour l'individu de l'échantillon. De manière générale, la méthode est la suivante : pour chaque item, une information précise est attendue. Si l'item n'est pas reporté conformément aux exigences du GRI, sa note est de 0. Dans le cas contraire la note est 1.

Les valeurs de scores pour la divulgation de la RSE sont agrégées à partir de tous les sous-scores de la RSE, 30 indicateurs pour les dimensions environnementales, 15 indicateurs pour les dimensions de l'emploi, 11 indicateurs pour les dimensions droits de l'homme, 10 indicateurs pour les dimensions sociétales, et 9 indicateurs pour les dimensions responsabilité du produit.

La méthode est additive et non pondérée. L'indice SDRSE est la moyenne des scores obtenus.

$$SDRSE_j = \frac{\sum_{i=1}^{n} x_{ij}}{n_j}$$

Avec :

$SDRSE_j$: indice de communication RSE pour l'entreprise i publié au cours de l'année ; $0 \leq SDRSE \leq 1$

n_j = nombre total des items de RSE de GRI pour l'entreprise comme EN, LA, HR, SO, PR et, n = 75,

x_{ij} = 1, quand l'item est présent et 0, quand l'item n'a pas été divulgué.

L'approche la plus avancée en pratique de reporting RSE est le GRI, son but est de développer et de divulguer des lignes directrices pour aider les entreprises à préparer des rapports sur les dimensions économiques, sociales et environnementales de leurs activités, puis le niveau d'information sociale et environnementale est équivalent au niveau du reporting financier.

Le tableau suivant montre la version G3.1 du GRI qui est un référentiel de 84 indicateurs qui permet de mesurer les progrès des programmes de développement durable pour toutes les organisations. Les détails de ces indicateurs sont illustrés à l'annexe 1.1 - 1.5.

Tableau 4- 2 : Les indicateurs la version G3.1 du GRI

Catégorie	Aspect d'indicateurs
indicateurs de performance Économie de EC1 à EC9	performance Économie (EC1 à EC4)
	Présence sur le marché (EC5 à EC7)
	Impacts économiques indirects (EC8 à EC9)
Indicateurs de performance Environnement de EN1 à EN30	Matières (EN1 et EN2)
	Énergie (EN3 à EN7)
	Eau (EN8 à EN10)

		Biodiversité (EN11 à EN15)
		Émissions, effluents et déchets (EN16 à EN25)
		Produits et services (EN26 et EN27)
		Respect des textes (EN28)
		Transport (EN29)
		Généralités (EN30)
Indicateurs de performance sociale et sociétale		
	Pratiques en matière d'emploi et travail décent de LA1 à LA15	Emploi (LA1 à LA3 et LA 15)
		Relations employeur / employés (LA4 à LA5)
		Santé et sécurité au travail (LA6 à LA9)
		Formation et éducation (LA10 à LA12)
		Diversité et égalité des chances (LA13
		Égalité de rémunération entre les femmes et les hommes (LA14)
	Droits de l'homme de HR1 à HR11	Investissement et pratiques d'approvisionnement (HR1 à HR3)
		Non-discrimination (HR4)
		Liberté syndicale et droit de négociation collective (HR5)

		Travail des enfants (HR6)
		Travail forcé ou obligatoire (HR7)
		Pratiques en matière de sécurité (HR8)
		Droits des peuples autochtones (HR9)
		Évaluation (HR10)
		Remédiation (HR11)
	Société de SO1 à SO10	Communautés locales (SO1 ; SO9 à SO10)
		Lutte contre la corruption (SO2 à SO4)
		Politiques publiques (SO5 à SO6)
		Comportement anticoncurrentiel (SO7)
		Conformité (SO8)
	Responsabilité liée aux produits de PR1 à PR9	Santé et sécurité des consommateurs (PR1 et PR2)
		Étiquetage des produits et services (PR3 et PR5)
		Communication marketing (PR6 et PR7)
		Vie privée des clients (PR8)
		Conformité (PR9)

Les lignes directrices du GRI ont trois dimensions : économique, environnementale et sociale. La hiérarchie proposée adopte la structure qui suit dans sa version G3.1 (2011). Chaque dimension est divisée en volets, eux-mêmes définis en items : EC1 à EC9, EN1 à EN30, LA1 à LA15, HR1 à HR11, SO1 à SO10 et PR1 à PR9. La collecte des données propres à chaque item est spécifiée par une procédure clairement énoncée sur les informations définissant les items.

4. Mesure de la performance financière d'une entreprise

Les différents travaux empiriques (Cochran et Wood, 1984 ; Waddock et Graves, 1997 ; Mittal et al., 2008 ; Najah et Jarboui, 2013 ; Ory et Petitjean 2014) testent la relation entre la RSE et la performance financière. Ils ont choisi des mesures comptables, des mesures boursières ou les deux ensembles, pour mesurer la performance financière des sociétés cotées.

De plus, Scholtens (2008) a souligné que les mesures à la fois comptables et basées sur le marché peuvent faire obstacle à la détermination de la performance financière dans divers domaines.

Les mesures comptables ont l'avantage de fournir une mesure plus appropriée de la performance économique de l'entreprise et de prédire de manière plus fiable la relation potentielle entre la RSE et la performance financière. Elles prennent en compte les aspects historiques de la performance d'une entreprise et sont soumises à des perceptions managériales et à des différences de procédures comptables, où le seul inconvénient tient à ce qu'elles soient prédisposées à des manipulations managériales (McGuire et al., 1988 cité par Zeribi et Boussoura, 2007).

Les mesures du marché sont orientées vers l'avenir et se concentrent sur la performance du marché. Elles représentent la perception et l'évaluation par l'investisseur de la capacité de l'entreprise à générer des bénéfices futurs. D'autre part, elles sont moins sensibles aux procédures comptables et bien moins sujettes à la manipulation managériale (Mcguire et al., 1988).

Autrement dit, les mesures comptables se concentrent sur la performance historique des entreprises, qui ont des normes comptables différentes et des styles de gestion. Les mesures axées sur le marché se concentrent sur la politique et la gestion comptables, mais sont liées à l'évaluation par les actionnaires et à leurs attentes en matière de performance financière.

Dans notre cas nous allons utiliser simultanément des mesures du marché et des mesures comptables. La mesure issue de la comptabilité est le rendement des actifs « ROA » et les mesures du marché telles que le Q de Tobin (TBQ).

Ces deux aspects des performances financières sont choisis parce que ce sont les mesures les plus pratiques pour examiner la relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière dans les études précédentes.

Ces indicateurs couvrent la question de la rentabilité, de la structure financière et des ratios des actionnaires, qui seront utilisés dans la présente étude pour expliquer la performance financière d'une entreprise. Ces deux mesures seront décrites dans les parties suivantes :

4.1. Le rendement des actifs (ROA)

Le rendement des actifs souvent appelé le retour sur investissement (ROI) mesure l'efficacité globale de la gestion pour générer des bénéfices avec ses actifs disponibles. Pour Horne et Wachowicz (2012), la formule de ROA est le gain après impôt divisé par le total des actifs. Le plus haut score de ROA signifie que la gestion est plus efficace dans la production de bénéfices avec l'actif total de l'entreprise. Une entreprise peut augmenter le ROA en poussant les ventes, en faisant des affaires pour être plus efficace, en minimisant les coûts, la gestion de l'actif, etc. Certains ont essayé de trouver d'autres variables qui ont un impact positif sur le ROA. L'une de ces variables est la RSE.

La perspective d'une corrélation positive entre la RSE et la performance financière (Ullman 1985 ; Belkaoui et Karpik 1989 ; Waddock et Graves, 1997 ; Preston et O'Bannon, 1997 ; Griffin et Mahon, 1997 ; Mahoney et Roberts, 2007 ; Lin et al., 2015) indique que la RSE affecte positivement le ROA, et que l'entreprise a tendance à faire largement une bonne divulgation sociale. Ceci diffère avec une autre étude dont le résultat montre qu'il y a un impact négatif de la RSE sur le ROA, de sorte que l'augmentation de la RSE causera une baisse sur le ROA (Chetty, 2015). Mais d'autres (McWilliams et Siegel, 2000 ; Najah et Jarboui, 2013) n'ont trouvé aucune relation entre la RSE et le ROA.

En accord avec les études antérieures, nous définissons le ROA (rendement sur les actifs) comme le ratio du revenu net sur l'actif total. Nous extrayons les valeurs pour le revenu net et l'actif total d'une entreprise pour une année donnée de la base de données Datastream.

4.2. Q de Tobin (TBQ)

Le Q de Tobin atténue la plupart des lacunes inhérentes aux taux de profit comptable (Smirlock et al., 1984). En tant que mesure prospective des institutions financières qui génèrent des perspectives, il est une mesure de la performance financière sur la base de la valeur du marché. Cela donne une indication de la rentabilité attendue en liant la valeur du marché de l'entreprise au coût de remplacement des actifs. (Ory et Petitjean, 2014).

Si la valeur du TBQ est comprise entre 0 et 1, cela indique que le coût de reproduction des actifs de l'entreprise est supérieur au prix des capitaux propres. Par contre, si la valeur du TBQ est supérieure à 1, cela signifie que la valeur du stock est supérieure au coût de remplacement des actifs de l'entreprise (Jitarre, 2015).

Les résultats empiriques sur l'association entre RSE et Q de Tobin semblent partagés. Jitarre, 2015 ; Garcia-Castro et al., 2010 ont trouvé que la relation est négative entre la RSE et le Q de Tobin. Au contraire, Ory et Petitjean 2014; Raza et al, 2012; Saleh et al., 2011 ; Dowell et al., 2000 ont trouvé la relation positive et significative.

Compte tenu des différences dans les études antérieures, il est utile d'étudier la relation entre le Q de Tobin et la RSE pour les entreprises françaises. Le Q de Tobin est défini pour la valeur totale du marché de l'entreprise divisé par la valeur totale des actifs. (Gadioux, 2011 ; Saleh et al., 2011 ; Jitarre, 2015).

5. Variables de contrôle

Sur la base de notre bibliographie (Jitaree, 2015 ; Mahoney et Roberts, 2007 ; McWilliams et Siegel, 2000 ; Griffin et Mahon, 1997 ; Waddock et Graves, 1997 ; Ullman, 1985), il est suggéré que la performance de l'entreprise et la RSE sont affectées par plusieurs facteurs (variables de contrôle / médiation).

Notre étude comprend quatre variables de contrôle : la taille des entreprises (SIZE), l'âge de l'entreprise (AGE), l'effet de levier (LEV) et le type d'industrie (INDU) que nous allons détailler :

5.1. Taille de l'entreprise

La taille des entreprises (SIZE) est considérée comme une variable de médiation qui influence sur la relation RSE et la performance financière. Des études antérieures ont conclu que la taille des entreprises a une influence sur les pratiques de RSE, car il existe des preuves que les petites

entreprises ne peuvent pas manifester autant de comportements socialement responsables que les grandes entreprises (Waddock et Graves, 1997). C'est peut-être le cas, car à mesure qu'elles mûrissent et se développent, les entreprises attirent davantage l'attention des mandants extérieurs et doivent répondre plus ouvertement aux demandes des parties prenantes.

En outre, Cormier et Gordon (2001) comme Orlitzky (2001) notent qu'une relation positive entre la taille des entreprises et les activités de RSE a été trouvée parce que les grandes entreprises ont davantage de fonds, un pouvoir et une capacité d'effectuer la RSE que les petites entreprises. En même temps, la performance financière est jugée positivement, et liée à la taille de l'entreprise parce qu'une grande entreprise pourrait avoir des avantages dans la ligne de production et pourrait mieux gérer ses ressources qu'une petite entreprise. Kang et al., (2010) ont indiqué que les grandes entreprises fournissent plus d'informations à la communauté financière, menant à moins d'asymétrie d'informations entre les investisseurs et les gestionnaires. En outre, du point de vue de l'économie d'échelle, les grandes entreprises ont tendance à faire mieux que les petites entreprises, ce qui révèle une relation positive entre la taille de l'entreprise et la rentabilité.

Par conséquent, la taille des entreprises (SIZE) doit être considérée comme une variable de contrôle. Elle peut être mesurée par plusieurs attributs. Par exemple, le nombre d'employés, le chiffre d'affaires totales, les volumes de vente, ou la valeur totale des actifs, etc. Dans cette étude, pour être cohérent avec Jitaree (2015) et Clarkson et al. (2008, 2011) le logarithme de l'actif total (Log AT) est utilisé pour mesurer la taille de l'entreprise.

5.2. Âge de l'entreprise (AGE)

Autre facteur qui peut influer sur la relation entre la RSE et la performance financière, c'est l'âge de l'entreprise. Il est un indicateur qui montre l'existence et la capacité des entreprises en compétition. Les entreprises qui existent depuis longtemps auront plus d'expérience et pourront prêter attention aux aspects de la RSE, en raison de la réputation liée à l'entreprise et de la prise en compte des besoins de logement de la communauté qui est très grande (Waluyo, 2017).

Peloza (2006) remarque les jeunes entreprises n'ont pas beaucoup mis l'accent sur les activités de RSE. Au contraire, leur objectif est de maintenir la performance financière. Après avoir bien fait dans la performance financière, les entreprises peuvent investir dans la protection de leur réputation en faisant plus dans les activités de RSE. Cependant il y a différents points de vue - Cabagnols et Le Bas (2008) et St-Pierre (2010) cité par Bnouni (2011) - qui montrent que les

entreprises récemment créées seraient les plus impliquées dans les activités de RSE. Cela peut s'expliquer par le fait qu'un jeune manager reflète un esprit ouvert, surtout pour la question de la RSE. Ainsi, ces études fournissent une relation négative entre l'engagement dans les initiatives de RSE et l'âge de l'entreprise. D'autres études antérieures ont utilisé l'âge de l'entreprise comme une variable qui peut influer sur la relation entre la RSE et la performance financière (Waluyo, 2017 ; Jitaree, 2015 ; Wang et Bansal, 2012 ; Bnouni, 2011 ; Rashid et al., 2010 ; Roberts, 1992).

Dans notre étude l'âge de l'entreprise est mesuré en comptant le nombre d'années écoulées depuis que l'entreprise est cotée à la Bourse (CAC 40). Ces données sont extraites de la base de données Datastream comme la date initiale d'entrée dans le CAC 40 (offre publique initiale (IPO)).

5.3. L'effet de levier (LEV) Leverage

L'effet de levier définit le degré suivant lequel une entreprise emprunte de l'argent pour financer ses investissements ; ou, c'est l'utilisation de la dette pour augmenter le rendement potentiel des investissements (Zhu et al., 2014). L'utilisation prudente des dettes par un gestionnaire peut augmenter la rentabilité. Cependant, si les entreprises utilisent trop de dettes pour financer leurs opérations et que les investissements ne se sont pas bien déroulés, l'entreprise peut être confrontée à des risques importants, car l'effet de levier affecte les opportunités de financement futures.

Orlitzky et Benjamin (2001) ont étudié la relation entre la RSE et les risques financiers. Ils ont examiné la relation entre la performance sociale des entreprises et la performance financière et ont émis l'hypothèse que de solides performances sociales des entreprises pourraient réduire les risques financiers ; et ils ont inclus l'idée qu'une meilleure performance sociale des entreprises peut entraîner des risques financiers plus faibles. En outre, les entreprises moins risquées ont un modèle de rendement stable, et investissent dans des activités socialement responsables (Roberts, 1992).

Certaines études ont été menées pour évaluer la relation entre la RSE et la proportion de la dette aux capitaux propres, mais les résultats sont mitigés. Une méta-analyse de la recherche de la performance financière faite par Capon, Farley et Hoening (1990) révèle que les niveaux élevés de la dette, qui se traduisent par des valeurs élevées de levier, ont un effet négatif sur la performance financière. En outre, Waddock et Graves (1997) ont montré qu'un effet financier négatif de levier élevé est encore apparu lorsqu'il est entré dans une régression avec la RSE. Le

ratio dette / capitaux propres est inclus comme une variable de contrôle dans l'étude actuelle ; c'est une mesure de la solidité financière de l'entreprise, et il est calculé comme le total des dettes portant sur l'intérêt divisé par le total des capitaux propres.

5.4. Type d'industrie

Le type d'industrie peut affecter à la fois la performance de l'entreprise et les actions RSE. Il a été opérationnalisé en tant que variable importante dans certaines études (Ullman, 1985 ; Waddock et Graves, 1997 ; Mahoney et Roberts, 2007 ; Lin et al., 2015 ; Feng et al., 2017).

Lin et al. (2015) soutiennent que le type d'industrie modérera la relation entre la RSE et la performance financière des entreprises. Pour les entreprises des secteurs sensibles sur le plan environnemental, davantage d'activités de RSE amélioreront la performance financière. En revanche, plus d'activités de RSE vont aggraver la performance financière des entreprises dans les industries non sensibles à l'environnement. Ils ont conclu que l'effet direct de la RSE sur la performance financière sera significativement positif pour tous les types d'industries. Contrairement aux études antérieures de la relation entre la performance et la divulgation de l'environnement, les résultats de Patten (2002) indiquent que, en tenant compte de la classification de l'industrie, il existe une relation négative significative entre la performance et la divulgation pour les entreprises de l'échantillon. Toutefois, le niveau de divulgation des entreprises des industries non sensibles à l'environnement est plus influencé par les niveaux de rejets toxiques, que ne le sont les entreprises déclarantes des industries écologiquement sensibles

Feng et al. (2017) constatent que l'association entre les activités RSE globales et la performance des entreprises est hétérogène entre les industries. La RSE a des implications positives significatives pour les entreprises de la plupart des industries, mais pas toutes. Le type d'industrie dans cette étude est défini comme une variable de contrôle, par Jitaree (2015), Fauzi (2007), Patten (2002) et Roberts (1992). Si une entreprise fait partie des industries manufacturières, la variable est réglée sur 1 pour des entreprises industrielles, et si une société ne fait pas partie de ce groupe, la variable est réglée sur 0.

Tableau 4- 3 : Résumé de la description des variables et méthode de mesure

Variables	Définitions	Sources
Mesure du score de divulgation de la RSE		
$SDRSE_j$	Ratio des items de RSE comptés manuellement qu'une entreprise divulgue divisé par le total des items de RSE de GRI pour l'entreprise comme EN, LA, HR, SO, PR (75 items).	(Gujarati et al., 2009), (Guinchard, 2014)
Mesure de la performance financière		
Le rendement des actifs (ROA)	Ratio du résultat net sur le total actif.	Cette donnée est extraite de la base de données de **Datastream.**
Q de Tobin (TBQ)	Ratio de la valeur totale du marché de l'entreprise divisé par la valeur totale des actifs.	Cette donnée est extraite de la base de données de **Datastream.**
Variables de contrôle		
Taille de l'entreprise (SIZE)	Logarithme de l'actif total	Cette donnée est extraite de la base de données de **Datastream.**
Âge de l'entreprise (AGE)	Nombre d'années depuis que l'entreprise a été cotée à la Bourse.	Cette donnée est extraite de la base de données de **Datastream.**
Effet de levier (LEV)	Ratio de la dette à long terme divisé par le total des capitaux propres.	Cette donnée est extraite de la base de données de **Datastream.**
Type d'industrie (INDU)	Il est défini comme 1 pour des entreprises industrielles et 0 pour des entreprises non industrielles.	(Hackston et Milne 1996), (Cochran et Wood, 1984)

Section 2 : Modèle et hypothèses de la recherche (Méthodologie)

D'après l'éventail des publications, la relation entre la RSE et la performance financière est étudiée dans plusieurs pays à partir de méthodes différentes. La difficulté pour arriver à des conclusions unanimes consiste dans le fait que les données et les méthodes utilisées sont différentes. Celles-ci s'expliquent par des incohérences au niveau du processus d'échantillonnage, des mesures des variables et des relations de causalité testées. (Allouche et Laroche, 2005)

La conception de notre recherche combine des méthodes quantitatives et qualitatives. La méthode qualitative (exploratoire) est utilisée dans la procédure d'analyse de contenu et donne des résultats quantitatifs (Bernard Py, 2013). Dans cette étude quantitative, le choix des modèles ainsi que les hypothèses postulées au départ sont basés aussi sur les études réalisées dans notre domaine de recherche. Afin de bien comprendre les démarches effectuées dans les analyses statistiques, nous allons décrire chacune des étapes.

D'ailleurs, il faut garder à l'esprit que les estimations se divisent en deux grandes parties. Dans la première partie, plusieurs régressions linéaires sont réalisées séparément pour chaque année.

Dans la deuxième partie, les données sont regroupées en panel ce qui nécessite l'utilisation de modèles de panel.

1. Modèle de régression linéaire

Le rôle d'un modèle est dans la présentation formelle du phénomène sous la forme d'équations qui appartiennent à des domaines différents. Les variables sont financières, économiques ou autres. Le but de ce modèle est de fournir les caractéristiques les plus frappantes de la réalité qui cherche à styliser. Ainsi, le modèle est l'outil utilisé par le chercheur lorsqu'il essaye de comprendre et d'interpréter les phénomènes. Pour ce faire, il faut émettre des hypothèses et expliciter des relations.

Dans cette partie, le modèle utilisé est une régression linéaire simple. On dit linéaire parce que la relation que nous cherchons à expliquer est modélisée par une fonction linéaire. La variable d'intérêt est une variable quantitative, appelée variable dépendante. Les variables, qui ont une influence sur la variable à expliquer, sont nommées variables indépendantes (explicatives). Plus précisément, soit une variable à expliquer, soit une variable explicative. (Confais et Le Guen, 2006).

Comme chaque modèle économétrique, la régression linéaire repose sur plusieurs hypothèses. Si l'une d'entre elles n'est pas vérifiée, cela risque de rendre les résultats faux ou non-précis.

2. Modèle de régression des données du panel

Le panel est une base de données transversale observée au fil du temps. Cela pourrait être par exemple, une base de données où les mêmes entreprises sont observées au cours du temps.

Il existe plusieurs modèles adaptés à ce type de base de données. Les plus utilisés sont les suivants :

2.1 Régression regroupée « ordinary least squares regression - pooled OLS regression »

Cette régression est basée sur le même principe que celui de la régression linéaire, sauf que dans ce cas, les données sont regroupées en séries chronologiques pour plusieurs coupes transversales.

Cela signifie que la base obtenue après un regroupement contient des données transversales N unités spatiales et de Tpériodes de temps pour produire un ensemble de NxT observations.

Ici, nous avons 40 entreprises et 4 périodes de temps, ce qui donne 160 observations.

Le modèle le plus restrictif est la régression regroupée, basée sur l'hypothèse de coefficient bêta constant :

$$y_{it} = \beta_0 + \sum_{k=1}^{K} \beta_k x_{kit} + \varepsilon_{it} \ ,$$

où $i = 1,2, \dots, N$ est l'unité de sélection transversale (l'entreprise), $t = 1,2, \dots, T$ correspond à la période de temps et $k = 1,2, \dots, K$ correspond à une variable explicative. Ainsi, x_{it} et y_{it} correspondent respectivement aux variables indépendantes et à la variable dépendante pour la firme i à l'instant t; ε_{it} est l'erreur aléatoire; β_0 et β_k correspondent respectivement à l'ordonnée à l'origine et à la pente de régression de la variable.

2.2 Modèle mixte à effets fixes « fixed effects model »

Ce modèle explore la relation entre les variables explicatives et la variable à expliquer au sein d'une entreprise. Lors de l'utilisation de ce modèle, nous supposons que les caractéristiques propres à l'entreprise peuvent avoir un impact sur les variables incluses dans le modèle et nous avons besoin de vérifier cela. Telle est la logique derrière l'hypothèse de corrélation entre le terme d'erreur et les variables explicatives. (William Greene, 2007)

Le modèle mixte à effets fixes enlève l'effet de ces caractéristiques variant dans le temps de sorte qu'il peut évaluer l'effet net de y_{it} sur x_{it}. Une autre hypothèse importante de ce modèle est que les caractéristiques individuelles de l'entreprise et invariantes dans le temps lui sont propres et uniques, et elles ne doivent pas être corrélées avec les caractéristiques individuelles des autres entreprises. Chaque firme est différente, donc le terme d'erreur et la constante d'une firme ne doivent pas être corrélés avec les autres termes d'erreurs et constantes.

L'équation du modèle mixte à effets fixes est la suivante :

$$y_{it} = \beta_1 x_{it} + \alpha_i + u_{it} \quad ,$$

où α_i $(i = 1, \dots, N)$ est l'ordonnée à l'origine de l'entreprise i, y_{it} est la variable dépendante où $i = entreprise$ et $t = temps$, x_{it} est une variable explicative, β_1 est le coefficient correspondant à la variable explicative and u_{it} est le terme d'erreur de l'entreprise i à l'instant t .

2.3 Modèle mixte à effets aléatoires « random effects model »

Le raisonnement derrière ce modèle est que la variation entre les entités est supposée être aléatoire et non-corrélée avec la variable à expliquer et les variables explicatives incluses dans le modèle. Le modèle est le suivant (William Greene, 2007) :

$$y_{it} = \beta x_{it} + \alpha + u_{it} + \varepsilon_{it} \ ,$$

où u_{it} est l'erreur intra et ε_{it} l'erreur inter. Le modèle mixte à effets aléatoires repose sur l'hypothèse que les erreurs ne sont pas corrélées avec les variables prédictives ce qui permet pour les variables invariant dans le temps de jouer un rôle en tant que variables explicatives.

3. Tests de spécification

Les tests de spécification sont appelés ainsi parce qu'ils nous permettent de choisir le modèle qui est le plus adapté à la base de données utilisée. Les tests utilisés dans cette étude sont les suivants :

3.1. Test de Breush et Pagan (LM test)

Breusch et Pagan (1979) établissent le test du multiplicateur de Lagrange pour les effets aléatoires sur la base de l'estimateur des moindres carrés ordinaires. La formule est développée ailleurs. Ce test nous permet de faire le choix entre un modèle mixte à effets aléatoires et une régression regroupée (pooled OLS regression). L'hypothèse nulle du LM test est que les écarts entre les individus (les firmes) sont nuls ($H_0: \sigma_{it}^2 = 0$). Si l'hypothèse nulle n'est pas rejetée, alors il n'y a pas de différence significative entre les entreprises, donc il faut choisir le modèle de régression regroupée. (breush et pagan, 1979)

3.2. Test de Hausman

Le test de Hausman (1978) est utilisé pour faire le choix entre un modèle mixte à effets fixes et un modèle mixte à effets aléatoires. L'idée du test est de tester la présence éventuelle d'un défaut de spécification. Ceci est fait en comparant les estimateurs des deux modèles. Sous l'hypothèse nulle ainsi que sous l'hypothèse alternative, l'estimateur du modèle à effets fixes est non biaisé à variance minimale (spécification correcte du modèle). En revanche, l'estimateur du modèle à effets aléatoires est biaisé sous l'hypothèse alternative. Le choix entre les deux est fait en calculant la distance, pondérée par une matrice de variance et covariance, entre les deux estimateurs. L'hypothèse nulle est acceptée si la distance est nulle. Si la distance est importante, le modèle est alors mal spécifié, donc il faut choisir le modèle à effets fixes. (Hausman, 1978 et De-Min Wu, 1973).

4. Test de Pearson (test de corrélation linéaire)

Ce test est utilisé pour vérifier si les variables indépendantes sont corrélées. Si la multicolinéarité est présente, plus elle est forte plus les écarts-types sont élevés. Cela se reflète sur les intervalles de confiance des coefficients qui deviennent très grands ainsi que sur la statistique de Student qui devient faible. Les coefficients vont être plus élevés pour être statistiquement significatifs. Il sera plus difficile de rejeter l'hypothèse nulle du test de Student. Ainsi, cela peut affaiblir la puissance

statistique des analyses et entraîner un changement de signe des coefficients. (Gujarati et al., 2009; Kendall, 1945)

Afin de maîtriser ce problème, la corrélation de Pearson est utilisée sur un degré de significativité de 5% et 10%. Gujarati suggère que si le coefficient de corrélation linéaire est supérieur à 0,8 ou 0,9 alors il y a un problème.

5. Développement d'hypothèses

Les hypothèses de cette étude reposent sur la prémisse que les activités de RSE ont un impact direct sur les performances financières en France. Des études empiriques ont montré la relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière à travers les continents, les pays, les entreprises, les industries et le temps, ainsi que d'autres caractéristiques de l'entreprise, telles que sa taille, son âge, etc.

Des études antérieures ont examiné la relation entre la divulgation de la RSE et les mesures de performance fondées sur la comptabilité et ont montré qu'elles sont généralement positives (Bragdon et Marlin 1972 ; Bowman et Haire 1975 ; Parket et Eibert 1975 ; Freeman 1984 ; Cochran et Wood 1985 ; Clarkson 1995 ; Donaldson et Preston 1995 ; McWilliams et Siegel 2000).

En conséquence, cette étude prévoit de corroborer la relation entre l'étendue de la divulgation de la RSE et les performances financières des entreprises en France.

5.1 Hypothèses

Après avoir examiné au chapitre 3, des études antérieures qui étaient pertinentes sur la relation entre la RSE et la performance financière, une distinction peut être faite entre le lien positif, négatif ou neutre entre les deux variables. Selon les modèles qui établissent un lien positif entre la RSE et la performance financière, il y a deux points de vue :

Premièrement, la RSE peut être considérée comme une ressource particulière, ou des moyens, ou une façon de gérer l'organisation pour générer des revenus plus élevés ou réduire les coûts, les deux améliorent la performance financière. Deuxièmement, une relation RSE et performance sociale d'entreprise (PSE) positive suggère que l'engagement RSE crée l'apparence de faire « bon ou bien », même s'il n'y a pas d'avantage substantiel dans l'engagement RSE lui-même (valeur de réputation et clients réguliers).

Selon la théorie du « good management », également connue sous le nom d'hypothèse d'impact social, la divulgation de la RSE a un impact positif sur la performance financière des entreprises (Waddock et Graves, 1997 ; Preston et O'Bannon, 1997). Cette théorie est une version « impact social » de la théorie des parties prenantes qui implique une relation de décalage entre la performance sociale et financière ; d'abord la réputation externe est développée, ensuite les conséquences financières suivent (Preston et O'Bannon, 1997, p.421).

En outre, cette théorie pourrait également être liée à la théorie des coûts de transaction, selon laquelle les entreprises peuvent réduire leurs coûts en introduisant des contrats sur les demandes des parties prenantes pour les satisfaire et montrer qu'elles souhaitent coopérer avec les parties prenantes (Ruf et al., 2001, p.144). S'il n'y a pas de tels contrats, les parties prenantes exigeront une compensation plus élevée pour le risque que les organisations ne satisfassent pas leurs demandes. Par conséquent, en investissant dans la RSE, les coûts des entreprises diminueront, ce qui se traduira par des performances plus élevées.

À travers la théorie des parties prenantes, la théorie de la légitimité, l'examen de la littérature et les questions de recherche, deux hypothèses principales sont élaborées pour expliquer la divulgation de la RSE et de la performance financière en France.

La première hypothèse définit la divulgation RSE comme variable indépendante. Les premières hypothèses sont les suivantes :

H1a : Il existe une relation positive et significative entre la divulgation de la RSE et le retour sur actifs (ROA).

H1b : Il existe une relation positive et significative entre la divulgation de la RSE et le Q de Tobin (TBQ).

La deuxième hypothèse est basée sur la relation entre chaque dimension de la divulgation RSE et la performance financière :

H2a : Il existe une relation positive et significative entre chaque dimension de la divulgation de la RSE et le retour sur actifs (ROA). Cette hypothèse est dérivée des sous-hypothèses suivantes :

H2a.1 : Il existe une relation positive et significative entre la dimension « environnement » et le retour sur actifs (ROA).

H2a.2 : Il existe une relation positive et significative entre la dimension « pratiques en matière d'emploi et travail décent, » et le retour sur actifs (ROA).

H2a.3 : Il existe une relation positive et significative entre la dimension « droits de l'homme » et le retour sur actifs (ROA).

H2a.4 : Il existe une relation positive et significative entre la dimension « société » et le retour sur actifs (ROA).

H2a.5 : Il existe une relation positive et significative entre la dimension « responsabilité liée aux produits » et le retour sur actifs (ROA).

H2b : Il existe une relation positive et significative entre chaque dimension de la divulgation de la RSE et le Q de Tobin (TBQ). Cette hypothèse est dérivée des sous-hypothèses suivantes :

H2b 1 : Il existe une relation positive et significative entre la dimension « environnement » et le Q de Tobin (TBQ).

H2b2 : Il existe une relation positive et significative entre la dimension « pratiques en matière d'emploi et travail décent » et le Q de Tobin (TBQ).

H2b3 : Il existe une relation positive et significative entre la dimension « droits de l'homme » et le Q de Tobin (TBQ).

H2b4 : Il existe une relation positive et significative entre la dimension « société » et le Q de Tobin (TBQ).

H2b5 : Il existe une relation positive et significative entre la dimension « responsabilité liée aux produits » et le Q de Tobin (TBQ).

5.2 Le modèle d'hypothèses

Pour tester les hypothèses concernant la relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière des entreprises cotées au Cac 40 en France, cette étude a utilisé des modèles de régression différents. Comme il a été montré précédemment, cette étude définit des modèles de régression basés sur ce qui suit :

(I) des mesures de la performance financière comme variable dépendante, (ii) chaque dimension de la RSE divulgation comme variable indépendante, et (iii)0 une estimation de données de panel.

Cette étude utilise les modèles d'équation suivants pour générer des estimations empiriques pour chaque groupe dans l'échantillon. (I) Le premier modèle est adopté de McWilliams et Siegel (2000), Lioui et Sharma (2012), et Lee et al., (2013) en analysant les données transversales. Lors de la phase initiale, la performance financière définit comme variable dépendante indiquée comme suit :

RSE divulgation et Retour sur actifs (ROA) des tests (H1a)

$$Y_{(ROA)} = \beta_0 + \beta_1 SDRSE_{it} + \beta_2 TAILLE_{it} + \beta_3 AGE_{it} + \beta_4 LEV_{it} + \beta_5 INDU_{it} + \varepsilon$$

RSE divulgation et Q de Tobin (TBQ) des tests (H1b)

$$Y_{(Q.de.Tobin)} = \beta_0 + \beta_1 SDRSE_{it} + \beta_2 TAILLE_{it} + \beta_3 AGE_{it} + \beta_4 LEV_{it} + \beta_5 INDU_{it} + \varepsilon$$

Le deuxième modèle dans cette étude est modifié à partir de la première équation en utilisant les résultats par thème de la communication RSE, c'est-à-dire l'environnement, la pratique en matière d'emploi, les droits de l'homme, la société et la responsabilité liée aux produits. Pour déterminer l'étendue des dimensions de la RSE qui sont liées aux mesures de performance financière, les modèles d'estimation de régression à tester peuvent être exprimés comme suit **:**

RSE divulgation et Retour sur actifs (ROA) des tests (H2a)

$$Y_{(ROA)} = \beta_0 + \beta_1 EN_{it} + \beta_2 LA_{it} + \beta_3 HR_{it} + \beta_4 SO_{it} + \beta_5 PR_{it} + \beta_6 TAILLE_{it} + \beta_7 AGE_{it} + \beta_8 LEV_{it} + \beta_9 INDU_{it} + \varepsilon$$

RSE divulgation et Q de Tobin (TBQ) des tests (H2b)

$$Y_{(Q.de.Tobin)} = \beta_0 + \beta_1 EN_{it} + \beta_2 LA_{it} + \beta_3 HR_{it} + \beta_4 SO_{it} + \beta_5 PR_{it} + \beta_6 TAILLE_{it} + \beta_7 AGE_{it} + \beta_8 LEV_{it} + \beta_9 INDU_{it} + \varepsilon$$

Conclusion du chapitre 4

Ce chapitre était élaboré en deux parties : La section 1 a présenté le cadre de recherche de cette étude, qui prend en compte les cinq dimensions de la divulgation de la RSE et les deux mesures de la performance financière. En outre, elle a présenté la mesure de l'indice de responsabilité sociale des entreprises (SDRSE), une discussion sur l'analyse de contenu en utilisant les rapports RSE et la mesure de la performance financière, puis pour finir, une discussion sur les variables de contrôle. La section 2 a présenté la méthodologie de cette étude, incluant les modèles de régression, le test de spécification et le test de robustesse. Le développement d'hypothèses et enfin des modèles pour l'analyse ont été montrés.

Malgré qu'il existe plusieurs façons de mesurer le niveau des activités de RSE d'une entreprise (indices de réputation, approche de la notation de l'entreprise, méthode d'enquête et approche de l'analyse du contenu), cette étude a utilisé une analyse de contenu de la RSE basée sur des normes aussi fines que celles du GRI, parce que cette méthode peut être utilisée pour examiner les divers aspects des pratiques de RSE en France. Cette étude adopte des mesures basées sur la comptabilité (ROA) et des mesures basées sur le marché (Q de Tobin), qui sont généralement utilisées dans des études empiriques, pour étudier la relation avec le degré de divulgation de la RSE.

Par ailleurs, quelques études ont étudié la relation entre la divulgation RSE et la performance financière en utilisant le contexte français (Ory et Petitjean, 2014 ; Guinchard, 201 ; Najah et Jarboui, 2013 ; Bnouni, 2011 ; Ducassy et Jeannicot, 2008). Cependant, l'objectif de cette étude est d'étudier la relation entre la divulgation RSE et la performance financière dans les sociétés du CAC 40.

Les résultats de l'étude empirique de l'association entre la divulgation RSE et la performance financière seront expliqués dans les chapitres suivants.

Chapitre 5 : Analyse du contenu des rapports RSE des entreprises du CAC 40

Introduction :

Dans les chapitres précédents, nous avons introduit le cadre théorique et méthodologique de notre recherche. Ici nous présenterons et étudierons les résultats obtenus de l'analyse du contenu des rapports RSE pour les sociétés du CAC 40. Le but de ce chapitre est d'aborder la nature de l'étendue de la divulgation de la responsabilité sociale des entreprises (RSE), pour des entreprises cotées à Euronext Paris, dans la période choisie pour cette étude, 2011-2014. Cette période particulière a été choisie parce que, en France, selon l'article 225 de la nouvelle loi issue du Grenelle 2 de l'Environnement du 12 juillet 2010, les entreprises cotées doivent désormais faire apparaitre dans leurs rapports annuels les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités dans leurs travaux de reporting sur le développement durable. Pour cela, la structure de ce chapitre est la suivante :

La première section nous permettra d'étudier les caractéristiques de la divulgation RSE dans les rapports des entreprises du CAC 40. La seconde section sera consacrée à l'analyse des indicateurs RSE qui ont été publiés par les entreprises, ce qui nous permettra de mesurer la divulgation de la RSE.

Section 1 : Analyse des caractéristiques des rapports RSE

Cette section nous permettra d'étudier les caractéristiques de la divulgation RSE dans les rapports des entreprises du CAC 40. Cette analyse sera clarifiée en deux phases, qui comprendront plusieurs niveaux d'analyse. Cette première étape nous permettra d'analyser le format des rapports RSE adoptés par les entreprises, et la deuxième étape consistera à analyser le contenu des informations publiées. Au total, pour notre recherche, 160 rapports ont été analysés concernant 40 entreprises pour 4 années. Mais pour analyser de manière plus précise ces caractéristiques, nous avons choisi de nous focaliser sur l'année 2014.

1.1 La forme des rapports RSE

Dans cette étape, nous analysons les caractéristiques de la formalisation des démarches RSE, par exemple, le lieu de publication d'informations environnementales et sociales dans le rapport annuel ou la publication d'un rapport dédié ; le volume des rapports, l'utilisation de référentiels et la table de concordance, enfin la vérification par l'organisme tiers indépendant. Il est donc nécessaire pour la grande majorité des entreprises d'avoir les données disponibles en format numérique. Les options formelles sont les suivantes :

1.1.1 Lieu de publication d'informations environnementales et sociales

Pastore-Chaverot (2011) indique que les entreprises disposent d'une relative marge de manœuvre dans ce qu'on pourrait qualifier de choix de publication. Certaines entreprises choisissent d'intégrer des éléments environnementaux et sociaux dans un rapport annuel qui inclut un chapitre sur le développement durable et / ou la responsabilité sociale des entreprises, comme c'est requis par l'article 116 de la loi NRE et la loi Grenelle II, qui oblige les entreprises à inclure dans leurs rapports annuels des éléments environnementaux et sociaux. (Pastore-Chaverot, 2011)

Nous avons choisi deux types de publication à analyser, afin de clarifier et d'être cohérent avec notre problème, pour comprendre l'application de la loi NRE et de la loi Grenelle et pour comparer les entreprises, ce sont :

- Rapports dédiés sur les stratégies et les actions de développement durable et de responsabilisation telles que le rapport de responsabilité sociale d'entreprise ou le rapport de développement durable.
- Le document de référence est un document d'information qui constitue un outil de communication en donnant aux analystes financiers, aux investisseurs institutionnels ou aux actionnaires individuels, toutes les informations nécessaires pour fonder leur jugement sur l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur. Il contient l'ensemble des informations juridiques, économiques, financières et comptables concourant à une présentation exhaustive d'une société pour un exercice donné. (Rapport de l'AMF, 2013[13]).

Le lieu de publication d'informations environnementale et sociale par les sociétés CAC 40 en 2014 est représenté par le graphique ci-dessous :

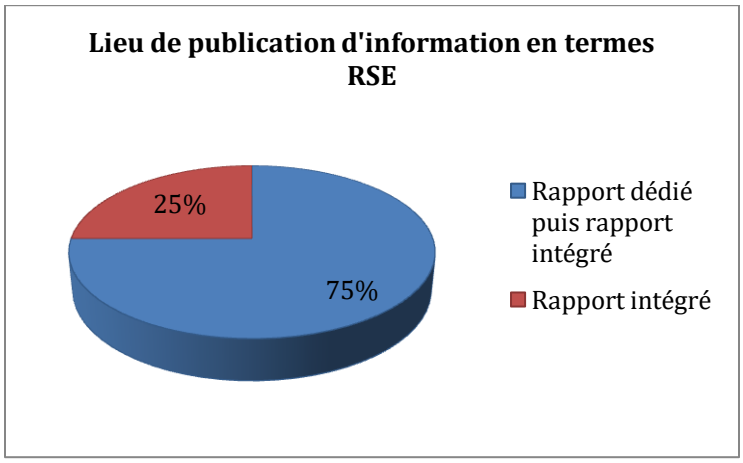

Figure 5- 1 : lieu de publication d'information en ce qui concerne le développement durable et la RSE pour les entreprises de CAC 40 en 2014

Les résultats de la répartition des supports se répartissent comme suit :

30 des entreprises du CAC 40, soit 75% d'entre elles, ont choisi le rapport dédié (un rapport de RSE), en plus du rapport intégré (rapport annuel), afin de publier les aspects sociaux et environnementaux dans leur rapport.

[13] Rapport de l'AMF sur l'information publiée par les sociétés cotées en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale, 2013-18. Consulté le 14/10/2015 sur : http://www.amf-france.org/Reglementation/Doctrine/Principes-de-doctrine

Par contre, 25% des entreprises, soit 10 parmi elles, ont choisi seulement un rapport (rapport intégré). Donc 25% des entreprises ne publient pas de rapport RSE ou développement durable.

En plus de rapports spécifiques sur la RSE et le développement durable, dans le document de référence aussi, toutes les entreprises montrent des informations sur le développement durable ou la responsabilité sociale, soit dans une annexe, soit dans une section particulière.

1.1.2 Volume du reporting RSE

Les rapports sur la RSE ou le développement durable semblent utiles en substance, mais pour comparer les entreprises concernant la taille de la divulgation d'informations, nous regardons également la taille des rapports de développement durable.

Il existe des différences dans le nombre de pages pour le volume des rapports par exemple, entre 15 et 256 pages. Le plus petit est celui de l'entreprise Vinci avec 15 pages et le plus grand c'est PSA Peugeot avec 256 pages, comme cela apparait dans la figure suivante :

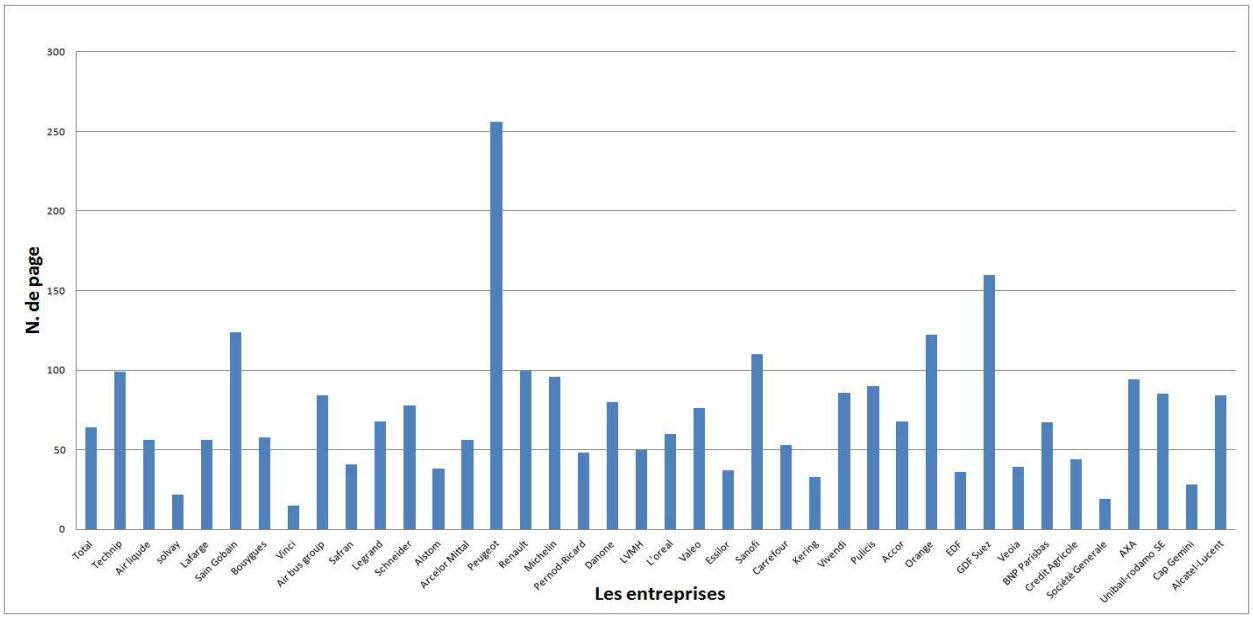

Figure 5- 2 : La taille (Le nombre de pages) dans les rapports de développement durable et RSE des entreprises du CAC 40 en 2014

1.1.3 L'utilisation des référentiels et la table de concordance

Concernant l'utilisation des référentiels par les entreprises, la loi Grenelle II (l'article 225) fournit que toutes les entreprises doivent se référer à des recommandations sur un référentiel national ou international en matière sociale ou environnementale.

Au niveau national, la totalité des sociétés se sont basées sur l'article 225 de la loi Grenelle II, comme référentiel, certaines d'entre elles ont aussi utilisé le règlement européen n° 809/2004.

Au niveau international, 45 % des sociétés utilisent un référentiel international et 55% indiquent utiliser plusieurs référentiels internationaux. Plus précisément, parmi les sociétés qui utilisent plusieurs référentiels, 55% d'entre elles indiquent utiliser le Pacte mondial et le GRI, 18% d'entre elles indiquent utiliser le ISO et le GRI, ensuite, 18% d'entre elles indiquent utiliser l'OCDE avec un autre référentiel GRI ou Pacte mondial, et 9% d'entre elles utilisent un autre référentiel sectoriel comme la Société Générale qui utilise UNEP FI et les principes de l'Équateur et Total utilise l'IPIECA. La figure ci-dessous représente l'utilisation des référentiels par les entreprises étudiées en 2014.

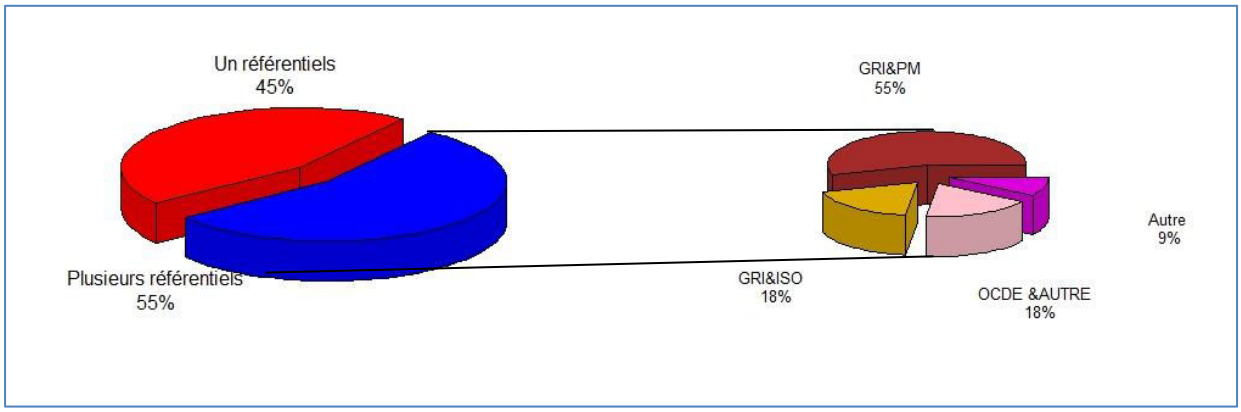

Figure 5- 3 : l'utilisation des référentiels par les entreprises en 2014

On peut toutefois observer que la plupart des sociétés ou 90 % des sociétés soit 36 d'entre elles indiquent utiliser le référentiel international de Global Reporting Initiative, 23 précisément de ces sociétés indiquent utiliser le GRI - G4 - et 13 d'entre elles le GRI - G3.1.

En ce qui concerne la mise en place d'une table de concordance, la totalité des sociétés du CAC 40 ont présenté une table de concordance. Parmi ces sociétés, le plus grand nombre utilisent

Global reporting initiative (GRI) ou reprennent les rubriques du décret « Grenelle II » ou elles utilisent les deux références ensemble. 12 d'entre elles ont présenté aussi une table de concordance du règlement européen n° 809/2004 et certaines d'entre elles d'autres référentiels comme le Pacte mondial et ISO 206000, etc.

1.1.4 L'examen par l'organisme tiers indépendant (OTI)

Selon un rapport établi par un groupe de travail, l'AMF, sur l'information publiée par les sociétés cotées en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale, l'organisme tiers indépendant doit produire un rapport comportant *« une attestation de présence que toutes les informations requises ont été communiquées, un avis motivé sur la sincérité des informations figurant dans le rapport de la société et les diligences qu'il a mises en œuvre pour conduire sa mission de vérification* ». (Recommandation AMF, 2013, p.39).

La figure ci-dessous représente le choix de l'organisme tiers indépendant par les entreprises étudiées en 2014.

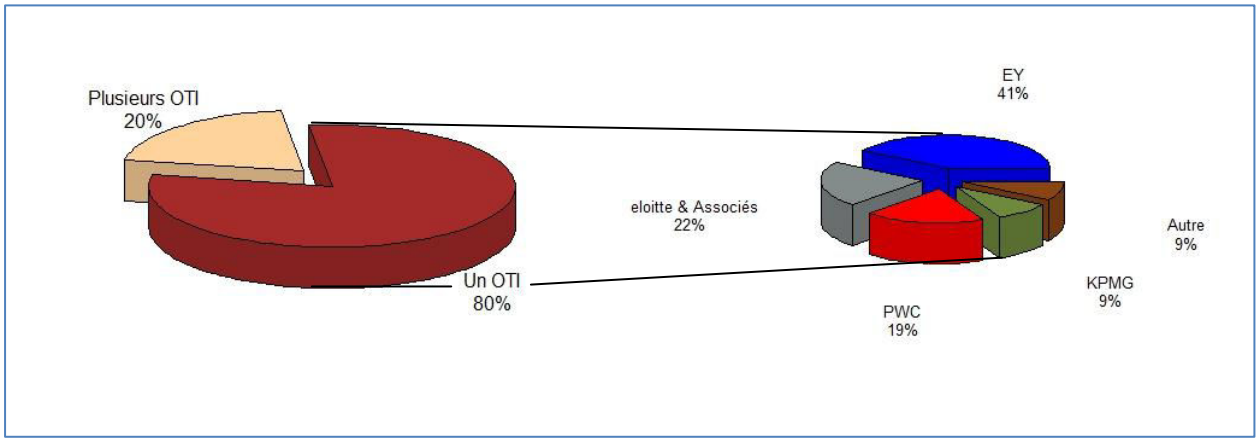

Figure 5- 4 : Choix de l'organisme tiers indépendant par les entreprises

Ce graphique représente les résultats obtenus par les entreprises qui doivent vérifier les informations RSE par l'organisme tiers indépendant, 20 % des sociétés utilisent deux organismes et 80 % des sociétés ont choisi de faire appel à un organisme tiers indépendant. Parmi ces sociétés, 41 % utilisent Ernst et Young, 22% ont utilisé Deloitte et Associés et 19% PriceWaterHouseCoopers Audit, mais 9% pour KPMG, et 9% des sociétés ont été vérifiées par Bureau Veritas, Grant Thornton, Société Générale de Surveillance.

1.2 Étude des caractéristiques du contenu des rapports

Dans cette étape, nous analyserons les caractéristiques du contenu de l'information publiée, comme le profil de l'organisation, la démarche RSE dans la stratégie et la gouvernance, puis également la dialogue avec les parties prenantes.

1.2.1 Profil de l'organisation dans les rapports RSE

La totalité des sociétés donnent une information concernant le nom de l'organisation, les principaux produits ou services, les marques correspondantes et la qualité de produits ou de services fournis, et aussi le lieu où se trouvent le siège de l'organisation, le nombre de pays où l'organisation est implantée. Sont ajoutés la structure opérationnelle de l'organisation, la taille de l'organisation, et plus particulièrement, le nombre de salariés, le chiffre d'affaires net, et la période du reporting. Elles fournissent également des informations sur les personnes responsables de la préparation des rapports RSE (comité pour préparer les rapports).

1.2.2 La démarche RSE intégrée dans la stratégie de la société et la gouvernance

Selon les lignes directrices du GRI (G4) pour le reporting du développement durable, les entreprises devraient fournir à la déclaration la vision globale et la stratégie à court, moyen et long terme de l'organisation, en particulier en ce qui concerne la gestion et la contribution aux impacts économiques, environnementaux et sociaux importants. (Guide de mise en œuvre GRI, 2013)

La plupart des entreprises du CAC 40 affirment que la RSE fait partie de leur stratégie et son développement l'un de leurs axes stratégiques. Les exemples suivants peuvent être définis en tant que démarche RSE intégrée à la stratégie de la société :

TOTAL intègre l'engagement RSE dans sa stratégie, comme indiqué dans le document de référence « l'éthique, la sécurité et la responsabilité forment le socle commun des quatre axes stratégiques du Groupe :

- Assurer une croissance rentable et durable des activités d'exploration-production ;

- Développer des plateformes de raffinage et pétrochimie compétitives de premier niveau ;

- Répondre aux besoins des clients du Groupe en leur apportant des solutions innovantes ;

- Consolider la position du Groupe de leader dans le solaire et continuer d'entreprendre sur la biomasse afin de proposer l'offre énergétique la plus appropriée ». (Document de référence Total, 2014, p.8)

Le groupe EDF se présente ainsi : « Fort des valeurs de respect, de responsabilité et de solidarité inscrites dans sa Charte éthique, le groupe EDF met en œuvre une démarche de responsabilité d'entreprise (RE), en lien avec sa stratégie à l'horizon 2020 ». (Document de référence EDF, 2014, p.246)

Pour le groupe BNP **: «** Paribas place ses engagements RSE au cœur de ses priorités stratégiques. Le comité exécutif du Groupe statue ainsi sur des thématiques RSE plusieurs fois par an et, dans chaque entité, le responsable RSE est membre du comité exécutif de sa structure **»**. (Rapport de responsabilité sociale et environnementale, 2014, p.12)

Les lignes directrices du GRI indiquent également que le « rôle de l'instance supérieure de gouvernance participe à l'élaboration et à l'approbation des Éléments d'information sur le développement durable, et le niveau de conformité avec les processus liés aux rapports financiers. Puis la structure de la gouvernance de l'organisation, y compris les comités de l'instance supérieure de gouvernance. Identifier les comités responsables des décisions relatives aux impacts économiques, environnementaux et sociaux ». (Guide de mise en œuvre GRI, 2013)

Les résultats de notre analyse du contenu des rapports indiquent que les entreprises ont un comité sur les questions sociales et environnementales mais appelé différemment pour chacun, par exemple, pour le groupe BNP, c'est le « comité de responsabilité sociale et environnementale, » pour Total « comité gouvernance et éthique », pour Axa « comité stratégie de la responsabilité d'entreprise », pour PSA Peugeot « comité exécutif, concentré sur les enjeux RSE stratégiques », etc...

1.2.3 Dialogue avec les parties prenantes

Comme nous l'avons vu au chapitre 2, « *les parties prenantes sont le groupe qui s'intéresse aux activités de l'entreprise qui peut être influencé ou affecté par la réalisation des objectifs de l'organisation* » (Freeman, 1984) et le dialogue avec eux est un élément clé pour comprendre les questions de responsabilité sociale. Le GRI a donné quelques exemples de groupes de parties

prenantes : la société civile, les clients, les salariés, les autres employés et leurs syndicats, les communautés locales, les actionnaires et les apporteurs de capitaux, les fournisseurs.

Il indique les critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes avec lesquelles établir un dialogue. (GRI, 2013)

Dans notre analyse apparaît que la totalité des rapports des entreprises identifient les parties prenantes mais leur présentation se fait de manières différentes, par exemple, en séparant les parties prenantes externes et parties prenantes internes pour les sociétés comme Legrand, Total, LVMH, Sanofi, Saint-Gobain, Technip et Danon. Michelin indique les parties prenantes au niveau local, national et international. PSA Peugeot Citroën présente les parties prenantes directement ou indirectement.

Dans cette section, nous avons étudié les caractéristiques de la divulgation RSE dans les rapports des entreprises du CAC 40. Dans la prochaine section, nous analyserons de façon plus détaillée la présentation d'indicateurs en matière sociale, environnementale et sociétale afin d'interpréter les résultats obtenus. Souvent ces indicateurs sont présentés sous forme de tableaux synthétiques. Par ailleurs, certaines entreprises publient des indicateurs plus concentrés en fonction de leur secteur.

Section 2 : Mesure du score de la divulgation de la RSE du CAC 40

Cette section sera consacrée à l'analyse les indicateurs RSE qui ont été publiés par les entreprises, ce qui nous permettra de mesurer la divulgation de la RSE. Comme l'analyse du contenu est utilisée pour collecter les rapports RSE (rapports développement durable) des entreprises, l'échantillon regroupe au total un ensemble de 160 objets (rapports). Ce faisant, le processus est effectué en transformant les données qualitatives en données quantitatives, à l'aide d'indicateurs RSE publiés par la GRI. L'analyse du contenu des rapports dédiés (rapports développement durable) et des rapports annuels (document de référence) tout au long de la période d'analyse de notre échantillon nous permet de garder à l'esprit l'importance quantitative des dimensions de la responsabilité sociale des entreprises.

Est présentée ci-dessous la manière dont est mesurée la divulgation de la RSE pour des sociétés cotées au CAC 40 :

1- La divulgation de la RSE par catégorie (chaque dimension de la RSE).

2- La divulgation de la RSE par thème.

3- La divulgation de la RSE par entreprise.

1. La divulgation de la RSE par catégorie (chaque dimension de la RSE)

Afin de recueillir la divulgation de la RSE de ces sociétés, nous avons examiné la liste des indicateurs RSE par le biais des rapports sur le développement durable de la société qui a publié ses informations sur la base des lignes directrices du GRI. Comme nous l'avons évoqué dans la première section, 90 % des sociétés, soit 36 d'entre elles, indiquent expressément utiliser le référentiel international de Global Reporting Initiative. Plus précisément, 58% des sociétés du CAC 40, soit 23 d'entre elles, ont suivi les lignes directrices G4, et 32% des sociétés du CAC 40, soit 13 d'entre elles, ont suivi les lignes directrices G3.1 ; ajoutons que les lignes directrices G4 ont été lancées en novembre 2013 et 10% ont suivi un autre référentiel.

La figure ci-dessous représente le suivi des versions G4 et G3.1 des lignes directrices GRI parmi les sociétés du CAC 40 en 2014 :

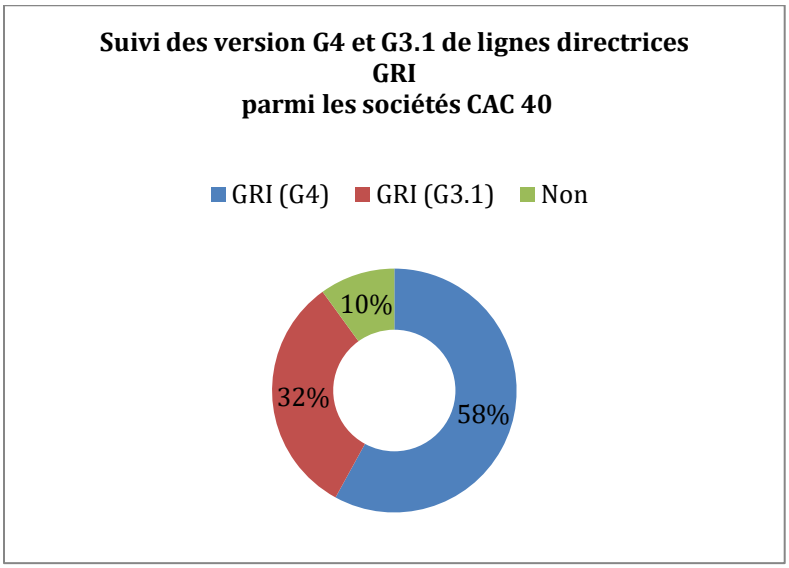

Figure 5- 5 : Suivi des versions G4 et G3.1 de lignes directrices GRI parmi les entreprises du CAC 40 en 2014

Sur la base des résultats ci-dessus, nous allons analyser les rapports en version G3.1 parce que certaines sociétés n'ont pas suivi la version G4 des lignes directrices du GRI, et nous allons mesurer le score de divulgation de la RSE de 2011 à 2014. Les indicateurs du GRI (G3.1) sont au nombre de soixante-quinze et les articles liés à la divulgation de la RSE sont classés en cinq catégories : environnement, emploi, droits de l'homme, société et responsabilité du produit.

Le tableau suivant présente le nombre total d'indicateurs consultés par année pour 40 sociétés.

Tableau 5- 1 : Nombre total d'indicateurs consultés par année

dimension du GRI	Nbre d'indicateurs * Nbre de sociétés du CAC 40
Environnement	30 *40 = 1200
Pratiques en matière d'emploi et travail décent	15*40 = 600
Droits de l'homme	11*40 = 440
Société	10*40 = 400
Responsabilité liée aux produits	9*40 = 360
Total d'indicateurs	3000

Avec l'application de cette méthode, nous pouvons mesurer le nombre d'indicateurs publiés selon le thème (dimension de la RSE). Le tableau 5-2 présente le nombre d'éléments de RSE divulgués selon chaque catégorie de divulgation au cours de la période choisie de 2011 à 2014.

Tableau 5- 2 : Le nombre d'indicateurs de publication RSE selon la catégorie du GRI

Les dimensions du GRI	**Nombre d'indicateurs consultés par année**	**Nombre d'items des indicateurs de RSE divulgués**							
		2011		**2012**		**2013**		**2014**	
		Nbre	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**
Environnement (30 indicateurs)	1200	619	51,58	635	53	613	51	675	56,25
Pratiques en matière d'emploi et travail décent (15 indicateurs)	600	348	58	375	62,5	363	60,5	361	60,17
Droits de l'homme (11 indicateurs)	440	159	36,14	157	35,68	157	35,68	163	37
Société (10 indicateurs)	400	134	33,5	170	42,5	177	44,25	183	45,75
Responsabilité liée aux produits (9 indicateurs)	360	116	32	138	38,33	132	36,67	123	34,17
Total	3000	1376		1475		1442		1505	
nombre moyen des items de RSE	600	275	42,24	295	46,40	288	45,62	301	46,67

Le tableau 5-2 présente le nombre d'items de RSE publiés au cours des périodes de quatre ans de 2011 à 2014. Il est évident qu'en moyenne, il y a eu une légère fluctuation du nombre d'items de RSE divulgués à partir de 275 items (42,24% du nombre total d'items divulgués) en 2011 à 295 items (46,40% du nombre total d'items divulgués en 2012, avec une diminution de 288 items (45,62% du nombre total d'items divulgués) en 2013 et une ré-augmentation à 301 items (46,67% du nombre total d'items divulgués) en 2014.

La divulgation des « Pratiques en matière d'emploi et travail décent » est le premier élément de RSE le plus divulgué. Il a augmenté de 348 items (58% du nombre total d'items divulgués dans cette catégorie) en 2011 à 375 items (62,5% du nombre total d'items divulgués en cette catégorie) en 2012 mais la divulgation de ces items a diminué au cours de l'année 2013 de 363 items (60,5% du nombre total d'items divulgués en cette catégorie) et un peu augmenté en 2014.

Le deuxième élément le plus divulgué par la RSE est la catégorie « Environnement ». Il a augmenté de 619 items (51,58% du nombre total d'items divulgués dans cette catégorie) en 2011 à 635 items (53% du nombre total d'items divulgués en cette catégorie) en 2012 et 675 d'items (56,25% du nombre total d'items divulgués dans cette catégorie) en 2014, mais il y a une légère diminution en 2013.

Tous les autres thèmes de divulgation de la RSE ont affiché une réduction de 2012 à 2013. Le prochain élément de RSE divulgué est la catégorie « Droits de l'homme ». L'élément le moins divulgué sur la RSE est la politique relative à la « Responsabilité liée aux produits », la divulgation de cet item a diminué au cours de la période de trois ans, de 138 items en 2012, à 132 d'items en 2013 et 123 d'items en 2014.

Le graphique ci-dessous représente le poids des dimensions de la RSE, pour la période 2011 à 2014 et pour l'échantillon analysé.

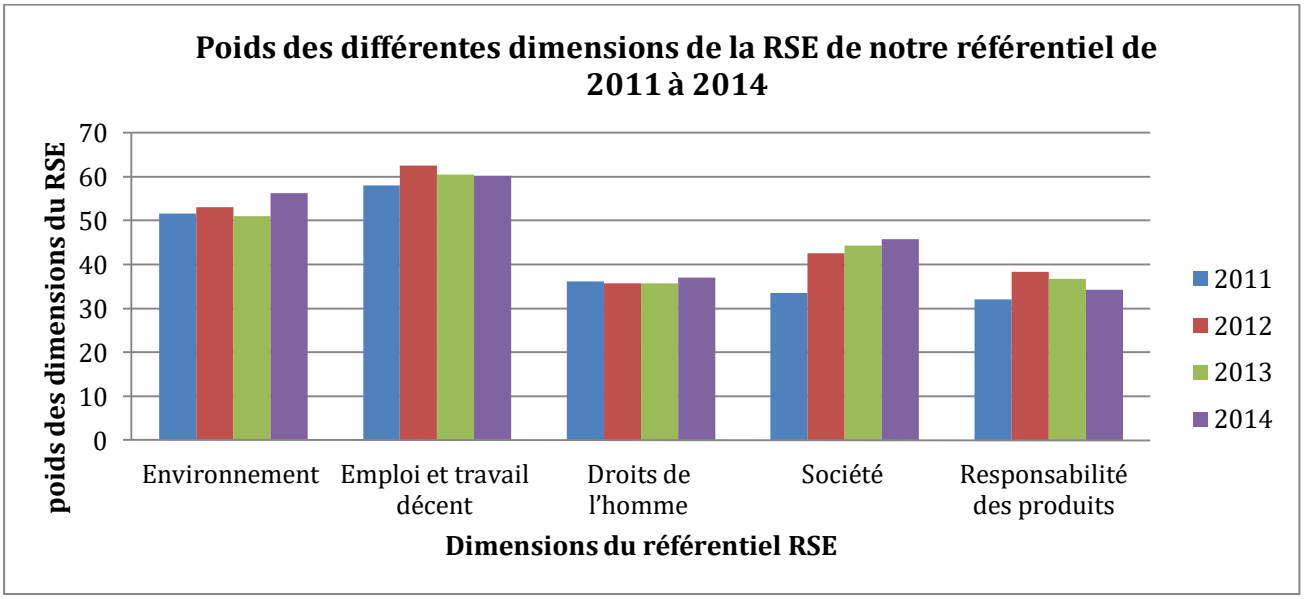

Figure 5- 6 : Poids des dimensions de la RSE, pour toutes les entreprises sur la période 2011 à 2014.

2. La divulgation de la RSE par thème

Comme indiqué dans le tableau suivant, l'analyse du contenu des rapports du développement durable de notre échantillon nous permet d'étudier l'évolution de la divulgation environnementale par thématique et la relation de chaque élément environnemental. Tous les items sont spécifiés avec les rapports du développement durable par année.

2.1 Environnement

Tableau 5- 3 : La divulgation environnementale par thème

Aspect environnemental du GRI par thème	**2011 %**	**2012 %**	**2013 %**	**2014 %**
Matières premières	60	62,5	60	61,25
Énergie	66,5-60	66	67	71,5
Eau	49	52,5	48,33	53,33
Biodiversité	37,5	39,5	39,5	46
Émissions, effluents et déchets	22	22,5	21,9	23,3
Produits et services	43,75	43,75	18,5	50
Conformité (respect des textes)	40	40	27,5	37,5
Transport	40	37,5	37,5	45
Global	42,5	50	47,5	52,5

Généralement, nous notons au cours des quatre années d'observation, que la divulgation de l'information sur tous les thèmes est améliorée. Ce tableau montre aussi que les sujets dans lesquels les entreprises sont le plus fréquemment divulguées au cours de la période sont l'énergie et les matières premières.

Le thème global connait la plus grande augmentation : en 2011, 42,5 % des items inclus dans cette question (dépenses totales de protection de l'environnement et investissements par type), contre 52,5 % en 2014. Le deuxième thème à la plus forte évolution est la biodiversité avec une augmentation de 37,5% des items en 2011 à 39,5% en 2012 et à 46% en 2014. Le thème eau, est témoin d'une progression entre 2011 et 2012, pour finalement diminuer en 2013, de même que les thèmes produits et services, conformité (respect des textes), émissions, effluents et déchets. En 2014, le reporting de l'ensemble des thèmes de divulgation augmente.

Cependant, une divulgation environnementale plus détaillée par item est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 5- 4 : La divulgation environnementale par items

Items environnementaux du GRI	**2011**		**2012**		**2013**		**2014**	
	N	**%**	**N**	**%**	**N**	**%**	**N**	**%**
EN1	28	70	29	72,5	29	72,5	27	67,5
EN2	20	50	21	52,5	19	47,5	22	55
Total Matières premières	**48**	**60**	**50**	**62,5**	**48**	**60**	**49**	**61,25**
EN3	38	95	38	95	37	92,5	39	97,5
EN4	30	75	30	75	30	75	31	77,5
EN5	22	55	22	55	23	57,5	23	57,5
EN6	25	62,5	26	65	27	67,5	30	75
EN7	18	45	16	40	17	42,5	20	50
Total Énergie	**133**	**66,5277**	**132**	**66**	**134**	**67**	**143**	**71,5**
EN8	33	82,5	34	85	34	85	33	82,5
EN9	14	35	16	40	14	35	14	35
EN10	12	30	13	32,5	10	25	17	42,5
Total Eau	**59**	**49**	**63**	**52,5**	**58**	**48,33**	**64**	**53,33**
EN11	18	45	18	45	18	45	19	47,5
EN12	17	42,5	18	45	18	45	19	47,5
EN13	12	30	12	30	11	27,5	15	37,5
EN14	16	40	17	42,5	13	32,5	14	35
EN15	12	30	14	35	19	47,5	25	62,5
Total Biodiversité	**75**	**37,5**	**79**	**39,5**	**79**	**39,5**	**92**	**46**
EN16	39	97,5	38	95	36	90	36	90
EN17	25	62,5	22	55	23	57,5	24	60
EN18	22	55	25	62,5	22	55	26	65
EN19	20	50	21	52,5	24	60	26	65
EN20	23	57,5	23	57,5	21	52,5	23	57,5

EN21	20	50	20	50	21	52,5	22	55
EN22	34	85	34	85	29	72,5	26	65
EN23	17	42,5	17	42,5	20	50	23	57,5
EN24	11	27,5	14	35	12	30	13	32,5
EN25	9	22,5	11	27,5	11	27,5	14	35
Total Émissions, effluents et déchets	**220**	**22**	**225**	**22,5**	**219**	**21,9**	**233**	**23,3**
EN26	20	50	19	47,5	18	45	18	45
EN27	15	37,5	16	40	19	47,5	22	55
Total Produits et services	**35**	**43,75**	**35**	**43,75**	**30**	**18,5**	**40**	**50**
EN28	16	40	16	40	11	27,5	15	37,5
Total Conformité (respect des textes)	16	40	16	40	11	27,5	15	37,5
EN 29	16	40	15	37,5	15	37,5	18	45
Total Transport	**16**	**40**	**15**	**37,5**	**15**	**37,5**	**18**	**45**
EN30	17	42,5	20	50	19	47,5	21	52,5
Total Global	**17**	**42,5**	**20**	**50**	**19**	**47,5**	**21**	**52,5**

Le tableau 5-4 montre le nombre de sociétés du CAC 40 qui ont divulgué dans la catégorie de l'environnement "politiques environnementales ou préoccupation pour l'environnement".

L'indicateur EN16 est pour limiter les émissions indirectes de gaz à effet de serre direct et indirect en poids, il est lié au thème émissions, effluents et déchets et c'est l'indicateur le plus publié pendant la période d'étude. Les indicateurs EN19 sont les émissions de gaz à effet de serre ; EN20 les émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) ; EN23 mesure le Poids total de déchets, par type et par mode de traitement ; EN6 les réductions de sa consommation énergétique. Ils sont progressivement intégrés et liés au thème émissions et énergie. Il y a eu une légère augmentation de la divulgation sur les impacts substantiels directs et indirects de l'organisation sur la biodiversité des aires protégées ou zones riches en biodiversité en dehors de ces aires (EN12), pour 17 entreprises (42,5% des entreprises de l'échantillon) en 2011, 18 entreprises (45% des entreprises de l'échantillon) en 2012, et 19 entreprises (47,5% des entreprises de l'échantillon) en 2014.

De plus, les indicateurs concernant l'énergie directe et indirecte par sources d'énergie primaires (EN3, EN4), les initiatives pour réduire les impacts environnementaux des eaux prélevées (EN8) et la consommation avec les déchets par type et par mode de traitement (EN22) sont les plus souvent divulgués. Mais l'indicateur EN25 qui couvre tout ce qui concerne la protection et la valeur de la biodiversité des plans d'eau et leur écosystème - très touchés par le rejet et le ruissellement des eaux de l'organisation - est moins divulgué pendant la période d'étude.

2.2 Pratiques en matière d'emploi et travail décent

Tableau 5- 5 : La divulgation des pratiques en matière d'emploi et travail décent par thème

Aspect emploi du GRI	**2011 %**	**2012 %**	**2013 %**	**2014 %**
Emploi	52,5	55,6	50,6	53,7
Relations employeur/employés	51	58,7	52,5	53,5
Santé et sécurité au travail	62,5	65	64	63
Formation et éducation	64	69,8	69	65
Diversité et égalité des chances	82,5	87,5	80	70
Égalité de rémunération entre les femmes et les hommes	32,5	40	30	37,5

Dans le thème des pratiques en matière d'emploi, l'élément le plus divulgué est « diversité et égalité des chances » qui est passé de 82,5% des entreprises de l'échantillon en 2011 à 87,5 % en 2012, avec une réduction de 70% des entreprises de l'échantillon en 2014.

Le deuxième élément est la formation et l'éducation, avec « la formation des employés / l'aide financière aux employés dans les établissements d'enseignement ou les cours de formation continue » qui a augmenté, passant de 64% des entreprises de l'échantillon en 2011, à 65 % en 2014. À la fin de la période de quatre ans, plus d'entreprises de l'échantillon ont divulgué de renseignements sur la RSE liés aux employés, tels que « respecter les normes de santé et de sécurité », « taux des employés ; prestations versées aux employés à temps plein et taux congé parental ». L'élément le moins divulgué est « Égalité de rémunération entre les femmes et les hommes ».

Tableau 5- 6 : La divulgation des pratiques en matière d'emploi par items

Items Pratiques en matière d'emploi du GRI	**2011**		**2012**		**2013**		**2014**	
	N	**%**	**N**	**%**	**N**	**%**	**N**	**%**
LA1	37	92,5	37	92,5	37	92,5	31	77,5
LA2	31	77,5	30	75	25	62,5	24	60
LA3	11	27,5	15	37,5	11	27,5	18	45
LA15	5	12,5	7	17,5	8	20	13	32,5
Emploi	**84**	**52,5**	**89**	**55,6**	**81**	**50,6**	**86**	**53,7**
LA4	28	70	30	75	26	65	24	60
LA5	13	32,5	17	42,5	26	40	19	47,5
Relations employeur/employés	**41**	**51**	**47**	**58,7**	**52**	**52,5**	**43**	**53,5**
LA6	18	45	19	47,5	23	57,5	24	60
LA7	37	92,5	36	90	32	80	29	72,5
LA8	23	57,5	24	60	22	55	21	52,5
LA9	22	55	25	62,5	26	65	27	67,5
Santé et sécurité au travail	**100**	**62,5**	**104**	**65**	**103**	**64**	**101**	**63**
LA10	32	80	33	82,5	32	80	28	70
LA11	21	52,5	24	60	26	65	24	60
LA12	24	60	27	67,5	25	62,5	26	65
Formation et éducation	**77**	**64**	**84**	**69,8**	**83**	**69**	**78**	**65**
LA13	33	82,5	35	87,5	32	80	28	70
Diversité et égalité des chances	**33**	**82,5**	**35**	**87,5**	**32**	**80**	**28**	**70**
LA14	13	32,5	16	40	12	30	25	37,5
Égalité de rémunération entre les femmes et les hommes	**13**	**32,5**	**16**	**40**	**12**	**30**	**25**	**37,5**

Le tableau 5-6 montre le nombre de sociétés du CAC 40 qui ont divulgué de catégories sociales, "Pratiques en matière d'emploi par items ".

La divulgation des initiatives pour les thèmes de la santé et de la sécurité couverts par des accords formels avec les syndicats (LA 9) a progressivement évolué. Il y a eu aussi une forte augmentation de la divulgation de l'impact de l'activité de l'organisation sur le retour au travail et le taux de rétention après congé parental, selon le sexe (LA15), passant de 5 entreprises (12.5% des entreprises de l'échantillon) en 2011, à 13 entreprises (32.5% des entreprises de l'échantillon) en 2014. Par contre, il y a eu une légère augmentation de la divulgation de l'impact de l'activité de l'organisation sur les salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques (LA12), on passe de 24 entreprises (60% des entreprises de l'échantillon) en 2011 à 25 entreprises (62.5% des entreprises de l'échantillon) en 2013 et 26 entreprises (65% des entreprises de l'échantillon) en 2014.

2.3 Droits de l'homme

Tableau 5- 7 : La divulgation des droits de l'homme par thème

Aspect Droits de l'homme du GRI	**2011 %**	**2012 %**	**2013 %**	**2014 %**
Investissement et les pratiques d'approvisionnement	47,5	46,7	46,7	50
Non-discrimination	42,5	40	42,5	35
Liberté syndicale et droit de négociation collective	42,5	50	45	42,5
Travail des enfants	55	50	50	42,5
Travail forcé ou obligatoire	50	47,5	42,5	32,5
Pratiques en matière de sécurité	25	25	22,5	25
Droits des peuples autochtones	12,5	12,5	15	20
Évaluation	15	15	17,5	30
Remédiation	12,5	12,5	17,5	30

Dans la dimension Droits de l'homme, il y a « Investissement et les pratiques d'approvisionnement », « Travail des enfants » et « Liberté syndicale et droit de négociation collective » qui est l'élément le plus déclaré. Toutefois, l'élément le moins divulgué est "Droits des peuples autochtones". Les détails se trouvent dans le tableau suivant :

Tableau 5- 8 : La divulgation Droits de l'homme par items

Items du GRI	**2011**		**2012**		**2013**		**2014**	
	N	**%**	**N**	**%**	**N**	**%**	**N**	**%**
HR1	18	45	17	42,5	19	47,5	20	50
HR2	25	62,5	24	60	23	57,5	25	62,5
HR3	14	35	15	37,5	14	35	15	37,5
Investissement et les pratiques d'approvisionnement	**57**	**47,5**	**56**	**46,7**	**56**	**46,7**	**60**	**50**
HR4	17	42,5	16	40	17	42,5	14	35
Non-discrimination	**17**	**42,5**	**16**	**40**	**17**	**42,5**	**14**	**35**
HR5	17	42,5	20	50	18	45	17	42,5
Liberté syndicale et droit de négociation collective	**17**	**42,5**	**20**	**50**	**18**	**45**	**17**	**42,5**
HR6	22	55	20	50	20	50	17	42,5
Travail des enfants	**22**	**55**	**20**	**50**	**20**	**50**	**17**	**42,5**
HR7	20	50	19	47,5	17	42,5	13	32,5
Travail forcé ou obligatoire	**20**	**50**	**19**	**47,5**	**17**	**42,5**	**13**	**32,5**
HR8	10	25	10	25	9	22,5	10	25
Pratiques en matière de sécurité	**10**	**25**	**10**	**25**	**9**	**22,5**	**10**	**25**
HR9	5	12,5	5	12,5	6	15	8	20
Droits des peuples autochtones	**5**	**12,5**	**5**	**12,5**	**6**	**15**	**8**	**20**
HR10	6	15	6	15	7	17,5	12	30
Évaluation	**6**	**15**	**6**	**15**	**7**	**17,5**	**12**	**30**
HR11	5	12,5	5	12,5	7	17,5	12	30
Remédiation	**5**	**12,5**	**5**	**12,5**	**7**	**17,5**	**12**	**30**

Le premier item le plus divulgué concerne (HR2) les fournisseurs et sous traitants majeurs dont le respect des droits de l'homme a fait l'objet d'un contrôle. Les indicateurs également les plus souvent divulgués sont ceux concernant la liberté syndicale et le droit de négociation collective (HR5), l'interdiction du travail des enfants (HR6) et l'abolition du travail forcé ou obligatoire (HR7) pour 17 entreprises (42.5% des entreprises de l'échantillon) en 2014.

La fluctuation de la divulgation de la plupart des indicateurs, entre les années que nous avons étudiées, concerne par exemple, les incidents de discrimination et mesures prises (HR4) et les incidents impliquant des violations des droits des populations autochtones et mesures prises(HR9).

2.4 Société

Tableau 5- 9 : La divulgation Société par thème

Aspect Société du GRI	**2011 %**	**2012 %**	**2013 %**	**2014 %**
Communautés locales	30	35,8	38	42,5
Lutte contre la corruption	50,7	60,8	66	65
Politiques publiques	25	36,25	31,25	33,75
Comportement anticoncurrentiel	20	30	30	30
Conformité	22,5	32,5	35	37,5

Dans l'aspect Société, l'élément le plus divulgué est la « lutte contre la corruption » qui est passée de 50,7% des entreprises de l'échantillon en 2011 à 60,8 % en 2012 avec une réduction de 65% des entreprises de l'échantillon en 2014.

La plus forte croissance concerne les « communautés locales » passant de 30% des entreprises de l'échantillon en 2011, à 42 % des entreprises de l'échantillon en 2014. À la fin de la période de quatre ans, plus d'entreprises de l'échantillon ont divulgué de renseignements sur la RSE liés à leur société, sur la « conformité » ou les « politiques publiques ». L'élément le moins divulgué est le « comportement anticoncurrentiel ».

Tableau 5- 10 : La divulgation Société par items

Items du GRI	**2011**		**2012**		**2013**		**2014**	
	N	**%**	**N**	**%**	**N**	**%**	**N**	**%**
SO1	20	50	21	52,5	22	55	20	50
SO9	8	20	11	27,5	13	32,5	17	42,5
SO10	8	20	11	27,5	11	27,5	14	35
Communautés locales	**36**	**30**	**43**	**35,8**	**46**	**38**	**51**	**42,5**
SO2	18	45	22	55	25	62,5	25	62,5
SO3	23	57	25	62,5	26	65	25	62,5
SO4	20	50	26	65	29	72,5	28	70
Lutte contre la corruption	**61**	**50,7**	**73**	**60,8**	**80**	**66**	**78**	**65**
SO5	14	35	19	47,5	18	45	19	47,5
SO6	6	15	10	25	7	17,5	8	20
Politiques publiques	**20**	**25**	**29**	**36,25**	**25**	**31,25**	**27**	**33,75**
SO7	8	20	12	30	12	30	12	30
Comportement anticoncurrentiel	**8**	**20**	**12**	**30**	**12**	**30**	**12**	**30**
SO8	9	22,5	13	32,5	14	35	15	37,5
Conformité	**9**	**22,5**	**13**	**32,5**	**14**	**35**	**15**	**37,5**

Le premier item le plus divulgué est SO4 : cela comprend toutes les mesures prises en réponse à des incidents de corruption. Les indicateurs les plus souvent divulgués sont ceux aussi concernant des domaines d'activité stratégique soumis à des analyses de risques en matière de corruption (SO2), les salariés formés aux politiques et procédures anti-corruption de l'organisation (SO3), tout programme et pratique d'évaluation et de gestion des impacts des activités sur les communautés (SO1), mais encore l'affichage politique, la participation à la formulation des politiques publiques et le lobbying (SO5).

2.5 Responsabilité liée aux produits

Tableau 5- 11 : La divulgation Responsabilité liée aux produits par thème

Aspect Responsabilité liée aux produits du GRI	**2011 %**	**2012 %**	**2013 %**	**2014 %**
Santé et sécurité des consommateurs	40	46,25	45	41,25
Étiquetage des produits et services	58,75	45,83	41,66	40,83
Communication marketing	29	35	32,5	25
Vie privée des clients	12,5	20	20	22,5
Conformité	22,5	25	30	30

Le thème à la croissance la plus élevée est celui sur la « Vie privée des clients » : en 2011, 12,5 % des items afférant à cette problématique (Nombre de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et de perte de données relatives aux clients), contre 22,5 % en 2014.

Le deuxième aspect à la plus forte progression est la « Conformité », avec une augmentation de 22,5% des items en 2011 à 25% en 2012 et à 30% en 2013 et 2014. L'aspect « Santé et sécurité des consommateurs », est témoin d'une progression entre 2011 et 2012, pour finalement diminuer en 2013, de même que les aspects « Étiquetage des produits et services » et « Communication marketing ». La divulgation Responsabilité liée aux produits est ainsi présentée de manière plus détaillée par items dans le tableau suivant :

Tableau 5- 12 : La divulgation Responsabilité liée aux produits par items

Items du GRI	**2011**		**2012**		**2013**		**2014**	
	N	**%**	**N**	**%**	**N**	**%**	**N**	**%**
PR1	23	57,5	26	65	26	65	23	57,5
PR2	9	22,5	11	27,5	10	25	10	25
Santé et sécurité des consommateurs	32	40	37	46,25	36	45	33	41,25
PR3	19	47,5	20	50	20	50	19	47,5
PR4	9	22,5	11	27,5	9	22,5	10	25
PR5	19	47,5	24	60	21	52,5	20	50
Étiquetage des produits et services	47	58,75	55	45,83	50	41,66	49	40,83
PR6	14	35,5	15	37,5	14	35	9	22,5
PR7	9	22,5	13	32,5	12	30	11	27,5
Communication marketing	23	29	28	35	26	32,5	20	25
PR8	5	12,5	8	20	8	20	9	22,5
Vie privée des clients	5	12,5	8	20	8	20	9	22,5
PR9	9	22,5	10	25	12	30	12	30
Conformité	9	22,5	10	25	12	30	12	30

Le tableau 5-12 montre le nombre de sociétés du CAC 40 qui ont divulgué d'items sur la responsabilité liée aux produits. Les initiatives par étapes du cycle de vie où sont évalués en vue de leur amélioration les impacts des produits et des services sur la santé et la sécurité (PR1), ainsi que l'information sur les produits et les services requis par les procédures (PR3) se sont améliorés. On peut noter dans les années étudiées, une fluctuation de la divulgation pour la plupart des indicateurs, par exemple, les programmes de veille de la conformité aux lois, les normes et codes volontaires relatifs à la communication marketing (PR6), et le nombre d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires concernant l'information sur les produits et les services (PR4). Notre analyse précédente montre qu'il y a une amélioration de l'information publiée pour la responsabilité sociale, en raison de la mise en pratique des règlements français (de la loi NRE en 2001 et la nouvelle loi issue du Grenelle 2 en

2010), et des recommandations de la Commission européenne, comme de la publication internationale (GRI).

3. La divulgation de la RSE par entreprise

Afin d'observer l'évolution propre à chaque entreprise sur cette question de divulgation RSE, nous pouvons utiliser une approche individuelle. Le tableau suivant présent cela de manière plus détaillée, pour chaque année.

Tableau 5- 13 : Le score divulgation pour chaque entreprise

Entreprises de l'échantillon		**2011** **%**	**2012** **%**	**2013** **%**	**2014** **%**
1.	Total	78,23	81,754	62,752	62,752
2.	Technip	23,388	23,388	23,388	23,388
3.	Air liquid	20,722	20,722	20,722	20,722
4.	Solvay	46,716	46,716	50,422	54,708
5.	Lafarge	24,428	24,428	24,428	58,53
6.	Saint Gobain	60,538	60,538	60,538	67,872
7.	Bouygues	22,748	24,97	22,748	22,748
8.	Vinci	40,738	40,738	40,738	40,738
9.	Airbus group	28,034	37,788	35,566	42,51
10.	Safran	87,516	87,516	87,516	87,516
11.	Legrand	46,304	46,304	46,304	46,304
12.	Schneider	19,262	19,262	17,738	17,738
13.	Alstom	24,62	24,62	24,62	24,62
14.	Arcelor Mittal	44,088	54,764	58,988	39,104
15.	Peugeot	95,698	95,698	95,698	100
16.	Renault	44,098	44,098	54,93	55,428
17.	Michelin	9,714	14,666	11,048	12,476
18.	Pernod-Ricard	28,276	28,276	26,942	28,942
19.	Danone	91,784	92,452	89,562	49,216
20.	LVMH	36,7	36,7	36,7	36,7

21.	L'Oréal	51,226	51,226	45,31	51,712
22.	Valeo	42,556	57,932	58,68	60,902
23.	Essilor	56,768	47,676	47,676	47,676
24.	Sanofi	85,468	68,104	68,104	68,104
25.	Carrefour	30,35	32,04	32,04	32,04
26.	Kering	84,3	84,3	84,3	84,3
27.	Vivendi	42,952	94,254	92,158	100
28.	Publicis	94,546	84,546	63,706	60,836
29.	Accor	29,056	37,54	43,254	46,454
30.	Orange	16,666	85,698	56,666	93,62
31.	EDF	17,056	15,724	17,724	14,676
32.	GDF Suez	17,808	17,808	17,808	17,808
33.	Veolia	8,476	23,222	23,222	23,222
34.	BNP Paribas	40,2	45,804	42,47	32,438
35.	Crédit Agricole	60,188	24,762	31,904	29,904
36.	Société Générale	48,844	50,176	48,844	48,844
37.	AXA	28,174	47,828	48,494	48,494
38.	Unibail-Rodamco SE	42,364	43,792	41,246	41,246
39.	Cap Gemini	19,778	34,732	49,762	49,762
40.	Alcatel-Lucent	54,146	58,598	62,75	38,492

Les entreprises reportent l'information RSE en adéquation avec les standards du GRI : Peugeot et Valeo sont plus divulgués en 2011 (95,69%, 42,55%) qu'en 2014 (1 %, 60,90%). Danone est la plus performante sur sa publication en 2012 (92%), mais à l'issue de la période d'étude elle laisse l'avantage à Saint Gobain, Lafarge et Cap Gemini. Elle est élevée au cours de la période observée chez certaines entreprises comme Airbus et Solvay. Ces résultats individuels montrent une amélioration des pratiques de divulgation de la RSE bien que celle-ci soit moins importante au fil du temps chez Renault. Elle reste faible et constante chez Technip, Air Liquide, Schneider et L'Oréal. Généralement, les scores des entreprises ont montré une réduction en 2013.

D'après les résultats présentés dans la figure ci-dessous, la RSE évolue de manière différente d'une entreprise à l'autre.

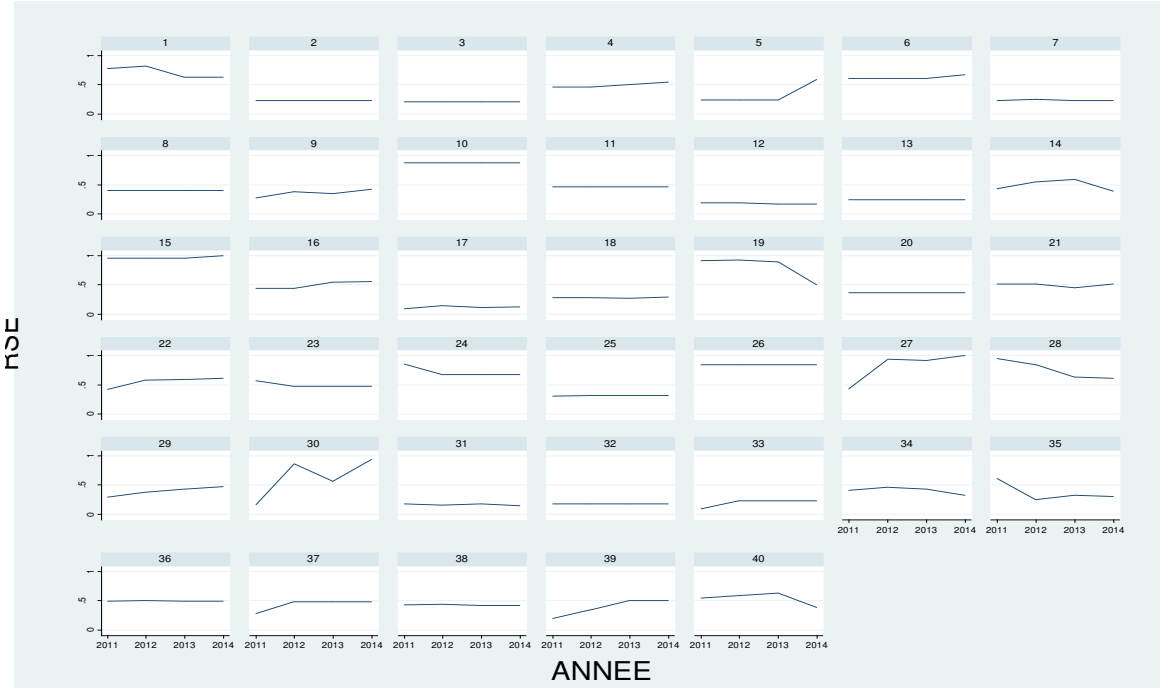

Figure 5- 7 : Évolution de la RSE pour chaque entreprise entre 2011 et 2014

On peut présenter les résultats selon une étude de l'hétérogénéité entre les entreprises. L'objectif, c'est de voir si en moyenne ces variations sont importantes ou s'il existe une différence entre les entreprises, car les paramètres étudiés varient différemment d'une entreprise à l'autre. Les fluctuations de la RSE entre elles sont présentées dans la figure ci-dessous :

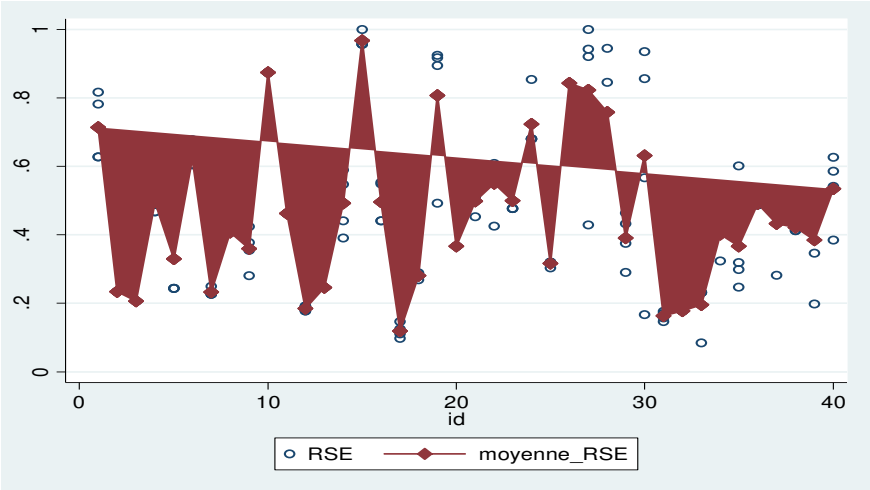

Figure 5- 8 : Étude sur l'hétérogénéité entre les entreprises

Conclusion du chapitre 5

Le présent chapitre a décrit la nature et l'étendue de la responsabilité sociale des entreprises françaises cotées au CAC 40 de 2011 à 2014. L'analyse du contenu a été utilisée pour étudier les cinq thèmes de la divulgation de la RSE pour toutes les entreprises de l'échantillon.

Les résultats sont les suivants. Tout d'abord, nous avons étudié les caractéristiques de la formalisation et du contenu des démarches RSE adoptées par les entreprises et le contenu de l'information publiée.

Ensuite nous avons remarqué que les « Pratiques en matière d'emploi et travail décent » a été le thème le plus couramment divulgué pour toutes les entreprises, suivi respectivement de « Environnement », « Société » et « Droits de l'homme ». L'information sur la « Responsabilité liée aux produits » semble être le thème le moins divulgué dans les rapports. Nous avons examiné aussi les sous-dimensions des thèmes de la RSE.

Finalement, en comparant la divulgation de la RSE pour chaque entreprise, l'étude révèle que la tendance à la divulgation de la RSE a augmenté tout au long de la période comme la participation des entreprises.

Chapitre 6 : Relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière des entreprises du CAC 40

Introduction

Comme il a été décrit dans les chapitres précédents, le but de cette étude est d'étudier la relation entre la divulgation de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et la performance financière des sociétés du CAC 40 au cours de la période 2011-2014. Dans le chapitre 4 sont développés : la définition des variables, les hypothèses de départ, les sources de données et les méthodes de sélection des modèles. Certaines données utilisées dans l'analyse statistique sont obtenues à partir des rapports de développement durable et des documents de référence de chaque société. Les données quantitatives sont collectées à partir de la base de données « Datastream [14]».

Le présent chapitre porte sur deux volets. Le premier étudie l'effet de la divulgation de la RSE sur la performance financière. Le deuxième étudie les impacts de chaque dimension de la RSE sur la performance financière. Les résultats présentés sont obtenus à partir de plusieurs méthodes de régression sur des données d'un panel ou sur des données transversales.

Ce chapitre est organisé comme suit : la première section inclut les résultats empiriques de la relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière sur l'ensemble des entreprises cotées ; la deuxième section intègre les résultats empiriques de cette relation sur les entreprises industrielles ; la troisième section étudie, les résultats empiriques de cette relation sur les entreprises non-industrielles. Chaque section fournit les tests de choix du bon modèle et présente des analyses multi-variées sur le niveau de divulgation de la RSE d'après deux mesures de la performance financière : le ROA et le TBQ. De même, dans chaque section sont fournis : les statistiques descriptives des variables permettant de déterminer leur distribution et leur structure ; les tests permettant de faire le choix entre différents modèles (test de Hausman et test de Breush-Pagan) ; les résultats issus des différentes méthodes de régression ; la corrélation de Pearson pour l'ensemble des variables.

[14] Datastream est une base de données pour les données de recherche financière et économique de Thomson Reuters. Il couvre les actions, indices boursiers, fondamentaux de l'entreprise et indicateurs économiques clés pour 175 pays et 60 marchés.

Section 1 Les résultats empiriques de la relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière de l'ensemble des entreprises

Dans cette section nous allons présenter les statistiques descriptives des données observées et les résultats obtenus à partir des estimations des modèles du panel pour une période d'observation de 2011 jusqu'à 2014. Ensuite, les résultats issus des régressions linéaires pour chaque année d'observation sur l'ensemble des entreprises. Finalement, la corrélation de Pearson pour l'ensemble des variables.

1. Statistiques descriptives

Les statistiques descriptives nous permettent de résumer le contenu des données. Ceci est fait à partir des mesures statistiques associées à chaque variable comme la moyenne, la médiane, l'écart-type, la valeur minimale et maximale. Les tableaux ci-dessous donnent les statistiques descriptives des entreprises du CAC 40 par an et pour l'ensemble des années.

Tableau 6- 1: Statistique descriptives de l'ensemble des entreprises

Variables	EN	LA	HR	SO	PR	RSE	ROA	TBG	AGE	SIZE	LVE
2011											
Moyenne	0,53	0,66	0,36	0,46	0,38	0,48	3,63	0,002	29,15	7,66	5,01
Médiane	0,5	0,64	0,27	0,38	0,28	0,45	3,47	0,001	33,50	7,57	1,94
Écart-type	0,23	0,21	0,31	0,33	0,34	0,24	3,60	0,003	12,58	0,57	8,37
Min	0,2	0,29	0	0	0	0,15	-7,41	0,00	5	6,78	0,38
Max	0,97	1	1	1	1	0,96	10,52	0,01	41	9,24	45,14
2012											
Moyenne	0,53	0,66	0,36	0,46	0,38	0,48	3,63	0,002	29,18	7,67	5,01
Médiane	0,50	0,64	0,27	0,38	0,28	0,45	3,47	0,001	33,50	7,57	1,94
Écart-type	0,23	0,21	0,31	0,33	0,34	0,24	3,60	0,003	12,60	0,57	8,37
Min	0,20	0,29	0	0	0	0,15	-7,41	0,000	5	6,82	0,38
Max	0,97	1	1	1	1	0,96	10,52	0,001	41	9,26	45,14
2013											
Moyenne	0,52	0,62	0,36	0,48	0,37	0,47	3,76	0,001	29,20	7,66	4,46
Médiane	0,50	0,61	0,27	0,50	0,28	0,46	4,62	0,004	33,50	7,55	2,05
Écart-type	0,22	0,19	0,32	0,32	0,33	0,22	3,29	0,003	12,62	0,56	6,89
Min	0,20	0,29	0	0	0	0,11	-4,27	0,000	5	6,82	0,35
Max	0,97	1	1	1	1	0,96	10,03	0,17	41	9,19	35,14

2014											
Moyenne	0,56	0,60	0,37	0,48	0,34	0,47	4,53	0,01	29,23	7,69	4,57
Médiane	0,52	0,57	0,27	0,50	0,22	0,46	3,75	0,004	33,50	7,55	2,02
Écart-type	0,25	0,21	0,33	0,31	0,32	0,23	3,52	0,001	12,64	0,55	6,74
Min	0,20	0,14	0	0	0	0,12	-0,19	0,000	5	6,85	0,53
Max	1	1	1	1	1	1	16,05	0,06	41	9,20	30,57
Total											
Moyenne	0,53	0,62	0,36	0,45	0,35	0,46	4,04	0,01	29,19	7,67	4,71
Médiane	0,50	0,64	0,27	0,38	0,22	0,44	4,14	0,002	33,50	7,56	1,99
Écart-type	0,24	0,21	0,32	0,32	0,33	0,24	3,33	0,02	12,49	0,56	7,41
Min	0,07	0,14	0	0	0	0,08	0,02	0,000	5	6,78	0,35
Max	1	1	1	1	1	1	7,41	0,17	41	9,26	45,14

Les valeurs des composantes de la RSE restent relativement stables d'une année à l'autre avec une légère augmentation marquée en 2012 et 2014. Le rendement des actifs des entreprises augmente à partir de 2014. La valeur des entreprises sur le marché connaît une hausse en 2013. La taille des entreprises augmente au cours de l'année 2014.

2. Résultats empiriques de la relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière

Nous allons présenter des résultats concernant la relation linéaire entre la RSE et la performance financière pour la période 2011-2014, comme la méthode de régression comparant les données transversales, les données du panel et l'estimation des variables instrumentales. Ainsi, on analyse la corrélation entre la divulgation de la RSE et la performance financière.

2.1 Relation entre la divulgation de la RSE et le rendement des actifs ROA (H1a)

Nous allons présenter une comparaison des résultats obtenus à partir de la relation entre la divulgation de la RSE comme variable indépendante et le rendement de l'actif (ROA) comme variable dépendante pour chaque année et en utilisant une régression linéaire (Ordinary Least Squares) sur les données regroupées et sur des données du panel. Les résultats des analyses sont présentés avec les statistiques du test de Breusch-Pagan et celui d'Hausman.

Les résultats de régression du ROA sur les composantes de la RSE ainsi que des variables socio-économiques sont présentés dans le tableau 6-2 ci-dessous.

La p-value associée au test d'Hausman est supérieure au seuil de risque à 5%, alors il faut choisir l'hypothèse alternative selon laquelle le modèle à effets aléatoires est le meilleur. La p-value associée au test de Breush-Pagan est inférieure au seuil de risque à 5%. Il faut garder l'hypothèse nulle et donc choisir le modèle à effets aléatoires. Les deux tests ont confirmé que parmi les 3 modèles spécifiés, le meilleur est celui des effets aléatoires.

Tableau 6- 2: Régression du rendement des actifs (ROA) sur la divulgation de la RSE

	Dep. Variables (ROA)						
	OLS					***Panel linear***	
Indep. Variables	***2011***	***2012***	***2013***	***2014***	***Pool OLS***	***Fixed effects***	***Random effects***
RSE	0,230	0,783	0,660	0,867	0,578	-0,068	0,469
	(1,739)	(2 ,423)	(2,313)	(2,433)	(1.049)	(1,866)	(1,319)
SIZE	-0,869	0,535	-1,465	-0,635	-0,607	2,522	-0,562
	(1,071)	(1,390)	(1,285)	(1,398)	(0,615)	(5,053)	(0,971)
AGE	0,054	0,071	0,058	0,052	0,059***	-2,103**	0,058*
	(0,038)	(0,047)	(0,043)	(0,044)	(0,021)	(0,927)	(0,034)
LVE	-0,094	-0,097	-0,054	-0,164	-0,101**	-0,107	-0,103
	(0,083)	(0,101)	(0,110)	(0,124)	(0,049)	(0,152)	(0,073)
INDU	1,015	2,741*	1,071	0,734	1,371**		1.359
	(1,080)	(1,428)	(1,259)	(1,382)	(0,613)		(0,997)
CONSTANT	8,952	-4,403	12,443	7,702	6,190		5,949
	(8,381)	(10,789)	(9,963)	(10,813)	(4,788)		(7,672)
Observations	40	40	40	40	160	160	160
R^2	0,336	0,264	0,275	0,284	0,265	0,047	0,116
F statistique	3,441**	2,441*	2,575**	2,694**	11,101***	1,419	4,036***
Haussman Test							
Chi(X2)							5,648
P-value							0,227
Breush-Pagan Test							
Chi(X2)					53,993		
P-value					2,012e-13		

Note: $p^{*}<0.05$; $p^{**}<0.01$; $p^{***}<0.001$

Le tableau 6-2 donne également les résultats de l'impact du rendement des actifs sur la performance financière des entreprises du CAC 40. Les 4 premières colonnes donnent les régressions linéaires par an du rendement des actifs sur la RSE, le log de la taille de l'entreprise,

l'âge, la valeur de l'entreprise sur le marché et la variable indicatrice pour le type d'entreprise. Au total, nous avons 40 observations par an. Le meilleur modèle correspond à l'année 2011 avec un R^2 égal à 33.6% ce qui signifie que le modèle explique 33.6% de la variation du rendement des actifs. Le R^2 ajusté est également le meilleur avec une valeur de 23,8%.

Parmi les 4 régressions linéaires par an, nous avons une variable significative dans la régression utilisant des observations sur l'année 2012. Le fait d'être une entreprise industrielle joue significativement sur le rendement des actifs au cours de cette année-là. Pour les entreprises industrielles ce rendement est supérieur de 2.74 par rapport aux entreprises non-industrielles. Ceci n'est pas valable pour les autres années d'observation puisque le coefficient associé à la variable indue n'est pas significatif.

Les 3 dernières colonnes donnent les 3 modèles de panel estimés sur l'ensemble des observations. Nous avons 160 observations. D'après le test d'Hausman et celui de Breush-Pagan, nous devons choisir le modèle à effets aléatoires. Dans ce modèle, au seuil de risque à 10%, l'âge de l'entreprise a un impact significatif sur le rendement des actifs au cours de la période 2011-2014. Le rendement des actifs augmente pour les entreprises âgées de plus de 6 ans.

2.2 Relation entre la divulgation de la RSE et le Q ratio de Tobin (TBQ comme variable dépendante) (H1b)

Nous avons étudié la relation entre la divulgation de la RSE et le rendement financier des actifs en utilisant le Q ratio de Tobin comme variable dépendante en faisant des régressions linéaires par an (de 2011 à 2014). Le tableau 6-3 donne les résultats de l'impact du Q ratio de Tobin sur la performance financière des entreprises du CAC 40.

La p-value associée au test d'Hausman est supérieure au seuil de risque à 5%, alors il faut choisir l'hypothèse alternative selon laquelle le modèle à effets aléatoires est le meilleur.

La p-value associée au test de Breush-Pagan est supérieure au seuil de risque à 5%, l'hypothèse alternative est validée. Il faut choisir le modèle du panel.

Tableau 6- 3 : Régression du Q ratio de Tobin (TBQ) sur la divulgation de la RSE

	Dep. Variables (TBQ)						
	OLS					***Panel linear***	
Indep. Variables	***2011***	***2012***	***2013***	***2014***	***Pool OLS***	***Fixed effects***	***Random effects***
RSE	0,001	-0,002	-0,025	-0,001	-0,005	-0,012	-0,006
	(0,011)	(0 ,002)	(0,021)	(0,009)	(0.006)	(0,014)	(0,007)
SIZE	-0,011	-0,001	0,003	0,002	-0,002	-0,011	-0,002
	(0,007)	(0,001)	(0,012)	(0,005)	(0,003)	(0,039)	(0,004)
AGE	0,003	0,001*	0,003	0,002	0,002*	-0,001	0,002
	(0,002)	(0,005)	(0,004)	(0,002)	(0,001)	(0,007)	(0,001)
LVE	0,001	0,002	0,003	-0,002	0,001	0,001	0,001
	(0,001)	(0,001)	(0,001)	(0,004)	(0,003)	(0,001)	(0,003)
INDU	0,008	0,002	0,007	0,006	0,006		0,006
	(0,007)	(0,001)	(0,011)	(0,005)	(0,003)		(0,004)
CONSTANT	0,070	-0,002	0,007	-0,013	0,016		0,016
	(0,051)	(0,009)	(0,091)	(0,039)	(0,027)		(0,031)
Observations	40	40	40	40	160	160	160
R^2	0,172	0,148	0,076	0,115	0,057	0,006	0,044
F statistique	1,412	1,181	0,562	0,887	1,866	0,186	1,417
Haussman Test							
Chi(X2)							0,263
P-value							0,992
Breush-Pagan Test							
Chi(X2)					1,433		
P-value					0,231		

Note : $p^{*}<0.05$; $p^{**}<0.01$; $p^{***}<0.001$

Les 4 premières colonnes donnent les régressions linéaires par an du Q ratio de Tobin sur la RSE, le log de la taille de l'entreprise, l'âge, la valeur de l'entreprise sur le marché et la variable indicatrice pour le type d'entreprise. Au total, nous avons 40 observations par an. Le meilleur modèle correspond à l'année 2011 avec un R^2 égal à 17.2% ce qui signifie que le modèle explique 17.2% de la variation du Q ratio de Tobin.

Parmi les 4 régressions linéaires par an, nous avons une variable significative dans la régression utilisant des observations sur l'année 2012. Lorsque l'âge de l'entreprise augmente de 1 an, cela augmente le Q ratio de Tobin de 0.001 point, toutes choses égales par ailleurs.

Les 3 dernières colonnes donnent les 3 modèles de panel estimés sur l'ensemble des observations. Nous avons 160 observations. D'après le test d'Hausman et celui de Breush-Pagan, nous devons faire l'arbitrage entre le modèle de régression du panel et le modèle à effets aléatoires. Parmi les deux, seul le premier donne une variable significative. Au seuil de risque à 10%, lorsque l'âge de l'entreprise augmente de 1 an, le Q ratio de Tobin augmente de 0.002 points au cours de la période 2011-2014. Les variations des caractéristiques individuelles des entreprises ne sont pas prises en compte dans ce modèle.

3. Relation entre chaque dimension de la divulgation de la RSE et la performance financière (H2)

Nous avons traité des résultats de l'analyse statistique de la relation entre deux indicateurs de performance financière et chaque dimension de la divulgation de la RSE, chacune d'elle est la variable indépendante. Une régression multi-variée a été menée pour étudier ces relations.

3.1 Relation entre chaque dimension de la divulgation de la RSE et le rendement des actifs (ROA comme variable dépendante) (H2a)

Nous présentons la relation entre chaque dimension de la divulgation de RSE et le ROA en comparant pour chaque année, les données regroupées avec la régression des données du panel. Le tableau 6-4 donne les résultats empiriques de l'impact du rendement des actifs sur la performance financière des entreprises du CAC 40.

La p-value associée au test d'Hausman est supérieure au seuil de risque à 5%. Il faut choisir le modèle à effets aléatoires.

La p-value associée au test de Breush-Pagan est inférieure au seuil de risque à 5%, l'hypothèse nulle est validée. Il faut alors choisir le modèle à effets aléatoires.

Tableau 6- 4 : Régression du rendement des actifs (ROA) sur chaque dimension de la divulgation de la RSE

	Dep. Variables (ROA)						
	OLS					***Panel linear***	
Indep. Variables	***2011***	***2012***	***2013***	***2014***	***Pool OLS***	***Fixed effects***	***Random effects***
EN	0,542	-0,159	2,830	4,443	1,970	2,899	2,554*
	(2,659)	(3,291)	(3,160)	(3,160)	(1.361)	(1,937)	(1,516)
LA	3,955	6,456	-2,245	0,688	2.238	3,091	3,015*
	(2,973)	(4 ,038)	(3,952)	(3,638)	(1.620)	(2,153)	(1,727)
HR	-0,964	-2 ,588	-1,437	-3,570	-1.939*	-0,949	-1,268
	(2,037)	(2 ,595)	(2,065)	(2,236)	(0.994)	(1,318)	(1,087)
SO	3,354	1 ,634	1,982	5,496*	2.787**	-0,959	0,136
	(3,098)	(3,572)	(2,965)	(2,989)	(1.346)	(1,650)	(1 ,328)
PR	-4,791	-2 ,565	-0,613	-4,837	-3,201**	-1,856	-2,085
	(3,386)	(3,453)	(3,371)	(2,996)	(1.438)	(2,051)	(1,559)
SIZE	-0,459	0,679	-1,647	-0,165	-0,239	2,734	-0,480
	(1,200)	(1,541)	(1,392)	(1,452)	(0,626)	(5,244)	(0,959)
AGE	0,062	0,091*	0,058	0,089*	0,069***	-1,479	0,058*
	(0,042)	(0,051)	(0,047)	(0,048)	(0,021)	(0,993)	(0,034)
LVE	-0,117	-0,119	-0,034	-0,149	-0,123**	-0,160	-0,118
	(0,086)	(0,103)	(0,130)	(0,137)	(0,050)	(0,161)	(0,073)
INDU	0,968	2,618*	0,991	0,876	1,080*		1,103
	(1,097)	(1,503)	(1,510)	(1,431)	(0,621)		(0,993)
CONSTANT	3,765	-8,540	13,821	0,700	1,811		3,691
	(9,590)	(11,767)	(10,898)	(11,448)	(4,952)		(7,644)
Observations	40	40	40	40	160	160	160
R^2	0,402	0,354	0,313	0,391	0,313	0,092	0,161
F statistique	2,238**	1,829	1,516	2,136*	7,607***	1,417	3,200***
Haussman Test							
Chi(X2)							8,9018
P-value							0,3506
Breush-Pagan Test							
Chi(X2)					45,1		
P-value					1,873e-11		

Note : $p^{*}<0.05$; $p^{**}<0.01$; $p^{***}<0.001$

Les 4 premières colonnes donnent les régressions linéaires par an du rendement des actifs sur les 5 composantes de la RSE, le log de la taille de l'entreprise, l'âge, la valeur de l'entreprise sur le marché et la variable indicatrice pour le type d'entreprise. Au total, nous avons 40 observations par an. Le meilleur modèle correspond à l'année 2011 avec un R^2 égal à 40.2%, ce qui signifie que le modèle explique 40.2% de la variation du rendement des actifs. Le R^2 ajusté est également le meilleur avec une valeur de 22.2%.

Pour les entreprises industrielles, le rendement des actifs est supérieur de 2.6 par rapport aux entreprises non-industrielles au cours de l'année 2012. Ceci n'est pas valable pour les autres années d'observation puisque le coefficient associé à la variable INDICE n'est pas significatif. De même, lorsque l'âge de l'entreprise augmente de 1 an, le rendement augmente de 0.091 points en 2012 et de 0.089 points en 2014 au seuil de risque à 10%, toutes choses égales par ailleurs. De plus, lorsque la divulgation des pratiques au sein de l'entreprise concernant la société augmente de 1 point, le rendement des actifs augmente de 5.5 points, toutes choses égales par ailleurs.

Les 3 dernières colonnes donnent les 3 modèles de panel estimés sur l'ensemble des observations. Nous avons 160 observations. D'après le test d'Hausman et celui de Breush-Pagan, nous devons choisir le modèle à effets aléatoires. D'après ce modèle, au seuil de risque à 10%, l'âge et les pratiques liées aux droits de l'homme et de l'environnement au sein de l'entreprise, ont un impact significatif sur le rendement des actifs au cours de la période 2011-2014. Le rendement des actifs augmente pour les entreprises âgées de plus de 6 ans, ayant un score moyen supérieur de 2.6 points correspondant à l'environnement, et supérieur de 3 points correspondant aux droits de l'homme.

Les résultats montrent que les divulgations environnementales, l'emploi (LA) et la société (SO) sont positifs et significativement liées à la performance financière (ROA), mais par contre la communication de la responsabilité liée aux produits et droits de l'homme (HR) ont un impact négatif.

3.2 Relation entre chaque dimension de la divulgation de la RSE et le Q ratio de Tobin (TBQ comme variable dépendante) (H2b)

Nous présentons les résultats de la relation entre chaque dimension de la divulgation de la RSE et le Q de Tobin (TBQ). Le tableau 6-5 donne les résultats de l'impact du Q ratio de Tobin sur la performance financière des entreprises du CAC 40.

D'après les résultats, la p-value associée au test d'Hausman est supérieure au seuil de risque à 5%, alors il faut choisir l'hypothèse alternative selon laquelle le modèle à effets aléatoires est le meilleur. Puisque la p-value associée au test de Breush-Pagan est supérieure au seuil de risque à 5%, l'hypothèse alternative est validée et il faut choisir le modèle de régression du panel.

Tableau 6- 5 : Régression du ratio Q de Tobin (TBQ) sur chaque dimension de la divulgation de la RSE

	Dep. Variables (TBQ)						
	OLS					***Panel linear***	
Indep. Variables	***2011***	***2012***	***2013***	***2014***	***Pool OLS***	***Fixed effects***	***Random effects***
EN	0,029*	-0,002	-0,006	-0,004	0,004	0,015	0,005
	(0,015)	(0,003)	(-0,029)	(0,011)	(0.008)	(0,015)	(0,009)
LA	0,019	0,003	-0,005	-0,002	0,003	-0,005	0,002
	(0,017)	(0,004)	(0,037)	(0,013)	(0,009)	(0,017)	(0,010)
HR	-0,004	0 ,0001	-0,014*	-0,014*	-0 ,009	-0,004	-0,008
	(0,012)	(0 ,002)	(0,019)	(0,008)	(0.006)	(0,010)	(0,006)
SO	-0,010	0 ,002	-0,001	0,015	0,002	-0,023*	-0,002
	(0,018)	(0,003)	(0,028)	(0,011)	(0,008)	(0,013)	(0,008)
PR	-0,015	-0,004	-0,001	0,002	-0,003	0,016	-0,0001
	(0,019)	(0,003)	(0,031)	(0,011)	(0,008)	(0,016)	(0,009)
SIZE	-0,013*	0,0002	-0,0004	0,003	-0,002	-0,008	-0,002
	(0,007)	(0,001)	(0,013)	(0,005)	(0,004)	(0,041)	(0,004)
AGE	0,0002	0,0001*	0,0004	0,0003	0,0002*	0,004	0,0002
	(0,0002)	(0,0005)	(0,0004)	(0,0002)	(0,0001)	(0,008)	(0,0001)
LVE	0,001	0,000	-0,0002	-0,0003	0,0001	-0,001	0,001
	(0,0005)	(0,0001)	(0,001)	(0,0005)	(0,0003)	(0,001)	(0,0003)
INDU	0,009	0,002	0,008	0,007	0,006		0,006
	(0,006)	(0,001)	(0,014)	(0,005)	(0,004)		(0,004)
CONSTANT	0,073	-0,003	0,009	-0,025	0,009		0,013
	(0,054)	(0,010)	(0,101)	(0,041)	(0,029)		(0,033)
Observations	40	40	40	40	160	160	160
R^2	0,351	0,203	0,086	0,252	0,071	0,037	0,054
F statistique	1,802	0,848	0,314	1,121	1,270	0,536	0,952
Haussman Test							
Chi(X2)							5,6833
P-value							0,6827
Breush-Pagan Test							
Chi(X2)					0,84419		
P-value					0,3582		

Note: p*<0.05; p**<0.01; p***<0.001

Les 4 premières colonnes donnent les régressions linéaires par an du Q ratio de Tobin sur les 5 composantes de la RSE, le log de la taille de l'entreprise, l'âge, la valeur de l'entreprise sur le marché et la variable indicatrice pour le type d'entreprise. Au total, nous avons 40 observations par an. Le meilleur modèle correspond à l'année 2011 avec un R^2 égal à 35.1%, ce qui signifie que le modèle explique 35.1% de la variation du Q ratio de Tobin.

Les 4 premières colonnes du tableau donnent les 4 régressions linéaires par an. Lorsque le score des pratiques environnementales augmente de 1 point au cours de l'année 2012, le Q ratio de Tobin augmente de 0.029 points, toutes choses égales par ailleurs. Lorsque le log de la taille de l'entreprise augmente de 1 point au cours de l'année 2012, le Q ratio de Tobin diminue de 0.013 points, toutes choses égales par ailleurs. Lorsque l'âge augmente de 1 an, le Q ratio de Tobin augmente de 0.0001 points en 2012. Finalement, lorsque le score lié aux pratiques concernant les droits de l'homme augmente de 1 point, le Q ratio de Tobin diminue de 0.014 points, toutes choses égales par ailleurs.

Les 3 dernières colonnes donnent les 3 modèles de panel estimés sur l'ensemble des observations. Nous avons 160 observations. D'après le test d'Hausman et celui de Breush-Pagan, nous devons faire l'arbitrage entre le modèle de régression du panel et le modèle à effets aléatoires. Parmi les deux, seul le premier donne une variable significative. Au seuil de risque à 10%, lorsque l'âge de l'entreprise augmente de 1 an, le Q ratio de Tobin augmente de 0.0002 points au cours de la période 2011-2014. Les variations des caractéristiques individuelles des entreprises ne sont pas prises en compte par ce modèle.

4. Test de corrélation linéaire

Les coefficients de corrélation sont utilisés dans les statistiques pour mesurer la force d'une relation entre deux variables. Il existe plusieurs types de coefficients de corrélation. Parmi ceux-ci, il existe un outil conceptuellement simple dont les applications pratiques sont nombreuses, notamment le test de corrélation de Pearson. A partir de ce test nous obtenons une matrice des corrélations qui est calculée sur plusieurs variables tirées par deux. Elle est aussi nommée matrice des variances-covariances de variables réduites. C'est une matrice carrée et symétrique. Chaque ligne donne les coefficients de corrélation linéaire entre la variable de cette ligne et l'ensemble des autres variables dans les colonnes. Ainsi la matrice des corrélations permet de détecter

rapidement certaines liaisons. Dans cette étude, la matrice de corrélation entre la divulgation de la RSE, les mesures de la performance financière et les variables de contrôle est faite pour chaque année de la période 2011-2014.

Les résultats donnent la matrice de corrélation de Pearson et les p-values correspondantes. En diagonale nous avons des coefficients égaux à 1 puisque la corrélation entre la même variable est parfaite (égale à 100%). Les valeurs des coefficients positifs indiquent une corrélation linéaire positive tandis que les valeurs des coefficients négatifs indiquent une corrélation linéaire négative. Les p-values égales à 0.0000 indiquent une corrélation significative à 100%, autrement dit, une corrélation qui a une influence sur les analyses statistiques et qui devrait être prise en compte.

4.1 Pour l'ensemble de la période

Les coefficients de corrélation obtenus sur l'ensemble des entreprises (2011-2014) du CAC 40 sont illustrés à l'annexe 2.1.

D'après les résultats, les p-values des coefficients exprimant la relation entre la RSE et ses composantes sont inférieures à 0,05. Il existe donc une forte corrélation linéaire significativement positive entre la RSE et ses composantes. Ceci est logique puisque les différents volets de la RSE la constituent.

En ce qui concerne la taille de l'entreprise, elle est significativement et positivement corrélée avec la valeur de l'entreprise sur le marché (LVE), tandis qu'elle est négativement corrélée avec le ROA, le Q Ratio de Tobin et l'ensemble des composantes de la RSE, mis à part le volet concernant les droits de l'homme (LA). Les mêmes constatations sont observées pour la valeur de l'entreprise sur le marché, qui est négativement corrélée avec le ROA, le Q Ratio de Tobin et l'ensemble des composantes de la RSE, mis à part le volet concernant les droits de l'homme (LA).

L'âge de l'entreprise est positivement corrélé avec l'ensemble des variables à l'exception de la taille (SIZE).

Le ROA est positivement corrélé avec l'ensemble des variables sauf la taille de l'entreprise et sa valeur sur le marché. Le Q ratio de Tobin est négativement corrélé avec l'ensemble des variables à part la dimension environnementale de la RSE et l'âge de l'entreprise.

4.2 Par an

Les résultats des corrélations par an sont affichés dans les tableaux à l'annexe 2.2 à 2.5.

Globalement, lorsqu'on étudie les corrélations par an, en regardant la première ligne qui étudie la relation entre le ROA et le reste des variables, nous constatons qu'elle est négativement et significativement corrélée avec le LEV et le SIZE. En revanche, elle est positivement et non-significativement corrélée avec les autres variables en 2011. En 2012, elle est négativement et significativement corrélée avec le LEV. En 2013, elle est négativement et significativement corrélée avec le LEV et le SIZE. En revanche elle l'est positivement avec l'AGE. Puis, en 2014 elle est négativement et significativement corrélée avec les variables LEV et SIZE.

En ce qui concerne la deuxième ligne, le Q ratio de Tobin n'est pas significativement corrélé avec les autres variables en 2011, 2012 et 2013. En revanche, elle l'est positivement avec le Q ratio de Tobin et l'âge.

En ce qui concerne la troisième ligne, elle donne des coefficients de corrélation très élevés entre la RSE et ses composantes, ce qui est normal puisqu'elles la constituent. Elle est positivement et significativement corrélée avec ses composantes et l'âge en 2013.

La quatrième ligne donne des coefficients de corrélation, le SIZE ou taille de l'entreprise est positivement liée aux composantes de la RSE comme la LA, les HR, le PR et la LVE au cours de l'année 2011. Ceci change à partir de l'année 2012 où le SIZE ou taille de l'entreprise est négativement corrélée avec le PR et le HR.

Finalement, au seuil de risque à 5%, l'âge est significativement et positivement corrélé avec les variables ROA, EN, HR et SIZE avec un coefficient de corrélation maximale égal à 38%, en 2011. Aussi il est significativement et positivement corrélé avec les variables EN, HR et RSE avec un coefficient de corrélation maximale égal à 40% en 2012. En 2013 elle est aussi significativement et positivement corrélée avec les variables ROA, EN, HR et RSE, avec un coefficient de corrélation maximale égal à 40%. Mais elle n'est pas significativement corrélée avec les autres variables en 2014.

Section 2: Les résultats empiriques de la relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière des entreprises industrielles

Cette section tente d'expliquer la relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière des entreprises industrielles cotées. Il existe vingt-neuf entreprises appartenant à l'industrie comme cela est décrit dans les données et la méthodologie du chapitre 4. La structure de cette section est organisée comme suit :

Premièrement, les statistiques descriptives sont présentées. La deuxième partie présente l'analyse de régression concernant les informations sur la RSE et les performances financières (variable dépendante), ensuite sont observés le test de Breush-Pagan et le test de Hausman permettant de faire le choix entre les différents modèles de panel. Nous finirons par les résultats de test de corrélation linéaire (test de Pearson).

1. Statistiques descriptives

Nous examinons les statistiques descriptives afin de déterminer la répartition des variables telles que la divulgation de la RSE, la performance financière et les variables de contrôle pour les entreprises industrielles. Les statistiques descriptives décrites dans cette étude comprennent la moyenne, la médiane, le minimum, le maximum et l'écart-type.

Tableau 6- 6 : Statistiques descriptives des entreprises industrielles

Variables	EN	LA	HR	SO	PR	RSE	ROA	TBQ	AGE	SIZE	LVE
2011											
Moyenne	0,50	0,59	0,34	0,38	0,31	0,42	4,79	0,01	28,31	7,54	2,52
Médiane	0,43	0,57	0,27	0,25	0,11	0,41	4,97	0	33	7,54	1,59
Écart-type	0,27	0,20	0,33	0,33	0,34	0,25	2,94	0,02	13,25	0,41	1,98
Min	0,07	0,14	0	0	0	0,08	0	0	5	6,78	0,48
Max	0,97	1	1	1	1	0,96	9,97	0,10	41	8,36	8,51
2012											
Moyenne	0,52	0,62	0,32	0,43	0,31	0,44	4,46	0	28,34	7,55	2,69
Médiane	0,47	0,64	0,27	0,38	0,22	0,41	4,32	0	33	7,54	1,63
Écart-type	0,24	0,18	0,31	0,33	0,33	0,24	3,25	0	13,28	0,41	2,38
Min	0,20	0,29	0	0	0	0,15	-4,70	0	5	6,82	0,38
Max	0,97	1	1	1	1	0,96	10,52	0,01	41	8,39	9,09

2013											
Moyenne	0,51	0,60	0,35	0,45	0,30	0,44	4,25	0,01	28,38	7,55	2,53
Médiane	0,47	0,57	0,27	0,38	0,11	0,45	5,19	0,01	33	7,53	1,82
Écart-type	0,23	0,19	0,32	0,33	0,32	0,23	3,55	0,03	13,31	0,40	2,01
Min	0,20	0,29	0	0	0	0,11	-4,27	0	5	6,82	0,35
Max	0,97	1	1	1	1	0,96	10,03	0,17	41	8,40	7,46
2014											
Moyenne	0,54	0,58	0,35	0,43	0,27	0,44	5,03	0,01	28,41	7,57	2,74
Médiane	0,50	0,57	0,27	0,38	0,11	0,43	4,77	0,01	33	7,54	1,64
Écart-type	0,24	0,20	0,33	0,31	0,30	0,22	3,46	0,01	13,34	0,39	2,61
Min	0,20	0,14	0	0	0	0,12	-0,19	0	5	6,85	0,55
Max	1	1	1	1	1	1	16,05	0,06	41	8,42	11,80
Total											
Moyenne	0,52	0,60	0,34	0,42	0,30	0,44	4,63	0,01	28,36	7,55	2,62
Médiane	0,47	0,57	0,27	0,38	0,11	0,42	5,10	0	33	7,54	1,63
Écart-type	0,24	0,19	0,32	0,32	0,32	0,23	3,28	0,02	13,12	0,40	2,24
Min	0,07	0,14	0	0	0	0,08	-4,70	0	5	6,78	0,35
Max	1	1	1	1	1	1	16,05	0,17	41	8,42	11,80

Nous avons 29 entreprises industrielles qui sont les suivantes : Total, Technip, Air Liquide, Solvay, Lafarge, Saint Gobain, Bouygues, Vinci, Airbus Group, Safran Legrand, Schneider, Alstom, Arcelor Mittal, Peugeot, Renault, Michelin, Pernod-Ricard, Danone, LVMH, L'Oréal, Valeo, Essilor, Sanofi, Gap Gemini, Alcatel-Lucent, EDF, GDF SUEZ et Veolia. En moyenne, au cours de la période observée, les valeurs des variables d'intérêt fluctuent légèrement avec une légère hausse observée en 2014. En moyenne, le Q ratio de Tobin reste très faible avec une moyenne de 0.01.

2. Résultats empiriques de la relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière des entreprises industrielles

Nous allons présenter les résultats de la relation entre la RSE et la performance financière pour les entreprises industrielles cotées de 2011 à 2014, selon la méthode de régression qui compare les données transversales, les données de panel et l'estimation des variables instrumentales. Ainsi, on analyse la corrélation entre la divulgation de la RSE et la performance financière.

2.1 Relation entre la divulgation de la RSE et le rendement des actifs ROA (H1a)

Nous comparons des résultats obtenus à partir de la relation entre la divulgation de la RSE comme variable indépendante et le rendement de l'actif (ROA) comme variable dépendante pour chaque année et en utilisant la régression des données OLS regroupées et la régression des données du panel.

Si le test d'Hausman est significatif au seuil de risque à 5% alors il faut choisir le modèle à effets fixes. Si le test de Breush-Pagan est significatif au seuil de risque à 5% il faut alors choisir le modèle à effets aléatoires. Les résultats des analyses sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 6- 7 : Régression du rendement des actifs (ROA) sur la divulgation de la RSE pour les entreprises industrielles

	Dep. Variables (ROA)						
	OLS					***Panel linear***	
Indep. Variables	***2011***	***2012***	***2013***	***2014***	***Pool OLS***	***Fixed effects***	***Random effects***
RSE	-1,153	0,081	2,111	0,303	0,269	1,499	0,695
	(1,031)	(2 ,215)	(2,639)	(2,978)	(1.165)	(2,873)	(1,669)
SIZE	-1,320	-0,197	-1,883	-1,310	-1,227*	14,634**	-1,068
	(1,233)	(1,261)	(1,527)	(1,675)	(0,680)	(6,045)	(1,114)
AGE	0,057	0,059	0,042	0,036	0,049**	-2,223**	0,052
	(0,042)	(0,043)	(0,049)	(0,052)	(0,022)	(0,887)	(0,036)
LVE	-0,631**	-0,769***	-0,739**	-0,455*	-0,613***	-0,119	-0,489***
	(0,256)	(0,216)	(0,306)	(0,252)	(0,121)	(0,290)	(0,173)
CONSTANT	15,218	6,296	18,211	15,032	13,999***		12,194
	(9,496)	(9,744)	(11,766)	(12,988)	(5,250)		(8,641)
Observations	29	29	29	29	116	116	116
R^2	0,409	0,476	0,382	0,226	0,342	0,124	0,142
F statistique	4,153**	5,452***	3,709**	1,748**	14,394***	2,950**	4,574***
Haussman Test							
Chi(X2)						15,429	
P-value						0,00389	
Breush-Pagan Test							
Chi(X2)					27,614		
P-value					$1,481^{e}$-07		

Note : $p^{*}<0.05$; $p^{**}<0.01$; $p^{***}<0.001$

Le tableau ci-dessus donne les résultats de l'impact du rendement des actifs sur la performance financière des entreprises industrielles du CAC 40.

Les 4 premières colonnes donnent les régressions linéaires par an pour les entreprises industrielles du rendement des actifs sur la RSE, le log de la taille de l'entreprise, l'âge et la valeur de l'entreprise sur le marché. Au total, nous avons 29 observations par an correspondant aux 29 entreprises industrielles. Le meilleur modèle correspond à l'année 2012 avec un R^2 égal à 47.6% ce qui signifie que le modèle explique 47.6% de la variation du rendement des actifs.

La valeur de l'entreprise sur le marché a un impact significatif sur le rendement des actifs au seuil de risque maximal égal à 10%. Lorsqu'elle augmente de 1 point, le rendement des actifs diminue de 0.63 points en 2011, de 0.8 points en 2012, de 0.74 points en 2013 et de 0.46 points en 2014, toutes choses égales par ailleurs.

Les 3 dernières colonnes donnent les 3 modèles de panel estimés sur l'ensemble des observations. Nous avons 160 observations. D'après le test d'Hausman et celui de Breush-Pagan, nous devons faire l'arbitrage entre le modèle à effets fixes et le modèle à effets aléatoires. D'après le modèle à effets fixes, au seuil de risque à 5%, lorsque le log de la taille de l'entreprise augmente de 1% et que l'âge de l'entreprise diminue de l an, le rendement des actifs augmente respectivement de 14.6 points et 2.22 points. D'après le modèle à effets aléatoires, au seuil de risque à 5%, le rendement des actifs diminue pour les entreprises qui ont une valeur sur le marché supérieure ou égale à 0.49.

2.2 Relation entre la divulgation de la RSE et le Q ratio de Tobin (TBQ comme variable dépendante) (H1b)

Nous présentons la relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière en utilisant le Q de Tobin comme variable dépendante pour les années 2011 à 2014.

Le test d'Hausman est non-significatif au seuil de risque à 5%, alors il faut choisir le modèle à effets aléatoires. Le test de Breush-Pagan est non-significatif au seuil de risque à 5%, il faut alors choisir le modèle de régression de panel.

Les résultats des analyses sont présentés dans le tableau 6-8 :

Tableau 6- 8 : Régression du ratio Q de Tobin (TBQ) sur la divulgation de la RSE pour les entreprises industrielles

	Dep. Variables (TBQ)						
	OLS					***Panel linear***	
Indep. Variables	***2011***	***2012***	***2013***	***2014***	***Pool OLS***	***Fixed effects***	***Random effects***
RSE	0,004	-0,003	-0,030	-0,003	-0,009	-0,030	-0,010
	(0,015)	(0,003)	(0,028)	(0,012)	(0,008)	(0,028)	(0,009)
SIZE	-0,014	0,0002	0,001	0,002	-0,003	-0,012	-0,003
	(0,009)	(0,002)	(0,016)	(0,007)	(0,005)	(0,058)	(0,006)
AGE	0,0003	0,0001*	0,0004*	0,0002*	0,0003	-0,002	0,0003
	(0,0003)	(0,0001)	(0,001)	(0,0002)	(0,0002)	(0,009)	(0,0002)
LVE	0,002	0,0001	-0,001	-0,001	-0,0002	0,0003	-0,0002
	(0,002)	(0,0003)	(0,003)	(0,001)	(0,001)	(0,003)	(0,001)
CONSTANT	0,102	-0,001	0,014	-0,009	0,025		0,025
	(0,070)	(0,013)	(0,125)	(0,053)	(0,037)		(0,043)
Observations	29	29	29	29	116	116	116
R^2	0,181	0,126	0,071	0,078	0,042	0,015	0,033
F statistique	1,323	0,865	0,459	0,505	1,214	0,318	0,950
Haussman Test							
Chi(X2)							0,72207
P-value							0,9486
Breush-Pagan Test							
Chi(X2)					0,8294		
P-value					0,3624		

Note : $p^{*}<0.05$; $p^{**}<0.01$; $p^{***}<0.001$

Le tableau ci-dessus donne les résultats de l'impact du Q ratio de Tobin sur la performance financière des entreprises industrielles du CAC 40.

Les 4 premières colonnes donnent les régressions linéaires du Q ratio de Tobin sur la RSE, le log de la taille de l'entreprise, l'âge et la valeur de l'entreprise sur le marché. Au total, nous avons 29 observations par an correspondant aux 29 entreprises industrielles. Pour l'ensemble des modèles, nous n'avons pas de variables significatives.

3. Relation entre chaque dimension de la divulgation de la RSE et la performance financière des entreprises industrielles (H2)

Nous avons traité des résultats de l'analyse statistique de la relation entre deux indicateurs de performance financière et chaque dimension de la divulgation de la RSE, chacune d'elle est la variable indépendante. Une régression multi variée a été menée pour étudier ces relations.

3.1 Relation entre chaque dimension de la divulgation de la RSE et le rendement des actifs (ROA comme variable dépendante) des entreprises industrielles (H2a)

Nous présentons la relation entre chaque dimension de la divulgation de RSE et le ROA en comparant pour chaque année, les données regroupées et la régression des données du panel.

Le test d'Hausman est significatif au seuil de risque à 5% alors il faut choisir le modèle à effets fixes. Le test de Breush-Pagan est significatif au seuil de risque à 5% il faut alors choisir le modèle à effets aléatoires. Les principaux résultats empiriques sont présentés dans le tableau 6-9.

Le tableau ci-dessous donne les résultats de l'impact du rendement des actifs sur la performance financière des entreprises industrielles du CAC 40.

Les 4 premières colonnes donnent les régressions linéaires par an pour les entreprises industrielles, d'après le rendement des actifs sur la RSE, le log de la taille de l'entreprise, l'âge et la valeur de l'entreprise sur le marché. Au total, nous avons 29 observations par an correspondant aux 29 entreprises industrielles. Le meilleur modèle correspond à l'année 2011 et il explique 51.2% de la variation du rendement des actifs. La valeur de l'entreprise sur le marché a un impact significatif sur le rendement des actifs au seuil de risque à 10%. Lorsqu'elle augmente de 1 point, le rendement des actifs diminue de 0.749 points en 2011, de 0.787 points en 2012 et de 0.748 points en 2013, toutes choses égales par ailleurs. En 2014, lorsque le score des pratiques liées à l'environnement et le score des pratiques liées à la société augmentent de 1 point et que le score des pratiques liées aux droits de l'homme diminue d'1 point, le rendement des actifs augmente respectivement de 8.86, de 5 et de 6.3 points, toutes choses égales par ailleurs.

Les 3 dernières colonnes donnent les 3 modèles de panel estimés sur l'ensemble des observations. Nous avons 160 observations. D'après les tests d'Hausman et de Breush-Pagan, nous devons faire l'arbitrage entre le modèle à effets fixes et le modèle à effets aléatoires. D'après le modèle à effets fixes, au seuil de risque à 5%, lorsque le log de la taille de l'entreprise augmente de 1% et que l'âge de l'entreprise diminue de 1 an, le rendement des actifs augmente

respectivement de 14.4 points et 1.9 points. D'après le modèle à effets aléatoires, au seuil de risque à 5%, le rendement des actifs diminue pour les entreprises qui ont une valeur sur le marché supérieure ou égale à 0.503 et avec un score des pratiques environnementales supérieur à 3.7 points.

Tableau 6- 9 : Régression du rendement des actifs (ROA) sur chaque dimension de la divulgation de la RSE pour les entreprises industrielles

	Dep. Variables (ROA)						
	OLS					***Panel linear***	
Indep. Variables	***2011***	***2012***	***2013***	***2014***	***Pool OLS***	***Fixed effects***	***Random effects***
EN	4,614	3,333	5,508	8,862**	4,761	1,963	3,689**
	(2,836)	(3,191)	(3,992)	(3,838)	(1,499)	(2,596)	(1,847)
LA	-4,843	-1,796	-2,901	-5,567	-3,158	2,310	-0,111
	(4,086)	(5,107)	(6,232)	(4,837)	(2,166)	(3,077)	(2,454)
HR	-1,137	-0,408	-0,370	-4,960*	-1.586	0,502	-0,630
	(2,721)	(2,464)	(2,579)	(2,509)	(1,100)	(1,616)	(1,306)
SO	3,408	0,021	0,205	6,299*	2,033	-1,059	-0,043
	(3,165)	(3,149)	(4,100)	(3,307)	(1,461)	(2,075)	(1,640)
PR	-3,581	-0,790	0,366	-5,155	-1,812	-1,938	-1,351
	(3,581)	(3,299)	(4,248)	(3,342)	(1.538)	(3,748)	(1,921)
SIZE	-1,161	-0,175	-2,289	-2,058	-1,224*	14,400**	-1,249
	(1,404)	(1,547)	(1,732)	(1,757)	(0,717)	(6,315)	(1,110)
AGE	0,053	0,054	0,033	0,099*	0,055**	-1,878*	0,051
	(0,049)	(0,049)	(0,056)	(0,055)	(0,023)	(1,042)	(0,036)
LVE	-0,799**	-0,787***	-0,748**	-0,303	-0,611***	-0,141	-0,503***
	(0,270)	(0,236)	(0,332)	(0,242)	(0,118)	(0,300)	(0,168)
CONSTANT	14,680	6,121	21,325	17,526	13,563**		12,720
	(11,433)	(12,256)	(14,180)	(14,026)	(5,807)		(8,827)
Observations	29	29	29	29	116	116	116
R^2	0,512	0,504	0,437	0,439	0,407	0,140	0,191
F statistique	2,620**	2,545**	1,938	1,957	9,170***	1,605	3,165***
Haussman Test							
Chi(X2)							20,128
P-value							0,009861
Breush-Pagan Test							
Chi(X2)					15,845		
P-value					6,873e-05		

Note : $p^{*}<0.05$; $p^{**}<0.01$; $p^{***}<0.001$

3.2 Relation entre chaque dimension de la divulgation de la RSE et le Q ratio de Tobin (TBQ comme variable dépendante) des entreprises industrielles (H2b)

Nous présentons les résultats de la relation entre chaque dimension de la divulgation de la RSE et le Q de Tobin (TBQ). Lorsque le test d'Hausman est non-significatif au seuil de risque à 5%, alors il faut choisir le modèle à effets aléatoires. Le test de Breush-Pagan est non-significatif au seuil de risque à 5% il faut alors choisir le modèle de régression du panel. Les résultats du tableau 6-10 sont présentés.

Le tableau ci-dessous donne les résultats de l'impact du Q ratio de Tobin sur la performance financière des entreprises industrielles du CAC 40.

Les 4 premières colonnes donnent les régressions linéaires du Q ratio de Tobin sur la RSE, le log de la taille de l'entreprise, l'âge et la valeur de l'entreprise sur le marché. Au total, nous avons 29 observations par an correspondant aux 29 entreprises industrielles. En 2014, lorsque le score lié aux pratiques concernant les droits de l'homme diminue d'1 point, le Q ratio de Tobin augmente de 0.019 points, toutes choses égales par ailleurs.

D'après le test de Breush-Pagan et le test d'Hausman, nous devons faire le choix entre le modèle de régression linéaire du panel et le modèle à effets aléatoires. D'après le premier, seul l'âge a un effet significatif au seuil de risque à 1%. Lorsque l'âge augmente de 1 an le Q ratio de Tobin augmente de 0.003 points.

Tableau 6- 10 : Régression du Q ratio de Tobin (TBQ) sur chaque dimension de la divulgation de la RSE pour les entreprises industrielles

	Dep. Variables (TBQ)						
	OLS					***Panel linear***	
Indep. Variables	***2011***	***2012***	***2013***	***2014***	***Pool OLS***	***Fixed effects***	***Random effects***
EN	0,024	-0,001	-0,005	-0,005	0,007	0,024	0,008
	(0,020)	(0,044)	(0,044)	(0,016)	(0,011)	(0,025)	(0,012)
LA	0,036	0,002	-0,007	-0,003	-0,002	-0,007	-0,0003
	(0,029)	(0,007)	(0,069)	(0,021)	(0,016)	(0,029)	(0,017)
HR	-0,0004	-0,001	-0,024	-0,019*	-0.013	-0,001	-0,011
	(0,019)	(0,003)	(0,028)	(0,011)	(0,008)	(0,015)	(0,009)
SO	-0,011	0,002	0,007	0,019	0,004	-0,035*	-0,001
	(0,022)	(0,004)	(0,045)	(0,014)	(0,011)	(0,020)	(0,012)
PR	-0,019	-0,004	-0,007	-0,001	-0,006	0,013	-0,002
	(0,025)	(0,004)	(0,047)	(0,014)	(0,011)	(0,036)	(0,013)
SIZE	-1,016	0,001	0,002	0,004	-0,001	-0,022	-0,002
	(0,010)	(0,002)	(0,019)	(0,008)	(0,005)	(0,060)	(0,006)
AGE	0,0001	0,0001	0,0005	0,0004	0,0003*	0,005	0,0003
	(0,0003)	(0,0001)	(0,001)	(0,0002)	(0,0002)	(0,010)	(0,0002)
LVE	0,002	0,0001	-0,001	-0,0005	-0,0001	0,001	-0,0001
	(0,002)	(0,003)	(0,004)	(0,001)	(0,001)	(0,003)	(0,001)
CONSTANT	0,095	-0,007	0,001	-0,028	0,009		0,018
	(0,081)	(0,016)	(0,156)	(0,060)	(0,043)		(0,050)
Observations	29	29	29	29	116	116	116
R^2	0,383	0,153	0,091	0,257	0,063	0,052	0,048
F statistique	1,553	0,451	0,250	0,864	0,899	0,544	0,673
Haussman Test							
Chi(X2)							5,3446
P-value							0,7202
Breush-Pagan Test							
Chi(X2)					0,28761		
P-value					0,5918		

Note : $p^{*}<0.05$; $p^{**}<0.01$; $p^{***}<0.001$

4. Test de corrélation linéaire

Comme nous l'avons déjà évoqué, le test de corrélation est utilisé pour mesurer la force d'une relation entre deux variables. Les matrices de corrélation entre la divulgation de la RSE, les mesures de la performance financière et les variables de contrôle sont données pour l'ensemble de la période 2011-2014 ainsi que pour chacune des années 2011, 2012, 2013 et 2014.

4.1. Pour la période 2011-2014

Les coefficients de corrélation pour les entreprises industrielles du CAC 40 (2011-2014) sont illustrés à l'annexe 3.1.

Au seuil de risque à 5%, la ROA est significativement et positivement corrélée avec les variables EN et AGE. Elle l'est négativement avec les variables LEV et SIZE.

L'ensemble des variables qui constituent la RSE (EN, LA, HR, SO, PR) sont significativement et positivement corrélées entre elles. Au seuil de risque à 5%, la RSE est significativement et positivement corrélée avec ses composantes et l'âge de l'entreprise.

L'âge de l'entreprise est significativement et positivement corrélé avec les variables ROA, EN, LA, HR, SO, PR et RSE au seuil de risque à 5%. En revanche, il l'est négativement avec les variables LEV et SIZE. Au seuil de risque à 5%, la valeur de l'entreprise sur le marché est négativement corrélée avec le ROA et l'âge de l'entreprise. Elle l'est positivement avec la taille de l'entreprise.

Finalement, au seuil de risque à 5%, la taille de l'entreprise est significativement et négativement corrélée avec le ROA et l'âge de l'entreprise, tandis qu'elle l'est positivement avec le LEV.

4.2. Par an

Les résultats des corrélations par an sont affichés dans les tableaux situés à l'annexe 3.2 à 3.5.

D'après les résultats figurant dans la première ligne qui étudie la relation entre le ROA et le reste des variables, nous constatons qu'en 2011, 2012, 2013 et 2014, elle est négativement et significativement corrélée avec les variables LEV et SIZE au seuil de risque à 5%. En revanche, elle l'est positivement avec l'âge de l'entreprise.

En ce qui concerne la deuxième ligne, le Q ratio de Tobin n'est pas significativement corrélé avec les autres variables, en 2011, 2012, 2013. Mais il n'est significativement et positivement corrélé qu'avec le ROA au seuil de risque à 5% en 2014.

En ce qui concerne la troisième ligne, elle donne des coefficients de corrélation très élevés entre la RSE et ses composantes, ce qui est normal puisqu'elles la constituent. Elle est positivement et significativement corrélée avec ses composantes et l'âge en 2011.

La quatrième ligne donne des coefficients de corrélation, le SIZE de l'entreprise est négativement et significativement corrélé avec la ROA en 2011, 2012, 2013.

Puis, au seuil de risque à 5%, l'âge est significativement et positivement corrélé avec les variables ROA, EN, HR et RSE en 2011. En 2012 il est significativement et positivement corrélé avec les variables ROA, HR et RSE.

En 2013 l'âge est significativement et positivement corrélé avec les variables ROA.

Finalement, au seuil de risque à 5%, la valeur de l'entreprise sur le marché est significativement et négativement corrélée avec le ROA en 2011, 2012, 2013 et 2014.

Section 3: Les résultats empiriques de la relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière des entreprises non-industrielles

Nous avons analysé les entreprises industrielles cotées au CAC 40. Nous allons nous intéresser aux entreprises non-industrielles pour voir si la performance financière est impactée de la même façon que les entreprises industrielles. Dans un premier temps, les statistiques descriptives sont présentées, ensuite sont examinés le test de Breush-Pagan et le test de Hausman permettant de faire le choix entre les différents modèles de panel. Finalement, les résultats issus des régressions de panel sont présentés dans des tableaux pour chaque indicateur de performance financière, ainsi que ceux du test de corrélation linéaire (test de Pearson).

1. Statistiques descriptives

Nous examinons les statistiques descriptives afin de déterminer la répartition des variables telles que la divulgation de la RSE, la performance financière et les variables de contrôle pour les entreprises non-industrielles. Les statistiques descriptives décrites dans cette étude comprennent la moyenne, la médiane, le minimum, le maximum et l'écart-type.

Tableau 6- 11 : Statistiques descriptives des entreprises non-industrielles

Variables	EN	LA	HR	SO	PR	RSE	ROA	TBQ	AGE	SIZE	LVE
2011											
Moyenne	0,55	0,68	0,41	0,35	0,36	0,47	2,78	0	28,36	7,98	10,87
Médiane	0,50	0,71	0,27	0,25	0,33	0,42	1,99	0	34	7,73	3,19
Écart-type	0,20	0,26	0,31	0,33	0,33	0,24	2,46	0	10,85	0,79	13,04
Min	0,33	0,21	0	0	0	0,17	0,32	0	10	6,90	1,15
Max	1	1	1	1	1	0,95	6,20	0,01	38	9,24	39
2012											
Moyenne	0,55	0,75	0,45	0,56	0,57	0,57	1,45	0	29,36	7,99	11,13
Médiane	0,50	0,86	0,36	0,50	0,44	0,48	0,76	0	35	7,77	2,57
Écart-type	0,20	0,26	0,32	0,35	0,33	0,25	3,70	0	10,85	0,80	14,16
Min	0,30	0,29	0,09	0,12	0,22	0,25	-7,41	0	11	6,87	1,10
Max	0,97	1	1	1	1	0,94	6,60	0	39	9,26	45,14
2013											
Moyenne	0,52	0,66	0,38	0,56	0,55	0,53	2,44	0	30,36	7,96	9,55
Médiane	0,50	0,64	0,27	0,50	0,44	0,48	2,38	0	36	7,69	2,33
Écart-type	0,22	0,21	0,33	0,29	0,30	0,20	2,07	0	10,85	0,79	11,59
Min	0,20	0,36	0	0,25	0,22	0,32	0	0	12	6,84	1,04
Max	0,39	0,93	1	1	1	0,92	5,47	0,01	40	9,19	35,14
2014											
Moyenne	0,62	0,66	0,41	0,59	0,53	0,56	3,20	0	31,36	7,99	9,41
Médiane	0,57	0,64	0,27	0,50	0,33	0,48	2,92	0	37	7,65	2,36
Écart-type	0,29	0,22	0,34	0,28	0,33	0,25	3,46	0	10,85	0,79	11,06
Min	0,20	0,36	0,09	0,25	0,22	0,30	0,03	0	13	6,94	0,53
Max	1	1	1	1	1	1	12,04	0,01	41	9,20	30,57
Total											
Moyenne	0,56	0,69	0,41	0,51	0,50	0,53	2,47	0	29,86	7,98	10,24
Médiane	0,52	0,71	0,27	0,50	0,33	0,47	2,02	0	35,50	7,71	2,52
Écart-type	0,23	0,23	0,31	0,32	0,32	0,23	2,97	0	10,52	0,76	12,10
Min	0,20	0,21	0	0	0	0,17	-7,41	0	10	6,84	0,53
Max	1	1	1	1	1	1	12,04	0,01	41	9,26	45,14

Nous avons 11 entreprises non-industrielles qui sont les suivantes : BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale, AXA, Unibail-Rodamco SE, Carrefour, Kering, Vivendi, Publicis, Accor, Orange. En moyenne, au cours de la période observée, les valeurs des variables d'intérêt

fluctuent légèrement avec une légère hausse observée en 2014. En moyenne, le Q ratio de Tobin reste nul voire très faible.

2. Résultats empiriques de la relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière

Nous allons présenter les résultats de la relation entre la RSE et la performance financière de 2011 à 2014, selon la méthode de régression qui compare les données transversales, les données de panel et l'estimation des variables instrumentales. Ainsi, on analyse la corrélation entre la divulgation de la RSE et la performance financière.

2.1 Relation entre la divulgation de la RSE et le rendement des actifs ROA (H1a)

Nous comparons des résultats obtenus à partir de la relation entre la divulgation de la RSE comme variable indépendante et le rendement de l'actif (ROA) comme variable dépendante pour chaque année, et en utilisant la régression des données OLS regroupées et la régression des données du panel. Les résultats des analyses sont présentés dans le tableau 6-12.

Si le test d'Hausman est non-significatif au seuil de risque à 5%, alors il faut choisir le modèle à effets aléatoires. Si le test de Breush-Pagan est non-significatif au seuil de risque à 5%, il faut alors choisir le modèle de régression du panel.

Tableau 6- 12 : Régression du rendement des actifs (ROA) sur la divulgation de la RSE pour les entreprises non-industrielles

	Dep. Variables (ROA)						
	OLS					***Panel linear***	
Indep. Variables	***2011***	***2012***	***2013***	***2014***	***Pool OLS***	***Fixed effects***	***Random effects***
RSE	2,804	2,783	-1,553	6,175	1,693	-3,361	0,358
	(2,454)	(8,177)	(3,338)	(5,439)	(1.928)	(2,586)	(2,117)
SIZE	1,692	1,960	-0,114	-1,313	0,588	-20,700**	0,067
	(1,503)	(3,795)	(1,488)	(3,073)	(1,075)	(8,815)	(1,615)
AGE	- 0,092	-0,039	-0,048	0,122	-0,019	0,417	-0,014
	(0,068)	(0,195)	(0,069)	(0,122)	(0,051)	(0,324)	(0,080)
LVE	-0,275**	-0,148	-0,161	0,038	-0,155*	0,133	-0,131
	(0,097)	(0,295)	(0,119)	(0,279)	(0,078)	(0,205)	(0,109)
CONSTANT	-6,441	-13,009	7,156	6,052	-0,973		3,497
	(11,830)	(26,645)	(10,945)	(21,460)	(8,159)		(12,523)
Observations	11	11	11	11	44	44	44
R^2	0,701	0,159	0,551	0,547	0,282	0,183	0,122
F statistique	3,520*	0,284	1,844	1,813	3,836**	1,624	1,357
Haussman Test							
Chi(X2)							7,6353
P-value							0,1059
Breush-Pagan Test							
Chi(X2)					2,381		
P-value					0,1228		

Note: $p^{*}<0.05$; $p^{**}<0.01$; $p^{***}<0.001$

Le tableau ci-dessus donne les résultats de l'impact du rendement des actifs sur la performance financière des entreprises non-industrielles du CAC 40.

Les 4 premières colonnes donnent les régressions linéaires par an du rendement des actifs sur la RSE, le log de la taille de l'entreprise, l'âge et la valeur de l'entreprise sur le marché. Au total, nous avons 11 observations par an correspondant aux 11 entreprises non-industrielles. Le meilleur modèle explique 70.1% de la variation du rendement des actifs.

La valeur de l'entreprise sur le marché a un impact significatif sur le rendement des actifs au seuil de risque égal à 5%. Lorsqu'elle augmente de 1 point, le rendement des actifs diminue de 0.275 points en 2011, toutes choses égales par ailleurs.

Les 3 dernières colonnes donnent les 3 modèles de panel estimés sur l'ensemble des observations. Nous avons 160 observations. D'après les tests d'Hausman et de Breush-Pagan, nous devons faire l'arbitrage entre le modèle de panel et le modèle à effets aléatoires. C'est seulement d'après le premier modèle, au seuil de risque à 1%, lorsque la valeur de l'entreprise augmente de 1 point, que le rendement des actifs diminue de 0.16 points.

2.2 Relation entre la divulgation de la RSE et le Q ratio de Tobin (TBQ comme variable dépendante) (H1b)

Nous présentons la relation entre la divulgation de la RSE et le rendement financier en utilisant le Q de Tobin comme variable dépendante pour les années 2011 à 2014. Les résultats des analyses sont présentés dans le tableau 6-13. Lorsque le résultat du test d'Hausman est non-significatif au seuil de risque à 5%, il faut choisir le modèle à effets aléatoires.

Le test de Breush-Pagan est significatif au seuil de risque à 5%, il faut alors choisir le modèle à effets aléatoires.

Le tableau ci-dessous donne les résultats de l'impact du Q ratio de Tobin sur la performance financière des entreprises non-industrielles du CAC 40.

Les 4 premières colonnes donnent les régressions linéaires du Q ratio de Tobin sur la RSE, le log de la taille de l'entreprise, l'âge et la valeur de l'entreprise sur le marché. Au total, nous avons 11 observations par an correspondant aux 11 entreprises non-industrielles. En 2013, lorsque le score lié aux pratiques de divulgation de la RSE augmente d'1 point, le Q ratio de Tobin augmente significativement de 0.007 points, toutes choses égales par ailleurs. En 2014, lorsque l'âge de l'entreprise augmente d'1 an, le Q ratio de Tobin diminue significativement de 0.0001 points, toutes choses égales par ailleurs.

D'après le test de Breush-Pagan et le test d'Hausman, nous devons choisir le modèle à effets aléatoires. Avec celui-ci, aucune variable ne joue significativement sur le Q ratio de Tobin au cours de la période observée.

Tableau 6- 13 : Régression du rendement des actifs (TBQ) sur la divulgation de la RSE pour les entreprises non-industrielles

	Dep. Variables (TBQ)						
	OLS					***Panel linear***	
Indep. Variables	***2011***	***2012***	***2013***	***2014***	***Pool OLS***	***Fixed effects***	***Random effects***
RSE	0,001	-0,001	0,007*	0,001	0,001	-0,002	0,001
	(0,003)	(0,002)	(0,003)	(0,003)	(0,001)	(0,002)	(0,001)
SIZE	0,0002	-0,0002	-0,003	-0,0004	-0,001	-0,004	-0,001
	(0,002)	(0,001)	(0,001)	(0,002)	(0,001)	(0,008)	(0,001)
AGE	-0,00001	-0,00002	-0,00002	0,0001*	-0,0003	0,001*	-0,00003
	(0,0001)	(0,00005)	(0,0001)	(0,0001)	(0,00004)	(0,0003)	(0,00004)
LVE	-0,0001	-0,00002	0,0001	-0,0002	-0,0001	0,0001	-0,0001
	(0,0001)	(0,0001)	(0,0001)	(0,0002)	(0,0001)	(0,0002)	(0,0001)
CONSTANT	0,001	0,004	0,021	0,012	0,010		0,010
	(0,014)	(0,007)	(0,011)	(0,012)	(0,006)		(0,006)
Observations	11	11	11	11	44	44	44
R^2	0,376	0,123	0,723	0,732	0,307	0,129	0,291
F statistique	0,904	0,211	3,912*	4,107*	4,818***	1,078	4,001***
Haussman Test							
Chi(X2)							5,7865
P-value							0,2157
Breush-PaganTest							
Chi(X2)					0,70832		
P-value					0,4		

Note : $p^{*}<0.05$; $p^{**}<0.01$; $p^{***}<0.001$

3. Relation entre chaque dimension de la divulgation de la RSE et la performance financière (H2)

Nous traitons des résultats de l'analyse statistique de la relation entre deux indicateurs de performance financière et chaque dimension de la divulgation de la RSE, chacune d'elle est la variable indépendante. Une régression multi-variée a été menée pour étudier ces relations.

3.1 Relation entre chaque dimension de la divulgation de la RSE et le rendement des actifs (ROA comme variable dépendante) des entreprises non-industrielles (H2a)

Nous présentons la relation entre chaque dimension de la divulgation de la RSE et le ROA en comparant pour chaque année, les données regroupées et la régression des données du panel. Les principaux résultats empiriques sont présentés dans le tableau 6-4. Le test d'Hausman est non-significatif au seuil de risque à 5% alors il faut choisir le modèle à effets aléatoires. Le test de Breush-Pagan est non-significatif au seuil de risque à 5%, il faut alors choisir le modèle de régression de panel. Le tableau ci-dessous donne les résultats de l'impact du rendement des actifs sur la performance financière des entreprises non-industrielles du CAC 40.

Les 4 premières colonnes donnent les régressions linéaires par an du rendement des actifs sur les 5 dimensions de la RSE, le log de la taille de l'entreprise, l'âge et la valeur de l'entreprise sur le marché. Au total, nous avons 11 observations par an correspondant aux 11 entreprises non-industrielles. Le meilleur modèle explique 99.5% de la variation du rendement des actifs.

D'après les résultats obtenus à partir de la régression sur l'année 2011, nous constatons que lorsque le score de divulgation lié à l'environnement diminue d'1 point, que le score de divulgation lié aux droits de l'homme et celui lié à la société augmentent chacun d'1 point et que la valeur de l'entreprise sur le marché diminue d'1 point, le rendement des actifs augmente respectivement de 19.42, 8.36, 8 et 0.33 points.

Les 3 dernières colonnes donnent les 3 modèles de panel estimés sur l'ensemble des observations. Nous avons 160 observations. D'après les tests d'Hausman et de Breush-Pagan, nous devons faire l'arbitrage entre le modèle de panel et le modèle à effets aléatoires. D'après le premier modèle, au seuil de risque à 5%, lorsque la valeur de l'entreprise diminue d'1 point et que le score de divulgation des droits de l'homme augmente d'1 point, le rendement des actifs augmente respectivement de 0.18 points et 4.06 points. D'après le second modèle, au seuil de risque à 5%, le rendement des actifs augmente dans ces entreprises, avec un score moyen de divulgation des pratiques en matière d'emploi, supérieur à 5.43 points.

Tableau 6- 14 : Régression du rendement des actifs (ROA) sur les 5 composantes de la divulgation de la RSE pour les entreprises non-industrielles

	Dep. Variables (ROA)						
	OLS					***Panel linear***	
Indep. Variables	***2011***	***2012***	***2013***	***2014***	***Pool OLS***	***Fixed effects***	***Random effects***
EN	-19,423**	27,409	2,670	-5,256	1,471	3,444	3,248
	(2,333)	(38,494)	(7,204)	(10,332)	(3,131)	(3,004)	(2,864)
LA	8,361**	-4,825	-4,782	9,087	4,063*	5,077	5,425*
	(0,933)	(19,814)	(3,474)	(7,935)	(2,275)	(3,285)	(2,682)
HR	1,034	-31,041	4,039	6,018	-0.850	-3,405	-3,289
	(0,539)	(31,860)	(3,947)	(8,896)	(2,015)	(2,730)	(2,262)
SO	7,987**	22,419	0,888	21,878	3,195	0,126	-0,511
	(1,499)	(24,476)	(3,506)	(12,538)	(2,700)	(3,858)	(2,691)
PR	0,018	-3,898	-7,161	-23,780	-4,374	-5,086	-1,773
	(1,470)	(14,754)	(4,965)	(15,542)	(2,893)	(4,323)	(2,953)
SIZE	1,066	1,617	2,322	4,126	0,566	-21,762**	-0,283
	(0,455)	(5,377)	(2,174)	(4,843)	(1,115)	(10,034)	(1,796)
AGE	-0,040	-0,423	-0,189	0,236	-0,020	0,565	-0,025
	(0,017)	(0,768)	(0,144)	(0,161)	(0,060)	(0,333)	(0,094)
LVE	-0,328***	0,273	-0,414	-0,419	-0,177**	0,159	-0,145
	(0,027)	(0,534)	(0,209)	(0,418)	(0,080)	(0,285)	(0,121)
CONSTANT	0,749	-3,940	-2,727	-38,934	-2,355		3,943
	(3,345)	(32,479)	(13,516)	(37,739)	(8,319)		(13,822)
Observations	11	11	11	11	44	44	44
R^2	0,995	0,624	0,845	0,823	0,369	0,374	0,229
F statistique	48,642**	0,414	1,362	1,159	2,599**	1,865	1,296
Haussman Test							
Chi(X2)							1,867
P-value							0,9848
Breush-Pagan Test							
Chi(X2)					1,2757		
P-value					0,2587		

Note : $p^{*}<0.05$; $p^{**}<0.01$; $p^{***}<0.001$

3.2 Relation entre chaque dimension de la divulgation de la RSE et le Q ratio de Tobin (TBQ comme variable dépendante) des entreprises non-industrielles (H2b)

Nous présentons les résultats de la relation entre chaque dimension de la divulgation de la RSE et le Q de Tobin (TBQ). Les résultats sont présentés dans le tableau 6-15.

Le test d'Hausman est non-significatif au seuil de risque à 5% alors il faut choisir le modèle à effets aléatoires. Le test de Breush-Pagan est non-significatif au seuil de risqué à 5% alors il faut choisir le modèle de régression du panel. Le tableau ci-dessous donne les résultats de l'impact du Q ratio de Tobin sur la performance financière des entreprises non-industrielles du CAC 40.

Les 4 premières colonnes donnent les régressions linéaires du Q ratio de Tobin sur les 5 composantes de la RSE, le log de la taille de l'entreprise, l'âge et la valeur de l'entreprise sur le marché. Le meilleur modèle de régression linéaire explique 97.5% de la variance du Q ratio de Tobin.

Au total, nous avons 11 observations par an correspondant aux 11 entreprises non- industrielles.

En 2011, lorsque le score lié aux pratiques de divulgation en matière d'emploi diminue d'1 point, le Q ratio de Tobin augmente significativement de 0.007 points, toutes choses égales par ailleurs.

Lorsque le score lié aux pratiques de divulgation sociétale augmente d'1 point, le Q ratio de Tobin augmente significativement de 0.011 points, toutes choses égales par ailleurs.

Lorsque la taille de l'entreprise augmente de 1%, le Q ratio de Tobin augmente significativement de 0.004 points, toutes choses égales par ailleurs. Lorsque la valeur de l'entreprise diminue d'1 point, le Q ratio de Tobin augmente significativement de 0.0003 points, toutes choses égales par ailleurs.

En 2012, lorsque le score lié aux pratiques de divulgation sociétale augmente d'1 point, le Q ratio de Tobin augmente significativement de 0.005 points, toutes choses égales par ailleurs. Lorsque le score lié aux pratiques de divulgation de production diminue d'1 point, le Q ratio de Tobin augmente significativement de 0.004 points, toutes choses égales par ailleurs. D'après le test de Breush-Pagan et le test d'Hausman, nous devons faire le choix entre le modèle de panel de régression linéaire et le modèle à effets aléatoires. D'après les résultats, aucune variable n'est significative.

Tableau 6- 15 : Régression du rendement des actifs (TBQ) sur les 5 composantes de la divulgation de la RSE pour les entreprises non-industrielles

	Dep. Variables (TBQ)						
	OLS					***Panel linear***	
Indep. Variables	***2011***	***2012***	***2013***	***2014***	***Pool OLS***	***Fixed effects***	***Random effects***
EN	-0,009	0,001	0,002	0,002	0,003	0,004	0,003
	(0,004)	(0,002)	(0,004)	(0,007)	(0,002)	(0,003)	(0,002)
LA	-0,007*	-0,001	-0,003	-0,005	-0,003	-0,003	-0,003
	(0,002)	(0,001)	(0,002)	(0,005)	(0,002)	(0,003)	(0,002)
HR	0,003	-0,004	0,004	-0,002	0.001	0,002	0,001
	(0,001)	(0,002)	(0,002)	(0,006)	(0,002)	(0,003)	(0,002)
SO	0,011*	0,005*	-0,004	-0,009	-0,001	-0,001	-0,001
	(0,003)	(0,001)	(0,002)	(0,008)	(0,002)	(0,004)	(0,002)
PR	-0,0003	-0,004**	0,006	0,013	0,001	-0,002	0,001
	(0,003)	(0,001)	(0,003)	(0,010)	(0,002)	(0,004)	(0,002)
SIZE	0,004**	-0,001	-0,002	-0,003	-0,0005	-0,008	-0,0003
	(0,001)	(0,0003)	(0,001)	(0,003)	(0,001)	(0,010)	(0,001)
AGE	-0,00005	-0,00001	-0,00005	-0,0002	-0,00001	0,001*	-0,0001
	(0,00003)	(0,00005)	(0,0001)	(0,0001)	(0,00005)	(0,0003)	(0,0001)
LVE	-0,0003**	0,0000	0,0001	0,00003	-0,0001	0,0001	-0,0001
	(0,0001)	(0,00003)	(0,0001)	(0,0003)	(0,0001)	(0,0003)	(0,0001)
CONSTANT	-0,020*	0,006	0,019	0,035	0,009		0,008
	(0,006)	(0,002)	(0,008)	(0,025)	(0,006)		(0,008)
Observations	11	11	11	11	44	44	44
R^2	0,975	0,978	0,965	0,852	0,384	0,288	0,276
F statistique	9,822*	10,911*	6,916	1,444	2,726**	1,265	1,670
Haussman Test							
Chi(X2)							8,2002
P-value							0,4142
Breush-Pagan Test							
Chi(X2)					0,86013		
P-value					0,3537		

Note : $p^{*}<0.05$; $p^{**}<0.01$; $p^{***}<0.001$

4. Test de corrélation linéaire

Les matrices de corrélation entre la divulgation de la RSE, les mesures de la performance financière et les variables de contrôle sont obtenues pour la période 2011-2014 ainsi que pour chacune de ces années sur l'ensemble des entreprises non-industrielles. Les résultats sont analysés dans les sections suivantes.

4.1. Pour la période 2011-2014

L'annexe 4.1 donne la matrice de corrélation pour l'ensemble des variables observées dans les entreprises non-industrielles cotées à la bourse entre 2011 et 2014.

Le ROA, au seuil de risque à 5%, est positivement corrélé avec les variables TBQ, EN et RSE. En revanche, il l'est négativement avec les variables LEV et SIZE.

En ce qui concerne le Q ratio de Tobin, il est significativement et positivement corrélé avec les variables ROA, EN, HR et RSE au seuil de risque à 5%. Il l'est négativement avec les variables LEV et SIZE.

La RSE est significativement et positivement corrélée avec ses composantes et le ROA. Elle l'est négativement avec les variables LEV et SIZE.

L'âge de l'entreprise est positivement et significativement corrélé avec la variable EN. Elle l'est négativement avec les variables LEV et SIZE.

La valeur de l'entreprise sur le marché est positivement et significativement corrélée avec la SIZE de l'entreprise. En revanche, elle l'est négativement avec les variables ROA, TBQ, EN, HR, SO, PR et AGE.

En ce qui concerne la taille de l'entreprise SIZE, elle est positivement et significativement corrélée avec la valeur de l'entreprise sur le marché (LEV). En revanche, elle l'est négativement avec les variables ROA, TBQ, EN, HR, RSE et AGE.

4.2. Par an

Les annexes 4.2 à 4.5 donnent la corrélation entre les différentes variables pour les entreprises non-industrielles.

D'après les résultats figurant dans la première ligne qui montre la relation entre le ROA et le reste des variables, nous constatons qu'en 2011, 2012, 2013 et 2014, elle est négativement et significativement corrélée avec les variables LEV.

Dans la deuxième ligne, le Q ratio de Tobin n'est pas significativement corrélé avec les autres variables, en 2011 et 2012. Mais en 2013 il est significativement et positivement corrélé avec les variables HR, PR et RSE au seuil de risque à 5%. En 2014, il est significativement et positivement corrélé avec la variable EN au seuil de risque à 5%. Il l'est négativement avec la taille de l'entreprise et la valeur de l'entreprise sur le marché.

En ce qui concerne la troisième ligne, elle donne des coefficients de corrélation très élevés entre la RSE et ses composantes, ce qui est normal puisqu'elles la constituent en 2011, 2012, 2013 et 2014.

La quatrième ligne donne des coefficients de corrélation, le SIZE de l'entreprise qui est positivement et significativement corrélé avec la valeur de l'entreprise sur le marché (LEV) en 2011, 2012, 2013 et 2014. Mais il l'est négativement avec les variables ROA et TBQ en 2013 et 2014.

Au seuil de risque à 5%, l'âge est significativement et négativement corrélé avec la valeur de l'entreprise sur le marché (LEV) dans toutes les années. Finalement, au seuil de risque à 5%, la valeur de l'entreprise sur le marché est significativement et négativement corrélée avec le ROA pour toutes les années, puis avec AGE en 2011, 2012 et 2014, et avec le Q ratio de Tobin en 2013 et 2014.

Conclusion du chapitre 6

Ce chapitre a examiné la relation entre la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et deux mesures de paramètres de la performance financière tels que le ROA et le TBQ. Pour analyser la relation entre la RSE et la performance financière, la régression multiple et le modèle des données du panel ont été utilisés pour les sociétés du CAC 40 sur la période de quatre ans comprise entre 2011 et 2014 inclus. En outre, ce chapitre a examiné la relation entre les dimensions de la divulgation de la RSE, à savoir l'environnement ; les pratiques en matière d'emploi et travail décent ; les droits de l'homme ; la société et la responsabilité liée aux produits, et les mesures de performance financière.

Les résultats peuvent être résumés comme suit. Premièrement, les résultats empiriques indiquent qu'il existe une relation positive et non significative entre la RSE et la performance financière, mesurée par le rendement des actifs (ROA). Cette analyse a également révélé qu'une relation entre la RSE et le Q de Tobin était négative et non significative.

En ce qui concerne la relation entre chaque thème de divulgation de la RSE et les paramètres de performance financière, les résultats montrent qu'il existe une relation positive forte entre la divulgation de la RSE par la société (SO), l'environnement (EN) et le rendement des actifs. Cependant, les autres thèmes de la RSE ne sont pas significativement liés au ROA.

Deuxièmement, les résultats indiquent qu'il existe une relation significative et négative entre la société (SO) et les droits de l'homme (HR) avec le Q de Tobin (TBQ). Les variables SIZE et INDU ont également une relation significative avec la performance financière.

Dans ce chapitre, nous avons présenté également les résultats de la relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière des entreprises du secteur des industries manufacturières et non manufacturières.

Conclusion de la deuxième partie

La deuxième partie de cette thèse es axée sur l'analyse empirique de la relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière. Pour répondre à la question de notre recherche, nous avons présenté la méthodologie, décrit l'échantillon, en plus des variables de divulgation de la RSE comportant cinq dimensions. Ce sont l'environnement, l'emploi, les droits de l'homme, la société et la responsabilité du produit ou du client. La performance financière est analysée en utilisant des mesures basées sur la comptabilité (ROA) et une mesure basée sur le marché (TBQ). Les variables de contrôle utilisées dans l'analyse sont les suivantes : l'âge, la taille, l'effet de levier, le type d'industrie et l'année-effet. La synthèse des résultats peut être résumée comme suit :

Tout d'abord, l'étude révèle que la tendance à la divulgation de la RSE a augmenté tout au long de la période et les « Pratiques en matière d'emploi et travail décent » a été le thème le plus couramment divulgué pour toutes les entreprises, suivi respectivement de « Environnement », « Société » et « Droits de l'homme ».

Deuxièmement, on a conclu que les résultats empiriques indiquent que cette relation entre la divulgation RSE et la performance financière était mixte pour toutes les entreprises y compris les entreprises industrielles et non industrielles. Il existe une relation positive et non significative entre la RSE et la performance financière, mesurée par le rendement des actifs (ROA) mais elle est significative pour les entreprises non-industrielles. Cette analyse a également révélé qu'une relation entre la RSE et le Q de Tobin était négative et non significative pour l'ensemble des entreprises dont les industrielles, mais elle était positive et significative pour les entreprises non-industrielles.

Finalement, les résultats de chaque thème de divulgation de la RSE avec la performance financière ont montré que certains étaient positifs et d'autres négatifs, de même pour les entreprises des industries manufacturières et non manufacturières.

On pourrait conclure que nombreuses sont les motivations qui poussent de plus en plus les entreprises à être socialement responsables et à divulguer de la RSE et du reporting, en vertu des lois NRE et Grenelle, et des théories de la gestion (notamment théorie des parties prenantes et théorie de la légitimité).

CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette thèse a examinée la nature et l'étendue de la divulgation de la responsabilité sociale des entreprises par les sociétés cotées au CAC 40 au cours de la période 2011 à 2014. Elle a étudiée la relation entre la divulgation RSE et la performance financière des entreprises. Nous avons tenté, pour clarifier la compréhension de cette relation, d'étudier l'impact des rapports RSE sur la performance financière des entreprises, par des éléments de preuve présentés dans les chapitres précédents, ainsi que d'élaborer ses contributions et ses limites.

Les principaux résultats sont les suivants :

- La première question de sous-recherche portait sur la nature et l'étendue de la divulgation RSE pour les entreprises concernées. Pour cela, les pratiques de reporting RSE ont été consultées pour des grandes entreprises, à travers l'analyse de contenu effectuée sur les rapports RSE conformément aux directives du GRI. Il est devenu clair que la divulgation de la RSE est une démarche volontaire mais désormais obligatoire pour les sociétés françaises, en vertu de l'article 225 du Grenelle 2.

Tout d'abord, nous avons étudié les caractéristiques de la formalisation (lieu de publication, volume des rapports, utilisation de référentiels et table de concordance, OTI). À propos du lieu de publication d'informations environnementales et sociales, 30 des entreprises concernées ont choisi le rapport dédié "un rapport de RSE", en plus du rapport intégré (rapport annuel), pour transmettre ces informations-là. Concernant le volume de reporting RSE, il existe des différences dans le nombre de pages, car le volume des rapports par exemple oscille entre 15 et 256 pages. L'utilisation des référentiels par les entreprises, montre que la totalité des sociétés se base sur l'article 225 de la loi Grenelle II, qui fournit que toutes les entreprises doivent se référer à des recommandations sur un référentiel national ou international en matière sociale ou environnementale. Quant au choix de l'Organisme Tiers Indépendant pour vérifier les informations RSE par fournies par les entreprises, on constate que 80 % des sociétés étudiées ont choisi d'y faire appel.

Par ailleurs, dans notre analyse apparaît que la totalité des entreprises a identifié les caractéristiques contenues de l'information publiée (profil de l'organisation, démarche RSE dans la stratégie et la gouvernance, dialogue avec les parties prenantes).

Deuxièmement, le montant de la divulgation RSE par les entreprises a légèrement augmenté au cours de la période 2011 à 2014. Parmi les cinq domaines de la divulgation RSE qui ont été classés par le GRI, celui des « Pratiques en matière d'emploi et travail décent » a été le thème le plus couramment divulgué pour toutes les entreprises, suivi respectivement de « Environnement », « Société » et « Droits de l'homme ». L'information sur « Responsabilité liée aux produits » semble être le thème le moins divulgué dans les rapports.

Ces divulgations indiquent que les entreprises du CAC 40 divulguent ces informations pour se conformer aux lois et réglementations des employés et de l'environnement, afin de gagner en légitimité, du point de vue de la théorie de la légitimité. De plus, les attentes et les pressions de certains groupes de parties prenantes peuvent également influencer le niveau de divulgation de la RSE. Le volume de divulgation de RSE est également lié aux attentes des parties prenantes. Les résultats de cette étude semblent être en accord avec des études antérieures (Deegan et al., 2000 ; Deegan et Gordon, 1996).

- La deuxième question de sous-recherche portait sur la divulgation de la RSE : Affecte-t-elle la performance financière des entreprises concernées ? La littérature théorique et empirique est axée depuis de nombreuses années sur l'étude de l'impact de la RSE sur la performance financière. Les auteurs donnent des résultats contradictoires ; certains sont positifs, d'autres négatifs ou neutres (Orlitzky et al., 2003 ; Williams et Siegel, 2001).

La question de recherche de cette étude a été débattue. Les résultats empiriques indiquent que cette relation entre la divulgation RSE et la performance financière est mixte pour toutes les entreprises y compris les secteurs industrielles et non industrielles. Il existe une relation positive et non significative entre la RSE et la performance financière, mesurée par le rendement des actifs (ROA), mais elle est significative pour les entreprises non-industrielles. Cette analyse a également révélé qu'une relation entre la RSE et le Q de Tobin est négative et non significative pour l'ensemble des entreprises même les industrielles, mais positive et significative pour les entreprises non-industrielles. Mais d'un point de vue statistique, pour valider les hypothèses cela doit être significatif ; pour cette raison la performance financière des entreprises françaises n'est pas immédiatement affectée par les rapports RSE pour l'ensemble des entreprises dont les

entreprises industrielles, mais elle est affectée pour les entreprises non-industrielles. On pourrait donc conclure, qu'il existe une relation neutre entre la RSE et la performance financière dans l'hypothèse de neutralité, et positive dans l'hypothèse de l'impact social. Il faut rajouter que le type d'industrie est un facteur pour lequel la divulgation RSE pourrait affecter la performance de l'entreprise , mais notre étude a rejeté cette théorie parce qu'elle n'a pas été vérifiée dans nos résultats empiriques Ces résultats sont soutenus par de nombreux travaux ((Freeman, 1984 ; Aupperle et al., 1985 ; McGuire et al., 1988 ; McWilliams et Siegel, 2000 ; Barnett et Salomon, 2012 ; Najah et Jarboui, 2013).

- La troisième question concerne la relation entre chaque dimension de la divulgation RSE (l'environnement, l'emploi, les droits de l'homme, la société et la responsabilité liée aux produits) et la performance financière des entreprises concernées. Cette question a été traitée en testant les cinq sous-hypothèses.

Les résultats montrent que les divulgations environnementales sont positives et significativement liées au ROA et au TBQ. Ces résultats ont été soutenus par des travaux (Bnouni, 2011; Al-Tuwaijri et al., 2004 ; Jitaree, 2015). En ce qui concerne la relation de la divulgation, l'emploi (LA) a une association positive et significative avec le ROA. Mais il existe une relation négative et significative entre la divulgation des droits de l'homme (HR) et le ROA et le TBQ. En revanche, la divulgation dans la société (SO) présente une association positive et significative avec le ROA, mais par contre elle est négative et significative avec le TBQ. Enfin, la communication de la responsabilité liée aux produits a un impact négatif sur la performance financière (ROA).

Ceci valide l'hypothèse selon laquelle la divulgation de la RSE dans de grandes entreprises a un impact positif sur la performance financière. Cela pourrait s'expliquer par le fait que la dimension qui est la plus divulguée a un impact significatif sur la performance financière. On a déjà montré que les thèmes les plus couramment divulgués pour toutes les entreprises sont respectivement « Pratiques en matière d'emploi », « Environnement » et « Société ». Ce sont les trois dimensions qui ont un impact sur la performance financière. Nous pouvons conclure que la dimension la plus divulguée a un impact significatif sur la performance financière. Par exemple, la dimension environnementale a une influence positive sur la performance financière pour l'ensemble des entreprises industrielles et non-industrielles.

Ces résultats appuient la théorie de soutien à l'environnement car plus d'engagement environnemental conduit à développer des avantages face aux concurrents et à améliorer la performance financière. Les résultats sont cohérents avec ceux d'Ehsan et Kaleem (2012) qui ont suggéré que les divulgations RSE ont un impact positif sur la performance financière des entreprises industrielles. En outre, tous les résultats de la relation RSE avec la performance financière sont présentés et discutés au chapitre 6, pour des entreprises industrielles et non-industrielles.

Tableau 7 : Résumé des hypothèses testées

Hypothèse	Variable	L'ensemble des entreprises		Les entreprises industrielles		Les entreprises non industrielles	
		Régression	Résultats	Régression	Résultats	Régression	Résultats
H1a	RSE sur ROA					+	Validée
H1b	RSE sur TBQ					+	Validée
H2a							
H2a1	EN sur ROA	+	Validée	+	Validée	+	Validée
H2a2	LA sur ROA	+	Validée			+	Validée
H2a3	HR sur ROA	-	Rejetée	-	Rejetée		
H2a4	SO sur ROA	+	Validée	+	Validée	+	Validée
H2a5	PR sur ROA	-	Rejetée				
H2b							
H2b1	EN sur TBQ	+	Validée			+	Validée
H2b2	LA sur TBQ					-	Rejetée
H2b3	HR sur TBQ	-	Rejetée	-	Rejetée	+	Validée
H2b4	SO sur TBQ	-	Rejetée	-	Rejetée	+	Validée
H2b5	PR sur TBQ					+	Validée

La quatrième question de sous-recherche porte sur l'impact des différentes caractéristiques de l'entreprise sur la relation entre RSE et performance financière. Notre étude a examiné les relations entre la RSE et la performance financière en incorporant les variables explicatives suivantes qui affectent la relation : la taille de l'entreprise, l'âge de l'entreprise, l'effet de levier et le type d'industrie.

Cette étude montre que les variables caractéristiques des entreprises ont un impact mitigé sur la divulgation RSE des entreprises. Par exemple, l'âge de l'entreprise a un impact positif sur la performance financière. D'après nos résultats il y a corrélation, car l'âge a une relation positive à la fois avec la RSE et la divulgation en manière EN, HR et LA pour l'ensemble des entreprises et les industrielles. Nos résultats sont compatibles avec ceux de Waluyo (2017), Jitaree (2015) et Peloza (2006), qui affirment que les entreprises plus anciennes ont tendance à réaliser des économies d'échelle grâce à leur investissement dans la RSE, et ont plus d'expérience dans la divulgation de la responsabilité sociale des entreprises.

La taille de l'entreprise a un impact positif sur le ROA dans l'ensemble des entreprises, notamment les industrielles, mais négative pour les non-industrielles. Ainsi, le Size a une relation positive avec la RSE pour les non-industrielles. Ces résultats sont également soutenus par Orlitzky (2001) qui a également constaté que la taille d'une entreprise affectait la relation entre RSE et performance financière. Sur la base de ces arguments, les grandes entreprises ont été plus socialement responsables que les plus petites.

D'après les résultats obtenus dans le chapitre précédent, le type d'industrie a un impact positif ou neutre sur la performance financière. Nos résultats sont compatibles avec ceux de Lin et al. (2015) et de Feng et al.(2017). Cela signifie que les entreprises industrielles peuvent avoir un effet important sur la relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière.

Notre étude montre que l'effet de levier de l'entreprise a un impact mitigé sur la performance financière, négatif sur le ROA et neutre sur le TBQ. L'effet négatif sur la performance financière se traduit par des valeurs élevées de levier, donc révèle les niveaux élevés de la dette : l'entreprise peut être confrontée à des risques importants, car l'effet de levier affecte les opportunités de financement futures.

En guise de conclusion finale, malgré les résultats de nos analyses empiriques plus hétérogènes, se confirme l'existence d'une relation positive et significative entre la responsabilité sociale des entreprises et la performance financière. Ce qui signifie que les entreprises peuvent utiliser stratégiquement l'investissement dans les activités de RSE pour améliorer leur performance financière.

La contribution de cette recherche est à la fois théorique et pratique.

Cette étude contribue à une meilleure compréhension des pratiques de RSE et de reporting RSE, à une meilleure connaissance des règlements, des normes de durabilité et des lignes directrices à suivre pour les entreprises, et à distinguer les deux termes « développement durable » et « RSE ».

Les résultats obtenus permettent d'apporter une contribution importante au développement de l'indice de la responsabilité sociale dans le contexte français, par l'analyse de contenu dans les rapports annuels, et car il est extrêmement difficile de mesurer ce concept, principalement en raison de l'absence d'une définition universellement acceptée.

Nos résultats se basent aussi sur la littérature empirique pour combler le vide dans la recherche sur la divulgation RSE et la performance financière dans un contexte français, cela a contribué à améliorer l'analyse de cette relation.

D'autres contributions ont été nécessaires comme l'analyse de régression du panel pour identifier les relations entre les deux variables. De nombreuses études ont utilisé des méthodes d'analyse de régression pour examiner la relation RSE et performance financière. Cependant, ces études ont toutes souffert du problème de la multi-colinéarité, mais l'utilisation des analyses de données du panel élimine ce problème. De plus, la régression par panel présente de nombreux autres avantages par rapport à l'analyse de régression multiple standard.

Nous reconnaissons que l'étude n'est pas sans limites, telles que la taille de l'échantillon et la durée de l'étude. Cela pourrait faire l'objet de futures recherches sur l'impact de la divulgation de la RSE sur la performance financière, cette fois à long terme, et à travers un échantillon plus large et plus diversifié, avec des sociétés non cotées en bourse. Augmenter le nombre d'années améliorerait ainsi la fiabilité de l'analyse, comme examiner les motivations et les perceptions des gestionnaires et des parties prenantes dans la divulgation de la RSE, en menant des entrevues approfondies ou en utilisant la méthode d'enquête par questionnaire.

Ces divulgations de la RSE peuvent donc influencer la réputation et l'image de marque, et par conséquent, conduire finalement à la performance financière.

La méthode de mesure utilisée pour la divulgation de la RSE est également soumise à des limites. Bien qu'une analyse de contenu soit l'une des méthodes de mesure les plus objectives qui existent de nos jours, elle reste une forme de mesure subjective. Une autre opportunité de recherche future est de développer une nouvelle méthode de mesure pour les divulgations, qui obtienne un niveau d'objectivité plus élevé que les méthodes existantes.

Afin de clarifier davantage la relation entre divulgation de la RSE dans les rapports annuels des sociétés du CAC 40 avec leurs performances financières, nous avons envoyé le formulaire de questionnaire aux administrateurs de ces entreprises, pour connaître leur point de vue sur cette relation. Mais en raison du peu de réponses, il n'a pas été utilisé dans l'étude. C'est l'autre limite de notre recherche.

BIBLIOGRAPHIE

Aaronson, A. & Reeves, J. (2002). *The European Response to Public Demands for Global Corporate Responsibility.* From https://www.issuelab.org.

Abdul Ghani, D. & Al-Ameen, K. (2005). Performance financière du point de vue des simulations financières. *Conférence scientifique internationale sur les performances exceptionnelles des organisations et des gouvernements.* Université de Ouargla.

Akhtaruddin, M. . (2005). Corporate disclosure practices in Bangladesh. *The International Journal of Accounting , 40*, 399-422.

Akmese, H., Cetin , H. & Akmesec, K. . (2016). Corporate Social Responsibility Reporting: A Comparative Analysis of Tourism and Finance Sectors of G8 Countries. *Procedia Economics and Finance , 39* (3), 737 – 745.

Alexander, G., & Bucholtz, R. (1978). Corporate social responsibility and stock market performance. *Academy of Management Journal , 21*, 479–486.

Al-Htaybat, K., & Napier, C. . (2006). *A framework for financial disclosure theories.* Working paper, School of Management University of Southampton.

Al-Khatib, M. (2010). *La performance financière et son impact sur les résultats des entreprises.* Amman: Dar Al Hamed pour l'édition et la distribution.

Altman, B. (1998). Corporate Community Relations in the 1990s: A Study in Transformation. *Business & Society , 37* (2), 221-227.

Anderson, J. C., & Gerbing, D. W. (1988). Structural Equation Modeling in Practice: A Review and Recommended Two-Step Approach. *Psychological Bulletin , 103* (3), 411-423.

Anderson, Jerry, W. (1989). *Corporate Social Responsibility Guidelines for Top Management.* New York: Greenwood Press, Connecticut.

André, J., Husser, J., Barbat, G. & Lespinet-Najib, V. (2011). Le rapport de développement durable des entreprises françaises : quelles perspectives pour les parties prenantes ? *Management & Avenir , 48* (8), 37-56.

Anisah, F & Nikmatul, A. (2016). Does Corporate Social Responsibility Solve ROA Problem in Indonesia Telecommunication Industry? *American Journal of Economics , 6* (2), 107-115.

Ansoff, H.I. (1965). *Corporate strategy: An analytic approach to business policy for growth and expansion.* New York: McGraw-Hill .

Antheaume N. & Teller R. (2001). Quel regard vers d'autres formes de comptabilité: comptabilité sociétale et environnementale. In P. Dumontier, & R. Teller, *Faire de la recherche en comptabilité financière* (pp. 85-99). Paris: Vuibert.

Aras, G., Aybars, A. & Kutlu, O. (2010). Managing corporate performance. Investigating the relationship between corporate social responsibility and financial performance in emerging markets. *International Journal of Productivity and Performance Management , 59* (3), 229-254.

Arlow, P. & Gannon, M. . (1982). Social Responsiveness, Corporate Structure and Economic Performance. *Academy of Management Review , 7* (2), 235-241.

Armitage, S., & Marston, C. . (2008). Corporate disclosure, cost of capital and reputation: Evidence from finance directors. *The British Accounting Review , 40* (4), 314-336.

Athanasoglou, P., Brissimis, S. & Delis, M. (2008). BankSpecific, Industry-Specific and Macroeconomic Determinants of Bank Profitability. *Journal of International Financial Markets, Institutions and Money , 18*, 121-136.

Auger, P. & Devinney, T. M. (2007). Do what consumers say matter? The misalignment of preferences with unconstrained ethical intentions. *Journal of Business Ethics , 76* (4), 361-383.

Aupperle, K. E. (1989). An expanded investigation into the relationship of corporate social responsibility and financial performance. *Employee Responsibilities and Rights Journal , 2* (4), 263-274.

Aupperle, K., Caroll, A., & Hatfield, J. (1985). An empirical examination of the relationship between Corporate Social Responsibility and profitability. *Acad.Manag.J , 28*, 446-463.

Aupperle, Kenneth E; Carroll, Archie B & Hatfield, John D. (1985). An empirical examination of the relationship between corporate social responsibility and profitability. *Academy of management Journal , 28* (2), 446-463.

Ayuso, S., Rodriguez, M.A., & Ricart, J. (2006). Using stakeholder dialogue as a source for new ideas : A dynamic capability underlying sustainable innovation. *Corporate Governance , 6* (4), 475-490.

Bahlouli, S. et Guerfi, C. (2017). Réflexion sur la responsabilité sociale envers les consommateurs et les concurrents sur la compétitivité des petites et moyennes entreprises: une étude empirique d'un groupe d'établissements dans l'État de Sétif. *Journal les agregates des connaissances , 4* (4), 1-11.

Banerjee, S & Wathieu, L. (2017). Corporate Social Responsibility and Product Quality: Complements or Substitutes? *International Journal of Research in Marketing , 34* (3), 734-745.

Bansal, P. . (2005). Evolving sustainably: A longitudinal study of corporate sustainable development. *Strategic Management Journal , 26* (3), 197-218.

Barlev, B. (1995). Determining the Stage at Which it is Appropriate to Recognise Profit Under Long-Term Contracts. *Journal of Business Finance & Accounting , 22* (5), 713-732.

Barnett, M.L. & Salomon, R.M. (2012). Does it pay to be really good? addressing the shape of the relationship between social and financial performance. *Strategic Management Journal , 33* (11), 1304-1320.

Barringer, B.& Harrisson, J. (2000). Walking a tightrope: creating value through interorganizational relationships. *Journal of Management , 26* (3), 367-403.

Barth, J., Dopico, L., Nolle, D.& Wilcox, J. (2002). Bank Safety and Soundness and the Structure of Bank Supervision: a Cross-Country Analysis. *International Review of Finance , 3*, 163-188.

Bauman, C., & Skitka, L. (2012). Corporate social responsibility as a source of employee satisfaction. *Research in Organizational Behavior , 32*, 63-86.

Baumgartner, R. J. (2014). Managing Corporate Sustainability and CSR: A Conceptual Framework Combining Values, Strategies and Instruments Contributing to Sustainable Development. *Corporate Social Responsibility and Environmental Management , 21* (5), 258-271.

Baumgartner, R., & Ebner, D. . (2010). Corporate sustainability strategies: Sustainability profiles and maturity levels. *Sustainable Development , 18* (2), 76–89.

Baxter, N. (1967). Leverage, Risk of Ruin and the Cost of Capital. *Journal of Finance , 22* (3), 395-403.

Beams, F., & Fertig, P. (1971). Pollution control through social costs conversion. *Journal of Accountancy , 132* (5), 37-42.

Belkaoui, A. & Karpik, P. (1989). Determinants of the Corporate Decision to Disclose Social Information. *Accounting, Auditing & Accountability Journal , 2* (1).

Bellini, B. & Delattre, E. (2005). L'impact boursier des annonces environnementales en France. *Journée Développement Durable.* Aix en provence: Association Internationale du Management Stratégique (AIMS).

Ben Rhouma A. & Cormier D. (2007). Déterminants de la communication sociale et environnementale des entreprises françaises. *28ème Congrès de l'Association Française de Comptabilité.* Poitiers.

Ben Rhouma, Amel. (May 2010). Les nouvelles tendances du reporting developpement durable : le secteur automobile en europeLes nouvelles tendances du reporting developpement durable : le secteur automobile en europe. *Crises et nouvelles problématiques de la Valeur.* Nice- France: https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00481585.

Ben Rhouma, Amel. (2006). Mesure de la qualite de la divulgation societale des entreprises françaises. *Comptabilité, Controle, Audit et Institutions.* Tunisie: https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00548088.

Ben-Hsien B. & Da-Hsien B. . (1989). An Empirical Investigation of the Association Between Productivity and Firm Value. *Journal of Business Finance & Accounting , 16* (5), 699-717.

Berad, N. (March 2011). Corporate Social Responsibility – Issues and Challenges in India . *International Conference on Technology and Business Management.* NAGPUR, India.

Berger, T.J., Oliver, B.R. & Pua, S.L.H. (2007). On the relation between ownership structure and capital structure. *Accounting and Finance , 42* (6), 1-26.

Berns, M. & al. (2009). Sustainability and Competitive Advantage,. *Mit Sloan Management Review , 51* (1).

Bertrande, Laure. (2014). *Responsabilité Sociale de l'Entreprise et Développement Durable : les représentations sociales des salariés d'une multinationale. Une étude internationale : France, Mexique, Pologne.* Thèse de Doctorat en sciences de gestion, Université de Toulouse.

Blaga, S. (2013). *Corporate Social Responsibility in the Transition Economy of Romania.* thesis for the degree of Master of Business Management, University of Technology, Sydney-Australia.

Blaga, S. (2013). Rethinking Business Sustainability. *Review of Economic Studies & Research Virgil Madgearu , 6* (1), 5-21.

Blomgren, A. (2011). Does corporate social responsibility influence profit margins? a case study of executive perceptions. *Corporate Social Responsibility and Environmental Management , 18* (5), 263-274.

Bnoubi, I. (2011). *Corporate socia responsiility(CSR) and financial performance (FP): case of french SMEs1.* Washington,: Unites States.

Bouquin, H. (2004). *Le contrôle de gestion.* Paris: Presses Universitaires de France, Collection Gestion, 6ème édition.

Bowen, H. (1953). *Social responsibilities of the Businessman* (1sted ed.). New York: Harper.

Brammer S. & Pavelin S. (2006). Voluntary environmental disclosures by large UK companies. *Journal of Business Finance and Accounting , 33* (7-8), 1168-1188.

Brammer, S. & Millington, A. . (2008). Does it pay to be different? An analysis of the relationship between corporate social and financial performance. *Strategic Management Journal , 29* (12), 1325-1343.

Brown N. et Deegan C. (1998). The public disclosure of environmental performance information - a dual test of media agenda setting theory and legitimacy theory. *Accounting and Business Research , 29* (1), 21-41.

Brown, B. & Perry, S. . (1994). Removing the financial performance halo from Fortunes "Most Admired" Companies. *Academy of Management Journal , 37* (1), 346–1359.

Brown, T., & Dacin, P. (1997). The Company and the Product: Corporate Associations and Consumer Product Responses. *Journal of Marketing , 61* (1), 68-84.

Brush, C., Bromiley, P. & Hendrickx, M. . (2000). The free cash flow hypothesis for sales growth and firm performance. *Strategic Management Journal , 21* (4), 455-472.

Burlaud, A. & Simon, C. (2006). *Le contrôle de gestion.* Paris: La Découverte.

Calverasy, A. &. (2015). Corporate Social Responsibility and Product Quality. *Available online https://editorialexpress.com/cgi-bin/conference/download.cgi?db_name=XXXJEI&paper_id=53 , consulté le 15/02/2018.*

Capon, N., Farley, J.U., & Hoening, S. . (1990). Determinants of financial performance: a meta-analysis. *Management science , 36*, 1143-1159.

Capron M. (2000). Comptabilité sociale et sociétale. *In Encyclopédie de Comptabilité Contrôle de Gestion et Audit (Eds, Colasse B.)* , 407-419.

Capron M. & Quairel F. (2004). *Mythes et réalités de l'entreprise responsable.* Paris: Edition La Découverte.

Capron M. & Quairel F. (2007). *La responsabilité sociale d'entreprise.* Paris: Edition La Découverte.

Capron M. & Quairel F. (2010). *La responsabilité sociale d'entreprise.* Paris: La Découverte.

Capron M. & Quairel F. (2003). Reporting sociétal : limites et enjeux de la proposition de normalisation internationale « Global Reporting Initiative ». *24ème Congrès de l'Association Francophone de Comptabilité.* Louvain-la-Neuve.

Capron M. (2000C). Le bilan social. *Encyclopédie de Comptabilité Contrôle de Gestion et Audit (Eds, Colasse B.) , Paris: Economica*, 77-83.

Capul, Jean-Yves & Garnier, Olivier. (2002). *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales.* Paris: Hatier.

Carroll, A. (1979). A Three-Dimensional Conceptual Model of Corporate Performance. *The Academy of Management Review , 4* (4), 497-505.

Carroll, Archie B. (2008). A history of corporate social responsibility: Concepts and practices. *The Oxford handbook of corporate social responsibility* , 19-46.

Carroll, Archie B. (1999). Corporate social responsibility: Evolution of a definitional construct. *Business & Society , 38* (3), 268-295.

Carroll, Archie B. (1983). Corporate social responsibility: Will industry respond to cutbacks in social program funding. *Vital Speeches of the day , 49* (19), 604-608.

Carroll, Archie B. (1994). Social issues in management research: Experts' views, analysis, and commentary. *Business & Society , 33* (1), 5-29.

Carroll, Archie B. (1991). The pyramid of corporate social responsibility: Toward the moral management of organizational stakeholders. *Business horizons , 34* (4), 39-48.

Carroll, Archie B. & Shabana, Kareem M. (2010). The business case for corporate social responsibility: A review of concepts, research and practice. *International journal of management reviews , 12* (1), 85-105.

Carroll, Archie B. (1996). *Business and society: ethics and stakeholder management* (3 ed.). Cincinnati, South-Western Publishing.

Casta, J-F. (2000). Politique comptable des entreprises. In *In Encyclopédie de comptabilité contrôle de gestion et Audit (Eds, Colasse B.).* (pp. 961-975). Paris: Economica.

CGA-Canada. (2005). *Measuring Up: A Study on Corporate Sustainability Reporting in Canada.* The Certified General Accountants Association of Canada.

Chang, K. (2015). The Impacts of Environmental Performance and Propensity Disclosure on Financial Performance: Empirical Evidence from Unbalanced Panel Data of Heavy-pollution Industries in China. *Journal of Industrial Engineering and Management , 8* (1), 21-36.

Chatterjee, B., & Mir, M. Z. (2008). The current status of environmental reporting by Indian companies. *Managerial Auditing Journal , 23* (6), 609-629.

Chetty, S; Naidoo, R & Seetharam, Y. (2015). The Impact of Corporate Social Responsibility on Firms' Financial Performance in South Africa. *Contemporary Economics , 9* (2), 193-214.

Chick, A. (2009). Green Entrepreneurship: A Sustainable Development Challenge. In *Entrepreneurship for Everyone.* London: SAGE Publications.

Clapp, Jennifer & Dauvergne, Peter. (2005). *Paths to a Green World, The Political Economy of the Global Environment* (Second ed.). London, England: MIT Press.

Clarkson, M. E. (1995). A Stakeholder Framework for Analyzing and Evaluating Corporate Social Performance. *The Academy of Management Review , 20* (1), 92-117.

Clarkson, P., Overell, M. & Chapple, L. (2011). Environmental Reporting and Its Relation to Corporate Environmental Performance. *Abacus , 47* (1), 27-60.

Clarkson, P.M., Li, Y., Richardson, G.D. & Vasvari, F.P. (2008). Revisiting the Relation Between Environmental Performance and Environmental Disclosure: An Empirical Analysis. *Accounting, Organizations and Society , 33* (4-5), 303-327.

Cochran, P. & Wood, R. (1984). Corporate Social Responsibility and Financial Performance. *The Academy of Management Journal , 27* (1), 42-56.

Commission européenne. (2010 йил novembre). *Responsabilité sociale des entreprises, Politiques publiques nationales dans l'Union européenne.* From http://bookshop.europa.eu.

Cormier, D, Ledoux, M-J & Magnan, M. (2011). The informational contribution of social and environmental disclosures for investors. *Management Decision , 49* (8), 1276-1304.

Cormier, D. & Gordon, I. M. (2001). An examination of social and environmental reporting strategies. *Accounting, Auditing & Accountability Journal , 14* (5), 587-617.

Cormier, D., Gordon, I.M. & Magnan, M. (2004). Corporate Environmental Disclosure: Contrasting Management's Perceptions with Reality. *Journal of Business Ethics , 49* (2), 143–165.

Cotter, B. & Hannan, K. et al . (1999). *Our Community Our Future: A Guide to Local Agenda 21.* AANRO, Commonwealth of Australia, Canberra.

Crane, A. & Matten, D. (2004). *Business ethics: A European perspective: Managing corporate citizenship and sustainability in the age of globalization.* Oxford, England: Oxford University Press.

Daizy, M. & Das, S.N. (2013). Corporate sustainability reporting: a review of initiatives and trends. *IUP Journal of Accounting Research & Audit Practices , 12* (2), 7.

Damak-Ayadi Salma. (2004). *La publication des rapports sociétaux par les entreprises françaises.* Thèse de doctorat en sciences de gestion, Paris : Université de Paris 9 Dauphine. .

Damak-Ayadi, S. (2006). Analyse des facteurs explicatifs de la publication des rapports sociétaux en France. *Comptabilité - Contrôle - Audit , 12* (2), 93-116.

Darrough, M. N. (1993). Disclosure policy and competition: Cournot vs. Bertrand. *The Accounting Review , 68* (3), 534-561.

De Ron, J. (1998). Sustainable production: The ultimate result of continuous improvement. *International Journal of Production Economics , 56-57*, 99-110.

Deegan C. et Rankin M. (1997). The materiality of environmental information to users of annual reports. *Accounting, Auditing and Accountability Journal , 10* (4), 562-583.

Deegan, C & Blomquist, C. (2006). Stakeholder influence on corporate reporting: An exploration of the interaction between WWF-Australia and the Australian minerals industry. *Accounting Organizations and Society , 31* (4-5), 343-372.

Deegan, C & Gordon B. (1996). A study of the environmental disclosure practices of Australian corporations. *Accounting and Business Research , 26* (3), 187-199.

Deegan, C. (2002). The Legitimising Effect of Social and Environmental Disclosures – A Theoretical Foundation. *Accounting Auditing & Accountability Journal , 15* (3), 282-311.

Deegan, C, Rankin, M & Voght, P. (2000). Firms' disclosure reactions to majorsocial incidents: Australian evidence. *Accounting Forum , 24* (1), 101-130.

Deegan, C., & Unerman, J. (2006). *Financial accounting theory: European edition.* McGraw Hill.

Deegan, Craig. (2001). *Financial Accounting Theory.* Sydney: McGraw-Hill Book Co.

Déjean, F. & Oxibar, B. (2010). Légitimation et communication sociétale : le cas Péchiney. *Management international , 14* (2), 69–82.

Delchet, K. (2003). *Qu'est-ce que le développement durable?* Paris: AFNOR, collection « A savoir ».

Devinney, M., Auger, P. & Eckhardt, G. M. (2010). *The myth of the ethical consumer.* New York, NY: Cambridge University Press, New York.

Dian Masita Dewi, Made Sudarma, Djumahir & Eko Ganis S. (2014). CSR Effect on Market and Financial Performance. *International Journal of Business and Management Invention , 3* (1), 56-66.

Dixon, J., & Fallon, L. (1989). The concept of sustainability: Origins, extensions, and usefulness for policy. *Society and Natural Resources , 2* (1), 73–84.

Donaldson T. & Dunfee T. W. (1994). Toward a unified conception of business ethics : integrative social contracts theory. *Academy of Management Review , 19* (2), 252-284.

Donaldson, T., & Preston, L. (1995). The Stakeholder Theory of the Corporation: Concepts, Evidence, and Implications. *The Academy of Management Review , 20* (1), 65-91.

Douglas, A., Doris, J. & Johnson, B. (2004). Corporate social reporting in Irish financial institutions. *The TQM Magazine , 16* (6), 387-395.

Dowell, G., Hart, S. & Yeung, B. (2000). Do corporate global environmental standards create or destroy market value? *Management Science , 46*, 1059–1074.

Dreveton, B & Krupicka, A. (2005). Le développement durable : une problématique de gestion ? *XIVème conférence internationale de management stratégique.* Angers.

Ducassy, I et Jeannicot, K. (2008). Corporate Social Responsibility and Financial Performance: An Event Study Following a CSR. *Euromed Marseille Working Paper* , 03-08.

Ducassy, I. et Montandrau, S. (2014). Performance sociale : quelle influence de l'actionnaire ? Le cas français. *Gestion 2000 , 31* (1), 15-32.

Dyllick, T., & Hockerts, k. (2002). Beyond the business case for corporate sustainability. *Business Strategy and the Environment , 11* (2), 130-141.

Ebner, D. & Baumgartner, R. (7-9 September 2008). The relationship between Sustainable Development and Corporate Social Responsibility. *Corporate Responsibility Research Conference.* Queen's University Belfast.

Eccles, R.G. & Krzus, M.P. (2010). *One Report: Integrated Reporting for a Sustainable Strategy* . John Wiley & Sons, Inc.: New Jersey.

Ehsan, S. & Kaleem, A. . (2012). An empirical investigation of the relationship between corporate social responsibility and financial performance: evidence from manufacturing sector of Pakistan. *Journal of Basic and Applied Scientific Research , 2* (3), 2909-2922.

Eljelly, A. (2004). Liquidity-Profitability Tradeoff: An Empirical Investigation in an Emerging Market. *International Journal of Commerce and Management , 14*, 48-61.

Elkington, J. (1997). *Cannibals with Forks : the Triple Bottom Line of 21st Century Business.* Chichester : Capstone Pub.

Engfeldt, Lars-Goran. (2002). The Road from Stockholm to Johannesburg. *UN Chronicle , 39* (3), 14.

Epstein M.J. & Freedman M. . (1994). Social disclosure and individual investor. *Accounting, Auditing and Accountability Journal , 7* (4), 94-109.

Epstein, M. . (2008). *Making sustainability work: Best practices in managing and measuring corporate social, environmental, and economic impacts.* San Francisco: Berrett-Koehler Publishers, Inc.

Essid, Moez. (2009). *les mécanismes de contrôle de la performance globale : le cas des indicateurs non financiers de la RSE.* Thèse de Doctorat en Sciences de gestion, Université Paris-Sud.

FASB. (2001). *Improving Business Reporting: Insights into Enhancing Voluntary Disclosures, Steering Committee Report Business Research Project.* From http://www.fasb.org/brrp/brrp2.shtml.

Feng, M; Wang, X & Kreuze, J. (2017). Corporate social responsibility and firm financial performance: Comparison analyses across industries and CSR categories. *American Journal of Business , 32* (3-4), 106-133.

Ferone, G., Debas. D. & Anne-Sophie, G. (2004). *Ce que le développement durable veut dire.* Editions d'Organisation.

Fontaine-Gavino, K. & Zambeaux, A. (2005). *Bilan social et tableaux de bord : des outils de pilotage au service des RH.* Collection les diagnostics de l'emploi territorial, hors séries n°9.

Frederick, W. (1960). The growing concern over social responsibility. *California Management Review , 2* (4), 54–61.

Freeman R.E. (1984). *Strategic Management: A Stakeholder Approach.* (First, Ed.) Harpercollins College Div.

Freeman, R & Phillips, R . (2002). Stakeholder Theory: A Libertarian Defense. *Business Ethics Quarterly , 12* (3), 331-349.

Freeman, R. E, Wicks, A. C. & Parmar, B. (2004). Stakeholder Theory and "The Corporate Objective Revisited". *Organization Science , 15* (3), 364 - 369.

Friedman, M. . (1970). The social responsibility of business is to increase its profits. *New York Times Magazine , 13* (32-33), 122-124.

Frimousse, S., Mansouri, N. & Peretti, J.M. (2006). La performance sociale et la légitimité institutionnelle. *27ème Congrès de l'Association Francophone de Comptabilité*, (p. 17). Tunisie.

Gadioux, S. (2011). The CSR performance-financial performance link in the banking industry: evidence from international panel data. *Revue de l'organisation responsable , 6* (2), 5-19.

Ghazali, N.A. (2007). Ownership structure and corporate social responsibility disclosure: some Malaysian evidence. *Corporate Governance , 7* (3), 251-266.

Ghelli C. (2013). *Responsibility and Financial Performance: An Empirical Evidence.* Thesis MSc Finance & Strategic Management, copenhagen business school.

GILLET, Claire. (2010). *L'étude des déterminants de la vérification des informations sociétales dans le contexte français.* Thèse de doctorat en sciences de gestion, Université de Toulouse.

Gladwin, T., Kennelly, J. & Krause T-S. (1995). Shifting Paradigms for Sustainable Development: Implications for Management Theory and Research. *The Academy of Management Review , 20* (4), 874-907.

Global Compact : www.unglobalcompact.org. (n.d.).

Global Reporting Initiative - http://www.globalreporting.org. (n.d.).

Goddard, J., Molyneux, P. & Wilson, J. (2004). The Profitability of European Banks: a Cross-Sectional and Dynamic Panel Analysis. *The Manchester School , 72* (3), 363-381.

Godfrey, P. (2005). The Relationship between Corporate Philanthropy and Shareholder Wealth: A Risk. *The Academy of Management Review , 30* (4), 777-798.

Goel, P. (2010). Triple Bottom Line Reporting: An Analytical Approach for Corporate Sustainability. *Journal of Finance, Accounting & Management , 1* (1), 27-42.

Gond, J.-P. & Igalens, J. . (2008). *La responsabilité sociale de l'entreprise.* Paris: Presses Universitaires de France.

Gond, J.P. & Igalens,J. (2003). La mesure de la performance sociale de l'entreprise : une analyse critique et empirique des données ARESE. *Revue de Gestion des Ressources Humaines, Eska* , 111-130.

Graham, J., Harvey, C. & Rajgopal, S. . (2005). The economic implications of corporate financial reporting. *Journal of Accounting and Economics , 40* (1-3), 3-73.

Gray R. (2002). The social accounting project and Accounting Organizations and Society Privileging engagement, imaginings, new accountings and pragmatism over critique? *Accounting, Organizations and Society , 27* (7), 687-708.

Gray R., Kouhy R. & Lavers S. (1995a). Corporate social and environmental reporting: a review of the literature and a longitudinal study of UK disclosure. *Accounting, Auditing and Accountability Journal , 8* (2), 47-77.

Gray R., Kouhy R. et Lavers S. (1995b). Methodological Themes: Construction Research Database of Social and Environmental Reporting by UK Companies. *Accounting, Auditing & Accountability Journal , 8* (2), 78-101.

Gray R., Owen D. & Maunders K. (1988). Corporate Social Reporting: Emerging Trends in Accountability and the Social Contract. *Accounting, Auditing & Accountability Journal , 1* (1), 6-20.

Gray R.; Dey C.; Owen D.; Evans R. & Zadek S. (1997). Struggling with the Praxis of Social Accounting: Stakeholders, accountability, audits and procedures. *Accounting, Auditing and Accountability Journal , 10* (3), 325-364.

Gray, R. H., Javad, M., Power, D., & Sinclair, D. . (2001). Social and environmental disclosure and corporate characteristics: a research notes and extension. *Journal of Business Finance and Accounting , 28* (3/4), 327-356.

Gray, R., Owen, D. & Adams, C. (1996). *Accounting & Accountability: Changes and Challenges in Corporate Social and Environmental Reporting.* Prentice Hall.

Grayson, D. & Hodges, A. (2004). *Corporate Social Opportunity! 7 Steps to make Corporate Social Responsibility work for your business.* Greenleaf Publishing, Sheffield.

Greening, D., & Turban, D. (2000). Corporate social performance as a competitive advantage in attracting a quality workforce. *Business and Society , 39* (3), 254-280.

GRI. (2011). *Lignes directrices pour la déclaration de la durabilité: version G3.1.* https://www.globalreporting.org.

Griffin, J. J. & Mahon, J. F. (1997). The Corporate Social Performance and Corporate Financial Performance Debate: Twenty-Five Years of Incomparable Research. *Business & Society , 36* (5), 5-31.

Grimmer, M. & Bingham,T. (2013). Company environmental performance and consumer purchase intentions. *Journal of Business Research , 66* (10), 1945-1953.

Grober, Ulrich. (2007). *Deep roots – A conceptual history of 'sustainable development' (Nachhaltigkeit).* Discussion Papers, Presidential Department, Social Science Research Center Berlin (WZB).

Gudmundsson, H., & Höjer, M. . (1996). Sustainable Development Principles and Their Implications for Transport. *Ecological Economics , 19* (3), 269-282.

Gudmundsson, H., Hall, R.P., Marsden, G., Zietsman, J. (2016). *Sustainable Transportation Indicators, Frameworks, and Performance Management.* (1, Ed.) Springer-Verlag Berlin Heidelberg.

Guinchard, Julia. (2014). *valorisation de la communication environnementale et diffusion d'informations dans le document de reference: le cas des entreprises cotees de CAC 40, de 2007 a 2013.* Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion , Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

Gujarati, Damodar N & Porter, Dawn C. (2009). *Basic econometrics* (5th ed.). New York: McGraw-Hill Irwin.

Guthrie, J & Parker, LD . (1989). Corporate social reporting: a rebuttal of legitimacy theory. *Accounting & Business Research , 19* (76), 343-352.

Guthrie, J. & Abeysekera, I. (2006). Content analysis of social, environmental reporting: what is new? *Journal of Human Resource Costing & Accounting , 10* (2), 114-126.

Guthrie, J., & Farneti, F. . (2008). GRI sustainability reporting by Australian public sector organizations. *Public Money and Management , 28* (6), 361-366.

Guthrie, J., Petty, R., Yongvanich, K., & Ricceri, F. . (2004). Using content analysis as a research method to inquire into intellectual capital reporting. *Journal of intellectual capital , 5* (2), 282-293.

Gutsatz, Michel. (1983). Les dangers de l'auto. In P. &.-P. Dumouchel, *L'auto-organisation, de la physique au politique.* Paris: Editions du Seuil.

Hackston, D. & Milne, M. J. (1996). Some Determinants of Social and Environmental Disclosures in New Zealand Companies. *Accounting, Auditing & Accountability Journal , 9* (1), 77-108.

Harrison, J. S. & Freeman, R. E. (1999). Stakeholders, social responsibility and performance: empirical evidence and theoretical perspectives. *Academy of Management Review , 42* (5), 479-485.

Haumont, Julien & Marois, Bernard. (2010). *Les meilleures pratiques de l'entreprise et de la finance durables.* Paris: Editions d'Organisation.

Healy, P. & Palepu, K. . (2001). Information asymmetry, corporate disclosure, and the capital markets: A review of the empirical disclosure literature. *Journal of Accounting and Economics* , 405-440.

Heemskerk B., Pistorio P. & Sicicluna M. (2003). *Sustainable development reporting: Striking the balance.* Report of WBCDD World Business Council for Sustainable Development.

Hillman, A.J. & Keim G. D. (2001). Shareholder Value, Stakeholder Management, and Social Issues: What's the Bottom Line. *Strategic Management Journal , 22* (2), 125–140.

Hirigoyen, G. & Poulain-Rehm, T. (2015). Relationship between Corporate Social Responsibility and Financial Performance: What is the Causality? *Journal of Business and Management , 4* (1), 18-43.

Hohnen, P. & Potts, J. (2007). *Corporate Social Responsibility – An implementation Guide for Business.* International Institute for Sustainable Development.

Holdren, J., Daily, C., & Ehrlich, P. . (1995). The meaning of sustainability: Biogeophysical aspects. In M. M. Shearer, *Defining and measuring sustainability: The biogeophysical foundations.* Washington, DC: World Bank. Distributed.

Holmberg, J., & Sandbrook, R. . (1992). Sustainable development: What is to be done? In J. Holmberg, *Making sustainable development* . Washington, DC: Island Press.

Husseini, F.H. & Douri,M.A. (2000). *La gestion des banques approche quantitative et stratégique de contemporain.* Dar Wael Imprimerie et édition Amman, Jordanie.

Husted, B. (2000). A contingency theory of corporate social performance. *Business and Society , 13* (3), 286-294.

Igalens, Jacques & Joras, Michel. (2002). *La responsabilité sociale de l'entreprise. Comprendre, rédiger le rapport annuel.* Paris: Éditions d'Organisation.

IIRC. (2011). *Towards Integrated Reporting – Communicating Value in the 21st Century.* The International Integrated Reporting Committee.

IMS & ORSE. (2006). *L'ancrage des entreprises dans les territoires, pilotage et reporting international.* From http://www.orse.org/nos-travaux/l-ancrage-des-entreprises-dans-les-territoires.

Inoue, Y., & Lee, S. . (2011). Effects of different dimensions of corporate social responsibility on corporate financial performance in tourism-related industries. *Tourism Management , 32* (4), 790-804.

Islam, M. A. & Deegan, C. (2008). Motivations for an Organisation within a Developing Country to Report Social Responsibility Information: Evidence from Bangladesh. *Accounting, Auditing & Accountability Journal , 21* (6), 850-874.

Islam, M. (2015). *Social Compliance Accounting : Managing Legitimacy in Global Supply Chains. CSR, Sustainability, Ethics & Governance.* Switzerland: Springer International Publishing.

Jenkins, H & Yakovleva, N . (2006). Corporate social responsibility in the mining industry: Exploring trends in social and environmental disclosure. *Journal of Cleaner Production , 14* (3-4), 271-284.

Jenkins, R . (2001). *corporate codes of conduct: self-regulation in a global economy.* United Nations Research Institute for Social Development.

Jenkins, R. (2005). Globalization, corporate social responsibility and poverty. *International Affairs , 81* (3), 525–540.

Jensen, M.C & Meckling, W.H . (1976). Theory of the firm: Managerial behavior, agency costs and ownership structure. *Journal of Financial Economics , 3* (4), 305-360.

Jitaree, W. (2015). *Corporate social responsibility disclosure and financial performance: evidence from Thailand.* Doctor of Philosophy thesis, School of Accounting, Economics and Finance, University of Wollongong.

Jo, Hoje & Yongtae, Kim. (2009). Ethics and Disclosure : A Study of Financial Performance of Firm in the Seasoned Equity Offerings Market. *Journal of Business Ethics , 80* (4), 855-878.

Jones, B., Bowd, R., & Tench, R. (2009). Corporate irresponsibility and corporate social responsibility: Competing realities. *Social Responsibility Journal , 5* (3), 300–310.

Jones, T. M. (1995). Instrumental stakeholder theory: A synthesis of ethics and economics. *Academy of Management Review , 20* (2), 404-437.

Jonker, J., Witte, M. & de Witte, M. (2006). *The Challenge of Organizing and Implementing Corporate Social Responsibility.* Palgrave Macmillan UK.

Kamal, Y and Deegan, C. (2013). Corporate social and environmental-related governance disclosure practices in the textile and garments industry: Evidence from a developing country. *Australian Accounting Review , 23* (2), 117-134.

Kamatra, N. & Kartiningdyah, E. (2015). Effect Corporate Social Responsibility on Financial Performance. *International Journal of Economics and Financial , 5* (Special Issue), 157-146.

Kang, KH., Lee, S. & Huh, C. (2010). Impacts of positive and negative corporate social responsibility activities on company performance in the hospitality industry. *International journal of hospitality management , 29* (1), 72-82.

Kaplan, R. S. & Norton, D. (1992). The Balanced Scorecard: Measures that Drive Performance. *Harvard Business Review , 70* (1), 71-79.

Karagiorgos, T. (2010). Corporate social sesponsibility and financial performance: an empirical analysis on Greek companies. *European Research Studies , 13* (4), 85-108.

Kimbro, M. B. & Melendy, S. R. (2010). Financial performance and voluntary environmental disclosures during the Asian Financial Crisis: the case of Hong Kong. *International Journal of Business Performance Management , 12* (1), 72-85.

King, M.E. (2011 йил April). *Framework for Integrated Reporting and the Integrated Report : Discussion Paper.* From http://www.sustainailitysa.org.

Klein, J. & Dawar, N. (2004). Corporate social responsibility and consumers' attributions and brand evaluations in a product-harm crisis. *International Journal of Research in Marketing , 21*, 203–217.

Kourula, A., Pisani, N. & Kolk, A. (2017). Corporate sustainability and inclusive development: highlights from international business and management research. *Current Opinion in Environmental Sustainability , 24*, 14-18.

Krippendorff, K. (2004). *Content Analysis An Introduction to its Methodology.* London: Sage Publications Ltd. .

Kurapatskie, B., & Darnall, N. (2013). Which Corporate Sustainability Activities are Associated with Greater Financial Payoffs? *Business Strategy and the Environment , 22* (1), 49-61.

Laguir, L. . (2016). *Systèmes de contrôle de gestion soutenables et performance globale de l'entreprise.* Thèse de doctorat en sciences de gestion, Université Paris Descartes.

Laudal, T. . (2010). An attempt to determine the CSR potential of the international clothing Business. *Journal of Business Ethics , 96* (1), 63–77.

Lauriol, J. (2004). Le développement durable à la recherche d'un corps de doctrine. *Revue française de gestion , 152* (5), 137-150.

Lavalette, G & Niculescu M. (1999). *Les stratégies de croissance.* Editions d'Organisation.

Lélé, S. M. (1991). Sustainable development: A critical review. *World Development , 19* (6), 607–621.

Les conclusions du Conseil européen. (25 octobre 2012). *Rio+ 20 Conférence des Nations Unies sur le développement durable.* Luxembourg.

Lin, C-S.; Chang, R.-Y.& Dang, V.T. (2015). An Integrated Model to Explain How Corporate Social Responsibility Affects Corporate Financial Performance. *Sustainability , 7* (7), 8292-8311.

Lindblom, CK. (1983). The concept of organisational legitimacy and is implications for corporate social responsibility disclosure. American Association Public Interest Section, Working paper.

Linowes, D. (1968). Socio-economic accounting. *Journal of accountancy , 126* (5), 37-42.

Maignan, I., Ferrell, O.C. & Ferrell, L. (2005). A stakeholder model for implementing social responsibility in marketing. *European Journal of Marketing , 39* (9/10), 956-977.

Maon, F., Lindgreen, A., & Swaen, V. . (2009). Designing and Implementing Corporate Social Responsibility: An Integrative Framework Grounded in Theory and Practice. *Journal of Business Ethics , 87* (1), 71–89.

Maon, F., Swaen, V., & Lindgreen, A. (2008). Corporate social responsibility at IKEA: Commitment and communication. In C. Smith, C. Bhattacharya, D. Vogel, & D. Levine, *Global Challenges in Responsible Business: Corporate Responsibility and Strategy.* Cambridge: Cambridge University Pres.

Marková, V. & Lesníková, P. (2015). Utilization of Corporate Sustainability Concept at Selected Enterprises in Slovakia. *Procedia Economics and Finance , 34*, 630 – 637.

Martin, Jean-Yves . (2002). *Développement durable ? : doctrines, pratiques, évaluations.* Paris: IRD Éditions.

Martinet, A. & Reynaud, E. (2004). Entreprise durable, finance et stratégie. *Revue Française de Gestion , 30* (152), 121-133.

Martin-Juchat, F. (2007). Communication des entreprises sur la responsabilité sociale : constat du décalage français. *Les Enjeux de l'information et de la communication , 2007* (1), 35-49.

Mathews M. & Perera M. (1995). *Accounting theory and development* (3ème ed.). Melbourne: Thomas Nelson Australia.

Mathews M.R. . (1993). *Socially responsible accounting.* London: Chapman and Hall.

McGuire, J. B., Sundgren, A. & Schneeweis, T. (1988). Corporate Social Responsibility and firm Financial Performance. *Academy of management journal , 31* (4), 854-872.

McWilliams, A & Siegel, D. (2000). Corporate social responsibility and financial performance: correlation or misspecification? *Strategic Management Journal , 21* (5), 603-609.

McWilliams, A., & Siegel, D. (2001). Corporate Social Responsibility: A Theory of the Firm Perspective. *The Academy of Management Review , 26* (1), 117-127.

Miller, K., & Bromiley, P. (1990). Strategic Risk and Corporate Performance: An Analysis of Alternative Risk Measures. *The Academy of Management Journal , 33* (4), 756-779.

Mishra, S. & Suar, D. (2010). Does corporate social responsibility influence firm performance of Indian companies? *Journal of Business Ethics , 95* (4), 571-601.

Mitchell, Ronald K.; Agle, Bradley R. & Wood, Donna J. (1997). Toward a Theory of Stakeholder Identification and Salience: Defining the Principle of who and What Really Counts. *The Academy of Management Review , 22* (4), 853-886.

Mitleton-Kelly, E. . (2003). *Complex Systems and Evolutionary Perspectives on Organizations: The Application of Complexity Theory to Organizations.* London: Elsevier.

Mittal, R.K., Sinha, N. & Singh, A. (2008). An Analysis of Linkage Betewen Economic Value Added and Corporate Social Responsibility. *Management Decision Journal , 46* (9), 1437-1443.

Mobley, S. (1970). The challenges of socio-economic accounting. *Accounting Review , 45* (4), 762-768.

Moir, L. . (2001). What do we mean by corporate social responsibility? *Corporate Governance , 1* (2), 16-22.

Moneva, J. & Ortas, E. . (2010). Corporate environmental and financial performance: a multivariate approach. *Industrial Management & Data Systems , 110* (2), 193-210.

Montiel, I. . (2008). Corporate Social Responsibility and Corporate Sustainability: Separate Pasts, Common Futures. *Organization and Environment , 21* (3), 245-269.

Mook, L., Quarter, J & Richmond, BJ . (2007). *What counts: Social accounting for nonprofits and cooperatives.* Sigel Press.

Mullenbach, A. & Gond, J.p. (2004). Les fondements théoriques de la responsabilité sociétale de l'entreprise. *Revue des Sciences de Gestion* (205), 93-116.

Murphy, P., & Schlegelmilch, B. . (2013). Corporate social responsibility and corporate social irresponsibility: Introduction to a special topic section. *Journal of Business Research , 66* (10), 1807-1813.

Nadaf, Y.B. & Nadaf, S.M. . (2014). Corporate Social Responsibility: Issues Challenges and Strategies for Indian Firms. *IOSR Journal of Business and Management (IOSR-JBM) , 16* (5), 51-56.

Neely, A. (1999). The Performance Measurement Revolution: Why Now and What Next? *International Journal of Operations & Production Management , 19* (2), 205-228.

Nelling, E & Webb, E. (2009). Corporate social responsibility and financial performance: the "virtuous circle" revisited. *Review of Quantitative Finance and Accounting , 32* (2), 197-209.

Ngwakwe, C.C. . (2008). Environmental responsibility and firm performance: evidence from Nigeria. *International Journal of Economics and Management Engineering , 2* (10), 384-391.

Nicolas, Y. (2006). *Développement durable et solidarité internationale : enjeux, bonnes pratiques, propositions pour un développement durable du sud et du nord.* Haut conseil de la coopération internationale, Paris, France.

Ntim, C. G. & Soobaroyen, T. (2013). Corporate Governance and Performance in Socially Responsible Corporations: New Empirical Insights from a Neo‐Institutional Framework. *Corporate Governance: An International Review , 21* (5), 468-494.

O'Brien, C. (1999). Sustainable production – a new paradigm for a new millennium. *International Journal of Production Economics , 60-61*, 1-7.

OCDE : www.oecd.org. (n.d.).

Oeyono, J., Martin, S. & Bampton, R. (2011). An examination of corporate social responsibility and financial performance. *Journal of Global Responsibility , 2* (1), 100-112.

O'Donovan, G. . (2002). Environmental Disclosure in the Annual Report : Extending the Aplicability and Predictive Power Legitimacy Theory. *Accounting, Auditing and Accountability Journal , 15* (3), 344-371.

Omar, B., & Simon, J. (2011). Corporate aggregate disclosure practice in Jordan. *Advances in Accounting, incorporating Advances in International Accounting , 27*, 166-186.

O'Neill G.D., Hershauer, J.C. & Golden, J.S. (2009). The Cultural Context of Sustainability Entrepreneurship. *Green Management International* (55), 33-46.

Orlitzky Marc. (2001). Does Firm Size Comfound the Relationship Between Corporate Social Performance and Firm Financial Performance? *Journal of Business Ethics , 33* (2), 167–180.

Orlitzky, M. (2008). Corporate Social Performance and Financial Performance: A Research Synthesis. In A. M. Crane, *The Oxford Handbook of Corporate Social Responsibility* (pp. 113–134). Oxford: Oxford University Press.

Orlitzky, M. & Benjamin, J.D. (2001). Corporate Social Performance and Firm Risk: A Meta-Analytic Review. *Business & Society , 40* (4), 369-396.

Orlitzky, M., Schmidt, F . & Rynes, S. . (2003). Corporate Social and Financial Performance: a Meta-analysis. *Organization Studies , 24*, 403-441.

O'Rourke, D. (2004). *Opportunities and obstacles for corporate social responsibility reporting in developing countries (English).* Washington: DC: World Bank.

Ory, Jean-Francis & Petitjean , Jean-Luc. (2014). RSE et performance financière : une approche par la communication des entreprises. *La Revue des Sciences de Gestion , N° 267-268*, 69-78.

Owusu-Ansah, S. . (1998). The impact of corporate attributes on the extent of mandatory disclosure and reporting by the listing companies in Zimbabwe. *International Journal of Accounting , 33* (5), 605-631.

Oxibar, Bruno. (2003). *La diffusion d'informations sociétales dans les rapports annuels et les sites internet des entreprises françaises.* Thèse de Doctorat en sciences de gestion, Université Paris Dauphine.

Parker, L. (1986). Polemical themes in social accounting: a scenario for standard setting. *Advances in Public Interest Accounting , 1*, 67-93.

Parsons, T. (1960). *Structure and Process in Modern Societies.* Free Press.

Patten D.M. (1991). Exposure, legitimacy, and social disclosure. *Journal of Accounting and Public Policy , 10* (4), 297-308.

Patten D.M. (1992). Intra-industry environmental disclosures in response to Alaska oil spill: a note on legitimacy theory. *Accounting, Organizations and Society , 17* (5), 471-475.

Patten, D.M. (2002). The relation between environmental performance and environmental disclosure: a research note. *Accounting, Organizations and Society , 27*, 763–773.

Pava, M. L. & Krausz J. (1996). The Association between Corporate Social Responsibility and Financial Performance: The Paradox of Social Cost. *Journal of Business Ethics , 15* (3), 321-357.

Peloza, J. (2006). Using Corporate Social Responsibility as Insurance for Financial Performance. *California Management Review , 48* (2), 52-72.

Persais, E. (2004). L'excellence durable: vers une intégration des parties prenantes. *Revue des Sciences de Gestion , n° 205*, 5-22.

Pesqueux Y. . (2002). *Organisations: Modèles et Représentations.* Paris: PUF Gestion.

Popa, A.& Peres, I. . (2008). Aspects regarding corporate mandatory and voluntary disclosure. *Annals of Faculty Economics , 3* (1), 1407 – 1411.

Popova, T., Georgakopoulos, G., Sotiropoulos, I., & Vasileiou, K. . (2013). Mandatory disclosure and its impact on the company value. *International Business Research , 6* (5).

Porter, M. E. , & Kramer, M.R. (2006). Strategy and Society: The Link between Competitive Advantage and Corporate Social Responsibility. *Harvard Business Review , 84* (12), 78–92.

Preston, L. & O'Bannon, D. (1997). The corporate social-financial performance relationship. *Business and Society , 36* (4), 419-429.

Preston, l. & Post, J.E. (1975). *Private management and Public Policy : The principales of publics responsability.* Englewood cliffs prentice-Hall, New Jersey.

Project Partners (UNEP, GRI, KPMG & Unit for corporate governance in Africa). (2010). *Carrots and Sticks - Promoting Transparency and Sustainability : an Update on Trends in Voluntary and Mandatory Approaches to Sustainability Reporting.* UNEP, KPMG Advisory N.V.

Rajesh, M. (2017). A study on financial performance of care it solution private limited. *International Journal of Commerce and Management Research ISSN , 3* (6), 155-158.

Ramanathan, K. (1976). Toward a Theory of Corporate Social Accounting. *The Accounting Review , 51* (3), 516-528.

Rangan, K., Chase, L., & Karim, S. (2012). *Why every company needs a CSR strategy and how to build it.* Harvard Business School. Working Paper No. 12-088.

Rapport du Comité 21. (2011). *Evaluer et rendre compte de sa stratégie et rendre compte de sa stratégie développement durable.* From http://www.comite21.org/docs/economie/rse/notes-21-reporting-2010-2011.pdf.

Rashid, A., De Zoysa, A., Lodh, S. & Rudkin, K. (2010). Board composition and firm performance: evidence from Bangladesh. *Australasian Accounting Business & Finance Journal , 4* (1), 76-95.

Redclift, M. . (1991). The Multiple Dimensions of Sustainable Development. *Geography , 76* (1), 36-42.

Report of the World Commission on Environment and Development WCED. (1987). *Our Common Future.* Oslo: United Nations.

Reporting Working Group AccountAbility & WBCSD. (2004 йил October). *Issue Management Tool : Strategic challenges for business.* From http://old.wbcsd.org/pages/edocument/edocumentdetails.aspx?id=77&nosearchcontextkey=true.

Roberts, R. (1992). Determinants of corporate social responsibility disclosure an application of stakeholder theory. *Accounting Organizations and Society , 17* (6), 595-612.

Rodriguez, M., Ricart, J., & Sanchez, P. (2002). Sustainable development and the sustainability of competitive advantage: A dynamic and sustainable view of the firm. *Creativity and Innovation Management , 11* (3), 135–146.

Rotolo, T. & Wilson, J. (2006). Substitute or Complement? Spousal Influence on Volunteering. *Journal of Marriage and Family , 68*, 305–319.

Ruf, B. M., Muralidhar, K., Brown, R.M., Janney, J.J. & Paul, K. (2001). An Empirical Investigation of the Relationship Between Change in Corporate Social Performance and Financial Performance: A Stakeholder Theory Perspective. *Journal of Business Ethics , 32* (2), 143–156.

Scholtens, B. (2008). A note on the interaction between corporate social responsibility and financial performance. *Ecological Economics , 68* (1-2), 46-55.

Schuler, D. A. (2006). A corporate social performance-corporate financial performance behavioral model for consumers. *Academy of Management Review , 31* (3), 540-558.

Schwartz, M. & Carroll, A. (2003). Corporate Social Responsibility: A Three Domain Approach. *Business Ethics Quarterly , 13* (4), 503-530.

Sethi, S.P. (1975). Dimensions of Corporate Social Performance : An Analytical Framework. *California Management Review , 17* (3), 58-64.

Shiva, V. (1992). Recovering the real meaning of sustainability. In D. P. Cooper, *The Environment in Question: Ethics and Global Issues.* New York: Routledge.

Smirlock, M., Gilligan, T., Marshall, W. (1984). Tobin's q and the Structure-Performance Relationship. *American Economic Review , 74*, 1051-1060.

Snider, J., Hill, R. P., & Martin, D. (2003). Corporate Social Responsibility in the 21st Century: A View from the World's Most Sucessful Firms. *Journal of Business Ethics , 48* (2), 175-187.

Spangenberg, J. (2005). Economic sustainability of the economy: Constructs and indicators. *International Journal of Sustainable Development , 8* (1-2), 47-64.

Sprinkle, G., & Maines, L. (2010). The benefits and costs of corporate social responsibility. *Business Horizons , 53* (5), 445-453.

Stanwick, P.A & Stanwick, S.D . (1998). The relationship between corporate social performance, and organizational size, financial performance, and environmental performance: an empirical examination. *Journal of Business Ethics , 17* (2), 195-204.

Stillman, P.G. (1974). The Concept of Legitimacy. *Polity , 7* (1), 32-56.

Stiroh, K. & Hirtle, B. (2007). The Return to Retail and the Performance of US Banks. *Journal of Banking and Finance , 31*, 1101-1133.

Suchman, M. (1995). Managing Legitimacy: Strategic and Institutional Approaches. *The Academy of Management Review , 20* (3), 571-610.

SustainAbility & United Nations Environment Programme. (2001). *Buried treasure : uncovering the business case for corporate sustainability.* SustainAbility, London.

Sutherland J.W. et al. . (2008). Challenges for the Manufacturing Enterprise to Achieve Sustainable Development. In U. K. Mitsuishi M., *Manufacturing Systems and Technologies for the New Frontier.* London: Springer.

Sutton, B. (1993). *The Legitimate Corporation: Essential Readings in Business Ethics and Corporate Governance.* Blackwell Press.

Taoukif, Fatima Ez-Zahra. (2014). *Analyse perceptuelle des déterminants de l'engagement sociétal des entreprises marocaines labellisées RSE : de la performance au développement durable - cas du maroc.* Thèse de Doctorat en sciences de gestion, Université de Toulon avec l'Université Moulay Ismaïl (Meknès, Maroc.

Taplin, R., Tower, G., & Hancock, P. (2002). Disclosure (Discernibility) and Compliance of Accounting Policies: Asia-Pacific Evidence. *Accounting Forum , 26* (2), 172-190.

Texte du Grenelle 2 - http://www.legrenelle-environnement.fr . (n.d.).

Tilakasiri, K.K. (2012). *Corporate social responsibility and company performance: evidence from Sri Lanka.* Thesis of Doctor of Philosophy, Faculty of Business and Law, Victoria University.

Toman, M. A. . (1992). The difficulty in defining sustainability. *Resources , 106*, 3-6.

Tsoutsoura, M . (2004). *Corporate social responsibility and financial performance.* University of California, Berkeley, Working Paper.

Turban, D., & Greening, D. . (1997). Corporate Social Performance and Organizational Attractiveness to Prospective Employees. *The Academy of Management Journal , 40* (3), 658-672.

Ullman, A.R. (1985). Data in Search of a Theory : a Criticl Examination of Relationships Among Social Performance, Social Disclosure and Economic Performance of US Firm. *Academy of Management , 10* (3), 540-557.

UNEP- United Nations Environment Programme. (1982). *Environment in 1982; retrospect and prospect.* Nairobi: The United Nations Environment Programme.

Van der Laan, SJ., Adhikari, A & Tondkar, RH . (2005). Exploring differences in social disclosures internationally: A stakeholder perspective. *Journal of Accounting and Public Policy , 24* (2), 123-151.

Visser, W. (2006). Revisiting Carroll's CSR Pyramid : An African Perspective. In H. &. Pedersen, *Corporate Citizenship in Developing Countries: New Partnership Perspectives* (p. 278). Copenhagen Business School Press DK.

Visser, W., Matten, D., Pohl, M. & Tolhurst, N. (2010). *The A-Z of Corporate Social Responsibility* (2nd ed.). Chichester,United Kingdom: John Wiley & Sons, Inc.

Waddock, S.A & Graves, S.B. (1997). The Corporate Social Performance - Financial Performance Link. *Strategic Management Journal , 18* (4), 303-319.

Wallace, R. & Naser, K. (1995). Firm-specific determinants of comprehensiveness of mandatory disclosure in the corporate annual reports of firms on the stock exchange of Hong Kong. *Journal of Accounting and Public Policy , 14* (4), 311-368.

Wang, T., & Bansal, P. . (2012). Social responsibility in new ventures: Profiting from a longterm orientation. *Strategic Management Journal , 33* (10), 1135-1153.

Wartick S-L. & Cochran, P-L. (1985). The evolution of the corporate social performance model. *Academy of Management Review , 10* (4), 758-769.

Watts, P. & Holme, R. (1999). *Meeting Changing Expectations. Corporate Social Responsibility.* Geneva : World Business Council for Sustainable Development.

Watts, R., & Zimmerman, J. . (1986). *Positive Accounting Theory.* Englewood Cliffs, NJ: Prentice-Hall.

Weiss, JW . (2008). *Business ethics: a stakeholder and issues management approach.* SouthWestern Pub.

Wheelen, T. L. & Hunger, D. J. (2000). *Strategic Management and Business Policy.* 7th ed, Prentice-Hill, U.S.A.

Wheeler, S. & Beatley, T. . (2004). *The Sustainable Urban development reader.* New York: Routledge.

Wilson, M. (2003). Corporate sustainability: What is it and where does it come from? *Ivey Business Journal* , 1-5.

Wood, D.J. (1991). Corporate Social Performance Revisited. *The Academy of Management Review , 16* (4), 691-718.

Wood, D.J. (2010). Measuring Corporate Social Performance: A Review. *International Journal of Management Reviews , 12* (1), 50-84.

Yu, J. (2011). *The interaction of voluntary and mandatory disclosures: Evidence from the SEC's elimination of the IFRS-U.S. GAAP Reconciliation.* Working Paper, Nanyang Technological University (Singapore).

Zeribi-Benslimane, O. & Boussoura, E. (2007). Responsabilité sociétale des entreprises et performance financière : le cas des entreprises tunisiennes cotées. *XVIème Conférence Internationale de Management Stratégique.* Montréal.

Zhu, C., Yang, G., An, K., & Huang, J. (2014). The leverage effect on wealth distribution in a controllable laboratory stock market. *PLoS ONE , 9* (6), 1-10.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Les indicateurs de performance du reporting RSE « Sustainability Reporting Guidelines, Version 3.1 »

Annexe 1. 1 : Détail des indicateurs de performance du GRI sur la dimension l'environnementale du reporting RSE « Sustainability Reporting Guidelines, Version 3.1 »……258

Annexe 1. 2 : Détail des indicateurs de performance du GRI sur la dimension l'emploi du reporting RSE « Sustainability Reporting Guidelines, Version 3.1 ». 25861

Annexe 1. 3 : Détail des indicateurs de performance du GRI sur la dimension les droits de l'homme du reporting RSE « Sustainability Reporting Guidelines, Version 3.1 ». 2613

Annexe 1. 4 : Détail des indicateurs de performance du GRI sur la dimension la société du reporting RSE « Sustainability Reporting Guidelines, Version 3.1 » 2635

Annexe 1. 5 : Détail des indicateurs de performance du GRI sur la dimension la responsabilité liée aux produits du reporting RSE « Sustainability Reporting Guidelines, Version 3.1 » 267

Annexe 2 : Corrélation de Pearson pour l'ensemble des entreprises du CAC 40

Annexe 2. 1 : Corrélation de Pearson pour l'ensemble des entreprises (2011-2014) 269

Annexe 2. 2 : Corrélation de Pearson pour l'ensemble des entreprises en 2011 269

Annexe 2. 3 : Corrélation de Pearson pour l'ensemble des entreprises en 2012 270

Annexe 2. 4 : Corrélation de Pearson pour l'ensemble des entreprises en 2013 270

Annexe 2. 5 : Corrélation de Pearson pour l'ensemble des entreprises en 2014 271

Annexe 3 : Corrélation de Pearson pour l'ensemble des entreprises industrielles

Annexe 3. 1 : Corrélation de Pearson pour les entreprises industrielles (2011-2014) 271

Annexe 3. 2 : Corrélation de Pearson pour les entreprises industrielles en 2011 272

Annexe 3. 3 : Corrélation de Pearson pour les entreprises industrielles en 2012 272

Annexe 3. 4 : Corrélation de Pearson pour les entreprises industrielles en 2013 273

Annexe 3. 5 : Corrélation de Pearson pour les entreprises industrielles en 2014 273

Annexe 4 : Corrélation de Pearson pour l'ensemble des entreprises non industrielles

Annexe 4. 1 : Corrélation de Pearson pour les entreprises non-industrielles (2011-2014) 274

Annexe 4. 2 : Corrélation de Pearson pour les entreprises non-industrielles en 2011 274

Annexe 4. 3 : Corrélation de Pearson pour les entreprises non-industrielles en 2012 275

Annexe 4. 4 : Corrélation de Pearson pour les entreprises non- industrielles en 2013 275

Annexe 4. 5 : Corrélation de Pearson pour les entreprises non-industrielles en 2014 276

Annexe 1. 1 : Détail des indicateurs de performance du GRI sur la dimension l'environnementale du reporting RSE « Sustainability Reporting Guidelines, Version 3.1 ».

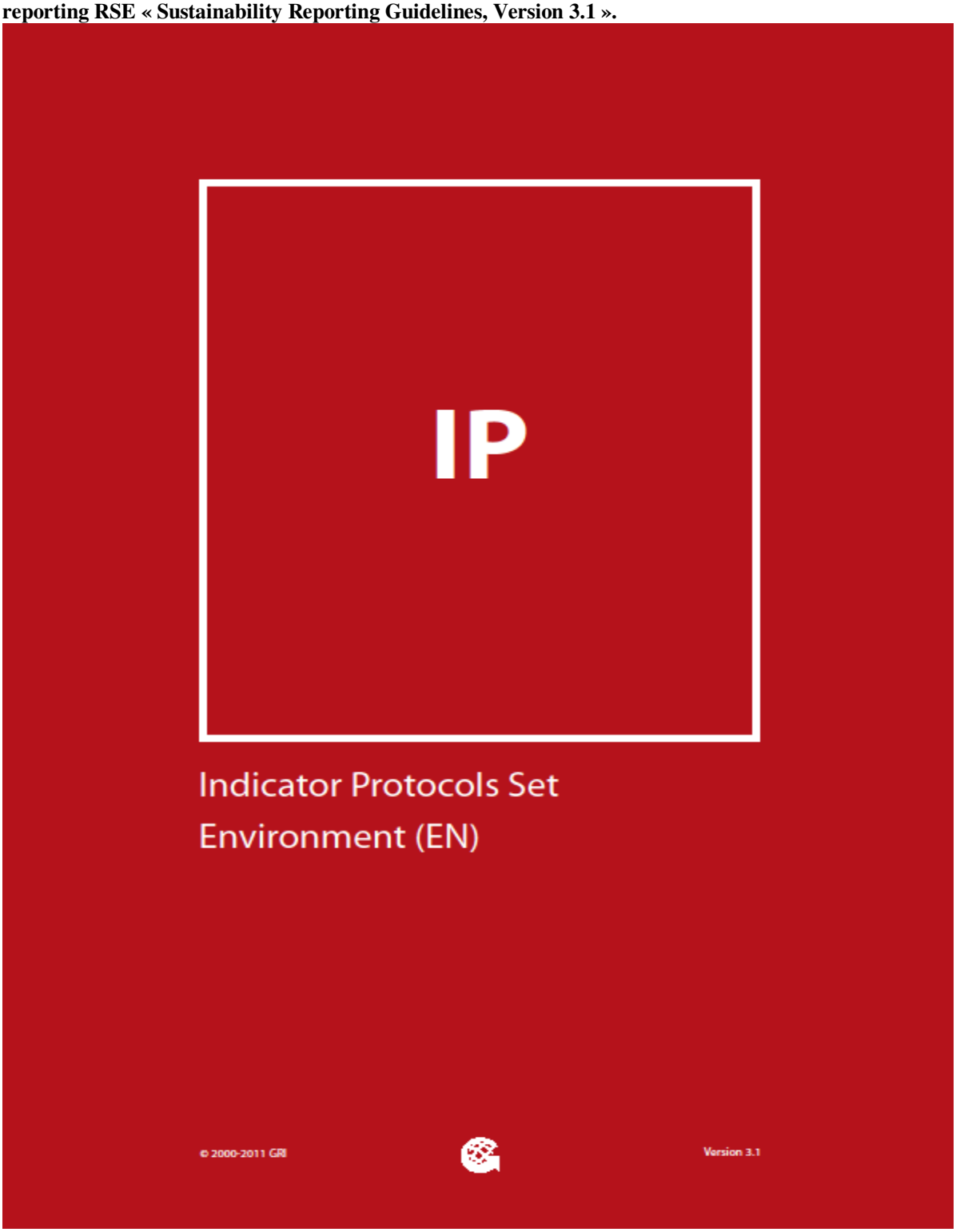

Environment

Performance Indicators

Aspect: Materials

CORE **EN1** Materials used by weight or volume.

CORE **EN2** Percentage of materials used that are recycled input materials.

Aspect: Energy

CORE **EN3** Direct energy consumption by primary energy source.

CORE **EN4** Indirect energy consumption by primary source.

ADD **EN5** Energy saved due to conservation and efficiency improvements.

ADD **EN6** Initiatives to provide energy-efficient or renewable energy-based products and services, and reductions in energy requirements as a result of these initiatives.

ADD **EN7** Initiatives to reduce indirect energy consumption and reductions achieved.

Aspect: Water

CORE **EN8** Total water withdrawal by source.

ADD **EN9** Water sources significantly affected by withdrawal of water.

ADD **EN10** Percentage and total volume of water recycled and reused.

Aspect: Biodiversity

CORE **EN11** Location and size of land owned, leased, managed in, or adjacent to, protected areas and areas of high biodiversity value outside protected areas.

CORE **EN12** Description of significant impacts of activities, products, and services on biodiversity in protected areas and areas of high biodiversity value outside protected areas.

ADD **EN13** Habitats protected or restored.

ADD **EN14** Strategies, current actions, and future plans for managing impacts on biodiversity.

ADD **EN15** Number of IUCN Red List species and national conservation list species with habitats in areas affected by operations, by level of extinction risk.

Aspect: Emissions, Effluents, and Waste

CORE **EN16** Total direct and indirect greenhouse gas emissions by weight.

CORE **EN17** Other relevant indirect greenhouse gas emissions by weight.

ADD **EN18** Initiatives to reduce greenhouse gas emissions and reductions achieved.

CORE **EN19** Emissions of ozone-depleting substances by weight.

CORE **EN20** NO_x, SO_x, and other significant air emissions by type and weight.

CORE **EN21** Total water discharge by quality and destination.

CORE **EN22** Total weight of waste by type and disposal method.

CORE **EN23** Total number and volume of significant spills.

ADD **EN24** Weight of transported, imported, exported, or treated waste deemed hazardous under the terms of the Basel Convention Annex I, II, III, and VIII, and percentage of transported waste shipped internationally.

ADD **EN25** Identity, size, protected status, and biodiversity value of water bodies and related habitats significantly affected by the reporting organization's discharges of water and runoff.

Aspect: Products and Services

CORE **EN26** Initiatives to mitigate environmental impacts of products and services, and extent of impact mitigation.

CORE **EN27** Percentage of products sold and their packaging materials that are reclaimed by category.

Aspect: Compliance

CORE **EN28** Monetary value of significant fines and total number of non-monetary sanctions for non-compliance with environmental laws and regulations.

Aspect: Transport

ADD **EN29** Significant environmental impacts of transporting products and other goods and materials used for the organization's operations, and transporting members of the workforce.

Aspect: Overall

ADD **EN30** Total environmental protection expenditures and investments by type.

© 2000-2011 GRI

Annexe 1. 2 : Détail des indicateurs de performance du GRI sur la dimension l'emploi du reporting RSE « Sustainability Reporting Guidelines, Version 3.1 ».

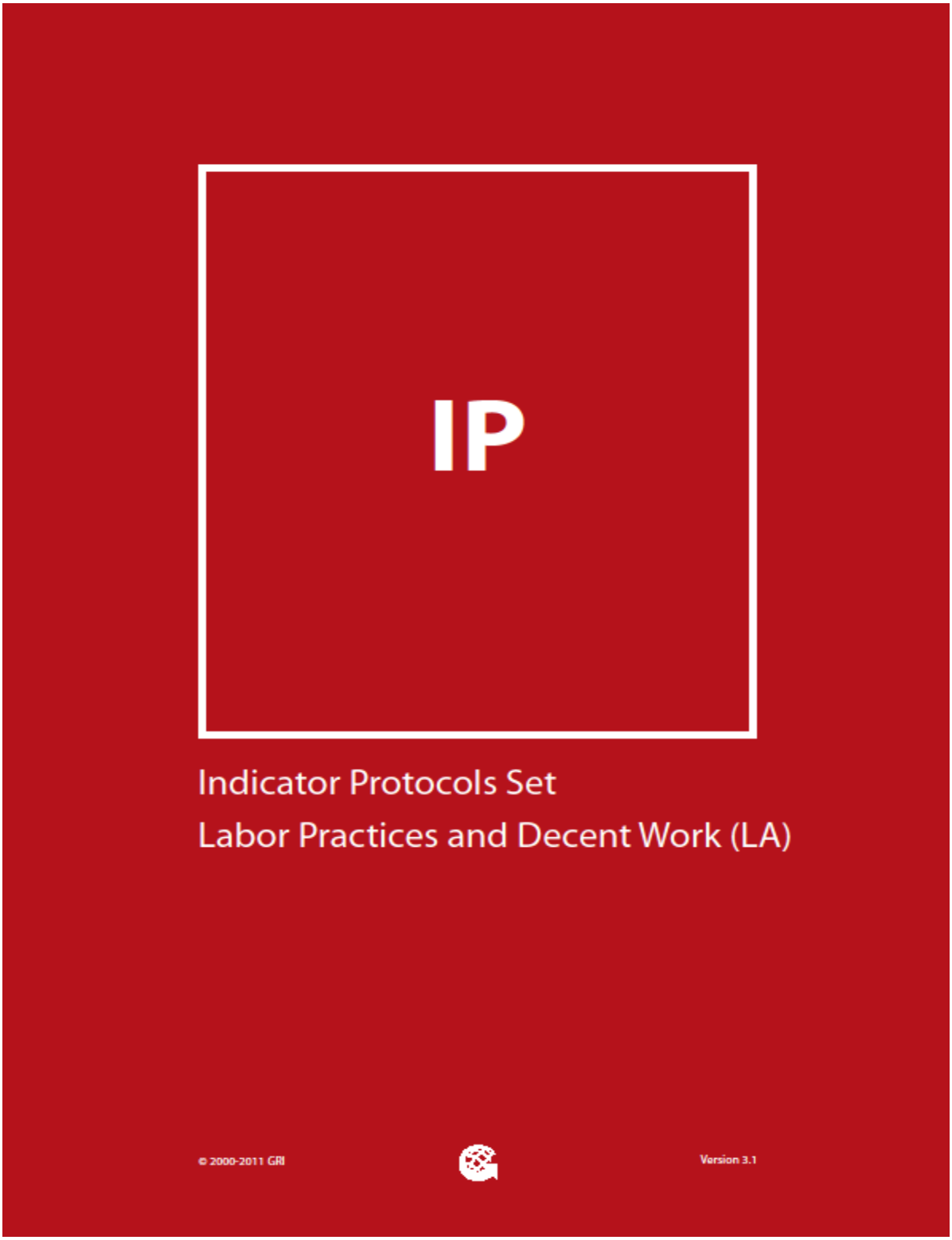

Labor Practices & Decent Work

Performance Indicators

Aspect: Employment

CORE **LA1** Total workforce by employment type, employment contract, and region, broken down by gender.

CORE **LA2** Total number and rate of new employee hires and employee turnover by age group, gender, and region.

ADD **LA3** Benefits provided to full-time employees that are not provided to temporary or part-time employees, by significant locations of operation.

CORE **LA15** Return to work and retention rates after parental leave, by gender.

Aspect: Labor/ Management Relations

CORE **LA4** Percentage of employees covered by collective bargaining agreements.

CORE **LA5** Minimum notice period(s) regarding significant operational changes, including whether it is specified in collective agreements.

Aspect: Occupational Health and Safety

ADD **LA6** Percentage of total workforce represented in formal joint management-worker health and safety committees that help monitor and advise on occupational health and safety programs.

CORE **LA7** Rates of injury, occupational diseases, lost days, and absenteeism, and total number of work-related fatalities, by region and by gender.

CORE **LA8** Education, training, counseling, prevention, and risk-control programs in place to assist workforce members, their families, or community members regarding serious diseases.

ADD **LA9** Health and safety topics covered in formal agreements with trade unions.Health and safety topics covered in formal agreements with trade unions.

Aspect: Training and Education

CORE **LA10** Average hours of training per year per employee, by gender, and by employee category.

ADD **LA11** Programs for skills management and lifelong learning that support the continued employability of employees and assist them in managing career endings.

ADD **LA12** Percentage of employees receiving regular performance and career development reviews, by gender.

Aspect: Diversity and Equal Opportunity

CORE **LA13** Composition of governance bodies and breakdown of employees per employee category according to gender, age group, minority group membership, and other indicators of diversity.

Aspect: Equal Remuneration for Women and Men

CORE **LA14** Ratio of basic salary and remuneration of women to men by employee category, by significant locations of operation.

Annexe 1. 3 : Détail des indicateurs de performance du GRI sur la dimension les droits de l'homme du reporting RSE « Sustainability Reporting Guidelines, Version 3.1 ».

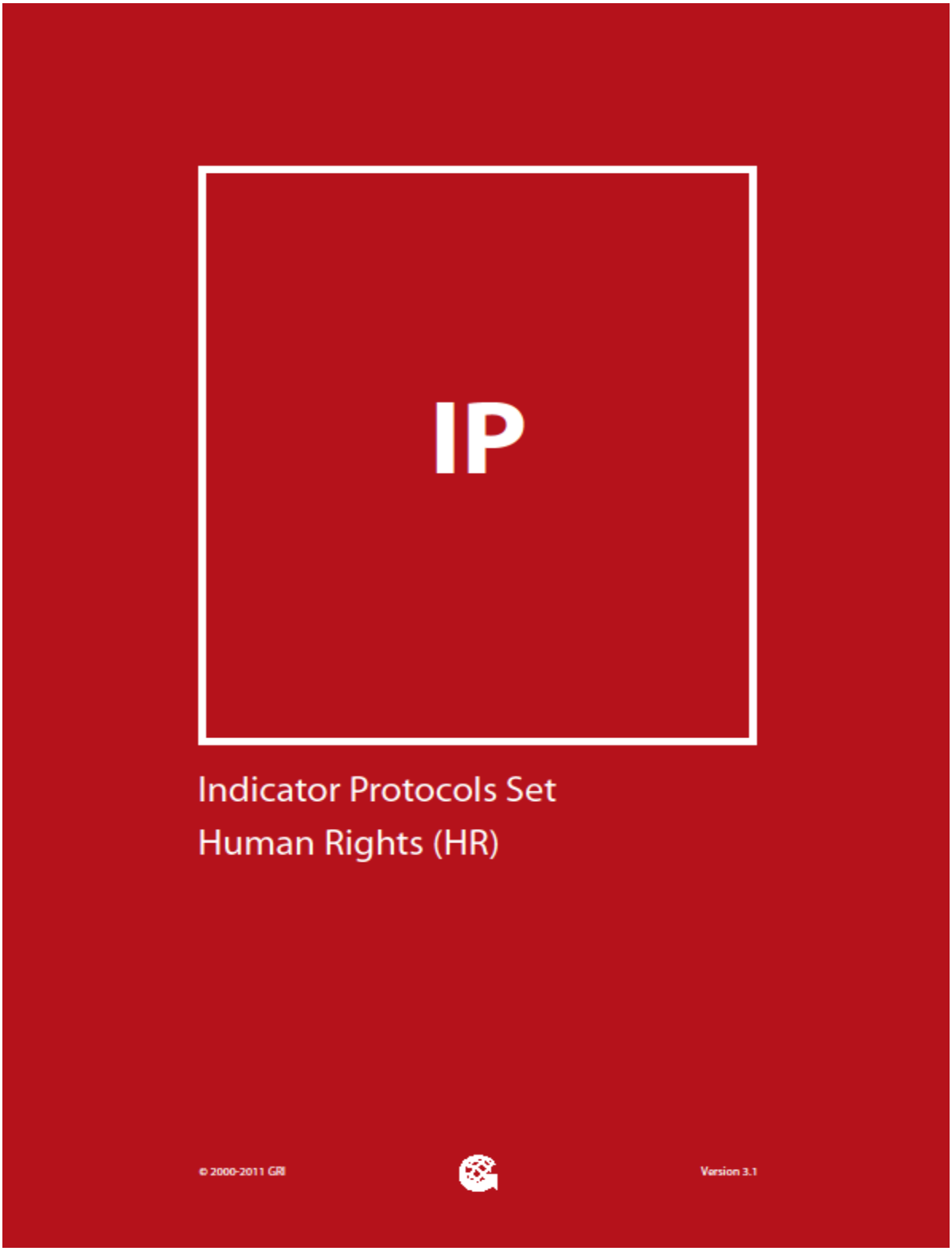

Human Rights

Performance Indicators

Aspect: Investment and Procurement Practices

CORE **HR1** Percentage and total number of significant investment agreements and contracts that include clauses incorporating human rights concerns, or that have undergone human rights screening.

CORE **HR2** Percentage of significant suppliers, contractors, and other business partners that have undergone human rights screening, and actions taken.

CORE **HR3** Total hours of employee training on policies and procedures concerning aspects of human rights that are relevant to operations, including the percentage of employees trained.

Aspect: Non-discrimination

CORE **HR4** Total number of incidents of discrimination and corrective actions taken.

Aspect: Freedom of Association and Collective Bargaining

CORE **HR5** Operations and significant suppliers identified in which the right to exercise freedom of association and collective bargaining may be violated or at significant risk, and actions taken to support these rights.

Aspect: Child Labor

CORE **HR6** Operations and significant suppliers identified as having significant risk for incidents of child labor, and measures taken to contribute to the effective abolition of child labor.

Aspect: Forced and Compulsory Labor

CORE **HR7** Operations and significant suppliers identified as having significant risk for incidents of forced or compulsory labor, and measures to contribute to the elimination of all forms of forced or compulsory labor.

Aspect: Security Practices

ADD **HR8** Percentage of security personnel trained in the organization's policies or procedures concerning aspects of human rights that are relevant to operations.

Aspect: Indigenous Rights

ADD **HR9** Total number of incidents of violations involving rights of indigenous people and actions taken.

Aspect: Assessment

CORE **HR10** Percentage and total number of operations that have been subject to human rights reviews and/or impact assessments.

Aspect: Remediation

CORE **HR11** Number of grievances related to human rights filed, addressed, and resolved through formal grievance mechanisms.

Annexe 1. 4 : Détail des indicateurs de performance du GRI sur la dimension la société du reporting RSE « Sustainability Reporting Guidelines, Version 3.1 »

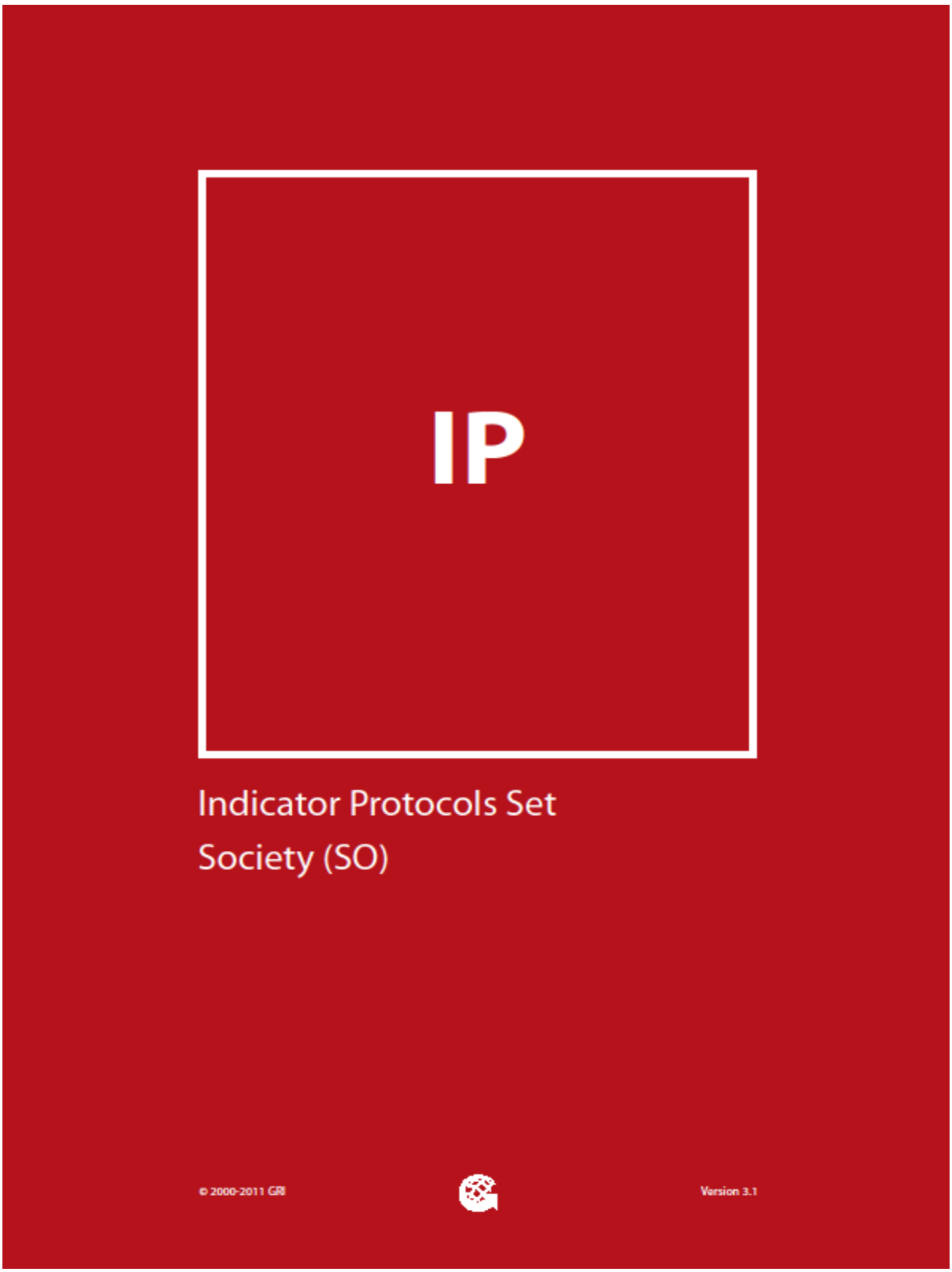

Society

Performance Indicators

Aspect: Local Communities

CORE **S01** Percentage of operations with implemented local community engagement, impact assessments, and development programs.

CORE **S09** Operations with significant potential or actual negative impacts on local communities.

CORE **S010** Prevention and mitigation measures implemented in operations with significant potential or actual negative impacts on local communities.

Aspect: Corruption

CORE **S02** Percentage and total number of business units analyzed for risks related to corruption.

CORE **S03** Percentage of employees trained in organization's anti-corruption policies and procedures.

CORE **S04** Actions taken in response to incidents of corruption.

Aspect: Public Policy

CORE **S05** Public policy positions and participation in public policy development and lobbying.

ADD **S06** Total value of financial and in-kind contributions to political parties, politicians, and related institutions by country.

Aspect: Anti-Competitive Behavior

ADD **S07** Total number of legal actions for anti-competitive behavior, anti-trust, and monopoly practices and their outcomes.

Aspect: Compliance

CORE **S08** Monetary value of significant fines and total number of non-monetary sanctions for non-compliance with laws and regulations.

Annexe 1. 5 : Détail des indicateurs de performance du GRI sur la dimension la responsabilité liée aux produits du reporting RSE « Sustainability Reporting Guidelines, Version 3.1 ».

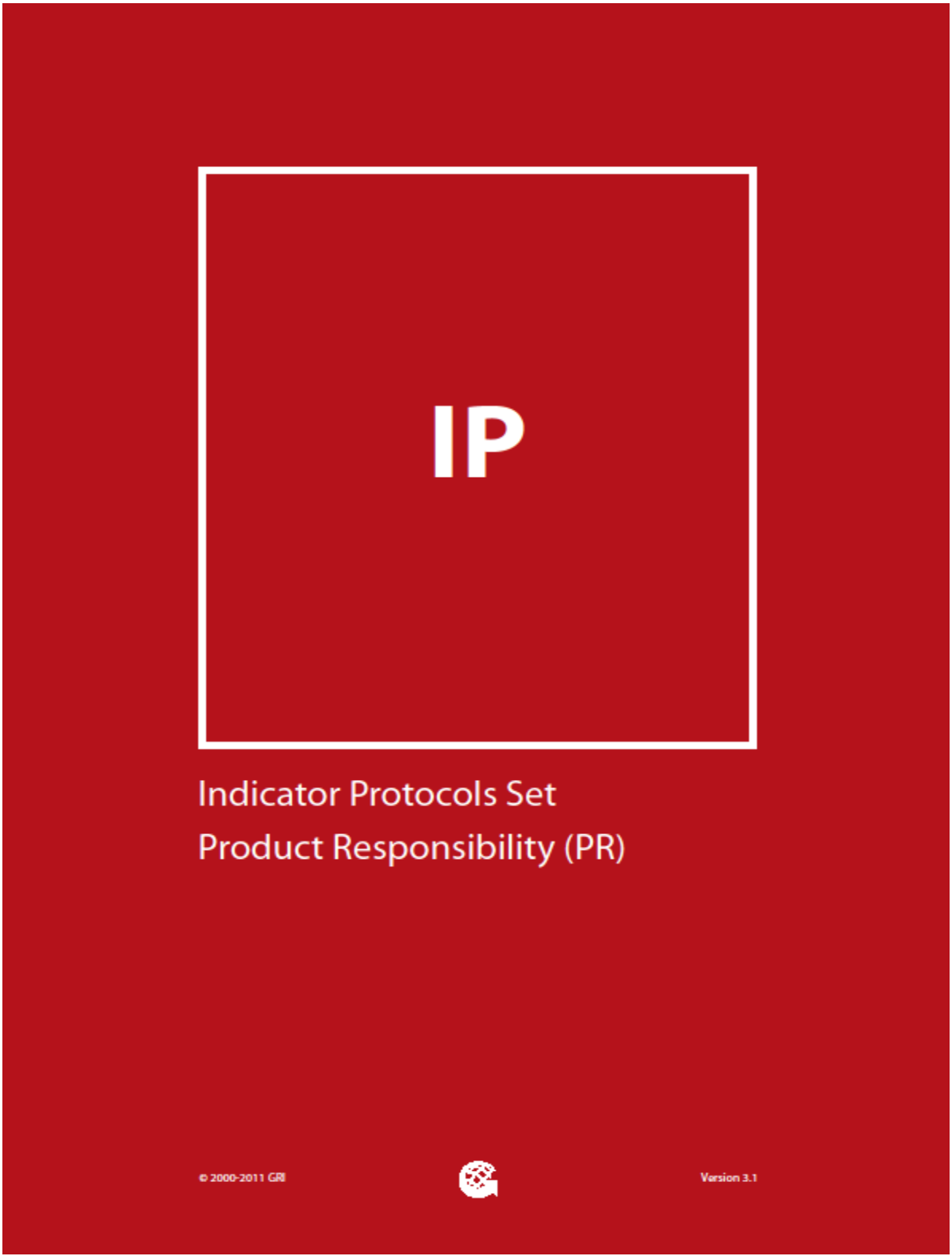

Product Responsibility

Performance Indicators

Aspect: Customer Health and Safety

CORE **PR1** Life cycle stages in which health and safety impacts of products and services are assessed for improvement, and percentage of significant products and services categories subject to such procedures.

ADD **PR2** Total number of incidents of non-compliance with regulations and voluntary codes concerning health and safety impacts of products and services, by type of outcomes.

Aspect: Product and Service Labeling

CORE **PR3** Type of product and service information required by procedures, and percentage of significant products and services subject to such information requirements.

ADD **PR4** Total number of incidents of non-compliance with regulations and voluntary codes concerning product and service information and labeling, by type of outcomes.

ADD **PR5** Practices related to customer satisfaction, including results of surveys measuring customer satisfaction.

Aspect: Marketing Communications

CORE **PR6** Programs for adherence to laws, standards, and voluntary codes related to marketing communications, including advertising, promotion, and sponsorship.

ADD **PR7** Total number of incidents of non-compliance with regulations and voluntary codes concerning marketing communications, including advertising, promotion, and sponsorship, by type of outcomes.

Aspect: Customer Privacy

ADD **PR8** Total number of substantiated complaints regarding breaches of customer privacy and losses of customer data.

Aspect: Compliance

CORE **PR9** Monetary value of significant fines for non-compliance with laws and regulations concerning the provision and use of products and services

Annexe 2. 1 : Corrélation de Pearson pour l'ensemble des entreprises (2011-2014)

	ROA	TBQ	EN	LA	HR	SO	PR	RSE	AGE	LEV	SIZE
ROA	1,00										
TBQ	0,19*	1,00									
EN	0,20*	0,02	1,00								
LA	0,07	-0,04	0,60***	1,00							
HR	0,05	-0,09	0,57***	0,53***	1,00						
SO	0,11	-0,05	0,51***	0,60***	0,59***	1,00					
PR	0,01	-0,07	0,59***	0,67***	0,58***	0,82***	1,00				
RSE	0,10	-0,06	0,77***	0,79***	0,80***	0,87***	0,90***	1,00			
AGE	0,30***	0,13	0,33***	0,18*	0,34***	0,17*	0,24**	0,30***	1,00		
LEV	-0,44***	-0,13	-0,19*	0,07	-0,11	-0,10	-0,05	-0,09	-0,26**	1,00	
SIZE	-0,40***	-0,15	-0,09	0,07	-0,05	-0,11	0,02	-0,04	-0,31***	0,73***	1,00

* p < 0.05, ** p < 0.01, *** p < 0.00

Annexe 2. 2 : Corrélation de Pearson pour l'ensemble des entreprises en 2011

	ROA	TBQ	EN	LA	HR	SO	PR	RSE	AGE	LEV	SIZE
ROA	1,00										
TBQ	0,18	1,00									
EN	0,13	0,26	1,00								
LA	0,05	0,16	0,67***	1,00							
HR	0,03	0,00	0,60***	0,57***	1,00						
SO	0,12	-0,03	0,60***	0,58***	0,62***	1,00					
PR	0,00	-0,03	0,70***	0,70***	0,68***	0,89***	1,00				
RSE	0,07	0,07	0,82***	0,80***	0,82***	0,88***	0,94***	1,00			
AGE	0,34*	0,24	0,35*	0,17	0,38*	0,17	0,21	0,30	1,00		
LEV	-0,51	-0,12	-0,06	0,20	0,03*	-0,09	0,02*	0,01*	-0,26	1,00	
SIZE	-0,48**	-0,30	-0,05	0,15	0,09	-0,17	-0,01	-0,01	-0,32*	0,72***	1,00

* p < 0.05, ** p < 0.01, *** p < 0.00

Annexe 2. 3 : Corrélation de Pearson pour l'ensemble des entreprises en 2012

	ROA	TBQ	EN	LA	HR	SO	PR	RSE	AGE	LEV	SIZE
ROA	1,00										
TBQ	0,17	1,00									
EN	0,15	-0,06	1,00								
LA	0,14	-0,06	0,55***	1,00							
HR	0,01	-0,06	0,63***	0,57***	1,00						
SO	0,10	-0,08	0,55***	0,70***	0,65***	1,00					
PR	-0,01	-0,20	0,57***	0,70***	0,68***	0,85***	1,00				
RSE	0,08	-0,12	0,76***	0,81***	0,84***	0,90***	0,91***	1,00			
AGE	0,26	0,22	0,40*	0,13	0,35*	0,23	0,26	0,32*	1,00		
LEV	-0,39*	-0,14	-0,18	0,03	-0,15	-0,19	-0,09	-0,14	-0,26	1,00	
SIZE	-0,28	-0,16	-0,08	0,14	-0,03	-0,18	0,02	-0,04	-0,30	0,73***	1,00

* p < 0.05, ** p < 0.01, *** p < 0.00

Annexe 2. 4 : Corrélation de Pearson pour l'ensemble des entreprises en 2013

	ROA	TBQ	EN	LA	HR	SO	PR	RSE	AGE	LEV	SIZE
ROA	1,00										
TBQ	0,19	1,00									
EN	0,22	-0,09	1,00								
LA	-0,01	-0,16	0,60***	1,00							
HR	0,09	-0,15	0,48**	0,52***	1,00						
SO	0,11	-0,14	0,45**	0,57***	0,50**	1,00					
PR	0,06	-0,15	0,54***	0,61***	0,47**	0,82***	1,00				
RSE	0,12	-0,17	0,73***	0,78***	0,7***	0,86***	0,88***	1,00			
AGE	0,33*	0,08	0,35*	0,16	0,40*	0,19	0,23	0,33*	1,00		
LEV	-0,42**	-0,14	-0,19	0,08	-0,13	-0,01	-0,06	-0,08	-0,25	1,00	
SIZE	-0,45**	-0,12	-0,11	0,01	-0,16	-0,02	0,02	-0,06	-0,30	0,73***	1,00

* p < 0.05, ** p < 0.01, *** p < 0.00

Annexe 2. 5 : Corrélation de Pearson pour l'ensemble des entreprises en 2014

	ROA	TBQ	EN	LA	HR	SO	PR	RSE	AGE	LEV	SIZE
ROA	1,00										
TBQ	0,37*	1,00									
EN	0,27	-0,06	1,00								
LA	0,13	0,01	0,59***	1,00							
HR	0,07	-0,13	0,56***	0,46**	1,00						
SO	0,12	0,09	0,45**	0,57***	0,63***	1,00					
PR	0,02	0,07	0,57***	0,66***	0,49**	0,75***	1,00				
RSE	0,14	-0,01	0,76***	0,77***	0,79***	0,85***	0,86***	1,00			
AGE	0,30	0,19	0,21	0,25	0,23	0,07	0,27	0,25	1,00		
LEV	-0,49**	-0,23	-0,33*	-0,04	-0,19	-0,06	-0,05	-0,16	-0,26	1,00	
SIZE	-0,43**	-0,16	-0,14	0,05	-0,11	-0,05	0,05	-0,07	-0,30	0,74***	1,00

* p < 0.05, ** p < 0.01, *** p < 0.00

Annexe 3. 1 : Corrélation de Pearson pour les entreprises industrielles (2011-2014)

	ROA	TBQ	EN	LA	HR	SO	PR	RSE	AGE	LEV	SIZE
ROA	1,00										
TBQ	0,16	1,00									
EN	0,19*	0,02	1,00								
LA	0,09	0,00	0,69***	1,00							
HR	0,03	-0,10	0,52***	0,52***	1,00						
SO	0,11	-0,04	0,50***	0,66***	0,60***	1,00					
PR	0,05	-0,04	0,60***	0,72***	0,56***	0,81***	1,00				
RSE	0,11	-0,05	0,77***	0,83***	0,79***	0,88***	0,89***	1,00			
AGE	0,37***	0,16	0,28**	0,27**	0,38***	0,21*	0,27**	0,34***	1,00		
LEV	-0,52***	-0,09	-0,02	-0,09	0,00	-0,08	-0,05	-0,05	-0,30**	1,00	
SIZE	-0,32***	-0,11	0,09	-0,08	0,06	-0,11	0,04	0,00	-0,31***	0,27**	1,00

* p < 0.05, ** p < 0.01, *** p < 0.00

Annexe 3. 2 : Corrélation de Pearson pour les entreprises industrielles en 2011

	ROA	TBQ	EN	LA	HR	SO	PR	RSE	AGE	LEV	SIZE
ROA	1,00										
TBQ	0,13	1,00									
EN	0,15	0,31	1,00								
LA	0,09	0,27	0,73*	1,00							
HR	0,03	0,01	0,63***	0,60***	1,00						
SO	0,11	-0,05	0,53**	0,65***	0,70***	1,00					
PR	0,01	-0,02	0,65***	0,74***	0,77***	0,88***	1,00				
RSE	0,09	0,09	0,80***	0,83***	0,87***	0,88***	0,94***	1,00			
AGE	0,43*	0,29	0,39*	0,36	0,45*	0,23	0,29	0,39*	1,00		
LEV	-0,55**	0,00	-0,09	-0,32	-0,14	-0,22	-0,20	-0,22	-0,36	1,00	
SIZE	-0,40*	-0,34	0,07	-0,08	0,16	-0,07	0,04	0,03	-0,34	0,28	1,00

* p < 0.05, ** p < 0.01, *** p < 0.00

Annexe 3. 3 : Corrélation de Pearson pour les entreprises industrielles en 2012

	ROA	TBQ	EN	LA	HR	SO	PR	RSE	AGE	LEV	SIZE
ROA	1,00										
TBQ	0,05	1,00									
EN	0,20	-0,04	1,00								
LA	0,10	-0,04	0,71***	1,00							
HR	0,07	0,01	0,62***	0,61***	1,00						
SO	0,10	-0,04	0,57**	0,71***	0,54**	1,00					
PR	0,08	-0,12	0,62***	0,77***	0,60***	0,82***	1,00				
RSE	0,12	-0,06	0,81***	0,87***	0,80***	0,87***	0,91***	1,00			
AGE	0,43*	0,29	0,35	0,29	0,41*	0,27	0,28	0,38*	1,00		
LEV	-0,65***	-0,01	-0,02	-0,07	0,05	-0,09	-0,08	-0,05	-0,31	1,00	
SIZE	-0,25	-0,07	0,03	0,04	0,11	-0,19	0,06	0,01	-0,31	0,27	1,00

* p < 0.05, ** p < 0.01, *** p < 0.00

Annexe 3. 4 : Corrélation de Pearson pour les entreprises industrielles en 2013

	ROA	TBQ	EN	LA	HR	SO	PR	RSE	AGE	LEV	SIZE
ROA	1,00										
TBQ	0,16	1,00									
EN	0,22	-0,12	1,00								
LA	0,10	-0,17	0,72***	1,00							
HR	0,07	-0,20	0,38*	0,52**	1,00						
SO	0,16	-0,13	0,49**	0,73***	0,60***	1,00					
PR	0,13	-0,14	0,60***	0,76***	0,49**	0,86***	1,00				
RSE	0,16	-0,18	0,73***	0,87***	0,74***	0,90***	0,90***	1,00			
AGE	0,38*	0,10	0,25	0,17	0,40	0,26	0,23	0,33	1,00		
LEV	-0,52**	-0,15	0,13	0,15	0,08	-0,03	0,04	0,08	-0,26	1,00	
SIZE	-0,39*	-0,06	0,06	-0,08	-0,03	-0,11	0,04	-0,03	-0,30	0,31	1,00

* p < 0.05, ** p < 0.01, *** p < 0.00

Annexe 3. 5 : Corrélation de Pearson pour les entreprises industrielles en 2014

	ROA	TBQ	EN	LA	HR	SO	PR	RSE	AGE	LEV	SIZE
ROA	1,00										
TBQ	0,37*	1,00									
EN	0,19	-0,09	1,00								
LA	0,10	0,05	0,64***	1,00							
HR	-0,05	-0,17	0,44*	0,39*	1,00						
SO	0,10	0,14	0,39*	0,57**	0,59***	1,00					
PR	-0,01	0,16	0,53**	0,63***	0,36	0,68***	1,00				
RSE	0,07	0,02	0,73***	0,79***	0,74***	0,85***	0,81***	1,00			
AGE	0,28	0,25	0,12	0,28	0,27	0,09	0,30	0,27	1,00		
LEV	-0,42*	-0,17	-0,06	-0,10	0,00	-0,02	0,03	-0,03	-0,28	1,00	
SIZE	-0,27	-0,04	0,18	-0,20	-0,01	-0,07	0,03	-0,01	-0,28	0,24	1,00

* p < 0.05, ** p < 0.01, *** p < 0.00

Annexe 4. 1 : Corrélation de Pearson pour les entreprises non-industrielles (2011-2014)

	ROA	TBQ	EN	LA	HR	SO	PR	RSE	AGE	LEV	SIZ
ROA	1,00										
TBQ	0,35*	1,00									
EN	0,35*	0,40**	1,00								
LA	0,24	-0,06	0,38*	1,00							
HR	0,24	0,33*	0,70***	0,52***	1,00						
SO	0,28	0,24	0,54***	0,44**	0,54***	1,00					
PR	0,23	0,29	0,60***	0,51***	0,62***	0,87***	1,00				
RSE	0,32*	0,31*	0,77***	0,68***	0,83***	0,86***	0,90***	1,00			
AGE	0,27	0,23	0,47**	-0,15	-0,17	-0,03	0,06	0,12	1,00		
LEV	-0,51***	-0,51***	-0,51***	0,01	-0,35*	-0,32*	-0,38*	-0,38**	-0,65***	1,00	
SIZE	-0,40**	-0,51***	-0,46**	0,10	-0,31*	-0,25	-0,27	0,30*	-0,56***	0,87***	1,00

* p < 0.05, ** p < 0.01, *** p < 0.00

Annexe 4. 2 : Corrélation de Pearson pour les entreprises non-industrielles en 2011

	ROA	TBQ	EN	LA	HR	SO	PR	RSE	AGE	LEV	SIZE
ROA	1,00										
TBQ	0,41	1,00									
EN	0,22	0,25	1,00								
LA	0,17	-0,38	0,57	1,00							
HR	0,16	0,10	0,50	0,50	1,00						
SO	0,14	0,32	0,91***	0,50	0,42	1,00					
PR	0,06	0,15	0,89***	0,63*	0,40	0,94***	1,00				
RSE	0,17	0,12	0,92***	0,75**	0,68*	0,91***	0,92***	1,00			
AGE	0,24	0,36	0,13	-0,36	0,11	-0,01	-0,10	-0,06	1,00		
LEV	-0,71*	-0,60	-0,24	0,33	0,01	-0,08	-0,05	0,03	-0,66*	1,00	
SIZE	-0,54	-0,52	-0,39	0,31	-0,08	-0,34	-0,16	0,16	-0,56	0,87***	1,00

* p < 0.05, ** p < 0.01, *** p < 0.00

Annexe 4. 3 : Corrélation de Pearson pour les entreprises non-industrielles en 2012

	ROA	TBQ	EN	LA	HR	SO	PR	RSE	AGE	LEV	SIZE
ROA	1,00										
TBQ	0,44	1,00									
EN	0,16	-0,13	1,00								
LA	0,56	0,35	0,25	1,00							
HR	0,12	-0,27	0,69*	0,48	1,00						
SO	0,39	-0,01	0,50	0,67*	0,89***	1,00					
PR	0,25	-0,30	0,48	0,50	0,85***	0,93***	1,00				
RSE	0,34	-0,10	0,66*	0,69*	0,94***	0,97***	0,92***	1,00			
AGE	0,04	0,05	0,59	-0,32	0,08	0,02	0,07	0,08	1,00		
LEV	-0,23	-0,16	-0,53	-0,15	0,54	-0,56	-0,55	-0,56	-0,65*	1,00	
SIZE	-0,07	-0,23	-0,37	0,07	-0,40	-0,39	-0,37	0,35	-0,55	0,87***	1,00

* p < 0.05, ** p < 0.01, *** p < 0.00

Annexe 4. 4 : Corrélation de Pearson pour les entreprises non- industrielles en 2013

	ROA	TBQ	EN	LA	HR	SO	PR	RSE	AGE	LEV	SIZE
ROA	1,00										
TBQ	0,47	1,00									
EN	0,31	0,58	1,00								
LA	-0,29	0,11	0,32	1,00							
HR	0,26	0,78**	0,75**	0,52	1,00						
SO	0,14	0,16	0,33	0,08	0,21	1,00					
PR	0,30	0,62*	0,48	0,20	0,47	0,71*	1,00				
RSE	0,23	0,65*	0,78**	0,54	0,81**	0,67*	0,82**	1,00			
AGE	0,32	0,35	0,71*	0,09	0,40	-0,13	0,12	0,31	1,00		
LEV	-0,71*	-0,65*	-0,53	-0,02	-0,38	-0,20	-0,57	-0,48	-0,66*	1,00	
SIZE	-0,64*	-0,71*	-0,41	0,03	-0,42	-0,03	-0,33	0,34	-0,55	0,87***	1,00

* p < 0.05, ** p < 0.01, *** p < 0.00

Annexe 4. 5 : Corrélation de Pearson pour les entreprises non-industrielles en 2014

	ROA	TBQ	EN	LA	HR	SO	PR	RSE	AGE	LEV	SIZE
ROA	1,00										
TBQ	0,18	1,00									
EN	0,58	0,61*	1,00								
LA	0,37	0,13	0,44	1,00							
HR	0,49	0,53	0,83**	0,60	1,00						
SO	0,48	0,54	0,55	0,49	0,75**	1,00					
PR	0,44	0,56	0,66*	0,69*	0,83**	0,88***	1,00				
RSE	0,55	0,57	0,82**	0,72*	0,94***	0,86***	0,95***	1,00			
AGE	0,54	0,09	0,45	0,09	0,10	-0,12	0,09	0,14	1,00		
LEV	-0,65*	-0,72*	-0,78**	-0,21	-0,52	-0,42	-0,51	-0,58	-0,63*	1,00	
SIZE	-0,58	-0,65*	-0,65*	-0,04	-0,34	-0,28	-0,25	0,37	-0,57	0,90***	1,00

* p < 0.05, ** p < 0.01, *** p < 0.00

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1- 1 : Définition de la RSE par les organisations non gouvernementale (ONG) 43
Tableau 1- 2 : Cadres existants sur la mise en œuvre de la RSE 50
Tableau 2- 1 : Typologies des parties prenantes 72
Tableau 2- 2 : Calendrier d'application du décret 85
Tableau 2- 3 : Les niveaux d'application du cadre GRI 97
Tableau 3- 1 : les mesures comptables et boursières de la performance financière 107
Tableau 3- 2 : Modèle de la performance sociétale de Wood (1991) 113
Tableau 3- 3 : Synthèse des principaux modèles théoriques de la PSE 115
Tableau 3- 4 : Caractéristiques et pertinence des principales mesures de la PSE 117
Tableau 3- 5 : Principales hypothèses théoriques 120
Tableau 3- 6 : Synthèse des résultats empiriques 125
Tableau 4- 1 : La classification sectorielle des entreprises concernées de 2011 à 2014 142
Tableau 4- 2 : Les indicateurs la version G3.1 du GRI 145
Tableau 4- 3 : Résumé de la description des variables et méthode de mesure 154
Tableau 5- 1 : Nombre total d'indicateurs consultés par année 174
Tableau 5- 2 : Le nombre d'indicateurs de publication RSE selon la catégorie du GRI 175
Tableau 5- 3 : La divulgation environnementale par thème 177
Tableau 5- 4 : La divulgation environnementale par items 178
Tableau 5- 5 : La divulgation des pratiques en matière d'emploi et travail décent par thème 180
Tableau 5- 6 : La divulgation des pratiques en matière d'emploi par items 181
Tableau 5- 7 : La divulgation des droits de l'homme par thème 182
Tableau 5- 8 : La divulgation Droits de l'homme par items 183
Tableau 5- 9 : La divulgation Société par thème 184
Tableau 5- 10 : La divulgation Société par items 185
Tableau 5- 11 : La divulgation Responsabilité liée aux produits par thème 186
Tableau 5- 12 : La divulgation Responsabilité liée aux produits par items 187
Tableau 5- 13 : Le score divulgation pour chaque entreprise 188
Tableau 6- 1: Statistique descriptives de l'ensemble des entreprises 193
Tableau 6- 2: Régression du rendement des actifs (ROA) sur la divulgation de la RSE 195
Tableau 6- 3 : Régression du Q ratio de Tobin (TBQ) sur la divulgation de la RSE 197

Tableau 6- 4 : Régression du rendement des actifs (ROA) sur chaque dimension de la divulgation de la RSE 199
Tableau 6- 5 : Régression du ratio Q de Tobin (TBQ) sur chaque dimension de la divulgation de la RSE 201
Tableau 6- 6 : Statistiques descriptives des entreprises industrielles 205
Tableau 6- 7 : Régression du rendement des actifs (ROA) sur la divulgation de la RSE pour les entreprises industrielles 207
Tableau 6- 8 : Régression du ratio Q de Tobin (TBQ) sur la divulgation de la RSE pour les entreprises industrielles 209
Tableau 6- 9 : Régression du rendement des actifs (ROA) sur chaque dimension de la divulgation de la RSE pour les entreprises industrielles 211
Tableau 6- 10 : Régression du Q ratio de Tobin (TBQ) sur chaque dimension de la divulgation de la RSE pour les entreprises industrielles 213
Tableau 6- 11 : Statistiques descriptives des entreprises non-industrielles 217
Tableau 6- 12 : Régression du rendement des actifs (ROA) sur la divulgation de la RSE pour les entreprises non-industrielles 219
Tableau 6- 13 : Régression du rendement des actifs (TBQ) sur la divulgation de la RSE pour les entreprises non-industrielles 221
Tableau 6- 14 : Régression du rendement des actifs (ROA) sur les 5 composantes de la divulgation de la RSE pour les entreprises non-industrielles 223
Tableau 6- 15 : Régression du rendement des actifs (TBQ) sur les 5 composantes de la divulgation de la RSE pour les entreprises non-industrielles 225
Tableau 7 : Résumé des hypothèses testées 234

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Plan de la recherche 17
Figure 1- 1 : l'évolution du concept de développement durable au fil de l'histoire. 27
Figure 1- 2 : Les dimensions du développement durable après l'intégration de la dimension culturelle. 31
Figure 1- 3 : historique de l'évolution théorique du concept de RSE. 41
Figure 2- 1 : les bénéfices de la mise en place du reporting RSE comme un " business case". 81
Figure 3- 1 : La pyramide de la responsabilité sociale des entreprises (Carroll, 1979) 110
Figure 4- 1 : Cadre de recherche 140
Figure 5- 1 : lieu de publication d'information en ce qui concerne le développement durable et la RSE pour les entreprises de CAC 40 en 2014 166
Figure 5- 2 : La taille (Le nombre de pages) dans les rapports de développement durable et RSE des entreprises du CAC 40 en 2014 167
Figure 5- 3 : l'utilisation des référentiels par les entreprises en 2014 168
Figure 5- 4 : Choix de l'organisme tiers indépendant par les entreprises 169
Figure 5- 5 : Suivi des versions G4 et G3.1 de lignes directrices GRI parmi les entreprises du CAC 40 en 2014 174
Figure 5- 6 : Poids des dimensions de la RSE, pour toutes les entreprises sur la période 2011 à 2014. 176
Figure 5- 7 : Évolution de la RSE pour chaque entreprise entre 2011 et 2014 190
Figure 5- 8 : Étude sur l'hétérogénéité entre les entreprises 190

LISTE DES ABREVIATIONS

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AE	Année-Effets
CAC (40)	Cotation Assistée en Continu
DD	Développement Durable
DJSI	Dow Jones Sustainability Index
DSI	Domini Social Index
EN	Environment
EY	Ernst & Young (Cabinet spécialisé en Audit et Conseil)
GRI	Global Reporting Initiative
HR	Human Rights
IIRC	International Integrated Reporting Committee.
INDU	Type d'industrie
ISO	International Organization For
KLD	Kinder Lydenberg Domini
KPMG	Klynveld, Piet, Marwick, Goerdeler (Cabinet d'audit et de conseil exerçant)
LA	Labor Practices and Decent Work
LEV	Leverage
MEDEF	Mouvement des entreprises de France
NRE	Nouvelles Régulations Economiques
OCDE	L'Organisation de coopération et de développement économiques
OGM	Organismes Génétiquement Modifiés
OIT	L'Organisation internationale du Travail
OLS	Ordinary Least Squares
ONG	Organisations Non Gouvernementales
ONU	Organisation des Nations unies
ORSE	Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises
OTI	Organisme Tiers Indépendant
PM	Pacte mondial des Nations unies ou « Global Compact » en anglais
PNUE	United Nations Environment Programme
PR	Product Responsibility
PSE	Performance Sociétale des Entreprises

PWC	PriceWaterHouseCoopers Audit
ROA	Return On Asset
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SDRSE	le scoring de divulgation de la responsabilité sociale des entreprises
SO	Society
TBL	Triple-Bottom-Line
TBQ	Tobin's Q Ratio
UNEP FI	United Nations Environment Programme – Finance Initiative
WBCSE	World Business Council for Sustainable Development

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS ---- 4

SOMMAIRE ---- 5

INTRODUCTION GÉNÉRALE ---- 7

Première partie : Approche théorique de la divulgation RSE et de la performance financière ---- 18

Chapitre 1 : Le cadre conceptuel du développement durable et de la RSE ---- 20

Section 1 : Développent durable - Définition, étapes historiques et ses dimensions ---- 21

1. Définition du concept de développement durable et les étapes de son évolution ---- 21

2. Les différentes dimensions du développement durable (Interconnexion entre les dimensions de base du développement durable) ---- 28

3. Le concept de développement durable dans le monde des affaires ---- 33

Section 2 : Contexte sur la RSE ---- 38

1. Définitions et évolution historique de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise ---- 38

2. Les coûts et les avantages de la RSE ---- 45

3. Les défis et la mise en œuvre de la RSE ---- 48

Chapitre 2 : Contexte théorique sur la divulgation de la RSE et les rapports de développement durable (Reporting RSE) ---- 54

Section 1: Perspectives théoriques et revue de la littérature sur la divulgation de la RSE ---- 55

1. Définition de la comptabilité sociétale ---- 55

2. Définition de la divulgation ---- 58

2.1 Divulgation obligatoire : ---- 59

2.2 La divulgation volontaire ---- 60

3. Divulgation sociétale (divulgation de la RSE) ---- 61

4. Théories autour de la divulgation de la RSE ---- 63

4.1 La théorie de la légitimité ---- 63

4.1.1 Divulgation de la RSE et légitimité ---- 66

4.2 La théorie des parties prenantes ---- 69

4.2.1 Les différentes typologies des parties prenantes ---- 70

4.2.2 Divulgation de la RSE et la théorie des parties prenantes ---- 72

4.3 La théorie contractualiste (La théorie du contrat social) ---- 75

Section 2 : Cadre du reporting RSE ---- 77

1. Contexte théorique du reporting RSE ---- 77

2. Raisons et avantages de la divulgation du reporting RSE ---- 79

3. Cadre réglementaire du reporting RSE ---- 82

3.1 La législation française ---- 82

3.1.1 Le bilan social ---- 82
3.1.2 La loi NRE ---- 83
3.1.3 Le Grenelle 1 et 2 ---- 84
3.1.4 Autres textes de lois ---- 86
3.2 Au niveau Union européenne (Les recommandations de la Commission des Communautés européennes sur la RSE) ---- 88
3.2.1 La recommandation concernant la prise en considération des aspects environnementaux dans les comptes et rapports annuels des sociétés (2001/453/CE) ---- 88
3.2 .2 Le LIVRE VERT (Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises) ---- 88
3.2.3 La nouvelle stratégie de l'UE ---- 89
3.2.4 Projet de directive européenne prévoyant un reporting extra-financier obligatoire ---- 89
3.2.5 La directive 2014/95/UE entrée en vigueur le 6 décembre 2014 sur le reporting extra-financier consolide le cadre normatif de la RSE à l'échelle de l'Union européenne ---- 90
3.3 Au niveau international ---- 90
3.3.1 L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) ou The Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) ---- 90
3.3.2 AccountAbility 1000 (AA 1000) ---- 91
3.3.3 Pacte Mondial (Global Compact) ---- 92
3.3.4 L'Organisation internationale de normalisation (ISO) (International Standards Organization) ---- 92
3.3.5 Le Comité International de l'Information Intégrée IIRC (International Integrated Reporting Committee) ---- 93
3.3.6 Global Reporting Initiative (GRI) ---- 94

Chapitre 3 : La RSE et performances de l'entreprise ---- 99
Section 1 : Performance de l'entreprise ---- 101
1. Le Concept de performance ---- 101
2. Performance financière des Entreprises ---- 103
3. Performance Sociétale des Entreprises (PSE) ---- 109
3.1 Le modèle de Carroll en 1979 ---- 109
3.2 Le modèle de Wood en 1991 ---- 112
3.3 Le modèle de Wahick et Cochnan en 1985 ---- 114

Section 2 : Le débat sur la relation entre la RSE et la performance financière des entreprises ---- 118
1. L'association entre la RSE et la performance financière (Lien positif, négatif ou neutre) ---- 119
1.1 Analyse théorique ---- 119
1.2 Analyse empirique ---- 124

2. Les études empiriques sur le lien entre divulgation RSE et performance financière en France 128
3. Comment les initiatives de RSE affectent-elles la performance financière des entreprises ? -- 130
3.1 Perspective environnementale ---- 131
3.2 Perspectives des employés ---- 132
3.3 Perspectives des consommateurs et de la clientèle « Customer » ---- 132
3.4 Perspective communautaire (sociétal) ---- 133
3.5 Responsabilité du produit ---- 133

Conclusion de la première partie ---- 136

Deuxième partie: Analyse empirique ---- 138

Chapitre 4 : Méthodologie de la recherche ---- 139
Section 1 : Cadre de la recherche et mesure des variables ---- 139
1. Cadre de recherche ---- 139
2. Description de l'échantillon et sélection des données ---- 141
3. Analyse de contenu comme mesure de divulgation de la RSE ---- 143
4. Mesure de la performance financière d'une entreprise ---- 148
4.1. Le rendement des actifs (ROA) ---- 149
4.2. Q de Tobin (TBQ) ---- 150
5. Variables de contrôle ---- 150
5.1. Taille de l'entreprise ---- 150
5.2. Âge de l'entreprise (AGE) ---- 151
5.3. L'effet de levier (LEV) Leverage ---- 152
5.4. Type d'industrie ---- 153
Section 2 : Modèle et hypothèses de la recherche (Méthodologie) ---- 155
1. Modèle de régression linéaire ---- 155
2. Modèle de régression des données du panel ---- 156
2.1 Régression regroupée « ordinary least squares regression - pooled OLS regression » ---- 156
2.2 Modèle mixte à effets fixes « fixed effects model » ---- 157
2.3 Modèle mixte à effets aléatoires « random effects model » ---- 157
3. Tests de spécification ---- 158
3.1. Test de Breush et Pagan (LM test) ---- 158
3.2. Test de Hausman ---- 158
4. Test de Pearson (test de corrélation linéaire) ---- 158
5. Développement d'hypothèses ---- 159
5.1 Hypothèses ---- 159
5.2 Le modèle d'hypothèses ---- 162

Chapitre 5 : Analyse du contenu des rapports RSE des entreprises du CAC 40 ---- 164
Section 1 : Analyse des caractéristiques des rapports RSE ---- 165

1.1 La forme des rapports RSE ---- 165
1.1.1 Lieu de publication d'informations environnementales et sociales ---- 165
1.1.2 Volume du reporting RSE ---- 167
1.1.3 L'utilisation des référentiels et la table de concordance ---- 168
1.1.4 L'examen par l'organisme tiers indépendant (OTI) ---- 169
1.2 Étude des caractéristiques du contenu des rapports ---- 170
1.2.1 Profil de l'organisation dans les rapports RSE ---- 170
1.2.2 La démarche RSE intégrée dans la stratégie de la société et la gouvernance ---- 170
1.2.3 Dialogue avec les parties prenantes ---- 171
Section 2 : Mesure du score de la divulgation de la RSE du CAC 40 ---- 173
1. La divulgation de la RSE par catégorie (chaque dimension de la RSE) ---- 173
2. La divulgation de la RSE par thème ---- 176
2.1 Environnement ---- 177
2.2 Pratiques en matière d'emploi et travail décent ---- 180
2.3 Droits de l'homme ---- 182
2.4 Société ---- 184
2.5 Responsabilité liée aux produits ---- 186
3. La divulgation de la RSE par entreprise ---- 188

Chapitre 6 : Relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière des entreprises du CAC 40 ---- 192
Section 1 Les résultats empiriques de la relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière de l'ensemble des entreprises ---- 193
1. Statistiques descriptives ---- 193
2. Résultats empiriques de la relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière 194
2.1 Relation entre la divulgation de la RSE et le rendement des actifs ROA (H1a) ---- 194
2.2 Relation entre la divulgation de la RSE et le Q ratio de Tobin (TBQ comme variable dépendante) (H1b) ---- 196
3. Relation entre chaque dimension de la divulgation de la RSE et la performance financière (H2) - 198
3.1 Relation entre chaque dimension de la divulgation de la RSE et le rendement des actifs (ROA comme variable dépendante) (H2a) ---- 198
3.2 Relation entre chaque dimension de la divulgation de la RSE et le Q ratio de Tobin (TBQ comme variable dépendante) (H2b) ---- 200
4. Test de corrélation linéaire ---- 202
4.1 Pour l'ensemble de la période ---- 203
4.2 Par an ---- 204

Section 2: Les résultats empiriques de la relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière des entreprises industrielles ---------- 205

1. Statistiques descriptives ---------- 205

2. Résultats empiriques de la relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière des entreprises industrielles ---------- 206

2.1 Relation entre la divulgation de la RSE et le rendement des actifs ROA (H1a) ---------- 207

2.2 Relation entre la divulgation de la RSE et le Q ratio de Tobin (TBQ comme variable dépendante) (H1b) ---------- 208

3. Relation entre chaque dimension de la divulgation de la RSE et la performance financière des entreprises industrielles (H2) ---------- 210

3.1 Relation entre chaque dimension de la divulgation de la RSE et le rendement des actifs (ROA comme variable dépendante) des entreprises industrielles (H2a) ---------- 210

3.2 Relation entre chaque dimension de la divulgation de la RSE et le Q ratio de Tobin (TBQ comme variable dépendante) des entreprises industrielles (H2b) ---------- 212

4. Test de corrélation linéaire ---------- 214

4.1. Pour la période 2011-2014 ---------- 214

4.2. Par an ---------- 214

Section 3: Les résultats empiriques de la relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière des entreprises non-industrielles ---------- 216

1. Statistiques descriptives ---------- 216

2. Résultats empiriques de la relation entre la divulgation de la RSE et la performance financière 218

2.1 Relation entre la divulgation de la RSE et le rendement des actifs ROA (H1a) ---------- 218

2.2 Relation entre la divulgation de la RSE et le Q ratio de Tobin (TBQ comme variable dépendante) (H1b) ---------- 220

3. Relation entre chaque dimension de la divulgation de la RSE et la performance financière (H2) - 221

3.1 Relation entre chaque dimension de la divulgation de la RSE et le rendement des actifs (ROA comme variable dépendante) des entreprises non-industrielles (H2a) ---------- 222

3.2 Relation entre chaque dimension de la divulgation de la RSE et le Q ratio de Tobin (TBQ comme variable dépendante) des entreprises non-industrielles (H2b) ---------- 224

4. Test de corrélation linéaire ---------- 226

4.1. Pour la période 2011-2014 ---------- 226

4.2. Par an ---------- 226

Conclusion de la deuxième partie ---------- 229

CONCLUSION GÉNÉRALE ---------- 230

BIBLIOGRAPHIE ---------- 238

LISTE DES ANNEXES ---------- 257

LISTE DES TABLEAUX ---------- 277
LISTE DES FIGURES ---------- 279
LISTE DES ABREVIATIONS ---------- 280
TABLE DES MATIERES ---------- 282
RÉSUMÉ ---------- 288
ABSTRACT ---------- 289

TITRE EN FRANÇAIS : « L'impact de la divulgation de reporting RSE sur la performance financière : le cas des entreprises cotées du CAC 40, de 2011 à 2014 »

RÉSUMÉ

Aujourd'hui en raison de l'augmentation rapide de la demande de transparence dans les rapports d'entreprise, les rapports de développement durable (reporting RSE) deviennent de plus en plus fréquents, et constituent un domaine important de la théorie moderne de la recherche sur les entreprises. Par conséquent, la loi française vient obliger les entreprises à inclure dans leur rapport annuel des informations sur les préoccupations environnementales et sociales.

L'objectif de cette thèse est d'étudier, l'impact de la divulgation de la RSE des sociétés cotées au CAC 40 à la Bourse de Paris (Euronext), sur la performance financière de ces entreprises. Pour cela, un état de la responsabilité sociale des entreprises et du reporting social est tout d'abord présenté, grâce à la méthode d'analyse de contenu, sur la base des lignes directrices du GRI en matière de rapports de durabilité (GRI-G3.1). Puis, la performance financière est mesurée par des mesures comptables (ROA) et des mesures du marché (TBQ), qui proviennent de la base de données Datastream. Ces données quantitatives sont utilisées dans le modèle de régression des données de panel pour tester l'impact du reporting social sur le rendement des actifs (ROA) et la valeur du marché, comme le Q de Tobin (TBQ), sur une période de 4 ans de 2011 à 2014.

Les résultats de l'étude montrent que la tendance en matière de responsabilité sociale des entreprises a augmenté tout au long de la période, notamment dans la divulgation sur les pratiques en matière d'emploi et d'environnement, qui sont les deux éléments les plus largement divulgués. Alors que les résultats de l'analyse empirique indiquent que cette relation entre divulgation RSE et performance financière est mixte pour toutes les entreprises y compris les secteurs industriels et non industriels.

La contribution de ce travail à la littérature RSE est l'élucidation de l'impact temporel de la divulgation des informations environnementales et sociales sur la valeur de l'entreprise.

Mots clés : Divulgation de la RSE, reporting RSE, performance financière, modèle de régression .

TITRE en anglais « The impact of CSR reporting disclosure on the corporate financial performance: The case of companies listed on the CAC 40, from 2011 to 2014 »

ABSTRACT

At present, due to the rapid growth in the demand for transparency in corporate reporting, sustainability reporting (CSR reports) is becoming increasingly frequent and an important topic of modern corporate research theory. French law currently obliges companies to include information on environmental and social concerns in their annual activity reports.

The objective of this thesis is to study the impact of the disclosure of CSR of CAC 40 listed companies on the Paris Stock Exchange (Euronext), on the corporate financial performance. In order to this, a statement on corporate social responsibility and social reporting is first presented using the content analysis method based on the Sustainability Reporting Guidelines (GRI-G3.1). Then, financial performance is measured by accounting measures (ROA) and market measures (TBQ) obtained from the Datastream database. These quantitative data were used in a panel data regression model to test the impact of social reporting on the return on assets (ROA) and market value such as Tobin's Q (TBQ) over a period of 4 years, from 2011 to 2014.

The results of the study show that the trend in corporate social responsibility increased throughout the period, particularly regarding the disclosure of employment practices and the environment, which are the two most widely disclosed elements. The results of the empirical analysis indicate that this mixed relationship between CSR disclosure and financial performance exists for all companies whether industrial or non-industrial. This work contributes to the literature on CSR by elucidating the temporal impact of the disclosure of environmental and social information on corporate value.

Keywords: CSR disclosure, CSR reporting, financial performance, Regression model.

DISCIPLINE: Sciences de Gestion

INTITULE ET ADRESSE DE L'UFR OU DU LABORATOIRE: Université de Paris 13, CEPN UMR CNRS 7234, UFR Sciences Economiques et de Gestion, 99 Av. Jean Baptiste Clément. 94230 Villetaneuse